


600004219M


EX LIBRIS PUBLII
HANNIBALIS SCICLUNA
NON STEMMA SED VIRTUTE



Mary Ellen Twoney

August 1840.

HISTOIRE

DE L'ORDRE

DES CHEVALIERS

DE MALTE,

PAR L'ABBÉ DE VERTOT.

TOME DEUXIÈME.

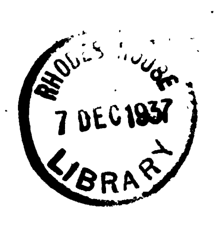


A PARIS,

CHEZ LOUIS JANET, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE SAINT-JACQUES, N° 59.

M D CCC XIX.


RHODES HOUSE
7 DEC 1937
LIBRARY

ŒUVRES
CHOISIES
DE L'ABBÉ DE VERTOT.

TOME SEPTIÈME.

DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT L'AINÉ,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE SAINT-MICHEL,
IMPRIMEUR DU ROI.

HISTOIRE

DES CHEVALIERS HOSPITALIERS

DE

SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM,

APPELLÉS DEPUIS

CHEVALIERS DE RHODES,

ET AUJOURD'HUI

CHEVALIERS DE MALTE.

LIVRE QUATRIÈME.

JEAN DE VILLIERS. 1291.

Les Hospitaliers qui s'étoient réfugiés dans l'isle de Chypre, incertains de leur destinée, sans biens, sans maisons, dépouillés de tout, et la plûpart chargés de blessures, se regardoient, dans cette terre étrangère, comme dans un exil: tous se reprochoient d'avoir survécu à leurs confrères: l'espérance même, la dernière ressource des malheureux, leur manquoit; et la mort, qui emportoit, tous les jours, quelqu'un des plus blessés, venoit trop tard au gré de leurs désirs.

Dans une si grande désolation, le Grand-

JEAN DE VILLIERS.

Maître, pour éviter l'entière extinction de son Ordre dans le Levant, fit une citation générale pour rappeller, auprès de lui, les Hospitaliers qui étoient dispersés dans la plûpart des provinces de la Chrétienté. Ils avoient ordre de se rendre à Limisso, où ce Grand-Maître, par la même citation, avoit convoqué un chapître général pour y délibérer, dans une si triste conjoncture, sur le parti que la religion devoit prendre au sujet de son établissement.

A peine ces ordres furent-ils arrivés en Europe, qu'on vit tous les chevaliers en mouvement : tous quittèrent avec zèle leur patrie, leurs commanderies, ou les maisons de leurs parens; nulle excuse sur le défaut d'argent ou de santé; personne n'eut recours à ces indignes prétextes. Les vieux, comme les jeunes, accourent le long des côtes de la mer; les ports en sont remplis, et tous cherchent, avec un égal empressement, les occasions de s'embarquer. Ceux qui partent les premiers, s'estiment les plus heureux; et, malgré l'éloignement des lieux d'où ils partoient, on les vit arriver bientôt les uns après les autres dans les ports de Chypre.

L'isle de Chypre, dont nous aurons lieu de parler encore plusieurs fois dans cet ouvrage, l'une des plus considérables des isles Asiatiques, est située dans la Mer Carpatienne, vers le fond de la Mer Méditerranée, devant les côtes de la Pamphilie et de la Cilicie, qu'on nomme à présent la Caramanie. Le golfe Issique, appellé par

Jean de Villiers.

les Italiens Golfo-di-Laïazzo, la baigne du côté de l'Orient; la Mer d'Egypte au midi, celle de Pamphilie vers l'Occident; et cette isle, si célèbre, n'est guères à plus de quarante lieues de la Palestine.

Des tyrans particuliers s'en firent les premiers souverains; les rois d'Egypte y établirent leur domination; ils en furent dépossédés par les Romains, les tyrans de presque tout le Monde connu; les Grecs succédèrent aux Romains. L'isle de Chypre faisoit partie de l'empire de Constantinople: les Arabes Mahométans, sous le règne du calife Otman, et l'empire d'Héraclius, s'en rendirent les maîtres; les Grecs y établirent, depuis, leur autorité. Richard-cœur-de-lion, roi d'Angleterre, à son passage pour la Terre-Sainte, s'en empara, et la prit sur Isaac Comnène, qui, de gouverneur, s'étoit érigé en souverain; et on peut se souvenir que nous avons rapporté que ce prince Anglois la vendit d'abord aux Templiers, dont l'Ordre étoit alors aussi riche et aussi puissant que beaucoup de souverains; mais que des différends entre l'église Grecque et l'église Latine, ayant excité des séditions continuelles, ils avoient cédé leurs droits à Guy de Lusignan (1).

(1) L'Histoire des royaumes de Jérusalem, Chypre et Arménie, par le P. Étienne de Lusignan, 1604. — Assises et bons usages du royaume de Jérusalem, par Jean F. Ibelin, comte de Japha et d'Ascalon.

JEAN DE VILLIERS.

On ne peut se dispenser d'ajouter ici que cette couronne passa, depuis, successivement, sur la tête d'Amaulry, son frère, qui la laissa à Hugues I, son fils, père de Henry I, son successeur. Celui-ci fut père de Hugues II, qui mourut jeune et sans enfans; un autre Hugues, son cousin germain, et issu de ces braves Normands qui s'étoient emparés sur les Sarrasins de la Calabre, de la Pouille et de l'isle de Sicile, et dont le père avoit épousé la sœur de Henry, fut mis sur le trône; et, pour se rendre plus agréable aux Chypriots, prit le surnom de Lusignan. Jean, son fils, fut héritier de la couronne, et la laissa à Henry II, qui venoit de recevoir les Hospitaliers et les Templiers dans son isle.

Tel étoit l'état de l'isle de Chypre, lorsque, par les citations du Grand-Maître, envoyées dans toute la Chrétienté, on y apprit la prise de la ville de Saint-Jean-d'Acre par les infidèles, l'expulsion entière des Chrétiens de la Palestine, et les pertes presque irréparables que les Hospitaliers et les Templiers avoient faites à la défense de cette place.

Le Pape Nicolas IV étoit alors sur la chaire de Saint-Pierre. Ce pontife, en apprenant de si tristes nouvelles, en parut consterné; il dépêcha des courriers de tous côtés pour en faire part aux princes Chrétiens. Par son ordre et de leur consentement, on tint différens conciles provinciaux pour délibérer sur les moyens les plus prompts et les plus efficaces de recouvrer la

Terre-Sainte (1); et chaque métropolitain lui envoya ensuite le résultat de leurs assemblées.

On voit dans les relations et les actes de ces conciles, que la plûpart des avis se réduisirent à prier le Pape d'interposer ses bons offices auprès des souverains de la Chrétienté, qui étoient en guerre les uns contre les autres, pour les engager à terminer leurs différends par une paix solide et durable, ou du moins par une longue trève qui les mît en état d'unir leurs forces, et de tourner leurs armes, de concert, contre les infidèles. On marquoit, en particulier, à ce pontife, qu'il devoit sur-tout exhorter Philippe-le-Bel, qui étoit alors sur le trône de France, et le plus puissant roi de la Chrétienté, à se rendre le chef d'une si sainte entreprise; qu'il falloit en même-tems renouveller les défenses des conciles de Latran et de Lyon, de porter des armes aux infidèles (2). Enfin, comme l'expérience faisoit craindre que l'antipathie ne se renouvellât entre les Hospitaliers et les Templiers, on proposoit au Pape d'unir ces deux Ordres militaires, de n'en faire qu'un même corps, et sous le même chef (3); et que, pour éviter les cabales et les brigues, si ordinaires dans les élections, ce Grand-Maître ne fût plus choisi par les suffrages de ses confrères; mais qu'en cas de vacance, le Pape seul et ses successeurs fûssent en droit de nommer eux-mêmes ce supérieur.

(1) Conc. gén. t. 11, pag. 1361. — (2) Rainaldi, ad ann. 1291. n° 22. — (3) Idem ibid. n. 29 et 30.

Jean de Villiers.

Le souverain pontife, en conséquence de ces différens avis, dépêcha aussitôt des légats et des nonces à la plûpart des princes d'Occident pour les porter à terminer promptement leurs guerres particulières, et à lever cet obstacle qui empêchoit une croisade générale. Il fit représenter, en particulier, à Philippe-le-Bel, que les autres souverains de l'Europe avoient les yeux arrêtés sur lui pour se régler sur sa conduite; et que, s'il prenoit la croix, il devoit être persuadé que ces princes, à son exemple, se croiseroient; et qu'outre le mérite d'une si sainte entreprise, il auroit la gloire de se voir comme le roi des rois, et à la tête de la plûpart des souverains de la Chrétienté.

Mais ce prince, d'un esprit solide, et peu en prise à ces sortes d'adulations, crut que les soins qu'il devoit au gouvernement de son État, étoient ses premiers devoirs. Le Pápe n'en ayant pas reçu de réponse conforme à ses espérances, lui récrivit que, si les affaires de son royaume le retenoient nécessairement en Europe, il ne pouvoit au moins se dispenser, pour fournir aux frais de l'armement, de rendre les sommes que Philippe III, son père, avoit levées sur le clergé de son royaume, sous prétexte d'une pareille croisade, mais qui n'avoit point eu d'exécution. Le silence que les historiens ont gardé au sujet de cette seconde lettre, fait assez connoître qu'elle n'eut point de succès.

Le souverain pontife ne se contenta pas d'agir

auprès des princes de son obédience, et qui étoient dans la communion de l'église Romaine. Comme, dans ce projet d'une nouvelle ligue, il s'agissoit du recouvrement des saints lieux, également révérés de tous les chrétiens Grecs et Latins, et de l'une et de l'autre communion, il en écrivit à Andronic Paléologue, empereur de Constantinople, à Jean Comnène, empereur de Trébisonde, aux rois d'Arménie, d'Ibérie et de Géorgie, quoiqu'ils fûssent schismatiques, et qu'ils suivîssent le rit Grec (1).

Le Pape, pour susciter de nouveaux ennemis aux Sarrasins, porta ses vues jusques dans le fond de la Persé; et, ayant appris qu'un Tartare descendu de Gengiskan, appellé Argon, quoique payen et idolâtre (2), n'avoit point d'éloignement pour les Chrétiens, il lui envoya en ambassade deux frères mineurs pour travailler à sa conversion, et pour tâcher en même-tems de l'engager à porter ses armes dans cette partie de la Syrie, voisine de la Perse, pendant que les Chrétiens attaqueroient la Palestine (3). Mais les deux franciscains trouvèrent ce prince mort, dès l'année précédente.

Ce fut à quoi se terminèrent alors tous les offices de ce Pape, qui, pendant le siége de Saint-Jean-d'Acre, n'avoit jamais voulu contribuer, de ses propres fonds, au secours des assiégés. Les

(1) Du Cange, Famil. Bizant. pag. 192. — (2) Valding, n. 4 et 5. — (3) Haiton, seigneur de Churchi, chap. 45.

JEAN DE VILLIERS.

mesures qu'il prit depuis, tant d'ambassades, qui avoient plus d'éclat que de solidité, furent encore déconcertées par sa mort; et la difficulté d'unir tant de princes de différentes religions, ou qui avoient des intérêts opposés, fit enfin échouer, sous son successeur, le projet d'une croisade. Aucun prince ne prit les armes; et tous les Chrétiens d'Occident demeurèrent dans une triste indifférence pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Il n'y eut que les Hospitaliers qui, pour déférer aux ordres du Grand-Maître, s'étoient déjà rendus à Limisso, dans l'isle de Chypre.

Ce Grand-Maître tint peu après un chapitre général. Depuis la fondation de l'Ordre, on n'avoit point encore vu une assemblée composée d'un si grand nombre de chevaliers de différentes nations; tout l'Ordre étoit passé, pour ainsi dire, dans l'isle de Chypre. Le Grand-Maître parut dans l'assemblée avec une contenance triste, mais qui ne lui faisoit rien perdre de cet air de grandeur que donne la vertu, et que les plus grands malheurs ne peuvent abattre; et adressant particulièrement la parole aux chevaliers qui venoient d'arriver d'Occident : « Votre dili-
« gence à vous rendre à nos ordres, et le courage
« dont vous paroissez animés, leur dit-il, me font
« voir, malgré toutes nos pertes, qu'il y a en-
« core au monde de véritables Hospitaliers, ca-
« pables de les réparer. Jérusalem, mes chers
« frères, est tombée, comme vous sçavez, sous la

« tyrannie des infidèles; une puissance barbare, « mais formidable, nous a forcés d'abandonner, « pied-à-pied, la Terre-Sainte. Depuis plus d'un « siècle, il a fallu livrer autant de combats que « nous avons défendu de places. Saint-Jean-« d'Acre vient d'être témoin de nos derniers ef-« forts; et nous avons laissé ensevelis sous ses « ruines presque tous nos chevaliers C'est à « vous à les remplacer; c'est de votre valeur que « nous attendons notre retour dans la Terre-« Sainte, et vous portez dans vos mains la vie, « les biens et la liberté de vos frères, et sur-tout « de tant de Chrétiens qui gémissent dans les « fers des infidèles. »

Les plus anciens commandeurs, au nom de l'assemblée, ne répondirent à un discours si touchant, que par une généreuse protestation de sacrifier leurs vies, pour délivrer la Terre-Sainte de la tyrannie des barbares; et on voyoit couler des yeux des plus jeunes chevaliers des larmes de sang, et toutes brûlantes, que l'impatience de se venger des Sarrasins faisoit répandre à cette courageuse jeunesse. Mais, comme il falloit donner une forme constante à ce nouvel établissement, avant que de recommencer la guerre, on examina d'abord dans quel endroit l'Ordre fixeroit sa résidence.

Nous avons dit que le roi de Chypre leur avoit assigné, pour retraite, Limisso, ancienne ville, décorée d'un tître épiscopal, et située au côté méridional de l'isle. Mais des corsaires Arabes et

JEAN DE VILLIERS.

Sarrasins l'avoient ruinée depuis long-tems. Ce n'étoit plus alors qu'un grand bourg, ouvert de tous côtés : on voyoit seulement, au milieu, un château assez fortifié, et assez garni d'artillerie, pour empêcher l'abord et les descentes des corsaires. Quelques chevaliers, qui s'y trouvoient un peu trop à l'étroit, proposoient qu'on se retirât dans quelque port d'Italie ; mais le Grand-Maître et les premiers de l'Ordre rejettèrent cet avis avec indignation. Ils représentèrent que leur devoir et l'esprit de leur institut ne leur permettoient pas de s'éloigner du voisinage de la Terre-Sainte, et qu'ils devoient toujours être à portée de profiter des occasions qui se présenteroient, d'y porter de nouveau leurs armes. Ce sentiment fut reçu avec un applaudissement général. Il s'en fit même un règlement, et comme un statut perpétuel. Quoique la religion n'eût pas, dans cette bourgade, des logemens suffisans, les premiers soins du Grand-Maître furent de pourvoir à celui des pauvres et des pélerins : on reprit, peu de tems après, toutes les fonctions de l'hospitalité. A l'égard des chevaliers et des religieux militaires, il fut arrêté qu'on armeroit incessamment les vaisseaux de l'Ordre, qui avoient passé les chevaliers, soit de la Palestine, ou de l'Europe dans l'isle de Chypre ; qu'ils s'en serviroient pour escorter les pélerins, qui, nonobstant la perte de Jérusalem, ne laissoient pas de visiter les lieux saints, comme cela se pratiquoit avant la première croisade, en payant aux infidèles le

tribut ordinaire qu'ils exigeoient à l'entrée de cette ville.

On ne fut pas long-tems sans voir sortir, de différens ports de l'isle, plusieurs petits bâtimens de différentes grandeurs, qui, dans les tems de passage, c'est-à-dire, vers la fin des mois de mars et d'août, s'avançoient le long des côtes de l'Europe, pour y recueillir les pélerins, et qui, par le même esprit de charité, les ramenoient dans leur patrie. Des corsaires infidèles, accoutumés à faire leur proye ordinaire de ces pélerins, tombèrent sur ces premiers vaisseaux de la religion; mais ils y trouvèrent des défenseurs dont ils n'avoient pas encore éprouvé la valeur et la résistance. Plusieurs de ces armateurs furent enlevés par les Hospitaliers, qui revenoient souvent en Chypre avec des prises considérables. Ils s'attachoient sur-tout aux vaisseaux du soudan d'Égypte, l'ennemi déclaré des Hospitaliers. Ces prises augmentèrent insensiblement les armemens de l'Ordre; on bâtit depuis des galères; on construisit quelques vaisseaux; bientôt il sortit des escadres considérables des ports de Chypre; et le pavillon de Saint-Jean, à la fin, se fit respecter dans toutes ces mers.

Tel fut le commencement des armemens maritimes dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. La perte d'Acre, et la retraite forcée des Hospitaliers dans l'isle de Chypre, pour ne pas laisser languir leur courage, leur fit prendre le parti de la mer; et je ne sçais si les grands succès qu'ils y

JEAN DE VILLIERS.

ont eus depuis quatre cents ans, et si ce nombre infini de Chrétiens qu'ils ont préservés d'un affreux esclavage, ou dont ils ont rompu les chaînes, ne dédommagent pas avantageusement cet Ordre de la perte de tant de chevaliers qui avoient péri à la défense de Saint-Jean-d'Acre.

Melech-Seraph, ce soudan d'Égypte qui en avoit fait la conquête, irrité des prises que les Hospitaliers faisoient sur ses sujets, et de voir renaître, pour ainsi dire, un Ordre qu'il croyoit avoir entièrement détruit, résolut d'en poursuivre les restes jusques dans l'isle de Chypre, et de les en chasser. Il arma une puissante flotte, chargée de troupes de débarquement; mais des guerres civiles qui survinrent dans ses États, l'y retinrent malgré lui, et la mort de ce prince, qui fut tué dans une bataille qu'il perdit contre des rebelles, délivra les Hospitaliers et les Templiers des périls d'un siége, dans une place ouverte de tous côtés, et qui, si on en excepte le château, n'avoit point d'autres fortifications que le courage de ces chevaliers.

Le Grand-Maître, pour prévenir de pareils desseins de la part de Melech-Nazer, successeur de Seraph, demanda au roi de Chypre la permission de fortifier Limisso; et il l'obtint sans peine, d'un prince à qui rien ne coûtoit que l'argent. Les Hospitaliers employèrent ce qu'ils en avoient, pour élever, du côté de la mer, quelques bastions de terre. Le Grand-Maître travailla, depuis, au rétablissement de la discipline régulière,

que l'exercice continuel des armes, les combats, les courses, et même le pillage et le butin, avoient fort affoiblie. JEAN DE VILLIERS.

La plûpart des chevaliers, enrichis des prises qu'ils faisoient sur les infidèles, au lieu d'en porter le produit dans le trésor de l'Ordre, suivant leur devoir, employoient souvent, dans le luxe, ces biens qu'ils s'approprioient. Des riches étoffes qu'ils trouvoient dans leurs prises, ils commencèrent à s'habiller plus magnifiquement qu'il ne convenoit à des religieux. La délicatesse de leurs tables étoit égale à la richesse de leurs habits; la dépense qu'ils faisoient en chevaux répondoit à cette profusion, et l'air dangereux d'une isle que l'aveugle gentilité avoit consacrée à Vénus, faisoit de fâcheuses impressions parmi la jeunesse de l'Ordre.

On s'apperçut bientôt que plusieurs Hospitaliers, pour soutenir une dépense si odieuse, s'endettoient; et, par un autre abus qui s'étoit introduit dans les provinces en-deçà de la mer, les prieurs, pendant les dernières guerres de la Terre-Sainte, s'étoient mis comme en possession de donner l'habit religieux et la croix à des novices, sans en examiner assez exactement la naissance et même la vocation: ce qui auroit bientôt avili un Ordre si illustre.

Pour réformer cet abus, on tint deux chapîtres généraux. Dans le premier, il fut défendu à tout Hospitalier militaire d'avoir plus de trois chevaux de service pour sa personne, ni d'en 1292.

JEAN DE VILLIERS.

monter qui eûssent des harnois enrichis d'or ou d'argent; et, par une autre ordonnance, il fut expressément défendu aux prieurs de recevoir aucun novice, sans une commission du Grand-Maître. Mais on excepta de cette défense le bailliage des Espagnes, où l'Ordre auroit été bientôt détruit, si, pour remplacer les pertes qu'on y faisoit, tous les jours, contre les Maures du royaume de Grenade, il eût fallu, pour recevoir un nouveau chevalier, attendre un brevet et une permission du Grand-Maître, dont la résidence étoit dans une contrée si éloignée, et qui même se pouvoit trouver alors en mer, et engagé dans quelque entreprise contre les infidèles.

Ce fut dans le second chapître général qu'on fit un règlement qui parut fort nécessaire par rapport aux dettes particulières que les chevaliers avoient laissées en mourant. Il fut ordonné qu'elles seroient acquittées de la vente de leurs équipages; et que, si cette sorte de biens ne suffisoit pas, le reste du payement se prendroit sur les fonds que chaque chevalier auroit consacrés au service de la religion, en entrant dans l'Ordre, ou sur les donations particulières qu'on lui auroit faites, et dont il auroit joui, par usufruit, pendant sa vie: tous règlemens qui supposent les abus dont nous venons de parler, et auxquels on tâcha de remédier par des lois nouvelles.

Ce relâchement dans la discipline régulière avoit, en partie, sa source dans l'état où se trouvoit alors l'église universelle: il y avoit plus de

deux ans qu'elle étoit privée de son chef visible. Jean de Villiers.
Les souverains pontifes avoient toujours conservé une inspection particulière sur la conduite des Hospitaliers. Pendant la vacance du Saint-Siège, on fut obligé de dissimuler des abus que les richesses introduisoient dans l'Ordre. Enfin, les cardinaux qui, pendant vingt-sept mois, par une obstination peu édifiante, n'avoient pu s'accorder sur le choix d'un Pape, se déterminèrent enfin en faveur d'un reclus, appellé *Pierre de Mourrhon*, recommandable par son éminente piété, et depuis fondateur d'une congrégation particulière de moines, connus sous le nom de *célestins* (1). Les cardinaux lui envoyèrent le décret de son élection, par Bérault de Gout, archevêque de Lyon, qui fut accompagné par quatre autres députés, auxquels se joignit, de son mouvement particulier, le cardinal Pierre Colonne. Ces députés trouvèrent ce saint religieux enfermé dans une cellule, bâtie sur le haut d'une montagne, proche de la ville de Sulmone, dans le royaume de Naples, d'où il ne parloit que par une petite fenêtre grillée, à tous ceux que l'odeur de ses vertus attiroit auprès de lui, et qui l'alloient consulter sur la conduite qu'il falloit tenir pour arriver plus sûrement à la perfection chrétienne. Les députés du conclave, à travers de cette grille, apperçurent un vénérable vieillard, âgé d'environ soixante-douze ans, pâle,

5 juillet. 1294.

(1) Bolland, tom. 15, pag. 426 et 429.

JEAN DE VILLIERS.

exténué par des austérités continuelles, les cheveux hérissés, une longue barbe négligée, et les yeux enflés des larmes qu'il répandoit continuellement dans ses prières. L'archevêque de Lyon, en lui présentant l'acte de son élection, lui déclara qu'il avoit été choisi, tout d'une voix, dans le conclave, pour chef de l'église, et le conjura, au nom de Dieu, d'acquiescer à sa vocation, et de donner un prompt consentement à un choix si nécessaire à la Chrétienté, depuis la longue vacance du Saint-Siège. Le saint homme se prosterna le front contre terre; et, après avoir demeuré un tems considérable en prières, il se releva; et craignant de résister à la volonté de Dieu, il consentit à son élection: il fût depuis sacré à Aquila, ville de l'Abruzze, sous le nom de Célestin V.

Le nouveau Pape ne fut pas plutôt sur la chaire de Saint-Pierre, qu'il donna à l'Ordre de Saint-Jean des marques de son attention sur leur conduite. Il les exhorta, en des termes également vifs et touchans, à se souvenir de la profession religieuse qu'ils avoient embrassée, et des vœux solemnels qu'ils avoient prononcés au pied des autels. Pour joindre les secours temporels aux spirituels, ce saint pontife ayant appris que ces chevaliers avoient perdu, en défendant la Terre-Sainte, tous les biens que leur Ordre possédoit dans la Palestine, adressa une bulle au Grand-Maître, par laquelle, en considération de ces pertes et de leurs services, il les

dispensoit de payer, à l'avenir, leur part de certaines contributions que les Papes, le collège des cardinaux, et les légats sur-tout exigeoient avec rigueur, et d'une manière purement arbitraire, dans l'étendue de leur légation, souvent même aux dépens des ornemens et des vases sacrés des églises.

Ce n'étoit pas le seul abus que le Saint Pape eut bien voulu réformer; mais il y trouva tant d'obstacles, joints au peu de capacité qu'il se sentoit pour le gouvernement, qu'il écouta volontiers les suggestions de certains cardinaux qui abusant de la délicatesse de sa conscience, et dans l'espérance de remplir sa place, lui en exagéroient les obligations et les dangers. On prétend même que le cardinal Gaëtan qui y aspiroit, n'épargna ni artifices, ni fourberies, pour persuader au saint homme qu'il devoit abdiquer sa dignité; et qu'il aposta même un scélérat qui, contrefaisant l'ange de lumière, lui ordonna, de la part de Dieu, et sous peine de damnation, de retourner dans sa cellule.

Célestin, homme simple, prit la voix d'un fourbe pour celle du ciel; d'ailleurs, il aima mieux rentrer dans la condition privée d'un moine, que de rester plus long-tems dans une dignité où il ne lui étoit pas permis de faire le bien qu'il souhaitoit, et d'empêcher le mal qu'il ne pouvoit souffrir. Enfin, soit inspiration, soit dégoût pour une Cour où la politique l'emportoit alors sur les maximes de l'évangile, avec un

Jean de Villiers.

courage qui n'avoit point encore eu d'exemple, et qui peut-être n'en aura jamais, il proposa lui-même, et il fit son abdication en plein consistoire (1). Le cardinal Gaëtan, qui lui avoit procuré toutes les facilités possibles pour faire accepter sa démission, en recueillit le fruit dans le prochain conclave, et se vit, à la faveur de sa brigue, dans cette éminente place, et au comble de ses souhaits. Il prit le nom de Boniface VIII. Prélat sçavant en l'un et l'autre droit, habile dans le gouvernement et consommé dans les affaires d'État; mais d'une ambition sans bornes, avare, vindicatif, même cruel, et qui, pendant tout son pontificat, ne fut occupé que du projet chimérique d'unir l'un et l'autre glaive; et, à la faveur de l'autorité purement spirituelle, dont il étoit revêtu, de s'attribuer, sous différens prétextes, une domination temporelle sur les États de tous les princes Chrétiens: ambition dont son prédécesseur fut la première victime.

(1) Ego Celestinus papa quintus, motus ex legitimis causis, id est, causâ humilitatis, melioris vitæ, et conscientiæ illæsæ, debilitate corporis, defectu scientiæ et malignitate populi, et infirmitate personæ; et ut præteritæ consolationis vitæ possim reparare quietem, spontè ac liberè cedo papatui, et expressè renuntio loco, et dignitati, oneri et honori, dans plenam et liberam facultatem ex nunc sacro cœtui cardinalium eligendi et providendi duntaxat canonicè universali ecclesiæ de pastore. *Bos. tom.* 2, *lib. I, pag.* 7. — *Rainald. ad ann.* 1294, *n°.* 23.

Célestin, par son abdication, redevenu frère Pierre de Mourrhon, se flattoit d'avoir rompu tous ses engagemens, et recouvré sa liberté. Le saint homme n'en vouloit faire d'usage que pour le choix d'un désert, où, inconnu à toute la terre, il pût achever le reste de ses jours; mais Boniface, craignant que, par un nouveau scrupule, il ne révoquât sa démission, le fit arrêter; et, pour reconnoître les dispositions les plus secrettes de son prisonnier, il l'obligea de se confesser à lui. Les déclarations les plus sincères du pieux reclus ne le rasseurèrent point; on prétend que, pour se tirer tout-à-fait d'inquiétude, il le fit périr à force de mauvais traitemens. Il l'avoit fait enfermer, comme un criminel, dans un cachot affreux, et si petit, qu'il n'y avoit pas assez de place pour y pouvoir mettre un méchant grabat. De barbares geoliers, qui le gardoient à vue, interrómpoient son sommeil, sitôt qu'il fermoit les yeux, pour prendre un peu de repos; par ce cruel artifice, on eut bientôt éteint le peu de vie qui lui restoit. Le Pape, par une conduite si inhumaine, devint odieux à tous les gens de bien. Il courut alors dans le monde une espèce de prophétie, où l'on faisoit dire à Célestin, en parlant de son successeur, et des fourberies dont il s'étoit servi pour parvenir à la papauté: « Tu es monté sur le trône de Saint-« Pierre en renard; tu règneras comme un lion, « et tu mourras comme un chien. » Mais il y a bien de l'apparence que cette prédiction, comme

JEAN DE VILLIERS.

beaucoup d'autres, ne fut inventée qu'après les évènemens.

Quoiqu'il en soit, Boniface qui ne se croyoit pas moins le successeur des Césars que de Saint-Pierre, ne fut pas plutôt en sa place, qu'il témoigna une prédilection particulière pour les Hospitaliers et pour les chevaliers du temple. Il n'ignoroit pas que ces deux Corps étoient composés au moins, pour la plûpart, de gentilshommes et de braves guerriers; et il n'oublia ni graces, ni bienfaits pour les attacher plus étroitement au Saint-Siège, et à ses propres intérêts.

Les Hospitaliers de Saint-Jean éprouvèrent les premiers les effets de sa protection. Les rois d'Angleterre et de Portugal, depuis la perte de la Terre-Sainte, ne prétendoient point que les Hospitaliers qui avoient des commanderies dans leurs États, en fissent sortir les revenus, et les envoyâssent dans le Levant: prétentions d'un dangereux exemple, et qui pouvoient avoir des suites fâcheuses de la part des autres souverains de la Chrétienté.

Les deux rois, dont nous parlons, arrêtèrent même ces deniers qui furent mis en sequestre; et, pour justifier leur conduite, ils publioient que les commanderies de l'Ordre n'ayant été fondées dans leurs États par les rois, leurs prédécesseurs, ou par leurs sujets, que pour la défense de la Terre-Sainte, on ne pouvoit, depuis que les infidèles s'en étoient emparés, faire un plus digne usage du revenu de ces grands bénéfices, qu'en

les employant en faveur des pauvres de chaque nation, au lieu de faire passer cet argent dans l'isle de Chypre, où il ne servoit qu'à entretenir le luxe et les plaisirs des chevaliers de Saint-Jean. JEAN DE VILLIERS.

Mais ces reproches, qui n'étoient peut-être pas sans fondement à l'égard d'un grand nombre de commandeurs, ne firent aucune impression sur l'esprit de Boniface. Ce pontife, qui ne connoissoit point d'autre manière de traiter avec les têtes couronnées, que celle de hauteur, menaça ces deux princes des foudres de l'église, s'ils ne révoquoient leurs ordonnances. Il leur fit dire que les Hospitaliers cherchoient moins un asyle dans l'isle de Chypre, que la facilité, s'ils en trouvoient l'occasion, de recommencer la guerre, et de rentrer dans la Terre-Sainte; qu'ils remplissoient même également les obligations de leur état dans cette isle, comme dans la Palestine; qu'ils y tenoient un hôpital ouvert à tous les pauvres, et des vaisseaux dans les ports pour l'escorte et la sûreté des pélerins; et que cet Ordre militaire, si utile à l'église, étant sous la protection particulière des Papes, il ne pourroit pas se dispenser de se servir de l'autorité qu'il ne tenoit que de Dieu seul, contre les usurpateurs des biens consacrés à la défense de la Chrétienté. Les menaces de ce pontife, plus efficaces que ses raisons, firent plier les deux rois; leurs ordonnances furent révoquées, et le sequestre levé.

JEAN DE VILLIERS.

Le Pape traita encore avec plus de hauteur Henry de Lusignan, roi de Chypre. Ce prince, comme on le vient de voir, avoit donné retraite dans son isle aux Hospitaliers et aux Templiers; mais, dans la crainte qu'ils ne s'y rendîssent aussi puissans qu'ils l'avoient été dans la Palestine, il leur avoit défendu, par un édit solemnel, d'y acquérir aucun fonds; et le Pape, par complaisance pour ce monarque, avoit autorisé cet édit par des bulles particulières. Le roi de Chypre les avoit assujettis à une espèce de capitation générale, dans laquelle le clergé de son royaume, et le corps de sa noblesse étoient compris comme le simple peuple. Le Pape en fut bientôt instruit; il ne falloit à ce pontife que le moindre prétexte pour étendre son autorité; ainsi il ne manqua pas d'éclater. Il traita cette imposition de pure entreprise sur les priviléges qu'il avoit plû au Saint-Siège d'accorder aux Ordres militaires; et il en écrivit au roi de Chypre en souverain, et dans les termes les plus fiers et les plus absolus.

« Nous ordonnons, lui dit-il, et nous voulons « que cette taille, que le vulgaire appelle capita- « tion, et dont le nom est horrible et détestable, « soit absolument abolie, et que le roi ne la « puisse pas même imposer sur ses sujets parti- « culiers, sans permission du Saint-Siège. A l'é- « gard des autres tributs, nous en déclarons pa- « reillement les frères Hospitaliers de Saint-Jean « de Jérusalem, et les frères de la milice du tem-

« ple absolument affranchis (1). » Le Pape ajoute dans ses lettres, que, quoique le Saint-Siège eût autorisé par une bulle, l'édit qui interdisoit toute acquisition aux religieux militaires, le roi ne devoit pas cependant interpréter ce consentement du Saint-Siège à la rigueur, et empêcher ces chevaliers d'agrandir du moins leurs clôtures, et d'acheter des maisons voisines de leur maison principale, et nécessaires pour le logement d'un grand Ordre, qui, outre les pélerins et les pauvres, entretenoit, en tout tems, un corps de milice pour armer ses vaisseaux.

Ces lettres de l'impérieux pontife blessèrent Henry de Lusignan par l'endroit le plus sensible aux princes, je veux dire, dans son autorité souveraine: et ce roi n'oublia rien pour en faire sentir tout le poids aux religieux militaires. Il déclara hautement qu'il ne souffriroit point, au milieu de ses États, des gens qui se prétendoient indépendans de toute autre puissance que de celle des Papes. Ainsi ses ministres, malgré la défense de Boniface, contraignoient les chevaliers à payer leur capitation; et ce prince avare assujettit le clergé du royaume au même tribut. La noblesse n'en fut pas exempte: et le peuple, qui paye ordinairement plus que les autres Ordres de l'État, et qui paye toujours le premier, se trouva le plus maltraité.

L'avidité de ce prince excita un mécontente-

(1) Rainald. ad ann. 1298.

Jean de Villiers.

ment général. Les Templiers, naturellement fiers et hautains, et qui, par le besoin que les rois de Jérusalem avoient eu de leurs secours, avoient acquis une espèce d'indépendance, irrités contre Henry, fomentoient le mécontentement de la nation, qui, à la fin, dégénéra dans une révolte déclarée; Amaulry, prince titulaire de Tyr, et frère du roi, en étoit le chef muet. Ce prince ambitieux aspiroit à la couronne; et quand, par lui-même et par ses émissaires, il se fut assuré des troupes et des habitans de la capitale, il leva le masque, se mit à la tête des rebelles, fit arrêter le roi; et, pour éloigner ce prince des yeux du peuple, susceptible de compassion, et naturellement inconstant, il l'envoya chez Haïton, roi d'Arménie, dont il avoit épousé la sœur, qui confina ce prince infortuné dans un château situé dans les montagnes voisines de la Silicie. Amaulry fit ensuite déclarer le roi, son frère, inhabile au gouvernement; et il se disposoit à prendre sa couronne, lorsqu'un valet-de-chambre du roi détrôné, appellé Simonet, toujours fidèle à son premier maître, quoiqu'il eût passé au service de l'usurpateur, se prévalant des entrées qu'il avoit dans son appartement, le poignarda dans son lit: ce qui causa une nouvelle révolution, et dans laquelle le roi Henry recouvra sa liberté et sa couronne. Le Grand-Maître des Hospitaliers ne prit point de part dans tous ces mouvemens, et il mourut, peu de tems après le retour du roi de Chypre dans ses États.

Les Hospitaliers mirent en sa place ODON DE PINS, de la langue de Provence, originaire d'une Maison illustre, tirée en Catalogne, et dont la Maison de Pins en Languedoc, qui porte les mêmes armes, prétend descendre (1). Odon de Pins étoit un chevalier très-âgé, rempli de piété, et reconnu pour exact observateur de la discipline régulière. Tant qu'il ne fut que simple particulier, tous ses confrères le crurent digne de la grande-maîtrise; mais, à peine fut-il parvenu à cette éminente dignité, qu'on s'apperçut qu'il lui manquoit beaucoup de qualités propres pour le gouvernement, sur-tout dans un Ordre dont les fonctions ne regardoient pas moins l'exercice des armes, que la prière et les œuvres de charité; il croyoit avoir rempli tous ses devoirs, quand il avoit passé les journées entières au pied des autels. Peut-être étoit-il plus dévot qu'il ne convenoit dans sa place; et peut-être aussi que ses religieux ne l'étoient pas autant qu'ils devoient l'être. De cet excès d'amour pour la retraite, on vit naître une espèce de négligence pour tout ce qui regardoit les entreprises militaires. ODON DE PINS.

Les chevaliers qui, après avoir perdu tous les biens qu'ils possédoient dans la Palestine, ne subsistoient presque plus que du gain qu'ils fai-

(1) Libro I. de la Coronica de la Religion de Saint-Juan, pag. 127. — Dom Juan, Augustin de Funes en Valentia, pag. 126.

Odon de Pins.

soient par la course, murmurèrent hautement de son indifférence pour les armemens : la plûpart en portèrent leurs plaintes au Pape, auquel ils demandèrent la permission de le déposer. Boniface le voulut entendre sur les griefs de ses religieux, et le cita à Rome. Odon, qui sçavoit mieux obéir que commander, se mit aussitôt en chemin; mais il mourut avant que d'avoir pu arriver dans cette capitale du monde Chrétien. Les Hospitaliers, en ayant reçu la nouvelle, lui donnèrent pour successeur, frère GUILLAUME DE VILLARET, de la langue de Provence, grand-prieur de Saint-Gilles, et qui étoit actuellement dans son prieuré. Ce seigneur avoit alors un frère aussi chevalier, et des premiers de l'Ordre(1); et le monastère des Hospitaliers de Saint-Jean de Fieux, en Quercy, étoit gouverné par Jourdaine de Villaret, leur sœur.

Guill. de Villaret.

Quoique le nouveau Grand-Maître eût reçu les nouvelles de son élection, il ne se pressa point de partir pour l'isle de Chypre; il voulut visiter, par lui-même, tous les prieurés des langues de Provence, d'Auvergne et de France; et, par de si dignes soins, il rétablit la discipline régulière qu'il affermit encore par un chapître qu'il convoqua dans la commanderie de la Tronquière, membre dépendant du grand-prieuré de Saint-Gilles. Parmi plusieurs règlemens très-utiles qu'il y fit, ce fut dans ce chapître qu'il soumit les

(1) Cosmog. de Belleforest. tom. 2, pag. 1116.

maisons Hospitalières de Beaulieu, de Martel et de Fieux, occupées par des dames religieuses de l'Ordre, à la visite du grand-prieur de Saint-Gilles et de ses successeurs. La supérieure de Beaulieu est élective et perpétuelle, prend le titre de grande-prieure, et porte la grande croix. GUILL. DE VILLARET.

La maison de Belvet ou de Beaulieu, dans son origine, n'étoit qu'un hôpital fondé par les seigneurs de la Maison de Themines, vers l'an 1220, entre Figeac et Rocamadour, en faveur des pauvres et des pélerins qui y passoient pour aller à la Térre-Sainte. En 1259, un seigneur de Themines, appellé Guibert, et Aigline sa femme, donnèrent à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, cette maison avec tous les biens qui y étoient attachés (1). Cette donation fut acceptée, de la part de l'Ordre, par frère Pierre Gérard, commandeur des maisons de Quercy, et frère Feraud de Baras, grand-commandeur des maisons du côté de la mer, ainsi que porte le titre de cette donation : ce qui se doit entendre apparemment de la première dignité de l'Ordre après la grande-maîtrise, et attachée, par préférence, à la langue de Provence. Ce fut dans le chapitre de la Tronquière que Guillaume de Villaret,

(1) L'ancienne maison de Themines, après être fondue successivement dans celles de Cardaillac et de Penne, est passée dans la maison de Lausière, d'où est sorti à la fin du seizième siècle, Pons de Lausière Themines, chevalier des Ordres du roi, maréchal de France, sénéchal et gouverneur de la province de Quercy.

Guill. de Villaret.

devenu Grand-Maître, donna l'habit et la croix de l'Ordre à plusieurs filles de qualité qui s'étoient dévouées, dans cet hôpital, au service des pauvres; et il y établit pour prieure, Aigline de Themines, fille des fondateurs. Ce Grand-Maître soumit cette maison à la visite du grand-prieur de Saint-Gilles, et fit plusieurs autres règlemens, auxquels Aigline et quatre autres dames, députées de la communauté, et qui s'étoient rendues à la Tronquière, se soumirent: ce qui fut, depuis, ratifié dans une assemblée particulière de leur chapître.

On ignore le tems de la fondation de la maison de Martel, située dans la ville de ce nom, et qui a porté long-tems celui d'hôpital de la vraye croix. A l'égard d'une autre maison de l'Ordre, appellée Fieux, Jourdaine de Villaret, sœur du Grand-Maître et de Foulques de Villaret, chevalier de l'Ordre, en étoit alors la première prieure, comme on le peut voir dans le catalogue des supérieures de cette maison. Mais, comme elle a été depuis réunie à celle de Beaulieu, nous ne nous y arrêterons pas; il suffit de remarquer que dans ces trois maisons, aussi-bien que dans celle de Toulouse, qui est d'une fondation moderne, et dans toutes celles de l'Ordre, en quelques contrées qu'elles fûssent situées, la naissance des dames religieuses doit être très-noble, et qu'on exigeoit, à leur égard, les mêmes preuves que pour les chevaliers.

Leur habillement consistoit dans une robe de

drap rouge, avec un manteau de drap noir, et sur lequel on attachoit une croix de toile blanche à huit pointes : usage qui a varié en différentes provinces et en différens siècles, et dont nous rapporterons les motifs dans la suite de cette histoire.

GUILL. DE VILLARET.

Ce fut à la fin de ce même siècle, et pendant le magistère de Guillaume de Villaret (1), que le Pape Boniface VIII, considérant la perte que les chevaliers de Saint-Jean avoient faite de tous leurs biens dans la Palestine, unit, à la manse magistrale, la célèbre abbaye de la Sainte-Trinité de Venouse, dans le royaume de Naples, afin de mettre cet Ordre militaire en état de continuer ses armemens. Ce Pape, par sa bulle de l'an trois de son pontificat, déclare qu'il a été porté à supprimer les moines qui occupoient cette maison, à cause du dérèglement de leurs mœurs ; et que, par une raison contraire, il a jugé à propos d'en gratifier les Hospitaliers qui exposoient, tous les jours, leurs vies pour conserver celles des pélerins, et leur assurer le chemin de la Terre-Sainte. Ce fut presque en même-tems, et par un pareil motif, que Henry, marquis de Hochberg, de la Maison de Bade, avant que d'entrer dans l'Ordre des Templiers, donna aux Hospitaliers sa seigneurie de Heïterseïm, située proche Fribourg, et qui est à présent la résidence ordinaire des grands-prieurs d'Allemagne. Cette

(1) In Arch. Vatic. ex Regist. Bon. 8, tom. 2, fol. 308.

donation fut confirmée, vingt ans après, par Henry et Rodolphe, marquis de Hochberg.

Guill. de Villaret.

Le Grand-Maître se rendit à Rome pour remercier le Pape de ses bienfaits; et, après avoir reçu sa bénédiction, il en partit pour l'isle de Chypre, et arriva heureusement à Limisso, dans la maison chef-d'ordre. Il y étoit attendu avec impatience, non seulement par la prévention où l'on étoit de sa sagesse et de sa capacité dans le gouvernement, mais encore dans l'espérance que, par sa présence et par ses soins, il donneroit un nouveau degré de châleur au projet d'une ligue qu'on proposoit pour chasser les Sarrasins de la Terre-Sainte.

Gazan, fils d'Argun, dont nous avons parlé, khan des Tartares Mogols, roi de Perse, et un
1300. des descendans ou des successeurs de Gengiskan, étoit à la tête de cette ligue. Pachimère, historien Grec et contemporain, nous fait, de ce Tartare, un portrait qui est trop beau, s'il est fidèle, pour ne pas trouver ici sa place. « Quand « ce prince, dit cet historien, monta sur le « trône, il jetta les yeux sur l'histoire de Cyrus et « d'Alexandre le Grand, pour en tirer le modèle « de sa conduite. Il admiroit sur-tout les grandes « qualités du vainqueur de Darius. Dans les ex« péditions militaires, il se servoit volontiers des « Ybériens; et c'étoit, dit cet historien, autant « pour la piété sincère de cette nation, et pour « son attachement fidèle à la religion Chrétienne, « que pour le courage intrépide qu'ils faisoient

« paroître dans les combats. Comme il sçavoit « que la croix est le trophée des Chrétiens, il la « mit au haut de ses Enseignes; et ce fut sous la « protection de ce signe de notre salut, qu'il rem- « porta de célèbres victoires sur le soudan d'É- « gypte. Il entra dans la Palestine; et, pour gra- « tifier les Ybériens qui étoient dans son armée, « il attaqua la ville de Jérusalem : et peu s'en fal- « lut qu'il ne délivrât le tombeau du Sauveur de « la tyrannie des infidèles. »

Il n'y a personne qui, en lisant ce trait de l'histoire de Pachimère, ne se persuade que Gazan étoit Chrétien (1). Mais tous les autres écrivains de sa nation, Arabes, Persans, poëtes et historiens, soutiennent que ce prince étoit né payen et idolâtre, comme la plûpart des Tartares de ce tems-là; qu'il se fit, depuis, Mahométan, pour s'accommoder à la religion du plus grand nombre de ses sujets, qui faisoient profession de cette secte; et qu'à la cérémonie de la circoncision, il prit le nom de sultan Mahmoud. L'origine de l'erreur des historiens Chrétiens peut venir de ce que ce Tartare avoit épousé une princesse Chrétienne, d'une rare beauté, fille de Livron ou Léon, roi d'Arménie; et que ce prince, par complaisance pour la reine, sa femme, lui avoit laissé, dans le Palais, l'exercice public de sa religion : ce qui a pu faire croire aux missionnaires et aux voyageurs, que Gazan lui-même étoit

(1) Voyez la Bibliothèque Orientale, sur le mot *Gazan*.

GUILL. DE VILLARET.

Chrétien. Quoiqu'il en soit, quelque tems avant la disgrace arrivée à Henry, roi de Chypre, il s'étoit formé une ligue entre ce prince Tartare, le roi d'Arménie, son beau-père et son voisin, le roi de Chypre, Amaulry de Lusignan, son frère, et les Ordres des Hospitaliers et des Templiers, qu'on regardoit, en Orient, comme la principale force et l'unique ressource des Chrétiens.

Haïton, seigneur de Curchy, neveu, d'autres disent seulement parent du roi d'Arménie, témoin oculaire de ces guerres, nous en a laissé une relation assez exacte dans son histoire de Tartarie. C'est de cet auteur que nous apprenons tous les avantages que les princes ligués eurent sur les Sarrasins. Ils défirent d'abord Nazer, soudan d'Égypte, et lui enlevèrent, après cette victoire, la célèbre ville de Damas, et, ensuite, la meilleure partie de la Syrie. Les Hospitaliers, qui, dans cette ligue, n'avoient pour objet que de chasser les infidèles de la Terre-Sainte, y rentrèrent, sans obstacle, à la tête d'un corps de cavalerie que Gazan leur donna pour les soutenir. Ils trouvèrent le pays ouvert, les villes, ou, pour mieux dire, de simples bourgades, sans fortifications; Jérusalem sans murailles, et sans habitans Chrétiens; personne, en apparence, qui s'opposât à leurs conquêtes; mais ce qui en causoit la facilité, produisit, dans la suite, l'impossibilité de s'y maintenir. Les Sarrasins, après la prise de Saint-Jean-d'Acre, avoient

rasé les fortifications de toutes les places de la Palestine; en sorte que ce royaume n'étoit plus qu'un grand pays exposé à la domination du plus puissant, et de celui qui pouvoit tenir la campagne. GUILL. DE VILLARET.

Les Hospitaliers, charmés d'avoir pu pénétrer jusques dans la ville sainte, songeoient, pour s'y maintenir, à en relever les murailles. Mais le khan des Tartares ayant été obligé de repasser l'Euphrate, de rentrer en Perse et de marcher contre des rebelles qui s'étoient prévalus de son absence, ce prince rappella de la Palestine les troupes qu'il avoit soumises aux ordres des Hospitaliers; et, après leur retraite, il n'y eut pas moyen, avec les seules forces de la religion, de tenir la campagne contre les armées des Sarrasins. En effet, leur soudan rentra aussitôt dans la Palestine; et, au bruit de sa marche, à la tête d'un puissant corps de troupes, et sur les nouvelles qu'il s'avançoit droit vers Jérusalem, les Hospitaliers, qui y étoient entrés en conquérans, furent obligés d'en sortir presque en pélerins.

Cependant Gazan ayant pacifié, assez promptement, les troubles qui s'étoient élevés, en son absence, dans la Perse, reprit ses premiers desseins contre le soudan d'Egypte. L'habile Tartare, en rétablissant les chrétiens Latins dans la Palestine, n'avoit en vue que de s'en servir, dans la suite, comme d'une barrière, pour empêcher les Sarrasins d'Égypte d'avoir désormais aucune 1301.

communication avec la Syrie. Mais, ayant reconnu, dans la campagne précédente, le peu de forces des rois de Chypre et d'Arménie, et que les Ordres militaires ne pourroient pas résister seuls à la puissance du soudan, il jugea bien que, pour chasser également les Sarrasins de la Syrie et de la Palestine, et afin que les Chrétiens se pûssent maintenir dans ce dernier royaume, il falloit intéresser dans cette guerre les princes d'Occident, et attirer dans le Levant quelque croisade semblable à celle de Godefroy de Bouillon, qui les avoit chassés de la Palestine.

Tel fut le motif d'une célèbre ambassade qu'il envoya au Pape Boniface VIII, et qui passa depuis en France. Il est vrai qu'il y a des historiens qui attribuent cette négociation à Mahomet Gayateddin, appellé autrement Algiaptou, frère et successeur de Gazan. Les Persans, dans leur langue, nommoient ce dernier *Chodabenda*, c'est-à-dire, serviteur de Dieu. L'historien Haïton l'appelle *Carbaganda*; il dit qu'il étoit né d'une mère Chrétienne; qu'il avoit été baptisé et nommé Nicolas, mais qu'après la mort de sa mère, il se fit musulman. Quoiqu'il en soit de l'auteur de cette ambassade, celui qui en étoit chargé, étant arrivé à Rome, pria le Pape, de la part du khan, son maître, d'engager les plus puissans princes de sa communion à joindre une partie de leurs forces aux armées qu'il avoit sur pied, pour chasser, de concert, les Sarrasins de la Syrie et de la Palestine; et il offroit de

laisser aux chrétiens Latins la possession entière de la Terre-Sainte. Guill. de Villaret.

Cet ambassadeur, pour faire mieux goûter ces propositions, insinuoit adroitement que le khan, son maître, n'étoit pas éloigné d'embrasser la religion Chrétienne (1): artifice peut-être nouveau en ce tems-là, et trop usé en celui-ci, mais qui sert au moins de preuve que ce prince étoit ou payen ou Mahométan. Malheureusement pour le succès d'une si grande entreprise, le Pape étoit alors dans les plus violens accès de cette haîne implacable qu'il portoit à Philippe-le-Bel, roi de France, qu'il comparoit injurieusement à l'idole de Bel, ou de Baal, par une allusion ridicule, et pleine d'ignorance de ce terme Phénicien. Le sujet de cette haîne venoit de ce que Philippe refusoit hautement de reconnoître cet empire absolu et despotique que Boniface s'attribuoit sur tous les États Chrétiens. Il convenoit, à la vérité, que les souverains dans leurs États étoient maîtres du temporel; mais il prétendoit avoir droit de connoître des différends qui naissoient entre eux, sous prétexte qu'il s'agissoit, disoit-il, de sçavoir s'ils pouvoient,

(1) Parisiis, ipsâ hebdomadâ Paschæ, venerunt ad regem Franciæ nuncii Tartarorum dicentes, quòd si rex et barones gentes suas in terræ sanctæ subsidium destinarent, eorum dominus Tartarorum rex Sarracenos totis viribus expugnaret, et tam ipse quàm populus suus efficerentur libenti animo christiani. *Contin. Chron. ad ann.* 1303. — Spicil. tom, II, pag. 609.

GUILL. DE VILLARET.

sans péché, faire la guerre en certaines conjonctures. A la faveur de cette distinction captieuse, le nouveau casuiste vouloit attirer, à son tribunal, la connoissance et le jugement absolu de tous leurs différends; et il menaçoit ceux qui refuseroient de s'y soumettre, de les excommunier, de mettre leurs États en interdit, et d'absoudre leurs sujets du serment de fidélité. C'étoit le chemin le plus court pour parvenir à une monarchie universelle; malheureusement pour le succès de pareilles prétentions, ce pontife se vit en tête, dans la personne de Philippe-le-Bel, un prince puissant, naturellement fier et impérieux, infiniment jaloux des droits de sa couronne, bien instruit de ceux des Papes, et qui, en leur rendant ce qui étoit dû au chef visible de l'église, soutenoit avec une fermeté invincible, que ces pontifes n'avoient, à l'égard des souverains de la Chrétienté, qu'une autorité purement spirituelle; même que cette autorité n'étoit que ministérielle, et qu'ils devoient gouverner l'église de Jésus-Christ, suivant les canons des conciles généraux.

Boniface, irrité de trouver cet obstacle à l'établissement de sa chimère, avoit suscité, de tous côtés, des ennemis contre la France, et contre la personne même du roi. C'est à ce pontife qu'on attribue la révolte des Flamands, et la guerre des Anglois. Ainsi, pendant que ces ennemis déclarés attaquoient la frontière de ce royaume, le souverain pontife n'oublioit rien pour exciter

GUILL. DE VILLARET.

des séditions dans l'intérieur de l'État, et même pour distraire les clergés séculier et régulier de l'obéissance qu'ils devoient à leur souverain.

Telle étoit la disposition de Boniface, lorsque l'ambassadeur du khan des Tartares arriva à Rome. L'impérieux pontife saisit, avec joye, ce prétexte de signaler son prétendu pouvoir sur la personne du roi et sur ses sujets. Dans les premières croisades, les Papes, à l'égard des souverains, ne s'étoient jamais servis que de la voye de prière et d'exhortation. Dans la suite, et quand ils en trouvèrent l'occasion, pour se débarrasser des princes qui faisoient ombrage à leur puissance, ils les y engagèrent par des motifs de pénitence, et quelquefois sous peine d'excommunication. Par ces menaces des foudres de l'église, ils se firent comme un droit de la papauté, d'exiler les plus grands princes en Orient, quoique toujours sous le prétexte de délivrer la Terre-Sainte de la domination des infidèles. Ce fut dans ces vues que Boniface dépêcha l'évêque de Pamiers au roi. Ce prélat, animé de l'esprit et de la fierté de son maître, parla moins, à ce prince, en ambassadeur et en ange de paix, que comme un hérault envoyé pour lui déclarer la guerre.

Il lui dit que l'intention du Pape étoit qu'il fît incessamment le voyage d'outre-mer à la tête de toutes les forces de la France, et qu'il joignît ses troupes à celles du roi de Perse, pour chasser les Sarrasins de la Syrie et de la Palestine. Boniface,

Guill. de Villaret.

sous prétexte d'un motif si pieux, ne cherchoit qu'à éloigner le roi de ses États pour pouvoir, en son absence, y établir sa prétendue puissance temporelle. Mais, outre que la fierté et l'insolence de son nonce, quoique Français, n'étoit que trop capable de lui faire rejetter les propositions du Pape, ce pontife avoit affaire à un prince infiniment jaloux, comme nous le venons de dire, des droits souverains de sa couronne; très-éclairé sur ses véritables intérêts, naturellement ménager, et même si avide d'argent, qu'on a reproché à sa mémoire qu'il n'avoit pas toujours employé des moyens justes pour en amasser. Et, bien loin d'être d'humeur de faire la dépense nécessaire pour une expédition de si long cours, on prétend qu'il manquoit même alors de fonds pour soutenir les guerres que le Pape lui avoit secrettement suscitées. On soupçonnoit encore Boniface de vouloir armer contre la France. Il couroit des bruits que les Templiers avoient offert leurs services à ce pontife, et qu'ils lui avoient même fourni des sommes considérables pour commencer la guerre. Ainsi Philippe, bien loin de songer, dans une pareille conjoncture, à s'éloigner de ses États, en fit sortir le nonce du Pape qui lui avoit parlé avec tant de hauteur et d'insolence; et, par sa retraite, l'ambassadeur du khan, qui étoit venu exprès en France, vit échouer sa négociation.

Les Hospitaliers n'apprirent qu'avec beaucoup de douleur le mauvais succès de cette ambassade;

ils voyoient que l'espérance de rentrer dans la Terre-Sainte s'éloignoit de plus en plus. Ils étoient même désagréablement dans l'isle de Chypre, par rapport au roi, prince avare et ombrageux, qui les vouloit assujettir, comme nous l'avons dit, à des tributs, quoiqu'ils n'en eûssent jamais payé d'autres sous les rois de Jérusalem, que celui de leur sang qu'ils répandoient, tous les jours, si généreusement pour la défense des Chrétiens.

La mort surprenante de Boniface, qui mourut de chagrin d'être tombé au pouvoir et entre les mains des Français, fit espérer aux Hospitaliers qu'on verroit bientôt sur le Saint-Siège un Pape plus religieux, et qui, au lieu d'entretenir la division entre les princes Chrétiens, comme avoit fait Boniface, employeroit au contraire la considération que lui donneroit sa dignité, pour les porter à se réunir, et à former une nouvelle croisade. Onze jours après le décès de Boniface, les cardinaux mirent, en sa place, Nicolas Bocassini, de l'Ordre des dominicains, cardinal et évêque d'Ostie, prélat d'une vie sainte, et d'un profond sçavoir. Il prit le nom de Benoît XI; et il ne fut pas plutôt sur le Saint-Siège, qu'il témoigna un grand empressement de faire passer de puissans secours, et un armement considérable dans l'Orient. Mais de si pieuses dispositions n'eurent point de suite par la mort de ce pontife, qui ne fut que huit mois sur la chaire de Saint-Pierre.

Le conclave fut assemblé à Perouse, où il dura

Guill. de Villaret.

près d'un an; et on avoit lieu de craindre qu'il ne finît pas si-tôt, par la mésintelligence des cardinaux divisés en deux factions, et déterminés à ne consentir jamais à l'élection d'aucun de ceux qui étoient dans le conclave. Le cardinal Français Gaëtan, neveu de Boniface, et qui en avoit hérité la haîne contre le roi et les cardinaux Colonne, partisans de la France, étoit à la tête de l'une de ces factions. L'autre parti, dévoué au roi, avoit pour chef le cardinal Dupré, ami intime des deux cardinaux Colonne, què Boniface, pendant son pontificat et en haîne de la France, avoit cruellement persécutés, aussi-bien que toute leur Maison.

Les cardinaux, qui étoient enfermés dans le conclave, s'assembloient tous les jours, conféroient tantôt en public et tantôt en particulier; et les plus adroits tâchoient de gagner quelques suffrages dans la faction contraire (1). Le cardinal Dupré, habile dans ce genre d'escrime, et consommé dans la politique, s'adressant un jour au cardinal Gaëtan : *nous faisons un grand mal,* lui dit-il avec une ingénuité apparente, *et nous causons un grand préjudice à l'église, de la priver si long-tems de son chef.* Il ajouta que, puisqu'ils ne pouvoient convenir d'aucun cardinal pour en faire un Pape, il falloit nécessairement choisir,

(1) Jo. Villani. lib. VIII, chap. 8, — St-Antonin, pag. 3, tom. 21. — Bern. Chron. Rom. Pont. — Rain. tom. 15. — Cont. ann. Eccles.

hors du conclave, un sujet digne de remplir cette grande place; que, pour faciliter cette élection, il étoit d'avis qu'une des deux factions nommât, à son choix, trois archevêques d'au-delà des monts; et que l'autre faction seroit en droit, dans le terme de quarante jours, de choisir pour Pape celui des trois qui lui conviendroit le mieux. Gaëtan lui répondit que la partie n'étoit pas égale, et qu'il n'y avoit personne qui ne jugeât que la faction qui nommeroit les trois candidats, n'eût beaucoup d'avantage, puisque, par sa nomination, elle seroit sûre d'avoir pour Pape une de ses créatures. Le cardinal Dupré en convint; mais il lui répartit que, pour lui faire voir combien lui et les cardinaux de son parti souhaitoient sincèrement de finir le scandale que leurs divisions causoient dans l'église, ils étoient près de céder cet avantage aux cardinaux de sa faction; que ceux de son parti consentiroient volontiers qu'ils nommâssent les trois sujets capables; et que, de leur côté, ils ne se réserveroient que le seul droit de choisir au moins, parmi trois de leurs créatures, celui qu'ils croiroient le plus digne, et qui leur seroit moins désagréable.

Le neveu de Boniface communiqua à sa faction ce projet qu'il attribuoit à l'impatience que Dupré et les vieux cardinaux avoient de sortir du conclave. Après l'avoir fait approuver par les cardinaux de son parti, il s'en fit un traité solemnel, qui fut signé par tous les cardinaux, et

GUILL. DE VILLARET.

en conséquence, Gaëtan nomma trois archevêques ultramontains, tous trois créatures de son oncle, et qui, pendant le pontificat de ce Pape, avoient épousé ses intérêts contre le roi. Le premier de ces trois archevêques étoit celui de Bordeaux, qui s'appelloit *Bertrand de Got*, prélat d'une grande Maison d'Aquitaine, mais attaché à ses plaisirs, dévoré d'ambition, ami intime de Gaëtan, dont il avoit toute la confiance, et sujet du roi d'Angleterre, qui étoit alors duc d'Aquitaine. D'ailleurs, ce prélat étoit ennemi de Philippe-le-Bel, et particulièrement de Charles de Valois, frère de ce prince, qui, pendant les guerres entre les Français et les Anglois, avoit ravagé les châteaux et les terres de son frère et de ses plus proches parens. Cependant ce fut sur ce prélat que le cardinal Dupré jetta les yeux pour en faire un Pape. Il le connoissoit à fond; et il ne douta point qu'un homme de son caractère ne sacrifiât, sans peine, à son élévation, ses anciens amis et ses premiers bienfaiteurs. Il se persuada même qu'il ne seroit peut-être pas difficile, pendant que l'Italie étoit désolée par les factions et par les guerres des Guelphes et des Gibelins, de retenir en France un homme ambitieux, vain, et qui seroit charmé de se montrer à ses parens et à ses compatriotes dans ce haut degré de puissance où la thiare l'alloit élever. Le cardinal Dupré fit part de ses vues au roi Philippe-le-Bel par un courrier qu'il lui dépêcha secrettement, et qui arriva de Perouse à Paris en

onze jours. Il envoya, à ce prince, le traité fait entre les deux factions, et lui marquoit par sa lettre qu'il n'étoit question que de prendre bien ses sûretés avec l'archevêque de Bordeaux, qui, pour parvenir au souverain pontificat, se soumettroit sans peine à toutes les conditions qu'il en voudroit exiger.

Le roi, ayant lu ces dépêches, et le traité fait entre les cardinaux, sentit bien tout l'avantage qu'il en pouvoit tirer. Il écrivit aussi-tôt à l'archevêque de Bordeaux, qu'il avoit des affaires de conséquence, qui le regardoient directement, à lui communiquer. Il lui marquoit en même-tems qu'il se trouvât, un certain jour qu'il lui désigna, dans une abbaye située au milieu d'une forêt, proche Saint-Jean-d'Angely, où il ne manqueroit pas, de son côté, de se rendre le même jour; mais qu'il exigeoit sur-tout un profond secret.

L'un et l'autre furent exacts au rendez-vous; l'entrevue se fit, le matin, dans l'église de l'abbaye. Philippe, après avoir entendu la messe, exigea de l'archevêque un serment, qu'il fit en mettant la main sur l'autel, de garder inviolablement le secret qu'il alloit lui confier. Après cette précaution, il lui déclara qu'il étoit le maître de le faire Pape; et, pour l'en convaincre, il lui communiqua le traité fait à Perouse entre les cardinaux, avec l'endroit des lettres de Dupré, où ce cardinal, en son nom et au nom des cardinaux de la faction de France, remettoit au

choix du roi celui des trois archevêques qu'il jugeroit digne de la thiare.

L'archevêque de Bordeaux, ayant lu avec étonnement ces actes, se jetta aux pieds du roi, et les embrassant avec un transport qui se comprend mieux qu'on ne le peut exprimer, il lui demanda pardon de sa conduite passée. « Je vois « bien, Sire, lui dit-il, que vous voulez me ren« dre le bien pour le mal. Si je suis assez heureux « pour parvenir à la papauté, je vous conjure « d'être persuadé que vous en partagerez toute « l'autorité; et je suis prêt à vous en donner tou« tes les assurances que vous pourrez exiger pour « un si grand bienfait. »

Le roi le releva avec bonté; et, l'ayant embrassé en signe d'une parfaite réconciliation, il lui dit que, quand il seroit sur la chaire de Saint-Pierre, il souhaitoit qu'il lui accordât six grâces, toutes justes, dit-il, et qui n'alloient qu'au bien de l'église et de son État; mais qu'il en vouloit être assuré, avant que de prendre avec lui des engagemens plus particuliers. Les deux premières conditions que ce prince lui proposa, ne regardoient que les différends qu'il avoit eus avec le Pape Boniface, et dont il prétendoit qu'il cassât tous les actes faits contre lui, contre les cardinaux Colonne, et ses principaux sujets. Il demanda, pour troisième condition, qu'il lui promît de condamner la mémoire de Boniface, et de faire brûler ses os, comme on en usoit à l'égard des athées ou des hérétiques. Le quatrième arti-

cle concernoit les intérêts des cardinaux Colonne, que Boniface, en haîne de leur attachement pour la France, avoit dégradés de leur dignité; le roi exigeoit qu'ils fûssent rétablis avec une restitution entière de tous leurs biens. Philippe, pour cinquième condition, demanda la permission de lever des décimes sur le clergé de France, pendant cinq ans consécutifs. La sixième condition ne devoit être déclarée qu'après la cérémonie du couronnement du futur Pape. « Mais « je veux, dit le roi, que, pour sûreté de vos pro- « messes, vous en fâssiez des sermens solemnels « sur le Saint-Sacrement; et, de plus, que vous « me donniez en ôtage votre frère et vos deux « neveux, que je conduirai à Paris sous prétexte « de les concilier avec le comte de Valois, mon « frère; et je les y retiendrai jusqu'à l'entière « exécution de votre parole. C'est à présent à « vous, ajouta le roi, à voir si ces conditions « vous conviennent. »

L'ambitieux prélat, ivre de joye et d'espérance, promit tout, et en fit des sermens solemnels sur le Saint-Sacrement. Il manda, en même-tems, son frère et ses neveux, qu'il remit au roi. Ce prince aussi-tôt dépêcha un courrier au cardinal Dupré, et à ceux de sa faction, pour leur donner avis qu'il avoit pris, avec l'archevêque de Bordeaux, toutes les sûretés nécessaires pour ses intérêts et pour ceux de la Maison Colonne; qu'il amenoit actuellement à Paris le frère et les deux neveux de l'archevêque; et qu'ils pouvoient,

GUILL. DE VILLARET.

sans différer plus long-tems, l'élire pour Pape. Le roi et le prélat se séparèrent également contens l'un de l'autre; et le courrier de ce prince arriva à Perouse cinq jours avant l'expiration du terme dont on étoit convenu par le traité.

Le cardinal Dupré, instruit des intentions du roi, les communiqua aux autres cardinaux, partisans de la France; et ils déclarèrent ensuite, à ceux de la faction contraire, qu'ils étoient prêts à exécuter leur parole, et à choisir, pour Pape, un des trois archevêques qui leur avoient été proposés. Il se fit une assemblée solemnelle dans la chapelle du conclave; on commença, après l'invocation du Saint-Esprit, par ratifier de nouveau le traité fait pour l'élection. Le cardinal Dupré nomma ensuite, pour vicaire de Jésus-Christ, Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux : ce qui fut suivi des acclamations de tout le sacré collège, et sur-tout de la part du neveu et des créatures de Boniface, qui ignoroient ce qui s'étoit passé entre le roi et l'archevêque, et qui se flattoient d'avoir un Pape de leur parti, et ennemi de ce prince.

Mais ce prélat n'eut pas plutôt reçu le décret de son élection, que, dans les transports de joye que lui causoit un bonheur si inespéré, il laissa échapper le secret de sa réconciliation avec le roi de France. On n'en douta même plus, quand on vit qu'il avoit convoqué, à Lyon, tout le collège des cardinaux pour la cérémonie de son

couronnement, que Philippe honora de sa présence.

Ce fut, à ce qu'on prétend, après cette grande cérémonie, que ce prince déclara au Pape la sixième des conditions qu'il avoit exigées de lui dans leur entrevue, et qu'il s'étoit réservé de lui expliquer après son couronnement. Ce pontife fut bien surpris d'apprendre que cette condition renfermoit l'extinction et l'abolition de l'Ordre entier des chevaliers du Temple. Le roi, pour autoriser la justice de sa demande, lui dit qu'ils étoient coupables des crimes les plus affreux, et qu'il en avoit de bonnes preuves. Clément, pour satisfaire à ses engagemens, l'assura qu'il alloit travailler à faire faire des informations secrettes; et qu'il le prioit de lui faire communiquer, de son côté, ce qu'il avoit de preuves contre ces chevaliers.

Le nouveau pontife, après son couronnement, déclara que, tant que l'Italie seroit déchirée par les factions des Gibelins et des Guelphes, il resteroit en France. Il prit ensuite le chemin de Bordeaux, et passa par Mâcon, Brives, Bourges et Limoges. Le continuateur de Nangis rapporte, sur l'année 1305, que ce pontife, en traversant ces diocèses, pilla, soit par lui-même, soit par ses satellites, tous les biens des églises, et des bénéficiers qui se trouvèrent sur son passage; en sorte que l'archevêque de Bourges se vit réduit, pour vivre chaque jour, à la nécessité d'assister

GUILL. DE VILLARET.

à tous les offices du chœur, comme un simple chanoine, afin d'avoir part aux distributions manuelles (1).

Les cardinaux Italiens ne furent pas long-tems sans se repentir d'avoir élevé au souverain pontificat un prélat Français, si avide d'argent. Ils jugèrent bien que, si la thiare restoit long-tems en France, ils n'auroient pas beaucoup de part au gouvernement, et par conséquent aux trésors de l'église. Le cardinal Mattheo-Rosso des Ursins, Italien, et ennemi des Français, outré de se voir la dupe du cardinal Dupré, le rencontrant, un jour, dans l'antichambre du Pape : « Vous êtes venu à bout de vos desseins, lui dit-« il avec un souris amer, et nous voilà transplan-« tés au-delà des monts; mais ou je connois mal « le caractère des Gascons, ou je serai bien « trompé si on revoit de long-tems le Saint-Siège « à Rome. »

Cette capitale du monde Chrétien, autrefois la maîtresse et la souveraine des nations, par

(1) Papa Clemens, circa purificationem beatæ Mariæ, à Lugduno recedens Burdegalis per Matisconem, Brivatum, Bituricas.... et Lemovicas iter faciens, tam religiosorum quàm sæcularium ecclesias et monasteria tàm per se quàm per suos satellites deprædando, multa et gravia intulit eis damna : et frater Ægidius, Bituricensis archiepiscopus per hujusmodi deprædationes ad tantam devenit inopiam, quòd tanquam unus de suis simplicibus canonicis, ad percipiendum quotidianas distributiones pro vitæ necessariis, horas ecclesiasticas frequentare coactus sit.

l'éloignement de la Cour Romaine, perdoit le peu d'éclat qui lui étoit resté de son ancien empire. Tous les Italiens gémissoient de cette translation, que la plûpart, par rapport au tems qu'elle a duré, ont comparée à la *transmigration* de Babylone. Il y a eu même des historiens qui n'ont point fait de scrupule d'attribuer cette translation à l'attachement que le pontife avoit pour la comtesse de Périgord, fille du comte de Foix, princesse d'une rare beauté, et dont apparemment il eut de la peine à se séparer (1). Les mêmes auteurs l'accusent, pour satisfaire son avarice, d'un honteux commerce des choses saintes (2).

GUILL. DE VILLARET.

Peut-être que le lecteur trouvera que nous sommes entrés dans un trop grand détail au sujet des intrigues de ce conclave; mais on a cru,

(1) Histoire de M. l'abbé Fleury, lib. XCII, pag. 239.

(2) Questo papa fue huomo molto cupido di moneta è simoniaco che ogni benefitio per moneta in sua corte si vendea è fue lusurioso, si dicea che tenea per amica la comtessa di Paragorgo bellissima dona figlivola del comte di Foy. *Giovan Villani, lib. IX, chap.* 58. — Papa, ut chronica referunt, fuit nimis cupiditatibus deditus; propter quod scelus simoniæ, maximè à canonibus detestatum et punitum, multùm viguit in curiâ suâ circa beneficia. Quod autem quidam dicunt in papam non posse cadere simoniam, beatus Thomas hos reprobat: insuper et minùs honestæ vitæ fuit, et communitèr dicebatur cum quâdam comitissâ, pulcherrimâ muliere contubernium habere. *Sanctus Antonius Flor. archiep. de concilio Viennensi, tit.* 21. §. 3.

Guill. de Villaret.

par rapport aux faits qui suivent, que nous ne pouvions nous dispenser de représenter le caractère de ce Pape, et de rapporter les causes secrettes de la complaisance qu'il eut, depuis, pour la plûpart des desseins de Philippe-le-Bel, tant à l'égard des Templiers, que des Hospitaliers de Saint-Jean.

Ce nouveau pontife, voulant signaler son zèle par quelque entreprise d'éclat, et qui fût du goût de son siècle, proposa de faire passer une croisade en Orient, pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Dans cette vue, et pour être instruit des forces des infidèles, peut-être aussi pour être éclairci des accusations que le roi de France avoit intentées contre les Templiers, il fit sçavoir aux deux Grands-Maîtres qu'ils eûssent à se rendre incessamment auprès de lui, avec les principaux chevaliers des deux Ordres.

« Les rois de Chypre et d'Arménie, » dit-il, dans sa lettre au Grand-Maître des Hospitaliers, « nous sollicitent puissamment de leur procurer « quelques secours. C'est pourquoi nous avons « résolu d'en délibérer avec vous, et avec le « maître du temple : vû principalement que, par « la connoissance que vous avez du pays, vous « pourrez, mieux que tous les autres, nous con- « seiller sur la manière de conduire cette entre- « prise, outre qu'après l'église Romaine, per- « sonne n'est plus intéressé que vous dans le « succès. Nous vous ordonnons donc de vous « préparer à venir ici le plus secrettement que

« vous pourrez, et avec le moins de suite, puis- Guill. de Villaret.
« que vous trouverez, deçà la mer, un assez « grand nombre de vos chevaliers pour vous ac- « compagner. Mais ayez soin de laisser dans « l'isle de Chypre, un bon lieutenant et des che- « valiers capables de défendre la ville de votre « résidence; en sorte que votre absence, qui ne « sera pas longue, ne porte aucun préjudice aux « affaires de votre Ordre (1). Cependant ne laissez « pas d'amener avec vous quelques chevaliers, « que leur sagesse, leur expérience et leur zèle « rendent capables de nous donner, conjointe- « ment avec vous, d'utiles conseils. » Cette let- 1306.
tre est datée de Bordeaux, le 6 de juin 1306.

Le Grand-Maître des Hospitaliers étoit en mer quand cette lettre lui fut envoyée de l'isle de Chypre, où elle avoit été adressée. Il récrivit aussitôt au Pape pour s'excuser, s'il ne faisoit pas aussi promptement ce voyage que sa sainteté sembloit le souhaiter: et il s'en dispensa sur une entreprise qu'il avoit formée, et à laquelle il étoit actuellement attaché. Les Hospitaliers, rebutés des mauvais traitemens qu'ils recevoient du roi de Chypre, et de la dureté de sa domination, se voyant, d'ailleurs, comme relégués dans un bourg, et sans un port, si nécessaire à leurs armemens, étoient convenus d'abandonner un séjour si incommode, dans le dessein de se rendre maîtres, dans le voisinage de la Terre-

(1) Rainald. tom. 15.

GUILL. DE VILLARET.

Sainte, de quelque isle où l'Ordre, sans avoir à répondre qu'à ses supérieurs, pût aller à la mer, et remplir les obligations et les devoirs de son état.

Le Grand-Maître, l'esprit rempli d'un aussi grand dessein, et qu'il tenoit fort secret, jetta les yeux sur l'isle de Rhodes, peu éloignée de la Palestine, et qui avoit un port excellent. Cette isle, de la dépendance de l'empire de Constantinople, s'étoit sentie, comme la plûpart de celles de l'Archipel, de la révolution arrivée, dans cette capitale, par la conquête qu'en avoient faite les Français et les Vénitiens. Les Gênois, de leur côté, s'étoient emparés de la plûpart des Cyclades et des Sporades. Rhodes et les petites isles qui en dépendent, étoient tombées au pouvoir de ces républicains, pendant l'absence d'un seigneur Grec, appellé Jean de Gabales, qui en étoit gouverneur. Vatace, dont nous avons déjà parlé, et qui dans le démembrement de l'empire, s'en étoit érigé un particulier, dont Nicée étoit la capitale, chagrin de voir que les princes Latins emportâssent, tous les jours, quelques morceaux de l'empire Grec, avoit envoyé, en l'an 1249, Jean Cantacuzène, son grand échanson, avec une puissante flotte, pour chasser les Gênois de l'isle de Rhodes. Ce général Grec aborda dans l'isle, et y débarqua ses troupes sans obstacle. Heureusement pour les Gênois, Guillaume de Villehardouin, seigneur Français et prince de l'Achaye, et Hugues, prince de la

Maison de Bourgogne, passant, en ce tems-là, par Rhodes pour se rendre auprès du roi Saint-Louis, qui étoit dans l'isle de Chypre, laissèrent aux Gênois un corps de troupes qui leur aidèrent à chasser les Grecs. Vatace, le plus habile prince de son siècle, profitant, depuis, de la consternation où ils trouvèrent les Latins par la prison de Saint-Louis, chef de la croisade, envoya, à Rhodes, Théodore Protosebaste, qui reconquit cette isle sur les Gênois. Les Grecs y rétablirent leur autorité; mais cet empire tombant en décadence, des seigneurs de la Maison de Gualla, gouverneur de Rhodes, s'érigèrent insensiblement en princes de cette isle; et, pour se fortifier contre leurs souverains, ils la peuplèrent d'un grand nombre de marchands et d'habitans Turcs et Sarrasins. On prétend même qu'ils admettoient dans leurs ports des corsaires infidèles, qui y trouvoient toujours un asyle sûr quand ils étoient poursuivis par les galères des Hospitaliers, ou par les vaisseaux des autres princes Chrétiens.

Le Grand-Maître, après avoir côtoyé l'isle de Rhodes, reconnu ses ports et ses forteresses, et s'être instruit du nombre de ses habitans, ne se trouva pas de forces suffisantes pour en tenter la conquête. Ainsi il pensa à s'emparer de différentes petites isles voisines, et qui, quoiqu'habitées, ne sont presque que des rochers. Mais n'y ayant point trouvé de places fortifiées où il pût se maintenir, et dans la crainte que, s'il s'atta-

GUILL. DE VILLARET. choit à quelqu'une de ces petites isles, cette entreprise ne décèlât son dessein sur Rhodes, il reprit le chemin de l'isle de Chypre, et revint à Limisso. Il se disposoit, après cette expédition, à partir pour aller rendre compte au Pape du projet qu'il méditoit, et pour tâcher d'obtenir de ce pontife et des princes d'Occident, les secours nécessaires pour cette entreprise; mais il fut arrêté par une longue maladie qui se termina par sa mort.

FOULQUES DE VILLARET. 1308. * 1307. Tous les chevaliers furent sensiblement affligés de la perte de ce Grand-Maître, sur-tout dans une conjoncture si importante à l'Ordre. Le chapître, persuadé que FOULQUES DE VILLARET, son frère, n'ignoroit rien de ses desseins les plus secrets, et que, par sa valeur, il étoit très-capable de les faire réussir, jugea à propos de le nommer pour son successeur. Ce Grand-Maître ne se vit pas plutôt revêtu de cette dignité, qu'il s'embarqua sur les galères de son Ordre, et passa en France pour y conférer, avec le Pape et le roi, touchant l'entreprise de Rhodes, dont le dernier Grand-Maître lui avoit confié le dessein.

Il y avoit plus d'un an que Jacques de Molay, d'une Maison illustre dans le comté de Bourgogne, et Grand-Maître de l'Ordre des Templiers, pour satisfaire aux ordres du Pape, s'étoit rendu dans la ville de Poitiers, où étoit alors la Cour de Rome. Ce Grand-Maître avoit été accompagné de la plûpart de ses chevaliers, qui, rebutés comme les Hospitaliers, des avanies qu'ils avoient

à essuyer, tous les jours, de la part du roi de Chypre et de ses ministres, avoient abandonné cette isle. Ils s'étoient dispersés, à leur retour, dans les différens États de la Chrétienté, où ils avoient un grand nombre de riches commanderies; et il n'étoit resté, dans l'isle de Chypre, que le grand-maréchal de l'Ordre, et un certain nombre de commandeurs. Le Grand-Maître, à ce qu'on prétend, avoit apporté du Levant des trésors immenses, qu'il déposa, depuis, à Paris, dans sa maison du Temple.

Ce seigneur, en arrivant en France, avoit retenu auprès de lui les principaux chevaliers de son Ordre; et ce fut en leur compagnie qu'il s'étoit présenté devant le Pape. Ils en furent tous bien reçus, sans que ce pontife leur laissât pénétrer le motif secret qui l'avoit déterminé à les appeller en France. Il parut même goûter l'esprit du Grand-Maître, qu'il entretint, plusieurs fois, au sujet d'une croisade qu'il feignoit de vouloir publier incessamment. Il poussa la dissimulation jusqu'à lui délivrer un mémoire auquel il lui ordonna, après qu'il seroit reposé, de vouloir bien répondre exactement.

Par ce mémoire, le Pape, en supposant toujours le projet d'une croisade, lui demandoit quel secours les Latins pouvoient espérer du roi de la petite Arménie; quels étoient les ports, les rades et les places de la Palestine où les croisés pourroient plus facilement aborder; et si on feroit partir les troupes de l'Europe dans *le grand*

FOULQUES DE VILLARET.

ou *le petit passage*, c'est-à-dire, dans les mois de mai ou de septembre: saisons auxquelles les caravanes de pélerins partoient ordinairement pour la Terre-Sainte; et on appelloit ces embarquemens, grands ou petits passages, selon le nombre de vaisseaux et de troupes qu'on envoyoit au Levant.

Le Pape, par un mémoire séparé, ajouta, que la dissension qui ne se renouvelloit que trop souvent entre les Templiers et les Hospitaliers, n'ayant pas peu contribué à la perte de la Terre-Sainte, on lui avoit conseillé, pour le bien commun des deux Ordres, et pour l'édification des fidèles, d'unir, pour toujours, les Templiers et les Hospitaliers sous un même habit, sous une même règle et sous un seul Grand-Maître. Le souverain pontife lui ordonnoit de lui en dire son sentiment avec une sincérité entière. Peut-être que le Pape, par cette union des Templiers avec les Hospitaliers dont la réputation étoit entière, n'auroit pas été fâché de soustraire les Templiers aux instances que le roi de France faisoit contre cet Ordre, dont il demandoit l'extinction.

L'histoire nous a conservé la réponse que le Grand-Maître des Templiers fit à ces deux mémoires du Pape (1). Il dit premièrement, que, dans une bataille et une action décisive, il n'y avoit pas grand fond à faire sur les Arméniens,

(1) Bal. Pap. Aven. tom. 2, pag. 176.

Foulques de Villaret.

plus disposés à fuir qu'à combattre de pied ferme ; et que si, sans tenter d'autre conquête, on renfermoit le secours qu'on vouloit faire passer en Orient, à la seule défense de la petite Arménie, sa sainteté devoit sçavoir que les Arméniens, schismatiques et ennemis de tous les chrétiens Latins, ne les admettoient jamais dans leurs châteaux et dans leurs places fortes, quoiqu'ils ne fûssent passés en Orient que pour les secourir ; et que les croisés, réduits à tenir la campagne, seroient souvent surpris et massacrés par les Turcomans et par les Bédouins, qui occupoient les montagnes frontières de l'Arménie, d'où ils faisoient continuellement des courses dans le plat pays.

Par ces raisons, et par beaucoup d'autres, qui sont fort étendues dans ce mémoire, le Grand-Maître fait voir l'inutilité du *petit passage*, et d'un foible secours qui ne serviroit, dit-il, qu'à faire périr ceux qui le composeroient, et qui rendroit les chrétiens Latins méprisables. Il conclut que, pour pouvoir se flatter d'un heureux succès, il ne falloit rien négliger pour rendre ce passage le plus nombreux et le plus puissant qu'on pourroit. Dans cette vue, il exhorte le Pape à communiquer son mémoire aux rois de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Sicile, d'Arragon, de Castille (1), et à tous les princes

(1) Philippe-le-Bel, Édouard II, Henry de Luxembourg, dom Fadrique d'Arragon, dom Jaime, Ferdinand IV.

FOULQUES DE VILLARET.

souverains de la Chrétienté, « dont Dieu, dit-il, « par sa grace puisse toucher les cœurs, et les « déterminer à chasser les infidèles d'une terre « teinte du sang adorable de Jésus-Christ. »

Il propose ensuite d'engager les Gênois, les Vénitiens et les autres puissances qui ont des ports dans la Méditerranée, à fournir les galères et les vaisseaux nécessaires pour le *grand passage*, et pour le transport des troupes de la croisade. Il représente encore que les Chrétiens, ne possédant plus un pouce de terre dans le royaume de Jérusalem, ni dans la principauté d'Antioche, l'armée Chrétienne, si on prétendoit en chasser les infidèles, devoit être composée au moins de quinze mille hommes d'arme, et de cinq mille d'infanterie.

A l'égard du débarquement, il conseille, pour rafraîchir l'armée Chrétienne, qu'il se fâsse d'abord dans l'isle de Chypre, d'où elle pourroit passer ensuite facilement dans la Palestine. Mais, à l'égard de la plage et de l'endroit de ce royaume, où il faudroit aborder, il prie le Pape de le dispenser de mettre son avis par écrit, et de souffrir qu'il ne s'en explique que de vive voix, soit à lui, ou au roi de France; de peur qu'un dessein si important, et d'où dépendoit tout le succès de la croisade, ne fût pénétré et ensuite traversé par les infidèles.

Il insinue qu'il seroit fort à propos d'envoyer au printems six galères vers l'isle de Chypre, pour tenir la mer et pour arrêter les navires de

quelques marchands Chrétiens, qui préférant un gain sordide à l'intérêt de la religion, entretenoient des intelligences criminelles avec les Sarrasins, et leur portoient, contre les défenses de l'église, des armes et même du bois travaillé et tout préparé; en sorte qu'il ne restoit plus, pour en composer des galères, qu'à assembler et à joindre ces différentes pièces.

FOULQUES DE VILLARET.

Il ajoute que cependant on ne doit pas donner le commandement de ces dix galères Chrétiennes, ni aux Templiers, ni aux Hospitaliers; de peur que, si ces chevaliers surprenoient en fraude, et arrêtoient quelques vaisseaux qui appartînssent à des marchands Vénitiens ou Gênois, ils n'attirâssent sur ces Ordres militaires, la haîne et le ressentiment de ces deux puissantes républiques.

Le second mémoire contient une réponse au dessein que le Pape faisoit d'unir sous un même chef et sous une même règle, les Templiers et les Hospitaliers. Le Grand-Maître lui représente que, sous le pontificat de Grégoire IX, et le règne de Saint-Louis, on avoit proposé, au concile de Lyon, un pareil projet et même beaucoup plus étendu, qui comprenoit l'union de tous les Ordres militaires qui se trouvoient dans l'église; que le Pape et le roi, qui assistèrent à ce concile, voulurent entendre, là-dessus, l'avis de frère Guillaume de Beaujeu, Grand-Maître des Templiers, et de frère Guillaume de Courcelles, un des principaux chevaliers de l'Ordre

de Saint-Jean, qui se rencontrèrent dans le même tems à Lyon; que le Grand-Maître des Templiers remontra que les rois des Espagnes, qui avoient à soutenir une guerre continuelle contre les Maures, et qui tiroient leurs principales forces des Ordres militaires établis dans leurs États, ne consentiroient jamais que ces chevaliers Espagnols, qui dépendoient de leurs souverains, passâssent sous l'autorité d'un chef étranger, ni qu'on les unît avec d'autres Ordres militaires qui avoient différens objets et différens statuts; et que, sur ces remontrances du Grand-Maître, on se désista de ce dessein.

Il convenoit qu'après la perte de Saint-Jean-d'Acre, on avoit encore agité cette question; que le Pape Nicolas IV, pour couvrir la honte de n'avoir pas fourni le moindre secours aux assiégés, s'étoit déchaîné en plusieurs consistoires contre les Templiers et contre les Hospitaliers, comme si, par leurs prétendues dissentions, ils eûssent causé la perte d'une ville si importante; que personne dans la Chrétienté, et même parmi les infidèles, n'ignoroit que le Grand-Maître des Templiers, le maréchal des Hospitaliers, et plus de quatre cents chevaliers des deux Ordres, avoient péri à la défense de cette place d'où il n'étoit sorti que dix Templiers; mais que tous les projets et les discours de ce pontife, au sujet de la nécessité de l'union, n'avoient point eu de suite; que le Pape Boniface VIII, affectionné particulièrement aux Ordres militaires, et qui

ne les vouloit unir que pour les rendre plus puissans, avoit, à son tour, abandonné ce dessein; qu'après bien des raisonnemens, on étoit convenu, à la fin, de laisser subsister chaque Ordre en son particulier, et selon ses règles et sa forme de gouvernement.

Le Grand-Maître, après avoir rapporté ces exemples, entre ensuite dans le fond de l'affaire; et il représente au Pape, 1°, le péril où il expose le salut des religieux militaires en les obligeant de quitter leur première règle, et en les assujettissant d'en pratiquer une autre pour laquelle ils n'avoient pas reçu la grâce de la vocation. 2° Il lui remontre que, supposé cette union, ces chevaliers, quoique originairement de différens Ordres, étant obligés de vivre dans la même communauté, ne manqueroient jamais d'avoir des disputes sur la préférence de leurs premières professions; et que ces disputes entre des gens pleins de courage, et armés, pourroient dégénérer dans des combats, au grand scandale de toute la Chrétienté; 3° que, dans chaque maison des Templiers, on faisoit, trois fois la semaine, une aumône générale, et qu'on donnoit, tous les jours, aux pauvres toute la desserte du réfectoire; que pareillement les Hospitaliers, fondés originairement sur l'exercice continuel de la charité, faisoient, pour ainsi dire, une aumône continuelle par les différens secours qu'ils donnoient aux malades et aux pélerins; mais que, si de ces deux maisons on n'en faisoit plus qu'une,

FOULQUES DE VILLARET.

il ne s'y feroit, au préjudice des pauvres, qu'une seule aumône : ce qui devoit s'entendre également de l'office divin, et de tous les exercices de piété qui se pratiquoient, quoique différemment, dans les commanderies des deux Ordres. 4° Chaque Ordre, dit-il, a un chef et un Grand-Maître et plusieurs autres officiers, comme sont les prieurs, les baillis, le maréchal, le grand commandeur, le drapier, l'Hospitalier, et le turcopolier ; que si, dans l'union qu'on projette, on conserve ces mêmes charges, il se trouvera dans chaque prieuré deux titulaires : si on en supprime un, sur lequel des deux Ordres tombera cette réforme ? Est-il juste, sous prétexte de cette union, de dépouiller de leurs emplois d'anciens chevaliers, qui n'y sont parvenus que par leurs services, et en répandant leur sang pour la défense de la Chrétienté ?

« Je sçais bien, continue ce Grand-Maître, « que l'objet de cette union est de faire cesser « cette jalousie d'honneur, qui ne se rencontre « que trop souvent entre des guerriers qui aspi- « rent tous à la même gloire. Mais je réponds, « dit-il, que c'est de cette émulation que les che- « valiers Latins ont tiré de plus grands avan- « tages ; que rien n'a plus élevé le courage d'un « Ordre, que la valeur qu'il remarquoit dans un « autre ; et qu'on a toujours observé, que si les « Hospitaliers faisoient venir de leurs comman- « deries, et pour le secours de la Terre-Sainte, « des vaisseaux, des troupes, des armes et des

« vivres, les Templiers, à leur exemple, et pour « les surpasser, s'ils pouvoient, faisoient encore « de plus puissans armemens.

FOULQUES DE VILLARET.

« Ce n'est pas, très-saint Père, ajoute le Grand-« Maître, que je ne convienne que, dans un tems « comme celui-ci, où tout le monde, princes, « prélats, ecclésiastiques et religieux, envient les « grands biens des deux Ordres, et tâchent, sous « différens prétextes, de s'en emparer, ce ne fût « un grand avantage de nous réunir, pour résis-« ter plus facilement aux entreprises des usurpa-« teurs. Mais c'est à votre sainteté à balancer cet « avantage, contre les raisons que je vous ai ex-« posées; et, si vous l'avez agréable, je ferai te-« nir, en votre présence, un chapître des prieurs, « des baillis, et des principaux commandeurs « qui se trouveront en-deçà de la mer. Vous « pourrez par vous-même, très-saint Père, ap-« prendre ce qu'ils pensent de cette union, et « dans quelles dispositions tout l'Ordre est à ce « sujet. Après les avoir entendus, votre sainteté, « suivant ses lumières et la plénitude de puis-« sance qu'elle aura reçue de Dieu, décidera sou-« verainement de ce qui lui aura paru de plus « convenable au bien commun de toute la Chré-« tienté. »

L'histoire ne nous a point instruits de l'usage que le Pape fit de ces deux mémoires. Ce ne fut même que deux ans après qu'on reprit le projet de la croisade. A l'égard de l'union des deux Ordres, apparemment que le Pape en sentit les in-

FOULQUES DE VILLARET.

convéniens, et qu'il fut touché de la solidité des raisons du Grand-Maître, et des sentimens de religion et de piété répandus dans son dernier mémoire. Peut-être même que ce pontife n'avoit proposé cette union des Templiers avec les Hospitaliers, que comme une espèce de réforme à l'égard des premiers, et pour s'épargner la discussion des crimes dont Philippe-le-Bel lui avoit fait des plaintes secrettes, et dont ses ambassadeurs poursuivoient vivement l'éclaircissement et la punition. Pour ne pas interrompre la narration de ce qui se passa alors au sujet de l'isle de Rhodes, je différerai à donner le détail de cet évènement si singulier, et de tout le procès des Templiers, jusqu'à ce que je sois parvenu à l'année où il fut terminé.

Le dessein des Hospitaliers, comme nous l'avons dit, étoit d'abandonner l'isle de Chypre, et de tâcher de se rendre maîtres de celle de Rhodes. Mais un projet de cette importance exigeoit des forces supérieures à celles de l'Ordre. Le Grand-Maître, dans l'espérance de tirer des secours du Pape et du roi de France, passa dans ce royaume, et se rendit à Poitiers, où l'un et l'autre, de concert, étoient déjà arrivés pour traiter de l'affaire des Templiers. Foulques de Villaret leur fit demander une audience secrette. Il leur représenta d'abord les avanies que les Hospitaliers avoient continuellement à essuyer de la part du roi de Chypre et de ses ministres, l'humeur défiante et ombrageuse de ce prince,

FOULQUES DE VILLARET.

qui, dans la crainte de s'attirer le ressentiment et les armes du soudan d'Égypte et des autres princes infidèles, traversoit les armemens de l'Ordre, et empêchoit les chevaliers de sortir de ses ports. Ce Grand-Maître, après avoir fait voir l'impossibilité, pour son Ordre, de rester plus long-tems dans les États d'un prince si plein d'une timide politique, leur communiqua le projet de l'entreprise sur l'isle de Rhodes. Il leur en fit envisager toute l'utilité, et il leur représenta que ce seroit un entrepôt pour toutes les croisades, et pour toutes les flottes Chrétiennes qui passeroient en Orient; qu'on devoit même regarder la conquête de cette isle comme un gage assuré de celle de la Terre-Sainte, par le grand nombre de vaisseaux que les chevaliers mettroient en mer, et qui empêcheroient les corsaires Turcs et Sarrasins de porter du secours aux infidèles qui occupoient la Judée. Mais il ajouta, que les forces de son Ordre n'étoient pas suffisantes pour une si haute entreprise, et qu'il ne s'y engageroit pas, s'il n'étoit assuré du secours du père commun des fidèles, et de celui du plus puissant roi de l'Europe.

Le Pape et le roi persuadés, comme on l'étoit encore, en ce tems-là, dans toute la Chrétienté, qu'il n'y avoit point d'action plus méritoire pour parvenir au ciel, que de prendre part, et de contribuer à ces guerres saintes, donnèrent de grandes louanges au Grand-Maître, et à tous les chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean : et, pour les

FOULQUES DE VILLARET.

encourager à suivre un si noble projet, ils leur promirent de puissans secours. Le Pape, dans la vue que la conquête de l'isle de Rhodes feroit beaucoup d'honneur à son pontificat, avança, de ses propres deniers, quatre-vingt-dix mille florins à l'Ordre pour lever des troupes.

Afin de ne pas laisser pénétrer le secret de cette entreprise, on publia une croisade générale pour le recouvrement de la Terre-Sainte. Le Pape y attacha des indulgences plénières avec tous les privilèges que ses prédécesseurs avoient accordés dans de pareilles expéditions. On comprit même, dans le bénéfice de ces grâces apostoliques, ceux qui contribueroient aux frais de cet armement. Un grand nombre de personnes de toutes conditions, sur-tout du côté de l'Allemagne, abandonnèrent leurs pays, et s'enrolèrent pour cette sainte milice. Les femmes même voulurent prendre part à cette croisade, et plusieurs donnèrent jusqu'à leurs joyaux, et ce qu'elles avoient de plus cher (1). De tout cet argent on acheta des vaisseaux, des armes et des vivres.

Charles II, roi de Sicile, et la république de Gênes, quoiqu'ils ignorâssent le dessein secret de cette entreprise, fournirent des galères pour

(1) Pro passagio congregata fuit pecunia, et armorum ac aliarum rerum copia, offerentibus fidelibus viris ac mulieribus jocalia, et quæ habebant carissima. *Bal. Pap. Aven. ex quintâ vitâ Clementis. V.*

le transport des croisés. Le rendez-vous étoit dans le port de Brindes, à l'extrémité du royaume de Naples. Il y accourut un si grand nombre de croisés, que les chevaliers de Saint-Jean, n'ayant pas assez de vaisseaux de transport, et craignant d'être embarrassés de cette multitude de gens de toutes conditions, se contentèrent de choisir les plus nobles et les mieux armés. Il y eut un grand nombre de gentilshommes, des premières Maisons d'Allemagne, qui, dans cette occasion, prirent l'habit et la croix de Saint-Jean (1); ces illustres chevaliers furent présentés à Villaret par le frère Heltwig de Randersack, grand-prieur d'Allemagne, qui, à la tête de cette généreuse noblesse, acquit beaucoup de gloire dans cette entreprise.

FOULQUES DE VILLARET.

Le Grand-Maître prit ensuite congé du Pape, qui le combla, et tout l'Ordre, de grâces et de bénédictions. Il leur accorda particulièrement, en cas que leur entreprise réussît, le droit, dans le tems de vacance, de nommer l'archevêque de Rhodes. De gros tems ne permirent de mettre à la voile qu'au commencement du printems. La flotte Chrétienne côtoya l'Albanie, passa la Morée et l'isle de Candie; et laissant Rhodes à gauche, et assez loin pour ne pas donner de soupçons aux Grecs et aux infidèles, on alla débarquer dans l'isle de Chypre et dans le port de Limisso. Le Grand-Maître n'y resta qu'autant de tems 1308.

(1) Pantal. Hist. Johan. Basileæ.

FOULQUIS DE VILLARET.

qu'il lui en fallut pour prendre sur ses vaisseaux les chevaliers qui étoient dans l'isle avec tous les effets de la religion : il se rembarqua ensuite. Le roi de Chypre, les princes voisins, et même les chevaliers et les croisés qui étoient sur la flotte, étoient également persuadés que cet armement regardoit la Palestine et la Terre-Sainte. Mais le Grand-Maître, après avoir tenu la mer pendant quelques jours, s'arrêta à Macri, sur les côtes de la Lycie, soit pour y faire de l'eau et se rafraîchir, soit pour y attendre des nouvelles des espions qu'il avoit envoyés pour reconnoître l'isle et la ville de Rhodes, et prendre, sur leurs avis, les dernières mesures pour le débarquement.

Ce fut apparemment de cet endroit où, au rapport de l'historien Pachimère (1), il dépêcha des ambassadeurs, au nom de tout l'Ordre, à l'empereur Andronic, pour lui faire part de son entreprise, et pour lui demander l'investiture de Rhodes, qui relevoit à la vérité de l'empire, mais dont les Grecs rebelles, de concert avec des Sarrasins, s'étoient emparés, et qui, pour se fortifier dans leur usurpation, y avoient appellé des corsaires. Ces ambassadeurs lui représentèrent que l'Ordre s'engageoit à en chasser ces pirates qui infestoient toutes les mers de l'empire; et qu'en reconnoissance de l'investiture, et à titre de feudataire, il lui fourniroit, tous les ans, trois cents

(1) Lib. VII, chap. 30 et 31.

chevaliers, la plûpart gens de commandement, et qu'il pourroit mettre à la tête des troupes qu'il entretenoit sur les frontières de la Perse.

Mais Andronic, naturellement ennemi des Latins, comme la plûpart des princes Grecs, rejetta avec hauteur ces propositions. Un château qu'il possédoit encore dans cette isle, au rapport de l'historien Grec, et quelque ombre de souveraineté, quoique bien équivoque, que lui laissoient les Gualla, lui faisoient croire qu'il lui seroit plus aisé d'y rétablir entièrement son autorité, que si les Hospitaliers, soutenus des princes d'Occident, en étoient les maîtres. Pendant que cette négociation se passoit à Constantinople, le Grand-Maître, qui en avoit bien prévu le succès, avoit mis à la voile: et, après avoir déclaré publiquement son dessein, il avoit abordé à l'isle de Rhodes, surpris les habitans, Grecs et infidèles; et, sans trouver d'abord qu'une foible résistance, il avoit débarqué ses troupes, ses vivres et ses machines de guerre (1).

(1) Anno eodem 1306, hospitalarii cum exercitu christianorum, oppugnare cœperunt insulam Rhodi cum circumadjacentibus insulis circitèr quinque, quæ ab infidelibus Turcis inhabitabantur sub dominio imperatoris Constantinopolitani: ceperunt autem statim ab initio aliquas insulas et castella: steteruntque in pugnâ et conflictu obsidentes paritèr et obsessi annis quatuor contra Turcos, et obtinuerunt finalitèr christiani. *Ex quartâ vitâ Clementis quinti, auctore Bernardo Guidonis, episcopo Lodovensi.*

FOULQUES DE VILLARET.

Parmi les différens noms qu'on a donnés, en différens tems, à l'isle de Rhodes, les Grecs l'avoient nommée *Ophieuse*, ou l'isle des serpens, à cause de la multitude de serpens dont elle est infectée. D'autres prétendent qu'elle prit le nom de *Rhodes*, d'un bouton de rose fait d'airain, qu'on trouva dans les fondemens de Lindo, une de ses principales villes; et que les habitans en firent mettre la figure dans les monnoies. Mais un habile antiquaire a fait voir que ceux qui s'attachent à ce sentiment, ont pris pour une rose, une fleur de grenadier, dont les Rhodiens se servoient ordinairement dans leurs teintures, par la même raison que les Tyriens avoient fait mettre anciennement dans leurs monnoies, la coquille de ce riche petit poisson qu'on appelloit pourpre. L'opinion la plus commune et la plus vraisemblable, attribue l'origine du nom de Rhodes, à la quantité de roses dont cette isle est remplie pendant presque toute l'année.

L'isle de Rhodes est située dans cette partie de la Méditerranée, qu'on appelle *Carpathienne*. Elle regarde, au levant, l'isle de Chypre, celle de Candie au couchant, au midi l'Égypte, et au septentrion la Carie et la Lycie, qui font partie de l'Asie Mineure, appellée aujourd'hui *Natolie*, dont elle n'est séparée que par un canal qui n'a pas plus de vingt milles de largeur; son circuit est d'environ six-vingts milles. L'air y est pur et tempéré: le climat doux, le terroir presque partout fertile: le pays abonde sur-tout en arbres

FOULQUES DE VILLARET.

fruitiers de toute espèce: on y trouvoit anciennement des mines de fer et d'airain. Les habitans, célèbres par la perfection où ils avoient porté tous les arts, faisoient, de ces métaux, des armes, des instrumens de guerre, et sur-tout des statues. On en comptoit, dans l'ancienne ville de Rhodes, jusqu'à trois mille de différentes grandeurs, toutes d'excellens ouvriers, et qui représentoient des divinités, des princes et des hommes illustres. Cette ville en étoit, pour ainsi dire, peuplée; mais, de tous ces simulacres, le plus remarquable et le plus surprenant, étoit un colosse qu'on avoit consacré au soleil, la divinité tutélaire de l'isle. On apprend de Pline qu'il avoit soixante-dix coudées de hauteur: c'étoit l'ouvrage de Charès de Lindo, disciple de Lisippe: un tremblement de terre renversa cette énorme statue. Il y avoit peu de personnes, ajoute cet historien, qui pûssent embrasser son pouce: ses doigts étoient plus gros que plusieurs statues, et d'amples cavités s'étant découvertes par sa chûte, on trouva dedans de grosses pierres avec lesquelles l'habile ouvrier sçut contrebalançer si bien la pesanteur du colosse, qu'il l'affermit sur ses pieds. Je ne parle point des peintures et des tableaux dont les temples étoient remplis, chef-d'œuvres de l'art, et des ouvrages des Parrhasius, des Protogène, des Zeuxis et des Appelle. L'isle de Rhodes n'étoit pas moins célèbre par ses sçavantes académies, et par des hommes consommés en tout genre de littéra-

FOULQUES DE VILLARET.

ture, qui en sont sortis. On sçait que c'étoit l'école des Romains, sur-tout pour l'éloquence, et et où ils alloient se perfectionner dans le talent de la parole, si nécessaire, dans cette république, à tous ceux qui se mêloient du gouvernement.

Ce qui paroîtra de plus surprenant, dans un peuple si appliqué aux arts et aux sciences, qui ne semblent fleurir qu'à l'ombre de la paix, c'est que les Rhodiens n'en étoient pas moins fameux par leurs armes, par leurs conquêtes et par leurs colonies. Ils excelloient sur-tout dans l'art de la navigation : leurs ports étoient remplis de vaisseaux; on y trouvoit des arsenaux et des magasins capables d'armer des flottes entières; et ils s'étoient rendus si puissans sur mer, qu'il n'y avoit point, dans toute l'Asie, de souverains qui ne recherchassent leur alliance. Mais ils n'employoient jamais plus volontiers leurs forces que contre les pirates. C'étoit par leur capacité dans la conduite de leurs vaisseaux, et par une sage discipline, dit Strabon, qu'ils s'étoient maintenus si long-tems en possession de l'empire de la mer.

Mais tous ces talens, qui, du tems des Grecs et des Romains, avoient rendu cette isle si célèbre, furent négligés par les Grecs du Bas-Empire. Les révolutions arrivées dans leur gouvernement, et le changement de souverains de différentes nations, auxquels ils se trouvèrent, depuis, assujettis, ne contribuèrent pas moins

Foulques de Villaret.

à la décadence de cet empire maritime; l'ignorance et la mollesse des Sarrasins Rhodiens, qui, à l'exception de quelques corsaires, alloient rarement en mer, leur firent perdre leur puissance et leur ancienne réputation.

Tel étoit l'état de cette isle, lorsque Villaret y entra à la tête de son armée. Les infidèles, qui en faisoient la principale force, réunis avec les Grecs, anciens habitans de l'isle, en vinrent souvent aux mains avec les Hospitaliers et les croisés que le Grand-Maître avoit amenés de l'Europe. Il se donnoit, presque tous les jours, des combats dont il est surprenant que les Hospitaliers anciens ne nous ayent pas conservé le détail. Il paroît que le succès en fut différent, par la longueur de cette guerre qui dura près de quatre ans. L'empereur Grec, qui se flattoit, en chassant les Latins de cette isle, d'en rester le maître, y fit passer contre eux un puissant corps de troupes. Le Grand-Maître, de son côté, jugeant bien que le succès de son entreprise dépendoit de la conquête de la ville de Rhodes, malgré ce secours, en forma le siége; et ses chevaliers, à son exemple, se précipitoient dans les plus grands périls pour en avancer la prise. Mais, comme la plûpart des croisés se retiroient les uns après les autres; que l'armée se vit enfin réduite aux seules troupes de la religion, le siége se tourna en blocus; les assiégeans se trouvèrent bientôt eux-mêmes assiégés par les Grecs et les Sarrasins, qui leur fermoient les

FOULQUES DE VILLARET.

passages pour recouvrer les vivres ou pour aller au fourrage. Les Hospitaliers manquèrent, à la fin, de troupes, de vivres et d'argent; mais le Grand-Maître trouva toutes ces choses dans son habileté et dans son courage; les difficultés ne firent que l'augmenter. Il emprunta, des banquiers de Florence, des sommes considérables, et avec ce secours et l'argent qu'il tira des commanderies d'au-delà de la mer, il leva de nouvelles troupes, paya les anciennes; et, après les avoir laissées se rafraîchir pendant quelques jours, déterminé à vaincre ou à mourir, il sortit de ses retranchemens, marcha droit à ses ennemis, et leur présenta la bataille.

Le combat fut sanglant; et on se battit, de part et d'autre, avec cette animosité qui se rencontre entre des troupes étrangères, qui veulent s'emparer d'un pays, et des habitans qui défendent leurs maisons, leurs terres, leurs femmes et leurs enfans: tous motifs les plus puissans pour animer les peuples, même les moins guerriers. Les historiens se sont contentés de rapporter que, de part et d'autre, il y avoit eu beaucoup de sang répandu; que le Grand-Maître y perdit ses plus braves chevaliers; mais que les Grecs et les infidèles, ne pouvant résister à une valeur si opiniâtre, abandonnèrent le champ de bataille; et que plusieurs Sarrasins, désespérant de résister aux Latins, gagnèrent le bord de la mer, s'embarquèrent, et portèrent, les premiers, dans les isles de l'Archipel, et le long

des côtes de la Lycie, les nouvelles de leur défaite. FOULQUES DE VILLARET.

Le Grand-Maître ramena ses troupes victorieuses dans ses lignes, et continua le siége avec une nouvelle ardeur. Après qu'il eut gagné les principales fortifications de la place, les chevaliers, à la tête des troupes, montèrent à l'assaut, et, malgré une grêle de flèches et de pierres que les assiégés lançoient contre les assaillans, le Grand-Maître vit ses étendards arborés sur le haut de la brêche, et ses chevaliers maîtres de la place (1). On donna la vie et la liberté aux habitans Chrétiens; mais les infidèles furent taillés en pièces: c'est au moins ce qui résulte de la narration abrégée des historiens du tems. La conquête de la capitale fut suivie de la prise du château de Lindo, situé au côté oriental de l'isle. Proche de ce château, il y a un port et deux bayes au septentrion, dont l'une se nomme encore aujourd'hui *la baye des Serpens.* Les autres forteresses subirent la même destinée : toute l'isle, en moins de quatre ans, se soumit à la domination des Hospitaliers; et, pour un monument éternel d'une conquête si utile à la Chrétienté, et si glorieuse à l'Ordre de Saint-Jean, toutes les nations, de concert, donnèrent

15 août. 1310.

(1) Anno Domini 1310, in festo Assumptionis Beatæ Mariæ, exercitus christianorum cum hospitalariis obtinuerunt civitatem Rhodi quæ est caput et metropolis totius regionis et insularum vicinarum. *Ex vitâ Clementis V, pag.* 72.

FOULQUES DE VILLARET.

à ces Hospitaliers le nom de CHEVALIERS DE RHODES. C'est sous ce nom que nous parlerons désormais d'un corps de noblesse, qui continua de se rendre aussi utile aux princes Chrétiens que formidable aux Mahométans.

Les premiers soins du Grand-Maître furent de rétablir les murailles et les fortifications de la ville de Rhodes, qu'il avoit ruinées pendant le siége: il fit ensuite entrer tous les vaisseaux de la religion dans le port; on les arma aussi-tôt, et on les chargea de troupes et de munitions de guerre et de bouche: le Grand-Maître monta lui-même la flotte, et mit à la voile. De toutes les conquêtes que les anciens Rhodiens avoient faites, ou des colonies qu'ils avoient établies en différentes contrées, il ne leur étoit resté jusqu'alors, dans leur dépendance et sous leur domination, que huit ou neuf petites isles voisines, ou, pour mieux dire, des rochers et des écueils, qu'on appelloit, en ce tems-là, les isles des Rhodiens; telles étoient les isles de Nisara, de Lèros, de Calamo, d'Episcopia, de Calchi, de Simia, de Tilo, et de Cos ou Lango. Il n'en coûta au Grand-Maître, pour y faire reconnoître son autorité, que de se présenter devant ces isles. Nisara, appellée par les anciens Nisyros, étoit située dans l'Archipel, à deux lieues de l'isle de Lango, et dans la même distance de la province de Carie. Cette isle avoit une ville du même nom; on y trouvoit anciennement un temple dédié à Neptune, des bains chauds et salutaires,

et un bon port. Le Grand-Maître, de concert avec le souverain Conseil de l'Ordre, donna en fief cette isle à Jean et à Bonaville Assatiers, deux frères qui s'étoient signalés à la conquête de Rhodes; et cette inféodation se fit à condition qu'ils construiroient incessamment une galère à six-vingts rames, chargée de soldats et de munitions; qu'ils seroient obligés de la monter eux-mêmes, et de se rendre dans les endroits qui leur seroient indiqués par les ordres du Grand-Maître.

Ce prince passa de-là à l'isle de Lero, qui a environ dix-huit milles d'Italie de circuit. Il en trouva le terroir rempli de carrières de marbre. Toute l'isle n'est qu'un rocher ou une montagne, au sommet de laquelle il y avoit un château qui défendoit l'entrée du port contre les entreprises des corsaires. Quoique l'isle de Calamo ait plus d'étendue, et qu'elle contienne au moins quarante milles de circuit, elle n'est ni plus fertile ni plus riche que Lero : ce ne sont que montagnes et rochers. Le terroir en parut sec et aride à Villaret, qui ne laissa pas d'être surpris de voir, proche du port, les ruines d'une grande ville, dont les habitans ne subsistoient apparemment que par le commerce.

Les isles d'Episcopia, de Calchi, et de Tilo, ne présentèrent pas aux chevaliers des conquêtes plus difficiles, ni aussi plus utiles que les précédentes. Celle de Syme ou Symia leur parut plus importante par l'excellence de ses vins, et par la

FOULQUES DE VILLARET.

quantité de chèvres qu'on y nourrissoit. On élevoit les enfans dans cette isle à nager et à plonger dans la mer, pour aller pêcher au fond de l'eau des éponges, dont les environs de cette isle étoient remplis. Il y avoit même une loi parmi ces insulaires, qui ne permettoit point anciennement aux jeunes hommes de se marier, qu'ils ne pûssent plonger l'espace de vingt brasses dans l'eau, et même y demeurer quelque tems. Cette isle étoit encore célèbre, parmi celles de l'Archipel, par l'adresse de ses charpentiers, qui construisoient des flûtes et de petites frégates, si légères et si vîtes à la voile et à la rame, qu'il n'y avoit point de vaisseau qui les pût atteindre. On prétend que le Grand-Maître y fit bâtir, sur le sommet d'une montagne, une tour très-exhaussée, d'où l'on découvroit fort loin tous les vaisseaux qui étoient en mer, et qu'il ordonna aux habitans, quand ils en verroient paroître, d'en donner avis à Rhodes par des barques légères, ou de faire les signaux ordinaires, en allumant des feux la nuit, et par une épaisse fumée, le jour.

De toutes ces isles, si on leur peut donner ce nom, il n'y a que celle de Cos ou de Lango, célèbre par la naissance d'Hypocrate et d'Appelle, qui soit considérable; elle a près de quarante milles d'Italie de longueur, et environ soixante et dix milles de circuit. Cette isle a celle de Rhodes à l'orient d'hyver; elle est éloignée de cent milles de l'Asie Mineure, ou Natolie, à l'orient

équinoxial. Elle a l'isle de Calamo vers l'occident, et celle de Scarpanto du côté du midi. Son terroir est fertile, et produit en abondance des fruits de toute espèce; il excelle en vins qui passent pour les plus délicats de ces contrées. Le Grand-Maître y trouva une petite ville appellée Lango, comme l'isle, située au bord de la mer, au fond d'un grand golfe, et au pied d'une montagne qui se termine par une plaine. Le port en étoit alors grand et commode; mais, depuis quelque tems, la tempête et les houles ont poussé une si grande quantité de sable à son entrée, qu'il n'y aborde plus que de petits bâtimens. Les grands vaisseaux et les galères sont obligés de demeurer à la rade voisine, dont le fond est net, ferme, sabloneux, et propre à l'ancrage.

Le Grand-Maître, ayant reconnu l'importance de cette isle, y fit tracer le plan d'un château fortifié de plusieurs tours quarrées, et qui, par ses soins, fut achevé en peu de tems : il laissa un chevalier pour y commander. Ceux qui lui succédèrent dans cet emploi, firent fleurir le commerce dans toute l'isle, ornèrent la ville de maisons magnifiques, où le marbre étoit prodigué dans les colonnes et dans les statues; et cette isle, sous le gouvernement de l'Ordre, et par la suite des tems, devint si puissante, qu'on la regardoit comme une seconde Rhodes, et qu'on en fit, dans la suite, un bailliage et un siége épiscopal, sous la métropole de Rhodes.

Le Grand-Maître, après avoir établi son auto-

FOULQUES DE VILLARET.

rité, et un bon ordre dans toutes ces isles, revint avec joye à celle de Rhodes. Il espéroit y goûter dans un doux repos les premiers fruits de sa victoire, lorsqu'il se vit attaqué par un ennemi redoutable, et qui lui fut suscité par les corsaires et les autres Mahométans, qui, de concert avec les habitans Grecs de l'isle de Rhodes, l'avoient défendue contre les chevaliers. Ces infidèles, après leur défaite, et pour éviter la première fureur du soldat victorieux, s'étoient jettés, comme nous l'avons dit, dans des barques ; et, à la faveur de la nuit, ils avoient gagné les côtes de Lycie, d'où ils se dispersèrent en différens endroits; et une partie se réfugia dans les États d'Ottoman, où ils portèrent leurs plaintes et leur misère.

Osman ou Ottoman, tige des empereurs Turcs de ce nom, règnoit alors dans une partie de la Bithynie, province de l'Asie Mineure (1). Ce prince, soit par zèle pour sa religion, soit par ambition, et pour s'agrandir, soit aussi peut-être pour empêcher qu'il ne s'élevât, si près de ses États, des voisins hardis et entreprenans, prit en main la protection de ces réfugiés, et résolut de chasser les chevaliers de l'isle de Rhodes, avant qu'ils eûssent eu le tems d'y affermir leur domination : c'est ce que nous allons raconter. Mais peut-être que le lecteur ne sera pas fâché qu'on lui fâsse connoitre un peu plus par-

(1) Observations sur l'origine des Turcs, lib. III, cap. 8.

FOULQUES DE VILLARET.

ticulièrement l'origine, la fortune, les desseins et les conquêtes d'un prince et d'une Maison, qui, des plus foibles commencemens, s'est étendue depuis avec une rapidité surprenante dans les trois parties de notre continent, et qui jetta les fondemens de ce nouvel empire, presque dans le même-tems que les chevaliers de Saint-Jean s'emparèrent de l'isle de Rhodes, comme si la providence les y eût conduits pour arrêter, par leur valeur, le progrès des armes d'Ottoman et de ses successeurs.

On rapporte différentes opinions de l'origine de cette Maison; les uns la font sortir d'un pâtre Tartare ou Nomade, qui, ayant quitté le soin de ses troupeaux pour porter les armes, s'érigea en duelliste. On dit qu'ayant vaincu, dans un combat singulier, un cavalier Grec de l'armée de l'empereur Jean Comnène, il obtint d'Aladin, sultan d'Iconium, pour récompense, la bourgade d'*Ottomanzich*, qui donna le nom à sa postérité. Quoique les Turcs laissent ordinairement, à la vanité des Chrétiens, l'illusion des généalogies contrefaites, cependant les princes de cette Maison, depuis qu'ils furent parvenus à cette élévation et à ce haut degré de puissance qui les rendoit formidables à tous leurs voisins, ne purent se résoudre à reconnoître une aussi basse origine: et, au défaut de la vérité, ils eurent recours, comme beaucoup d'autres, à la chimère et au roman. Ils firent du Tartare, dont nous venons de parler, un prince de la Maison

FOULQUES DE VILLARET.

illustre des Comnène, et neveu de l'empereur Jean Comnène, qui en ayant reçu de mauvais traitemens, et pour s'en venger, se retira auprès d'Aladin, se fit Mahométan, épousa la fille du sultan, qui lui apporta pour dot la bourgade d'*Ottomanzich*, avec plusieurs villages qui en dépendoient: d'où leur postérité avoit emprunté son surnom jusqu'au sultan Ottoman, qui s'étant distingué de toute sa race par sa valeur, avoit jetté les fondemens de la nouvelle monarchie des Turcs, et laissé le nom d'Ottoman aux fameux descendans de ce Comnène, neveu de l'empereur (1).

Voilà le roman: mais, pour substituer la vérité de l'histoire à une si flatteuse imposture, il paroît, par tous les écrivains de ce tems-là, que, sur l'origine de cette Maison, on ne peut point remonter plus haut qu'à un certain Soliman, qui vivoit l'an de notre salut 1214, et de l'hégire 611, et qui étoit chef d'une de ces tribus de Nomades, qui, sans avoir de patrie particulière, s'arrêtoient successivement dans tous les endroits où ils étoient soufferts, et où ils trouvoient de bons pâturages pour leurs troupeaux. On prétend que ce Tartare ou ce Turc, chassé de la Perse avec sa tribu, se noya en voulant passer à cheval le fleuve de l'Euphrate.

Orthogul ou Orthogrul, un de ses enfans, prit la conduite de la tribu, demanda une retraite à

(1) Histoire de Mahomet II, par la Guillenierie.

Aladin, troisième du nom, de la race des Turcomans Selgeucides, et sultan d'Iconium. Ce prince le prit à son service, et assigna à sa tribu, dans l'Arménie Mineure, des terres pour habiter. Ottoman, fils d'Orthogrul, par son courage et sa valeur, porta plus loin ses espérances et sa fortune. Sa tribu et ses troupes augmentèrent considérablement, par un grand nombre d'aventuriers qui se joignirent à lui, et qui, attirés par l'éclat de sa valeur et par sa libéralité, voulurent combattre sous ses Enseignes. Il en fit de braves soldats et d'excellens guerriers: le succès de ses armes répondit à son courage. Aladin, charmé de sa réputation, lui envoya une veste, un sabre, un étendard et une paire de tymbales. On dit que toutes les fois qu'Ottoman entendoit le son de cet instrument de guerre, pour témoigner le respect qu'il portoit au sultan, il ne manquoit jamais, s'il étoit assis, de se lever: comme pour marquer qu'il étoit toujours prêt à marcher pour son service. Mais, malgré ces témoignages extérieurs de zèle et de soumission, le sultan fort âgé et sans enfans, redoutant son courage et son ambition, l'engagea à faire la guerre aux Grecs, de peur qu'il ne tournât ses armes contre lui-même.

FOULQUES DE VILLARET.

Ottoman enleva des provinces entières et des places considérables aux empereurs Grecs: ce qui le rendit si puissant, que, du consentement même d'Aladin, il prit la qualité de sultan. D'autres prétendent qu'il ne se revêtit de ce titre

1299, et de l'hégire, 699.

698.

FOULQUES DE VILLARET.

souverain qu'après la mort de son maître. Ce prince, le dernier des Selgeucides, étant décédé, ses généraux, comme autrefois les capitaines du grand Alexandre, partagèrent entre eux ses États. Une partie de la Bithynie et de la Cappadoce échut à Ottoman. Ce prince sçut conserver cet empire naissant par de nouvelles conquêtes qu'il fit du côté de la Lycie et de la Carie, et surtout par la sagesse de son gouvernement, et par une bonté singulière: vertu rare dans un conquérant. La réputation de son affabilité est passée, par tradition, chez les Turcs, et s'y est conservée jusqu'à ce jour. Quand leurs empereurs montent sur le trône, au milieu des acclamations publiques, et parmi les vertus dignes d'un souverain, on ne manque jamais de leur souhaiter la bonté d'Ottoman: ce qui fait voir que ce sont des héros et des princes vertueux, qui fondent et augmentent les empires, et des tyrans et des lâches qui les perdent.

Le prince, dont nous parlons, sollicité par les Mahométans que les chevaliers avoient chassés de Rhodes, chargea une flotte de ses troupes, débarqua dans l'isle, s'avança du côté de la capitale, et en forma le siége. A peine le Grand-Maître avoit-il eu le tems d'en relever les murailles; mais les bastions et les fortifications n'étoient pas encore rétablis. L'expérience fit voir, en cette occasion, qu'il n'y a point de fortifications plus sûres pour une place de guerre, que la valeur et le courage de ceux qui la dé-

Foulques de Villaret.

fendent. Les chevaliers soutinrent plusieurs assauts. Les Turcs, dans ces attaques, perdirent beaucoup de monde; et Ottoman, si heureux dans toutes ses entreprises, échoua dans celle-ci, et fut obligé d'en lever le siége, et de se rembarquer.

Plusieurs historiens prétendent que les chevaliers de Rhodes durent leur salut et la conservation de leur nouvelle conquête à Amédée V, dit le Grand, comte de Savoye. Ils rapportent que ce prince étant venu à leur secours avec une puissante flotte, débarqua ses troupes, marcha aux ennemis, les défit dans une bataille, et qu'Ottoman fut contraint de lever le siége et de se rembarquer. Ces écrivains ajoutent qu'Amédée, pour conserver la mémoire de ce grand évènement et d'une victoire si célèbre, prit alors, pour sa devise, ces quatre lettres majuscules, et séparées par une ponctuation, F. E. R. T. qu'on a expliquées depuis par ces mots latins, *Fortitudo ejus Rhodum tenuit:* ce qui veut dire, que la valeur de ce prince a conservé la ville de Rhodes. On veut même qu'Amédée, depuis cette bataille, ôta de ses armes l'aigle de Savoye, et qu'il prit en sa place la croix de Saint-Jean.

Quoiqu'un évènement si singulier et si honorable pour la Maison de Savoye, ait été rapporté par un nombre infini d'écrivains, et qu'il se trouve même dans les historiens de l'Ordre, cependant l'attachement que nous devons à la vérité, nous oblige de dire que nous croyons cette relation

Foulques de Villaret.

fausse, et dans le fond et dans toutes ses circonstances. Il n'est point vrai qu'Amédée soit entré dans l'isle de Rhodes, et qu'il y ait porté ses armes en 1310, ni dans les années qui précédèrent, ou qui suivirent immédiatement la conquête qu'en firent les chevaliers de Saint-Jean.

1307. Ce prince, en 1309, étoit en Angleterre, et se trouva à la cérémonie du couronnement d'Édouard II; et, l'année suivante 1310, au mois de septembre, il reçut dans Chambéry Henry VII, comte de Luxembourg, élu empereur, qu'il accompagna ensuite dans son voyage d'Italie et à
1308.
1309. Rome, où ce prince alla prendre la couronne impériale (1): et on voit, par les historiens contemporains, qu'il ne quitta point l'empereur cette année, ni même la suivante. A l'égard de la devise mystérieuse, sur laquelle on fonde cette prétendue expédition dans l'isle de Rhodes, Louis de Savoye, baron de Vaud, mort en 1301, la portoit dans sa monnoie plus de dix ans avant qu'Ottoman eût attaqué les chevaliers; et on voit encore aujourd'hui, sur le tombeau de Thomas de Savoye, père d'Amédée V, dont nous parlons, la représentation d'un chien qui est à ses pieds, avec un collier, autour duquel on lit ce mot *fert*, sans ponctuation.

Il n'y a pas plus de fondement dans la preuve qu'on veut tirer de la croix de l'Ordre de Saint-

(1) Guichenon, tom. I, pag. 359.

Jean, qu'on suppose qu'Amédée prit, le premier de sa Maison, dans l'écu de ses armes. Car, outre que, long-tems auparavant, les princes de Piémont portoient la même croix, on la trouve, dès l'an 1304, dans un sceau de Thomas de Savoye, attaché à un traité que ce prince avoit fait la même année avec Étienne de Coligny, seigneur d'Andelot : ce qui fait voir que tout ce qu'on a inventé pour expliquer ces quatre lettres mystérieuses, n'est qu'une fable, et que les chevaliers de Rhodes ne dûrent qu'à leurs armes seules et à leur propre valeur la première défense de Rhodes.

Le Grand-Maître ne vit pas plutôt les Turcs rembarqués, que, pour mettre à l'avenir la ville de Rhodes hors d'insulte, il en fit terrasser les murailles, et y ajouta de nouvelles fortifications. Il donna ensuite tous ses soins à y rétablir le commerce, qui, avant la guerre, et même de tout tems, l'avoit rendue une des plus florissantes villes de l'Asie. Son port fut ouvert à toutes les nations : un grand nombre de Chrétiens, et sur-tout de Latins, qui, depuis la perte de la Terre-Sainte, s'étoient dispersés en différens endroits de la Grèce, accoururent pour s'y établir, et pour y vivre sous l'étendard de Saint-Jean, dont ils avoient éprouvé tant de fois la protection. De ce mélange des chevaliers et des habitans, tant Grecs que Latins, il se forma un nouvel État, qui étoit tout ensemble guerrier et marchand, et qui devint aussi puissant par ses

FOULQUES DE VILLARET.

richesses, que redoutable par le courage et la valeur de ses nouveaux souverains.

L'éclat de cette conquête, et la nouvelle de la levée de ce siége, passèrent bientôt en Occident: ce fut le sujet d'une joye universelle dans tous les États Chrétiens. Elle fut suivie d'une comparaison qu'on faisoit entre les deux Ordres militaires, qui n'étoit pas à l'avantage des Templiers. On disoit que les Hospitaliers n'avoient jamais voulu abandonner l'espérance de chasser un jour les infidèles de la Terre-Sainte; qu'ils étoient restés, pour cela, dans l'Orient; que la conquête qu'ils venoient de faire d'une isle aussi considérable que celle de Rhodes, assuroit un port commode à toutes les croisades; au lieu que les Templiers, par leur retraite précipitée en Europe et dans leurs commanderies, et par la vie molle et délicieuse qu'ils y menoient, sembloient avoir renoncé à leur vocation, et laissé, pour toujours, les saints lieux en proye aux Turcs et aux Sarrasins. Ces discours qui n'étoient pas destitués de vérité, d'autres encore plus odieux, et qu'on répandoit sourdement, engagèrent le roi de France à poursuivre l'extinction de cet Ordre.

On ne sçait point dans quelle année ce prince avoit pris une si terrible résolution contre les Templiers: il paroît seulement, par l'histoire, qu'un bourgeois de Béziers, nommé Squin de Florian, et un Templier, apostat de son Ordre, ayant été arrêtés pour des crimes énormes, et

mis dans le même cachot, ces deux scélérats désespérant de leur vie, se confessèrent l'un l'autre, au défaut du sacrement de pénitence qu'on n'administroit point, en ce tems-là, aux criminels, quand ils alloient au supplice (1). C'étoit aussi l'usage des gens qui voyageoient par mer, si, par la tempête, ils se trouvoient en danger de périr, et qu'il n'y eût point de prêtre dans leur vaisseau.

Squin, ayant entendu la confession du Templier, fit appeller un des officiers du roi, auquel il dit qu'il étoit prêt à révèler à ce prince un secret si important, qu'il tireroit plus d'utilité de sa connoissance, que de la conquête d'un royaume entier; mais qu'il ne s'en ouvriroit jamais qu'au roi seul. D'autres historiens attribuent ce fait à un Templier, prieur de Montfaucon, et à un autre religieux du même Ordre, appellé Noffodei; tous deux condamnés par le Grand-Maître et par le Conseil de son Ordre, pour leurs impiétés, et pour avoir mené une vie infâme, à finir leurs jours entre quatre murailles.

Quoiqu'il en soit du nom de ces scélérats, Philippe-le-Bel, sur les instances de celui qui demandoit à lui parler, et peut-être dans l'impatience de découvrir ce secret, qui devoit lui procurer de si grandes richesses, le fit venir à Paris. Il voulut l'entendre lui-même: et, après lui avoir promis une impunité entière, et même des ré-

(1) Bal. pap. aven. tom. 1, pag. 99.

compenses, s'il disoit la vérité, le criminel, qui avoit dressé le plan de son accusation, chargea tout le Corps des Templiers de vol, d'homicide, d'idolâtrie et de sodomie. Il ajouta que, quand un Templier étoit reçu dans l'Ordre, on l'obligeoit de renoncer à Jésus-Christ; de cracher sur la croix en signe de détestation; que ces chevaliers, devenus en secret Mahométans, par une infâme trahison, avoient vendu la Terre-Sainte aux sultans et aux princes de cette secte. On peut voir plus en détail, dans le recueil de Pierre Dupuy, toutes les abominations et toutes les saletés dont le délateur tâcha de noircir ses confrères, et que la bienséance ne permet pas de rapporter ici.

Le roi avoit fait part de ces accusations au Pape, dans leur entrevue à Lyon; et il lui en parla encore plus pressamment, l'année suivante, à Poitiers, où ils s'étoient rendus, de concert, pour traiter de cette grande affaire. Mais il ne paroît point que le Pape eût encore pris d'autre parti que celui d'une information secrette. Comme les ambassadeurs que le roi avoit laissés auprès de ce pontife, le sollicitoient incessamment de condamner cet Ordre, nous avons une lettre de Clément au roi, en date du neuf juillet, où il lui déclare nettement que, si la corruption dont on accusoit les Templiers, étoit aussi générale qu'il le prétendoit, et qu'il fallût abolir l'Ordre entier, il vouloit que tous ses biens fûssent employés pour le recouvrement

FOULQUES DE VILLARET.

de la Terre-Sainte; et qu'il ne souffriroit point qu'il en fût détourné la moindre partie à d'autres usages: ce qui pourroit faire présumer que le Pape soupçonnoit que, dans le procès qu'on intentoit aux Templiers, on en vouloit autant à leurs grands biens, qu'au dérèglement de leurs mœurs. Il paroît même que ce pontife, soit par rapport à cette affaire, ou à celle de Boniface, dont le roi vouloit qu'on condamnât la mémoire, comme d'un impie et d'un hérétique, se trouvant trop obsédé par les ministres de ce prince, eût bien voulu, depuis long-tems, être hors de ses terres; qu'il se déguisa même pour sortir de Poitiers; et que, dès l'an 1306, il prit avec quelques cardinaux, le chemin de Bordeaux, sans autre escorte que de quelques mulets qui portoient son or et son argent. Mais, ayant été reconnu en chemin par des émissaires du roi, il crut devoir retourner dans la ville d'où il étoit parti (1).

Philippe, qui étoit vif et impatient, et qui ne s'accommodoit pas des lenteurs du Pape, par un

(1) Tunc papa et cardinales venerunt Pictavim, ubi longiorem moram, ut dicitur, quàm voluissent fecerunt, rege Francorum et ejus complicibus et ministris illic eos quasi detinentibus violentèr. Nam papa, ut dicitur, sub alterius fictione personæ aliquandò tentavit cum paucis, summariis tamen oneratis argento et auro præcedentibus, versus Burdegalam proficisci; sed à quibusdam qui pro rege erant agnitus, cum rebus quas illuc volebat transferre compulsus est Pictavim remeare. *Prima vita Clementis V, ex Baluzio*, *pag*. 5.

FOULQUES DE VILLARET.

ordre secret, et qui fut exécuté un vendredi 13 octobre, fit arrêter, en un seul jour, le Grand-Maître et tous les Templiers qui se trouvèrent à Paris et dans les différentes provinces de son royaume; on saisit, en même-tems, tous leurs biens, qui furent mis à la main du roi (1).

Une conduite si extraordinaire causa une surprise générale dans toute la Chrétienté. Les uns l'attribuoient au ressentiment secret que ce prince, naturellement vindicatif, conservoit, disoit-on, contre les Templiers, qui, pendant ses différends avec le Pape Boniface VIII, s'étoient déclarés en faveur de ce pontife. On prétendoit même qu'ils lui avoient fourni des sommes considérables; et, pour aigrir le roi, on ajoutoit qu'un Templier, trésorier de Philippe, avoit été assez infidèle à son maître, pour tirer cet argent des coffres même du roi, afin d'en aider son ennemi, ainsi qu'on le voit dans le sixième article des accusations intentées contre eux, et rapportées dans les grandes chroniques de Saint-Denis, sous le règne de Philippe-le-Bel, *qu'eux reconnurent du trésor du roi à aucuns avoir donné, qui au roi avoient fait contrariété, laquelle*

(1) Eodem anno in octobri capti fuerunt omnes templarii unâ die in toto regno Franciæ, accusati de hæresi pessimâ, undè confiscata 1307, sunt omnia bona eorum, quæ nunc tenet ordo hospitalariorum, et ipsi in carcere duro detinentur. *Secunda vita Clementis V, auctore Ptolomæo Lucensi ordinis prædicatorum. — Ex Baluzio, tom. 2, Pap. Aven.*

chose étoit moult domageable au royaume (2).
« Et en ceci, dit Belleforêt, entendoit-on Boni-
« face VIII, ennemi mortel de ce roi, et avec
« lequel il avoit querelle ordinaire. »

D'autres historiens, sans remonter jusqu'au différend de Boniface, ont prétendu que ce prince, pour soutenir la guerre contre les Flamands, ayant affoibli la monnoie sans en réduire la valeur, les Templiers, qui s'y trouvoient intéressés, avoient été les auteurs secrets d'une sédition qui s'étoit élevée, à ce sujet, à Paris, ou du moins qu'ils l'avoient fomentée par des discours trop libres contre la personne du roi. Le peuple, toujours peuple, c'est-à-dire, toujours mécontent du gouvernement, quel qu'il soit, soutenoit qu'il ne falloit point chercher d'autre motif de l'arrêt des Templiers, que l'avarice de ce prince et de ses ministres, et l'avidité qu'ils avoient d'envahir les biens immenses de cet Ordre. Là-dessus, on citoit l'exemple récent des Juifs tolérés dans le royaume, mais que Philippe, l'année précédente, avoit fait arrêter, en un seul jour, comme il venoit d'en user à l'égard des Templiers; et qu'après les avoir dépouillés de tous leurs biens, on les avoit obligés de sortir du royaume avec leurs familles, demi-nuds, et seulement avec un médiocre viatique, pour leur subsistance pendant le chemin. Des gens passionnés rappelloient encore ce qui s'étoit

(1) Cosmog. lib. III. Traité des Templiers, pag. 1105.

FOULQUES DE VILLARET.

passé en Italie et Anagnie, patrie et résidence de Boniface VIII, dont le trésor avoit été pillé par des aventuriers Français et Italiens, que le roi tenoit secrettement au-delà des monts, sous les ordres de Nogaret et de Colonne. On prétendoit que ce prince s'étoit approprié la meilleure partie de ce trésor, le plus riche qui fût dans la Chrétienté, soit en or ou en argent, ou en diamans et en pierreries.

Il nous est resté, de ces tems-là, un mémoire anonyme, qui pourroit faire soupçonner que, dans les motifs qu'on proposoit à ce prince, pour l'engager à poursuivre la condamnation des Templiers, il y en avoit qui n'étoient pas tout-à-fait désintéressés. Comme, depuis que les Templiers avoient été arrêtés, on ne faisoit plus un mystère en France du dessein qu'on avoit formé d'abolir entièrement leur Ordre, un de ces hommes qui ne fondent leur fortune que sur la ruine de celle des autres, proposa au roi Philippe-le-Bel, de créer et de fonder un nouvel Ordre, sous le nom d'*Ordre royal;* d'obtenir du Pape qu'il y attachât les grands biens des Templiers; qu'on incorporât dans cet Ordre les chevaliers de Rhodes et les chevaliers de tous les autres Ordres militaires de la Chrétienté; qu'on les obligeât tous de prendre l'habit de ce nouvel Ordre, et de reconnoître l'autorité d'un Grand-Maître général, qui seroit, à cet effet, nommé par le souverain pontife. Pour intéresser le roi dans ce projet, l'auteur du mémoire prétendoit que ce prince trai-

tât avec tous les autres souverains qui se disoient titulaires du royaume de Jérusalem ; qu'on fît passer ce titre sur la tête du roi de Chypre, qui n'avoit ni femmes ni enfans ; que ce prince, devenu Grand-Maître de l'Ordre, en prît l'habit, fît profession, et reconnût pour son successeur, à la grande-maîtrise et à ces deux couronnes, Philippe, second fils du roi de France, qui, par cette union de deux couronnes, jointe aux revenus immenses de tous les Ordres militaires, seroit devenu un des plus puissans princes de l'Orient. L'appât étoit séduisant pour un prince qui se voyoit trois enfans mâles (1).

Quoiqu'il en soit des différens motifs qui déterminèrent Philippe-le-Bel à poursuivre la condamnation des Templiers, nous laissons volontiers aux lecteurs à décider s'il n'agit, dans cette grande affaire, que par un pur zèle pour la conservation de la religion, suivant le témoignage que lui en rendit, depuis, par ses bulles, le Pape Clément V ; ou si ce prince ne se porta avec tant de châleur contre les Templiers, que par le sentiment d'une vengeance utile et mêlée d'avarice, ainsi que le publièrent des écrivains étrangers, prévenus, et peut-être ennemis de la France. Et je ne sçais si ce n'est pas à cette jalousie de nation qu'on doit attribuer les lettres d'Édouard II, roi d'Angleterre, qui n'eut pas plutôt appris la détention des Templiers en France, qu'il écrivit

(1) Louis, dit depuis le Hutin ; Philippe-le-Long ; Charles-le-Bel.

FOULQUES DE VILLARET.

aussitôt au Pape et à la plûpart des souverains de l'Europe, pour les prier de fermer l'oreille aux calomnies qu'on répandoit contre ces chevaliers, « dont toute l'Angleterre, dit-il, révère « la pureté de la foi, les bonnes mœurs et le « zèle pour la défense de la religion (1). »

Mais, malgré cette apologie, on ne peut disconvenir que, dès le second siècle de l'institution des Templiers, l'esprit du monde, le luxe et même les plaisirs de la table n'eûssent commencé à infecter différens particuliers de cet Ordre. Le proverbe ancien de *boire comme un Templier*, et qui dure encore après tant de tems, fait voir quelle étoit leur réputation sur cet article. Il est vrai que la première valeur et le même zèle des anciens Templiers contre les infidèles, éclatoit toujours dans le Corps de l'Ordre: mais on ne retrouvoit plus, dans la plûpart des particuliers, cet esprit de religion, animé d'une foi vive, tant vanté par Saint-Bernard, ni ce désintéressement, et même cette modération Chrétienne, que leurs prédécesseurs conservoient au milieu même des victoires les plus éclatantes. Depuis cet heureux siècle, l'orgueil qu'inspire une haute naissance, la fierté que leur donnoit leur valeur, et certain esprit de domination que produisent toujours de grandes richesses, les avoient fait passer pour les plus superbes de tous les hommes.

(1) Rymer, tom. III, ad ann. 1307.

On reprochoit aux Templiers leur ambition, passion funeste qui leur attira, depuis, la sévérité, et, si j'ose le dire, la dureté de la plûpart des évêques, leurs juges, avec lesquels ils avoient eu auparavant de grands différends, aussi-bien que les Hospitaliers, au sujet de leur indépendance et des privilèges de leur Ordre. Ce furent ces prélats, qui, à l'instance du roi, et assistés de Guillaume de Paris, frère prêcheur, inquisiteur et confesseur de ce prince, firent subir aux prisonniers leur premier interrogatoire: et le fameux Guillaume de Nogaret, si connu par la hardiesse de ses entreprises contre Boniface VIII, conduisoit encore cette terrible affaire.

Le Pape n'apprit la prison du Grand-Maître et de tous les Templiers qu'avec beaucoup de surprise; et il regarda sur-tout la procédure des évêques et de l'inquisiteur comme une entreprise sur son autorité. Dans la première châleur de son ressentiment, il suspendit les pouvoirs de Guillaume de Paris, et interdit aux évêques de France la connoissance de cette affaire, qu'il se réserva. Il écrivit en même-tems au roi, pour se plaindre qu'il eût fait emprisonner des religieux qui ne relevoient, disoit-il, que du Saint-Siège: et il lui marquoit, par une lettre assez vive, qu'il lui envoyoit les cardinaux Bérenger de Frédole et Étienne de Susy, auxquels il souhaitoit qu'il remît incessamment, ou à l'évêque de Préneste, son nonce, les personnes et les biens des Templiers.

FOULQUES DE VILLABET.

Philippe lui répondit qu'il ne les avoit fait arrêter que sur le réquisitoire de l'inquisiteur, officier de la Cour de Rome, et député par le Pape même dans son royaume; que la suspension des pouvoirs de ce religieux et de ceux des évêques, juges nés en matière de doctrine, étoit fort préjudiciable à la religion (1); que les Templiers ne manqueroient pas de s'en prévaloir, et qu'ils pourroient même se flatter de trouver de l'appui à sa Cour. Il se plaignoit ensuite de ce que le Pape apportoit trop de lenteur à le seconder dans une si juste poursuite; et il lui représentoit, dans des termes qui avoient assez l'air d'un reproche, que Dieu ne détestoit rien tant que les tièdes; que c'étoit même, lui disoit-il, apporter une espèce de consentement aux crimes des accusés, que de ne les pas punir promptement; que, bien loin d'interdire aux évêques, comme il avoit fait, les fonctions essentielles de leur dignité, il devoit, au contraire, exciter leur zèle pour l'extirpation d'un Ordre si corrompu; qu'après tout, ces prélats étoient appellés avec lui pour partager les soins de l'église de Dieu. Ce prince, jaloux des droits de l'épiscopat, ajoute: « On feroit, Très-Saint Père, une cruelle injustice « à ces prélats (ce que Dieu ne permette), si on « leur interdisoit l'exercice d'un ministère qu'il « ont reçu immédiatement de Dieu, et si on les

(1) Hist. de la condamn. des Templiers, par Dupuy pag. 11.

« privoit du droit qu'ils ont de défendre la foi. « Ni ils n'ont mérité un si injuste traitement, ni « ils ne le pourroient souffrir; et nous-mêmes « nous ne le pourrions dissimuler sans violer le « serment que nous avons fait à notre sacre. Ce « seroit même un très-grand péché de mépriser, « à ce point, ceux que Dieu nous a envoyés. Car « le Seigneur dit : celui qui vous méprise, me « méprise. Quel est donc, Père-Saint, *continue ce « prince*, le sacrilège assez téméraire pour vous « conseiller de mépriser ces prélats, ou plutôt « Jésus-Christ qui les a envoyés? » Le roi finit une lettre si vive par des maximes et des expressions encore plus fortes. Il prétend que le Pape est sujet aux lois de ceux qui l'ont précédé, jusques-là, ajoute-t-il, que quelques-uns ont soutenu que le Pape peut se trouver compris *ipso facto*, dans le canon d'une sentence prononcée sur une matière de foi (1).

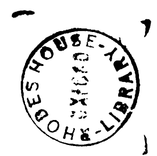
Cette lettre, tirée du trésor des chartres par Pierre Dupuy, nous apprend avec quelle impatience le roi supportoit le moindre retardement dans cette affaire. La conduite qu'il avoit tenue contre le Pape Boniface, faisant appréhender à son successeur d'avoir pour ennemi un prince ferme et incapable de se désister de ses entreprises, Clément vit bien qu'il seroit obligé de relâcher, en sa faveur, quelque chose des formalités de la justice. L'affaire s'accommoda par les soins

(1) Dupuy, ibid.

Foulques de Villaret.

des deux cardinaux ; et la bonne intelligence se rétablit entre le sacerdoce et l'empire. On convint que le roi remettroit, au nonce du Pape, la personne et les biens des Templiers : ce qui fut aussi-tôt exécuté, quoiqu'ils fûssent toujours gardés par des sujets du roi.

Mais, pour sauver les apparences, et appaiser le Pape, il fut dit qu'ils étoient gardés en son nom et au nom de l'église. On en usa à peu près de la même manière à l'égard de leurs biens, et des gardiens qu'on y préposa. Tout étoit, à la vérité, administré au nom du Pape ; mais, parmi ces administrateurs, on compte Guillaume Pisdoue et René Bourdon, valets-de-chambre du roi : ce qui fait voir qu'en tout cela il n'y eut que le style et la forme du dépôt de changés. Le roi, de son côté, et en retour d'une si légère satisfaction, exigea du Pape qu'il levât la suspension qu'il avoit faite des pouvoirs de son confesseur, et que ce religieux pût continuer d'assister au procès des Templiers. « Bien que ce soit con« tre mon autorité, *dit Clément dans une de ses « bulles*, je promets au roi, puisqu'il le veut, que « l'inquisiteur pourra procéder avec les ordinai« res ; mais à condition, ajoute le Pape, que « chaque évêque ne pourra examiner que les « Templiers particuliers de son diocèse ; que ces « religieux ne seront même jugés que par des « métropolitains, et dans un concile de chaque « province ; qu'aucun de ces prélats ne prendra « connoissance de l'état général de tout l'Ordre,



« et de ce qui concernera la personne du Grand-« Maître et des principaux officiers de l'Ordre, « dont il se réserve, dit-il, et au Saint-Siège, « l'examen et le jugement. »

Le Pape et le roi étant d'accord, on commença à travailler, de concert, à l'instruction du procès des Templiers. Les prisons étoient remplies de ces chevaliers, qui tous, excepté ceux qui volontairement se reconnurent pour criminels, furent exposés à la question la plus rude. On n'entendoit que cris, que gémissemens de ceux qu'on tenailloit, qu'on brisoit et qu'on démembroit dans la torture. Un grand nombre, pour éviter des tourmens si cruels, passèrent d'abord toutes les déclarations qu'on exigea d'eux; mais il se trouva aussi un grand nombre de ces Templiers qui, au milieu des plus affreux supplices, soutinrent avec une fermeté ou une opiniâtreté invincible, qu'ils étoient innocens. La manière différente et toute opposée dont plusieurs auteurs ont rapporté ces faits, a laissé à la postérité la plus impénétrable histoire que la malice ou la négligence des historiens ayent jamais obscurcie.

Le Pape, voulant prendre connoissance de cette affaire, interrogea lui-même soixante-douze Templiers, qui se reconnurent criminels; et un chevalier de cet Ordre, qui étoit officier de ce pontife, lui avoua, dit-il, ingénuement tout le mal qu'il avoit découvert parmi ses confrères. Le Pape ordonna, depuis, qu'on lui amenât le

FOULQUES DE VILLARET.

Grand-Maître, les grands-prieurs, et les principaux commandeurs de France, d'outre-mer, de Normandie, d'Aquitaine et de Poitou. « Nous « avons ordonné, *dit-il dans une de ses bulles*, « qu'on les traduisît à Poitiers; mais quelques- « uns d'eux étant demeurés malades à Chinon « en Touraine, en sorte qu'ils ne pouvoient aller « à cheval, ni être amenés en quelque manière « que ce fût, nous avons commis, pour faire « cette information, les cardinaux Bérenger, « Étienne et Landulphe. » Il y a bien de l'apparence que ces chevaliers, qu'on ne put amener à Poitiers à cheval, ni en aucune autre manière, étoient de ceux qu'on avoit brisés à la torture.

Le Grand-Maître, à ce qu'on prétend, convint à Poitiers de la plûpart des crimes qui étoient imputés à son Ordre. Il y a des historiens qui rapportent qu'il avoit déjà fait le même aveu à Paris, et qu'en conséquence il avoit même écrit une lettre circulaire à tous ses religieux, pour les exhorter à l'imiter dans sa confession et dans sa pénitence. Les commissaires apostoliques, à leur retour de Chinon, rapportèrent le procès-verbal de cette confession au Pape et au roi. Ce prince, pour presser la condamnation de tout le Corps des Templiers, et obtenir de Clément l'extinction entière de cet Ordre, étoit revenu, à Poitiers, auprès de ce pontife.

Mais, dans le tems qu'on prenoit, pour cela, des mesures fondées principalement sur les confessions d'un grand nombre de Templiers, on

fut bien surpris d'apprendre que la plus grande partie de ces chevaliers avoient révoqué ces confessions; qu'ils soutenoient qu'on les avoit arrachées à force de tourmens; qu'ils détestoient hautement l'amnistie que les officiers du roi leur avoient offerte, et qu'ils la regardoient comme le prix de l'infidélité, et la honteuse récompense d'une prévarication aussi préjudiciable à leur honneur qu'à leur conscience.

Cependant les rois d'Angleterre, de Castille, d'Arragon, celui de Sicile, le comte de Provence, et la plûpart des princes Chrétiens, et même les archevêques d'Italie, sur les instances que leur faisoit le Pape, avoient fait arrêter tous les Templiers qui se trouvèrent dans leurs États. On avoit mis en même-tems des garnisons dans leurs commanderies, saisi tous leurs biens; et on travailloit sans relâche, de tous côtés, à leur procès.

Les Templiers d'Arragon se réfugièrent d'abord dans des forteresses qu'ils avoient fait construire à leurs dépens pour défendre le pays contre les incursions des Maures, d'où ils écrivirent au Pape pour leur justification (1). Ils lui remontrèrent que leur foi étoit pure, et n'avoit jamais été soupçonnée; qu'ils en avoient souvent scellé la confession par l'effusion de leur sang; qu'un grand nombre de leurs confrères, dans le tems même qu'on les persécutoit le plus

(1) Zurica, lib. V, chap. 73.

FOULQUES DE VILLARET.

cruellement, gémissoient actuellement dans une dure servitude, et dans les prisons des Maures, dont on leur offroit, tous les jours, de leur ouvrir les portes, s'ils vouloient changer de religion: en sorte, disoient-ils au souverain pontife, que les Templiers, esclaves des infidèles, étoient exposés aux plus cruels supplices comme Chrétiens, et que cependant les princes Chrétiens les faisoient brûler comme infidèles; que, si quelques-uns de leur Ordre s'étoient déclarés coupables de grands crimes, soit qu'ils eûssent commis ces excès, ou seulement pour se délivrer des tourmens de la question, il étoit juste de les punir, ou comme criminels, ou comme des hommes assez lâches pour avoir trahi leur conscience, l'honneur de leur religion, et la vérité; mais qu'un grand Ordre, et qui, depuis deux siècles, avoit si bien mérité de l'église, ne devoit pas souffrir des crimes de quelques particuliers, et de la foiblesse ou de la prévarication des autres. Ils ajoutoient, que leurs grands biens et leurs richesses étoient la véritable cause de la persécution qu'ils souffroient; et ils demandoient au Pape, qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, il daignât les honorer de sa protection, ou qu'il leur fût permis de défendre eux-mêmes leur innocence, et de la soutenir les armes à la main, suivant l'usage de ces tems-là, et comme des chevaliers le doivent faire contre des méchans et des calomniateurs.

On ne sçait point la réponse que fit le Pape à

leur requête; on voit seulement dans l'histoire, que Jacques II, qui régnoit alors dans l'Arragon, les assiégea dans les châteaux où ils s'étoient retirés; qu'il se rendit maître de ces places; qu'il se les appropria, et qu'il envoya ces Templiers en différentes prisons, où l'évêque de Valence eut ordre du Pape de leur faire leur procès.

On se disposoit, à Paris, à continuer, contre eux, de semblables procédures. On y traduisit (1) la plûpart des prisonniers; mais la révocation qu'ils avoient faite de leur première confession qu'ils attribuoient à la rigueur de la torture, ou à la crainte de ces tourmens, embarrassoit les juges. Il se tint là-dessus un grand Conseil; on y délibéra long-tems, si on devoit avoir égard à leurs protestations. Enfin, par une jurisprudence assez singulière, il fut arrêté qu'on traiteroit comme relaps, et comme s'ils avoient renoncé à Jésus-Christ, ceux qui révoqueroient leur première confession. En conséquence de cette délibération, on fit comparoître de nouveau le Grand-Maître de Molay devant les commissaires. Ils lui demandèrent s'il avoit quelque

(1) Eodem anno templarii omnes qui erant in regno Franciæ mittuntur Parisiis. Multi eorum revocant quod dixerant. Movetur quæstio contra eos utrum talis revocatio posset dici relaptio, et judicatur contra eos quòd sic. Undè Parisiis comburuntur quinquaginta quatuor, stantibus eis in proposito quòd veri catholici essent. *Ex secundâ vitâ Clementis quinti*, *pag.* 37.

FOULQUES DE VILLARET.

chose à dire pour la défense de ses religieux. Il leur répondit qu'il l'éntreprendroit volontiers, et qu'il seroit ravi de pouvoir faire connoître, à la face de l'univers, l'innocence de son Ordre; mais qu'il étoit chevalier non lettré, c'est-à-dire, qu'il ne sçavoit ni lire ni écrire, comme la plûpart de la noblesse de ce tems-là. Il demanda qu'il lui fût permis de prendre un conseil: « Quoi-« qu'on ne m'ait pas laissé, *ajouta-t-il*, quatre « deniers pour fournir aux frais d'un si grand « procès. »

Les commissaires lui répartirent qu'en matière d'hérésie, on n'accordoit aux prévenus ni conseil ni secours d'avocats; qu'avant même de s'engager dans une pareille entreprise, il devoit y faire de sérieuses réflexions; qu'il se souvînt surtout de l'aveu qu'il avoit fait lui-même à Chinon, de ses propres crimes, et de ceux de son Ordre: et on lui lut sur-le-champ cette déposition. Jamais étonnement ne fut pareil à celui du Grand-Maître. Quand il en entendit la lecture, il fit le signe de la croix, et s'écria, que, si les trois cardinaux devant lesquels il avoit comparu à Chinon, et qui avoient souscrit à son interrogatoire, étoient d'une autre qualité, il sçauroit bien ce qu'il auroit à dire. Comme les commissaires le pressoient de s'expliquer plus ouvertement, il ajouta, n'étant pas maître de son ressentiment, qu'ils méritoient le même supplice dont les Sarrasins et les Tartares punissoient les

menteurs et les faussaires *auxquels*, dit-il, *ils font fendre le ventre, et trancher la tête* (1).

Cependant il est constant, par les actes du procès, qu'avant l'assemblée de Chinon, et sur l'espérance de l'impunité que le Pape et le roi lui avoient promise, il avoit confessé, en deux occasions, une partie des crimes qui lui étoient imputés. Mais apparemment que le greffier qui avoit rédigé sa confession à Chinon, pour le charger davantage, et le rendre plus criminel, y avoit ajouté des circonstances aggravantes: peut-être même qu'il avoit augmenté sa confession de tous les crimes qu'on imputoit, en général, à tout l'Ordre; et que, pour lui cacher sa supercherie, il ne lui en avoit point fait de lecture.

Quoiqu'il en soit, le Grand-Maître, sans s'expliquer plus ouvertement sur sa confession, se contenta de dire, que le Pape, s'étant réservé la connoissance de ce qui le regardoit, il demandoit de lui être renvoyé. Il ajouta, qu'il n'avoit que trois choses à leur représenter en faveur de son Ordre. « 1° Qu'excepté les églises cathédra-« les, il n'y en avoit point, dans toute la Chré-« tienté, où le service divin se célébrât avec plus « de dévotion, où il se trouvât un plus grand « nombre de reliques et de plus riches orne-« mens. 2° Qu'en toutes les commanderies, on

(1) Dupuy, pag. 48.

FOULQUES DE VILLARET.

« faisoit une aumône générale, trois fois la « semaine. 3° Qu'il n'y avoit aucun Ordre ni « aucune nation où les chevaliers et les gentils- « hommes exposâssent plus généreusement leur « vie pour la défense de la religion Chrétienne, « que l'avoient fait jusques-là les Templiers. « Les commissaires lui dirent que tout cela étoit inutile sans la foi. Mais il leur répliqua que les Templiers croyoient fermement tout ce que croyoit l'église catholique, et que c'étoit pour maintenir une si sainte croyance, qu'un si grand nombre de ces chevaliers avoient répandu leur sang contre les Sarrasins, contre les Turcs, et contre les Maures.

Frère Pierre de Bologne, prêtre, et procureur-général de l'Ordre, représenta, de son côté, aux commissaires, que, pour tirer l'aveu des crimes qu'on imputoit à ses confrères, on avoit également employé la promesse de l'impunité, et les menaces des supplices; qu'on leur avoit dit que leur Ordre étoit tacitement proscrit, et que le Pape le devoit abolir solemnellement dans le concile; qu'on avoit montré à plusieurs prisonniers des lettres-patentes où étoit le sceau du roi, par lesquelles, moyennant leur confession, on leur promettoit la vie, la liberté et une pension viagère; et que, pour ceux qu'on n'avoit pu séduire par ces promesses, on les avoit pressés par de violentes tortures; qu'il étoit bien moins surprenant que des hommes foibles, pour se délivrer des supplices, eûssent parlé conformément à

l'intention de ceux qui les tourmentoient, que de voir un si grand nombre de Templiers supporter courageusement les plus affreux tourmens, plutôt que de trahir la vérité; que plusieurs de ces chevaliers étoient morts, dans le fond des cachots, des douleurs qu'ils avoient souffertes à la gêne; et qu'il demandoit que leurs bourreaux et leurs geoliers fûssent interrogés pour sçavoir dans quels sentimens ils étoient morts, et s'il n'étoit pas vrai que, dans ces derniers momens, où les hommes n'ont plus rien à espérer ni à craindre, ils avoient persisté, jusqu'au dernier soupir, à soutenir leur innocence, et celle de leur Ordre en général. Il pria ensuite les commissaires de faire venir en leur présence un Templier, appellé frère Adam de Valincourt, que le désir d'une plus grande perfection avoit fait entrer depuis, parmi les chartreux, mais qui, n'en ayant pu soutenir les austérités, avoit demandé à rentrer dans l'Ordre des Templiers. Il ajouta que les supérieurs et les confrères de ces religieux avoient regardé son premier changement comme une apostasie; qu'on l'avoit obligé, avant que de le recevoir, de se présenter à la porte du temple en chemise; qu'après avoir repris l'habit de l'Ordre, on l'avoit condamné à manger à terre pendant un an entier, à jeûner au pain et à l'eau les mercredi et les vendredi de chaque semaine, et à recevoir la discipline tous les dimanches, de la main du prêtre qui officioit. Ce procureur demandoit s'il

FOULQUES DE VILLARET.

étoit vraisemblable que ce Templier, venu de l'Ordre des chartreux, fût rentré parmi eux, et qu'il se fût soumis à une correction et une pénitence si longue et si austère, s'il avoit reconnu, parmi ses confrères, toutes les abominations dont on les vouloit noircir : et, là-dessus, il insistoit à être entendu en plein concile avec ses supérieurs, et des députés de tout l'Ordre : « Afin, *disoit-il*, « de faire connoître leur innocence à la face de « toute la Chrétienté. »

Nonobstant toutes ces défenses, on procéda à leur jugement. Quelques-uns furent absous purement et simplement ; d'autres condamnés à une pénitence canonique, pour être ensuite mis en liberté. Ce furent ceux qui persévérèrent dans la confession de leurs fautes, et qui, pour marquer l'horreur qu'ils avoient de leur Ordre, en avoient quitté l'habit, et fait raser les longues barbes qu'ils portoient, suivant l'usage des Orientaux. Les Templiers, au contraire, qui avoient révoqué leur première confession, et qui persistèrent dans les protestations qu'ils avoient faites de leur innocence, furent traités avec toutes sortes de rigueurs. Cinquante-neuf, parmi lesquels il y avoit un aumonier du roi, furent dégradés, comme relaps, par l'évêque de Paris, et livrés au bras séculier. On les conduisit hors la porte Saint-Antoine, où ils furent brûlés tout vifs et à petit feu. Au milieu des flammes, tous invoquoient le saint nom de Dieu ; et, ce qui est de plus surprenant, il n'y eut aucun de ces cin-

quante-neuf, qui, pour se délivrer d'un si affreux supplice, voulut profiter de l'amnistie que leurs parens et leurs amis leur offroient, de la part du roi, pourvu qu'ils renonçâssent à leurs protestations.

Il y en eut un grand nombre, en différens autres endroits de la France, qui, au milieu des flammes, firent paroître la même fermeté: on les brûla, mais on ne put jamais leur arracher l'aveu des crimes qu'on leur imputoit. « Chose étonnante, » *dit l'évêque de Lodève, historien contemporain*, « que ces infortunés, « qu'on livroit aux plus cruels supplices, ne ren- « doient point d'autre raison de leur rétracta- « tion, que la honte et le remords d'avoir, par « la violence de la question, avoué des crimes « dont ils se prétendoient très-innocens (1).

Le roi, qui avoit extrêmement à cœur l'affaire des Templiers, comme s'en expliquent le Pape et les historiens du tems, se rendit à Vienne, en Dauphiné, au terme marqué par la bulle du pontife; et il y vint accompagné de Louis, son fils aîné, roi de Navarre, du chef de sa mère; de Philippe et de Charles, frères de ce jeune prince; de Charles de Valois, et de Louis, comte d'É-

(1) Unum autem mirandum fuit quòd omnes et singuli eorum confessiones suas quas priùs jurati fecerant, in judicio retrâctarunt dicentes se falsa fuisse confessos, nullam super hoc reddentes causam aliam nisi vim aut metum tormentorum quòd de se talia faterentur. *Ex secundâ vitâ Clementis quinti.*

FOULQUES DE VILLARET.

vreux, leurs oncles et frères du roi. Ce prince parut dans cette auguste assemblée avec une grosse Cour, d'autres disent avec une nombreuse milice, qui faisoit connoître sa puissance, et qui servoit à la faire respecter (1). Il s'y trouva plus de trois cents évêques, sans compter les abbés, les prieurs et les plus célèbres docteurs de la Chrétienté.

La première session fut tenue le 16 d'octobre de l'année 1311. Le Pape y proposa les trois causes de la convocation du concile: 1° l'affaire des Templiers; 2° le recouvrement de la Terre-Sainte; 3° la réformation des mœurs et de la discipline de l'église. Nous ne nous arrêterons qu'à ce qui regardoit particulièrement les Templiers, et à la part qu'on donna, depuis, dans cette grande affaire, aux chevaliers de Rhodes.

Le Pape fit lire d'abord, en plein concile, les procès qu'on avoit faits, en plusieurs provinces, contre différens chevaliers du Temple; et il demanda ensuite, à chacun des pères, et tour-à-tour, s'ils ne trouvoient pas à propos de supprimer un Ordre où il s'étoit découvert de si grands abus, et des crimes si énormes (2). Un prélat Italien, s'adressant au Pape, l'exhorta à abolir, sur le champ, et sans autre formalité, un Ordre contre lequel, dit-il, on avoit entendu plus de deux mille témoins en différens endroits de la

(1) Baluzius in vitis paparum Avenion.
(2) Pierre Dupuy.

FOULQUES DE VILLARET.

Chrétienté. Mais tous les évêques et archevêques du concile, et les plus célèbres docteurs représentèrent unanimement au Pape, qu'avant que d'éteindre un Ordre si illustre, et qui, depuis son origine, avoit rendu des services importans à la Chrétienté, ils étoient d'avis qu'on devoit entendre le Grand-Maître et les principaux de cet Ordre en leurs défenses, comme la justice le requéroit, et suivant qu'ils l'avoient demandé eux-mêmes avec tant d'instance, par differentes requêtes.

Les historiens du tems nous apprennent que tous les évêques d'Italie, hors un seul, furent de ce sentiment, auquel se conformèrent ceux d'Espagne, d'Allemagne, de Danemarck, d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande; que tous les prélats de France avoient été du même avis, à l'exception des archevêques de Rheims, de Sens et de Rouen : en sorte que, dans un concile général, composé de plus de trois cents prélats, il n'y en eut que quatre qui opinèrent différemment, et, si on ose le dire, contre les premiers principes de l'équité naturelle (1).

(1) Interim autem vocantur prælati cum cardinalibus ad conferendum de templariis : leguntur acta ipsorum inter prælatos; et in hoc conveniunt requisiti à pontifice sigillatim, ut det templariis audientiam, sive defensionem. In hâc sententiâ concordant omnes prælati Italiæ præter unum, Hispaniæ, Teutoniæ, Daniæ, Angliæ, Scotiæ et Hyberniæ, item Gallici præter tres metropolitanos, videlicet, Remensem, Senonensem, et Rotomagensem. Hoc autem actum est sive actitatum in principio decembris.

FOULQUES DE VILLARET.

L'audience qu'on demandoit hautement en faveur des prévenus, ne laissoit pas d'embarrasser le Pape par les suites qu'il en prévoyoit. De quelque autorité dont il fût revêtu, il sentoit bien qu'il seroit difficile de se dispenser de les entendre sur les différentes causes de récusation, ni de refuser aux prévenus la confrontation contre leurs accusateurs et les témoins : toutes procédures qui emporteroient beaucoup de tems, et laisseroient le succès de ce grand procès incertain.

L'affaire traîna près de six mois, qui furent apparemment employés en conférences, et peut-être en négociations secrettes pour obtenir des prélats, que, dans une affaire qui paroissoit aussi éclaircie, on passât par-dessus les formes ordinaires (1). Du moins Albéric de Rosate, célèbre jurisconsulte, rapporte que, sur ce que les pères du concile soutenoient qu'on ne pouvoit jamais condamner les accusés sans les avoir entendus, le Pape s'écria, que si, par le défaut de quelque formalité, on ne pouvoit pas prononcer judiciairement contre les Templiers, la plénitude de la puissance pontificale suppléeroit à tout; et qu'il les condamneroit par voye d'expédient, plutôt que de chagriner son cher fils, le roi de France (2).

Ex secundâ vitâ Clementis V, pag. 43, auctore Ptolomæo Lucensi.

(1) Les méditations de Camerarius, lib. V, pag. 4.

(2) Et si viâ justitiæ ordo ille destrui non possit, fiat

En effet, ce pontife, le 22 du mois de mai de l'année suivante, après s'être assuré auparavant, dans un consistoire secret, des cardinaux et de plusieurs évêques, que la complaisance ramena à son avis, tint solemnellement la seconde session du concile, dans laquelle il cassa et annulla l'Ordre militaire des Templiers (1). « Et quoique « nous n'ayons pu, dit-il, dans sa sentence, pro« noncer selon les formes de droit, nous les « condamnons par provision, et par l'autorité « apostolique, réservant à nous et à la sainte « église Romaine, la disposition des personnes « et des biens des Templiers. »

Foulques de Villaret. 1312.

Il ne restoit plus qu'à décider, dans le concile, de l'emploi qu'on feroit de ces grands biens. Le Pape, qui craignoit que la plûpart des souverains ne s'emparâssent, dans leurs États, de ce qui seroit à leur bienséance, représenta que ces biens ayant été consacrés pour la défense des saints lieux, et des pélerins qui les visitoient, on ne pourroit en faire un meilleur usage, qu'en les remettant aux chevaliers de Rhodes, dévoués à de si saintes fonctions, et qui venoient de donner de nouvelles preuves de leur zèle et de leur

tamen viâ expedientiæ, ne scandalisetur carus filius noster rex Galliæ.

(1) Summus pontifex multis prælatis cum cardinalibus coram se in privato consistorio convocatis, per provisionem potiusquàm condemnationis viam, ordinem templariorum cassavit, et penitùs annulavit. *Quarta vita Clementis V*, *pag.* 85, *auctore quodam Veneto coætaneo.*

FOULQUES DE VILLARET.

courage par la conquête de l'isle de Rhodes (1). Mais les partisans de la France opinoient hautement à la création d'un Ordre nouveau, et même à y réunir tout l'Ordre de Saint-Jean. Ils disoient que l'augmentation qu'on vouloit faire des biens de ces chevaliers, ne serviroit qu'à les précipiter dans les mêmes désordres qui venoient d'attirer la condamnation des Templiers; que, sous prétexte d'en prendre possession, on les verroit incessamment répandus dans l'Europe; et qu'il étoit bien à craindre qu'ils n'y fissent renaître l'orgueil, le faste, le luxe et la mollesse des Templiers.

Le Pape, qui, par cette création d'un Ordre royal, et par la suppression de tous les autres Ordres, voyoit qu'on alloit soustraire à son autorité ce qu'il y avoit de religieux militaires dans l'Europe et dans l'Asie, rejetta, avec fermeté, cette proposition; et, pour détruire les raisons de ceux qui la soutenoient, il déclara qu'il s'engageoit à réformer l'Ordre de Saint-Jean dans son chef et

(1) Priusquàm concilium solveretur, post habitos tractatus varios de bonis templariorum, quibus vel ad quos usus essent potiùs applicanda, quibusdam consentientibus quòd nova religio ad quam applicarentur esset fundanda, aliis alia dicentibus, tandem providit apostolica sedes, regibus et prælatis assentientibus, eadem in favorem terræ sanctæ integralitèr ad fratres hospitales devolvi, ut ad ejusdem terræ recuperationem, sive subsidium possent effici fortiores ex ipsis; sed, ut apparuit, processu temporis facti sunt deteriores. *Cont. Guill. de Nangis*, *pag.* 646.

dans ses membres, si on jugeoit que cette réforme fût nécessaire; qu'il ne souffriroit aucun chevalier en Occident, excepté les vieillards, les infirmes, et ceux qui étoient chargés du soin des commanderies; qu'il feroit même faire une évaluation exacte des revenus de l'Ordre, pour règler le nombre des chevaliers, et la dépense qu'ils devoient faire pour leur subsistance; et que tout le reste seroit employé au secours des pélerins et à la défense des États Chrétiens: tous projets admirables, mais qui n'eurent pas d'exécution.

FOULQUES DE VILLARET.

Les simples promesses de ce pontife ramenèrent, à son avis, la plûpart des pères du concile (1). Mais il parut que le roi de France ne se prêta qu'avec répugnance à cette disposition. Ce prince, prévenu contre les Hospitaliers, exigea du Pape qu'on travaillât à cette réforme, qui devoit comprendre le Grand-Maître et tous les chevaliers, et qu'on les obligeât à se rendre aussi agréables au Corps épiscopal, qu'ils lui avoient été jusqu'alors opposés: ce qui pourroit faire présumer que la connoissance de leurs anciens différends avec les évêques de la Palestine avoit passé jusqu'en France. On adjugea, aux chevaliers de Rhodes, tous les biens des Templiers, à l'exception de ceux qui se trouvoient dans les

(1) Voyez la lettre de Philippe-le-Bel à Clément V, en date de l'an 1312, le 24 août. — Dupuy, condamnation des Templiers, pag. 178 et 179.

FOULQUES DE VILLARET.

Espagnes, et qui, par une destination particulière, devoient être appliqués à la défense du pays contre les Maures, qui occupoient encore le royaume de Grenade.

1313. Enfin, l'année suivante, et après la dissolution du concile, il fut question du dernier acte de cette tragédie, et de décider du sort du Grand-Maître et des hauts officiers de l'Ordre, appellés les grands précepteurs ou les grands commandeurs. Le Pape s'en étoit réservé la connoissance, et, en conséquence de leur aveu, leur avoit promis une impunité entière. Mais, à son retour du concile, soit qu'il eût changé de sentiment, ou qu'il ne voulût pas les condamner lui-même, il en remit le jugement à deux cardinaux, qui, par son ordre, se transportèrent à Paris, et y prirent pour adjoints l'archevêque de Sens, et quelques autres prélats de l'église Gallicane. Ces commissaires apostoliques se firent amener, par le prévôt de Paris, Jacques de Molay, Grand-Maître des Templiers: dignité, dit M. Dupuy, qui l'égaloit aux princes; ayant même, en cette qualité, eu l'honneur de tenir sur les fonds un des enfans du roi. Le second de ces prisonniers s'appelloit Guy, et étoit frère du dauphin de Viennois, prince souverain du Dauphiné. Le troisième se nommoit Hugues de Péralde, grand-prieur ou visiteur du prieuré de France; et le quatrième étoit grand-prieur d'Aquitaine, qui, avant sa détention, avoit la direction des finances du roi.

FOULQUES DE VILLARET.

Il ne paroît point, par les actes de ce fameux procès, que ces prélats les eûssent de nouveau interrogés, ni qu'on les eût confrontés contre des témoins, quoique cette procédure fût dans la forme ordinaire de la justice; apparemment que ces commissaires voulurent se conformer à la conduite qu'avoient tenue le Pape et le concile. On se contenta de l'aveu qu'ils avoient fait devant le Pape et le roi, des crimes qu'on leur imputoit: et ce fut sur cet aveu, et suivant les intentions du souverain pontife, que ces juges convinrent entr'eux, s'ils persistoient dans leur première confession, de ne les condamner qu'à une prison perpétuelle. Mais, comme il étoit important de calmer les esprits effrayés de tant de feux qu'on avoit allumés en différentes provinces du royaume, et qu'il falloit sur-tout convaincre le peuple de Paris, que c'étoit avec justice qu'on avoit fait brûler, tout vifs, un si grand nombre de Templiers, on exigea de ces quatre derniers, qui en étoient les chefs, que, s'ils vouloient qu'on leur sauvât la vie, et qu'on leur tînt la parole que le Pape et le roi leur avoient donnée, ils fissent en public une déclaration sincère des abus et des crimes qui se commettoient dans leur Ordre. Pour cet effet, on dressa, dans le parvis de l'église cathédrale, un échaffaud, sur lequel des archers et des soldats amenèrent les accusés. Un des légats monta en chaire, et ouvrit cette triste cérémonie par un discours, où il exposa, fort au long, toutes les impiétés et

FOULQUES DE VILLARET.

les abominations dont les Templiers, disoit-il, avoient été convaincus par leur propre aveu; et, pour n'en laisser aucun doute à l'assemblée, il somma le Grand-Maître et ses compagnons de renouveller, devant le peuple, la confession qu'ils avoient faite, devant le Pape, de leurs crimes et de leurs erreurs. Ce fut apparemment pour les déterminer à faire cette déclaration, que, d'un côté, il les assura d'une pleine amnistie, et que, de l'autre, pour les intimider, des bourreaux dressoient un bûcher, comme si on eût dû, sur le champ, les y brûler en cas qu'ils révoquâssent leur première confession.

Les prieurs de France et d'Aquitaine y persistèrent, soit de bonne foi, soit par frayeur à l'aspect d'un si rigoureux supplice. Mais, quand ce fut le tour du Grand-Maître de s'expliquer, on fut bien surpris lorsque ce prisonnier, secouant les chaînes dont il étoit chargé, d'une contenance assurée, s'avança jusqu'au bord de l'échaffaud (1); puis élevant sa voix pour être mieux entendu : « Il est bien juste, s'écria-t-il, « que, dans un si terrible jour, et dans les der- « niers momens de ma vie, je découvre toute « l'iniquité du mensonge, et que je fâsse triom- « pher la vérité. Je déclare donc à la face du ciel « et de la terre, et j'avoue, quoiqu'à ma honte « éternelle, que j'ai commis le plus grand de

(1) Villani, l. 8. cap. 92. — Pap. Mass. in Phill. pulc. Sabell. — Ænead. 9. lib. VII.

« tous les crimes; mais ce n'a été qu'en conve- « nant de ceux qu'on impute, avec tant de noir- « ceur, à un Ordre que la vérité m'oblige de re- « connoître aujourd'hui pour innocent. Je n'ai « même passé la déclaration qu'on exigeoit de « moi, que pour suspendre les douleurs exces- « sives de la torture, et pour fléchir ceux qui me « les faisoient souffrir. Je sçais les supplices qu'on « a fait subir à tous ceux qui ont eu le courage « de révoquer une pareille confession; mais l'af- « freux spectacle qu'on me présente n'est pas « capable de me faire confirmer un premier « mensonge par un second. A une condition si « infâme, je renonce de bon cœur à la vie, qui « ne m'est déjà que trop odieuse. Et que me ser- « viroit de prolonger de tristes jours que je ne « devrois qu'à la calomnie (1)? »

(1) Sunt auctores non obscuri Jacobum Burgundionem ordinis principem, cùm productus ad supplicium, circumfusâ ingenti multitudine, dum pyra extruitur, staret, propositâ vitæ spe ac impunitate, si quæ in custodiâ fassus de se suisque esset, nunc quoque confessus, veniam publicè peteret, hujusmodi verba fecisse: « Ego nunc supremis « rebus meis, cùm locum mendacio dari nefas sit, ex ani- « mo verèque fateor me ingens in me, meosque scelus « conscisse, ultimaque supplicia cum summo cruciatu pro- « meritum, qui in gratiam quorum minimè decuit, dul- » cedineque vitæ flagitia impia, sceleraque, ad tormenta « ementitus sum in ordinem meum, de religione christianâ « optimè meritum. Nec mihi nunc vitâ opus est precariâ « et novo super vetus mendacio retenta. »

Exin rogo impositum, ac admoto paulatim primoribus pedibus ad exprimendam scelerum confessionem, ne tunc

FOULQUES DE VILLARET.

Ce seigneur en eut dit davantage, mais on l'obligea de se taire. Le frère du prince dauphin, qui vint après, tint à peu près le même langage, et protesta hautement de l'innocence de son Ordre. Le légat ne fut pas celui qui, dans cette scène, remporta l'applaudissement du peuple : mais il eut bientôt sa revanche. On fit descendre le Grand-Maître et ses compagnons de dessus l'échaffaud; et le prévôt de Paris les remena en prison. Le roi, naturellement vindicatif, et qui regardoit la destruction des Templiers comme son ouvrage, irrité de la rétractation des chefs de cet Ordre, le même jour les fit brûler, tout vifs et à petit feu, dans une petite isle de la Seine, qui étoit entre le jardin de ce prince et le couvent des Augustins. Le Grand-Maître, au milieu de ce cruel supplice, y montra la même fermeté qu'il avoit fait paroître dans le parvis de la cathédrale, et y tint à peu près les mêmes discours. Il protesta, de nouveau, de l'innocence de son Ordre; mais que, pour lui, il méritoit la mort, pour être convenu du contraire en présence du Pape et du roi. Mézerai prétend avoir lu une relation, dans laquelle on rapporte que ce Grand-Maître n'ayant plus que la langue de li-

quidem cùm reliquo corpore depasto vitalia fædo nidore torrerentur, ab hujus orationis constantiâ descivisse, aut mutatæ mentis ullam significationem præbuisse, neque ipsum, neque duos cum ipso supplicio affectos nobilissimos ejus ordinis viros, quorum alter esset delphini Allobrogis frater. *Paul. Emil. in Philip. Pulch.*

bre, et presque étouffé de fumée, s'écria à haute voix : « Clément, juge inique et cruel bourreau, « je t'ajourne à comparoître dans quarante jours « devant le tribunal du souverain juge. » Quelques-uns écrivent qu'il ajourna pareillement le roi à y comparoître dans un an. Peut-être que la mort de ce prince et celle du Pape, qui arrivèrent précisément dans les mêmes termes, ont donné lieu, depuis, à l'histoire de cet ajournement. Les deux grands-prieurs de France et d'Aquitaine finirent leurs jours en prison. Mais, selon Paul Émile, l'un des deux fut brûlé avec le Grand-Maître et le frère du dauphin de Viennois, apparemment pour s'être rétracté à leur exemple.

FOULQUES DE VILLARET.

Tout le peuple donna des larmes à un si tragique spectacle : de saints religieux et plusieurs personnes dévotes, au rapport de Papire Masson, recueillirent leurs cendres, qu'ils conservèrent comme de précieuses reliques. A l'égard des deux scélérats, auteurs d'une si funeste catastrophe, ils périrent peu après malheureusement. L'un fut pendu pour de nouveaux crimes, et l'autre fut assassiné par ses ennemis.

L. 3, 393.

Nous ne prétendons point tirer aucune induction de ces faits. Il y a trop de variété dans les anciens historiens, et trop de partialité entre les modernes, pour pouvoir prendre aucun parti avec sûreté. Parmi ces derniers, les uns se plaignent qu'on a accusé les Templiers, et qu'on leur a fait leur procès sur des intelligences criminelles avec Saladin ; et ils opposent à cette

FOULQUES DE VILLARET.

accusation, qu'après la perte de la bataille de Tibériade, ce prince victorieux fit couper la tête à tous les Templiers, ses prisonniers de guerre, comme on l'a pu voir dans cette histoire: ce qui ne s'accorde guères avec cette prétendue intelligence.

On ne trouve pas plus de vraisemblance dans l'accusation qu'on leur intenta, d'avoir vendu la ville de Saint-Jean-d'Acre à un des successeurs de Saladin, puisqu'il est constant, par tous les écrivains contemporains, que trois cents Templiers périrent à la défense de cette place; que leur Grand-Maître de Beaujeu fut tué sur la brèche, et qu'il n'échappa de ce massacre que dix de ses chevaliers, qui se jettèrent dans une barque, et gagnèrent l'isle de Chypre.

A l'égard des crimes contre la chasteté, et de ceux que la nature même ne souffre qu'avec horreur, ces écrivains prétendent qu'on ne doit point se prévaloir de leur confession; qu'on leur présentoit, d'un côté, une amnistie avec la promesse de la vie, de la liberté et d'une bonne pension; et que, de l'autre, ils voyoient les feux allumés pour les brûler; qu'il n'est pas surprenant que des hommes foibles se soyent laissés intimider par la crainte d'un si affreux supplice.

D'autres historiens d'un sentiment opposé, soutiennent, au contraire, qu'on ne peut réfléchir sur la suite des procédures (1), sur le nom-

(1) Raynald. ad ann. 1313, nº 39.

bre infini des témoins, tant Templiers qu'autres, sur la qualité des juges, sur la conformité des accusations faites contre ces chevaliers, dans tous les royaumes de la Chrétienté, sur la qualité même des coupables, sur le témoignage de plusieurs écrivains étrangers, sur le peu de penchant que le Pape avoit d'abord à les condamner, et sur ce qui se passa au concile de Vienne; qu'on ne peut, disent-ils, réfléchir sur la nature et l'amas de ces différentes circonstances, sans être persuadé de la justice de leur condamnation.

Il y a bien de l'apparence, dit Mariana (1), jésuite, qu'ils n'étoient pas tous innocens, ni aussi tous coupables. C'est le sentiment de cet écrivain sage et judicieux, qui dit que ces supplices parurent cruels à beaucoup de monde; et qu'il n'étoit guères vraisemblable que ces désordres eûssent infecté tous les particuliers d'un si grand Corps, répandu dans toutes les provinces de la Chrétienté; mais que l'extinction d'un Ordre célèbre doit servir de leçon à leurs semblables; et que, pour éviter de tomber dans de pareils malheurs, ils doivent moins fonder leur conservation sur leurs richesses, que sur la pratique des vertus, conformes à leur état.

Quoique les chevaliers de Rhodes n'eûssent aucune part dans une si surprenante révolution, le Grand-Maître ne crut pas devoir rejetter la dis-

(1) Lib. XV, cap. 10.

FOULQUES DE VILLARET.

position que l'église universelle, assemblée au concile de Vienne, venoit de faire en faveur de son Ordre, de tous les biens des Templiers. Il assembla donc le Conseil; on y délibéra de la manière la plus convenable dont on devoit user pour s'en mettre en possession; et il fut résolu d'envoyer aux principaux commandeurs, qui étoient dans l'Occident, et dont on connoissoit l'habileté et la prudence, d'amples pouvoirs pour traiter avec différens souverains de l'Europe, d'une affaire de cette importance, et qui peut-être, dans l'exécution, se trouveroit sujette à de grandes difficultés. A cet effet, le Grand-Maître et le Conseil dressèrent un acte solemnel en forme de procuration, dans lequel ils déclaroient, qu'ayant appris la disposition que le Pape et le saint concile avoient faite en faveur de l'Ordre de Saint-Jean, de tous les biens des Templiers, et que l'intention de l'église étoit que ces biens fûssent employés, soit à la conduite et à la défense des pélerins, soit au recouvrement de la Terre-Sainte, ils avoient, d'un mutuel avis, choisi pour procureur-général, et pour lieutenant du magistère en Europe, la personne de frère Albert Lallemand de Château-Noir, grand-précepteur ou grand commandeur, et dont l'Ordre, depuis long-tems, avoit éprouvé la sagesse et la capacité (1); que le Conseil avoit jugé à propos de lui donner pour adjoints frère Richard

(1) Rymer, sur l'année 1313.

de Ravelink; Drapier; frère Philippe de Grangana, prieur de Rome; frère Léonard de Tibertis, prieur de Venise et procureur-général en Cour de Rome; frère Henry de Mainière; frère Artaud de Soliers; frère Artaud de Chavaneuf, tous deux compagnons ou assistans du Grand-Maître; frère Durand de la prévôté, précepteur de Montchalix, et frère Sauveur d'Aurillac; et que le grand commandeur pourroit se servir de tous ces chevaliers conjointement ou séparément, pour aller prendre possession des biens cédés à l'Ordre, les recevoir des mains des administrateurs, et leur en donner bonne et valable décharge.

Il étoit porté expressément, par le même acte, que les revenus de l'Ordre de Saint-Jean étant considérablement diminués, et les commanderies tombées, pour la plûpart, en décadence par la négligence des précepteurs et des économes (ce qui exigeoit une prompte visite et une exacte réforme, tant dans les maisons prieurales que dans leurs dépendances), le Conseil établissoit le même frère Lallemand, visiteur, inquisiteur, correcteur, réformateur, administrateur et économe général de toutes les maisons situées endeçà de la mer, tant des anciennes commanderies de l'Ordre de Saint-Jean, que de celles des Templiers, qu'on devoit leur remettre; que ce commandeur se feroit rendre un compte exact des revenus de l'Ordre et de leur emploi par les précepteurs qui en avoient été chargés; qu'il

FOULQUES DE VILLARET.

pourroit faire le procès à tous les sujets compris dans sa commission, de quelque dignité qu'ils fûssent revêtus; priver les coupables de leurs commanderies; substituer en leurs places des chevaliers plus dignes de les remplir; transférer les chevaliers et les *frères servans* d'une maison à une autre; même les envoyer à Rhodes, s'il le jugeoit à propos. Il étoit encore autorisé, par la même commission, de recevoir dans l'Ordre des personnes nobles, et même les roturiers, c'est-à-dire, les chevaliers et les frères-servans; de les revêtir de l'habit de la religion, et de donner, en particulier, aux chevaliers la ceinture militaire: ce qui établit nettement la distinction qui avoit toujours été entre les différens membres de ce Corps; et il seroit à souhaiter qu'on ne confondît jamais cette juste différence, en permettant aux frères-servans de porter la croix d'or: ce qui ne peut servir qu'à avilir la plus noble portion d'un Ordre si illustre.

Cet acte est daté de Rhodes de l'an 1312, le 17 d'octobre; et on voit à la tête, la signature du Grand-Maître, qui prend la qualité de « frère « Foulques de Villaret, par la grâce de Dieu et « du Saint-Siège apostolique, humble maître de « la sainte maison et hôpital Saint-Jean de Jé- « rusalem, et gardien des pauvres de Jésus- « Christ »: et, au-dessous de sa signature, on trouve celles des frères Thierry le Lorgne, maréchal; frère Pierre de Clermont, représentant l'Hospitalier; frère Richard de Ravelink, Dra-

pier; frère René de Dieu, trésorier; frère Philippe de Grangana, prieur de Rome; frère Martin Pierre de Ros, prieur de Messine, et Pierre de Saint-Jean, précepteur d'Achaïe. FOULQUES DE VILLARET.

Le grand commandeur et les autres commissaires, en vertu de ces pouvoirs, se transportèrent en France pour se mettre en possession des biens des Templiers. Mais ils trouvèrent de grandes difficultés, dit Rainaldi, pour arracher ces biens des mains avides de quelques courtisans qui s'en étoient déjà emparés. Le Pape, informé des différens obstacles qu'on apportoit à l'exécution des decrets du concile, en écrivit à Philippe-le-Bel dans les termes les plus pressans. Ce prince lui répondit séchement, qu'il n'avoit consenti à cette cession des biens des Templiers en faveur des Hospitaliers, que sur la parole que sa sainteté avoit donnée de travailler à une réforme nécessaire de cet Ordre, tant dans le chef que dans les membres(1); d'ailleurs qu'il étoit juste qu'on prît, au préalable, sur ces biens, les frais qu'il avoit fallu faire à la poursuite d'une si grande affaire, et qu'il faisoit monter à la somme de deux cents mille livres, somme immense pour ces tems-là.

(1) Cùm ad hujusmodi consensum impartiendum unà cum prælatis in concilio congregatis fuerimus per vos inducti, quia sanctitas vestra deposuerat et ordinaverat quòd per sedem apostolicam sic dictorum hospitalariorum ordo regularetur et reformaretur, tàm in capite quàm in membris. *Dupuy*, *pag.* 179.

FOULQUES DE VILLARET.

Ce ne fut qu'avec bien du tems et des peines infinies que les commissaires de l'Ordre vinrent à bout de faire lâcher prise aux administrateurs séculiers, qui n'oublioient rien pour tourner en propriété le dépôt qu'on leur avoit confié. Il fallut, pour retirer les commanderies des mains de ces sang-sues, leur donner de grosses sommes d'argent : ce qui épuisa le trésor de l'Ordre, dit Saint-Antonin (1).

Le roi Philippe-le-Bel étant venu à mourir, après avoir donné aux chevaliers de Rhodes l'investiture des biens des Templiers, Louis-le-Hutin, son fils aîné et son successeur, demanda soixante mille livres plus que n'avoit fait son prédécesseur (2); et, pour acquitter cette somme, frère Léonard de Tibertis, un des commissaires, qui traita avec lui, consentit qu'il retînt, par ses mains, les deux tiers de l'argent des Templiers, les ornemens de leurs églises, les meubles des maisons, tous les fruits et revenus des terres, en un mot, tous les effets mobiliers, jusqu'au jour que les Hospitaliers en avoient pris possession. Mais ni ce prince, ni le roi, son père, ne profitèrent pas seuls d'une si riche dépouille :

(1) Quia jam fuerant occupata à diversis dominis laïcis, oportuit quòd illi de hospitali magnum thesaurum exponerent in dando regi et aliis qui occupaverant dicta bona : undè depauperata est mansio hospitalis, quæ se existimabat indè opulentam fieri. *Ant. pag.* 3, *tom.* 21, *chap.* 3.

(2) Traité entre les gens du roi et les Hospitaliers. *Dupuy, pag.* 184.

et il y a des historiens (1) qui rapportent que le Pape en eut sa bonne part.

Charles II, roi de Naples et de Sicile, et comte de Provence et de Forcalquier, en usa à peu près de la même manière dans les États qu'il avoit en France. On y brûla un grand nombre de Templiers qui ne voulurent pas convenir des crimes qu'on leur imputoit. A l'égard de leurs biens, M. Dupuy nous apprend qu'on laissa les immeubles aux Hospitaliers; mais que, pour l'argent et les effets mobiliers, ils furent confisqués et partagés entre le Pape et ce prince (2). Mais il paroît que le roi de Naples différa, pendant sa vie, à mettre les Hospitaliers en possession des châteaux qui se trouvoient dans les royaumes de Naples et de Sicile. Car l'histoire nous a conservé une lettre de Clément, qui exhorte le roi Robert, son successeur, à imiter la conduite de Philippe-le-Bel, et à se dessaisir promptement des biens en fonds des Templiers: d'où on doit conclure que Philippe les avoit remis, avant sa mort, aux commissaires. Mais le différend, au sujet des frais, ne fut terminé que sous le règne de son successeur, comme nous le venons de rapporter.

Quoique le Pape, à l'instance des rois d'Arragon, de Castille, de Portugal et de Majorque, eût, par sa bulle, excepté du transport et de la

(1) M. Dupuy, pag. 59.
(2) Nostradamus, histoire de Provence, ann. 1307.

FOULQUES DE VILLARET.

cession que le concile avoit faite de tous les biens des Templiers aux Hospitaliers, ceux qui se trouvoient dans les États de ces princes, cependant, comme il craignoit que, sous différens prétextes, ces souverains ne s'emparâssent de ces biens, il excommunia, par une nouvelle bulle, tous ceux du royaume de Majorque, qui, dans l'espace d'un mois, ne remettroient pas, aux chevaliers de Rhodes, les commanderies des Templiers. En conséquence de cette bulle, pour ne pas s'attirer les foudres de l'église, Sanche Jacques, souverain des isles Baléares, mit les Hospitaliers en possession de tous les biens des Templiers. Mais, soit que cette bulle ne regardât que ce prince, auquel vraisemblablement le Pape l'avoit adressée, comme au plus foible, ou que les autres souverains ne parûssent pas disposés à y déférer, le roi d'Arragon n'y fit aucune attention; et il chargea ses ambassadeurs de dire au Pape qu'il le prioit de ne pas étendre jusques dans ses États cette union des biens des Templiers à l'Ordre des Hospitaliers; et qu'il étoit obligé, pour la défense et pour le salut de ses sujets, infestés tous les jours par les Maures, de s'emparer de dix-sept commanderies des Templiers, qui étoient autant de places fortes; d'y mettre des troupes pour leur défense, et de se rendre maître, en même-tems, des revenus qui étoient affectés pour fournir à la subsistance et à la solde de ces garnisons.

Ce n'est pas que les chevaliers de Rhodes ne

fussent aussi capables de se maintenir dans ces places, et de défendre la frontière, que l'avoient été les Templiers. Mais il paroît, par toute la conduite que tinrent, dans cette grande affaire, les souverains des Espagnes, que leur vue secrette étoit de profiter de la dépouille des Templiers, au préjudice des Hospitaliers, et de ne point souffrir sur-tout que leurs grands biens passâssent à un Ordre qui avoit un chef et un Grand-Maître étranger, et qui prétendoit même ne relever que du Saint-Siège.

Quoiqu'il en soit, après beaucoup de négociations et de conférences qui durèrent près de cinq ans, par l'intervention du Pape Jean XXII, successeur de Clément V, il se fit un traité entre frère Léonard de Tibertis, procureur-général de l'Ordre, et Vital de Villeneuve, ministre du roi d'Arragon, par lequel les chevaliers de Rhodes, non-seulement se désistèrent de leurs prétentions sur les biens des Templiers situés dans le royaume de Valence, dépendans du roi d'Arragon; mais ils remirent encore, au Pape, toutes les commanderies particulières de leur Ordre, qui se trouvoient situées dans ce royaume, à l'exception de la seule commanderie qui étoit dans la ville de Valence, et le château appellé le Torrent, que l'Ordre de Saint-Jean se réserva. Toutes les autres commanderies, tant celles des Hospitaliers que des Templiers, et tous les biens de ces deux Ordres situés dans le royaume de Valence, à la prière, et sur les instances du roi d'Arragon,

Foulques de Villaret.

furent ensuite donnés, par le Pape, à l'Ordre et aux chevaliers de Calatrava, qui établirent leur chef-lieu à Montèze; et, en échange, il fut dit, par ce traité, que les chevaliers de Rhodes, à l'exception des dix-sept forteresses que les Templiers possédoient sur la frontière, et dont le roi s'étoit emparé, seroient mis en possession des autres commanderies, et de tous les biens qui avoient appartenu aux Templiers, tant dans l'Arragon que dans la Catalogne: ce qui rendit les chevaliers de Rhodes si puissans dans ce royaume et dans la Catalogne, que le châtelain d'Emposte ne suffisant pas pour en avoir la direction, le Grand-Maître et le Conseil furent obligés de créer un grand-prieur pour cette principauté. Si on veut se souvenir de ce que nous avons dit au commencement de cet ouvrage, des droits et des justes prétentions que les Hospitaliers et les Templiers avoient sur la couronne d'Arragon, en cas qu'elle vînt à vaquer par le défaut d'héritiers légitimes, on ne peut trop admirer l'habileté de frère Léonard de Tibertis, qui, par ce traité, en réunissant les droits des deux Ordres dans l'Ordre seul de Saint-Jean, sçut encore y joindre des forces capables de les faire valoir, si l'occasion s'en présentoit.

Comme la disposition que le Pape vouloit faire des biens des Templiers, en faveur des Hospitaliers, ne convenoit point aux vues secrettes de Denys, roi de Portugal, ce prince se servit d'un prétexte honnête pour prévenir ce

pontife. Il institua un Ordre militaire qu'il appella *l'Ordre de Christ*, et y annexa les biens que les Templiers possédoient dans ses États. Après cet établissement, il envoya des ambassadeurs à Rome, pour demander, au Pape Jean XXII, la confirmation de ce nouvel Ordre de chevalerie: ce que le Pape lui accorda.

Ferdinand IV, roi de Castille, ne prit point tant de précautions; et quoique, dans un concile tenu à Salamanque, les Templiers du pays eûssent été déclarés innocens (1), ce prince ne se fit point de scrupule de s'emparer de leurs biens, et appliqua, à son domaine, des villes considérables qui leur avoient appartenu, et que le Pape avoit données aux chevaliers de Rhodes.

La conduite que les rois de Castille, d'Arragon et de Portugal tinrent depuis à l'égard de tous ces nouveaux Ordres militaires, la plûpart fondés des débris de celui des Templiers, fit voir que les pressentimens des Papes Clément V et Jean XXII, n'avoient pas été sans fondement; car les successeurs de ces princes trouvèrent ensuite moyen d'annexer à leurs personnes, sous le titre d'administrateurs perpétuels, les quatre grandes-maîtrises des Ordres de Saint-Jacques, de Calatrava, d'Alcantara et de Christ: ce qui leur produisit des revenus immenses. Pour dédommager, en quelque manière, les religieux

(1) Zurica, lib. V, pag. 101.

FOULQUES DE VILLARET.

chevaliers de ces Ordres d'Espagne, ils obtinrent, en leur faveur, de la Cour de Rome, la permission de se marier, et de substituer à l'habit régulier qu'ils devoient porter, une simple croix d'or avec des émaux, conformes à l'ancienne couleur de leurs habits religieux.

Édouard II, roi d'Angleterre, en usa d'une manière plus noble et plus désintéressée à l'égard de l'Ordre de Saint-Jean. Les Templiers, outre une commanderie considérable qu'ils avoient dans Londres, possédoient encore des biens immenses dans toutes les contrées de ce royaume; et le prieur de Londres avoit entrée dans le parlement en qualité de premier baron d'Angleterre. Édouard, ayant appris que le Pape et le concile avoient substitué les chevaliers de Rhodes aux Templiers, ordonna à ses officiers par ses lettres, dont l'original se conserve encore aujourd'hui à la Tour de Londres, de mettre en possession de tous ces biens frère Albert de Château-Noir, ou Lallemand, grand-commandeur et chef de la commission que le Grand-Maître et le Conseil avoit établie pour les recevoir, conjointement avec frère Léonard de Tibertis, prieur de Venise et procureur-général de l'Ordre en Cour de Rome (1). Ce prince, par d'autres lettres qui se conservent au même endroit, ordonne à tous les vicomtes de presser l'exécution de ses ordres; d'employer toute l'autorité de leur

(1) Wasting. in Edouard II.

ministère pour protéger les procureurs de Saint-Jean, et pour leur faire remettre non-seulement les fonds de terre, mais encore les fruits et le bled qui en seroient provenus : ce qui fait voir que ce prince n'y voulut prendre aucune part au préjudice des chevaliers de Rhodes.

A l'égard de l'Allemagne, les historiens de cette nation rapportent que le Pape Clément V ayant envoyé, à l'archevêque de Mayence, la bulle qui proscrivoit l'Ordre des Templiers pour la publier, ce prélat convoqua tout son clergé pour faire cette publication plus solemnellement; et qu'on fut bien surpris de voir paroître, dans cette assemblée, le Waltgraff, ou comte sauvage, un des premiers de cet Ordre, accompagné de vingt autres Templiers armés sous leurs habits réguliers; et que l'archevêque, soit par esprit de charité, ou par un sentiment naturel de crainte, les reçut avec des manières honnêtes. Ils ajoutent que le prélat invita même le comte de prendre séance dans l'assemblée; que le comte, de son côté, lui déclara qu'il n'étoit point venu pour faire violence à qui que ce fût; mais qu'ayant appris qu'il étoit chargé de publier une bulle du Pape contre leur Ordre, il requéroit qu'on eût à recevoir, lire et publier l'appel qu'ils faisoient de cette ordonnance au futur concile, et au successeur de Clément. L'archevêque, pour éluder sa demande, répondit qu'il y aviseroit; mais les Templiers le pressèrent si vivement, que ce prélat, ne jugeant pas à pro-

FOULQUES DE VILLARET.

pos de refuser des gens qu'il voyoit armés et en colère, fit lire publiquement leur appel. Il l'envoya ensuite au Pape, qui lui demanda de le faire examiner dans un concile de sa métropole. Ce synode fut assemblé; et, après différentes formalités qui s'y observèrent, les Templiers de cette province furent déclarés innocens des crimes qu'on leur imputoit (1).

Cependant, comme tout ce grand Ordre s'est éteint dans la suite, on n'est point instruit de ce que devinrent ses biens en Allemagne. Il paroît seulement, par des historiens de cette nation, que les chevaliers de Rhodes et les chevaliers Teutoniques les partagèrent (2). Il est assez vraisemblable que ces deux Ordres militaires firent, depuis, entr'eux, des échanges de quelques-unes de leurs anciennes commanderies, apparemment à titre de compensation; car les Teutoniques sont actuellement en possession de la commanderie de Margat, que les Allemands appellent Mergentheim, et les Français, Mariendal; quoiqu'il soit constant, par l'histoire, que les Hospitaliers en étoient les fondateurs; qu'après la perte de l'ancienne Margat, située dans la Palestine, des Hospitaliers Allemands l'avoient fait construire sur le même modèle, et qu'ils lui donnèrent ce nom de Margat ou de Mergen-

(1) Mutius in chron. lib. XXII, pag. 211.
(2) Sertorius, in chron. Mogunt, lib. III, pag. 850.

theim (1), qui veut dire *Maison de Marie*, pour conserver la mémoire d'une place qui, depuis la perte de Jérusalem, étoit devenue le chef-lieu de tout l'Ordre.

(1) Pantaléon, hist. Joan.

FIN DU QUATRIÈME LIVRE.

LIVRE CINQUIÈME.

FOULQUES DE VILLARET.

La conquête de l'isle de Rhodes, et la dépouille des grands biens des Templiers, élevèrent l'Ordre militaire de Saint-Jean à un degré de grandeur comparable à celui de plusieurs souverains de l'Europe. Parmi les différentes isles Sporades, celle de Rhodes tenoit le premier rang, soit par la fertilité de son terroir, soit par la sûreté de ses ports et de ses rades, qui attiroient, de tous côtés, le commerce et l'abondance. D'ailleurs, depuis que les chevaliers s'en étoient rendus maîtres, il en sortoit tour-à-tour des galères et des vaisseaux bien armés, qui donnoient la chasse aux pirates; et les chevaliers, qui commandoient ces escadres, s'enrichissoient des prises qu'ils faisoient continuellement sur les infidèles.

Mais ces différentes sources de richesses, si avantageuses dans un État purement séculier, affoiblirent insensiblement un Ordre religieux. Sa puissance temporelle, poussée trop loin, causa depuis sa foiblesse; et les grands biens, surtout des particuliers, introduisirent parmi les plus jeunes chevaliers le luxe, la mollesse et les plaisirs.

Ces religieux militaires, au retour de leurs caravanes et de leurs courses, consumoient dans le jeu, et souvent dans la débauche, les biens qu'ils avoient acquis à la guerre, et qu'ils au-

roient dû, par leur profession, remettre au commun trésor de l'Ordre. En vain d'anciens commandeurs, élevés dans des mœurs austères et dans une pratique exacte de leur règle, leur représentoient que, par une semblable conduite, les Templiers venoient de se perdre, à peine cette jeunesse, effrénée et fière de la réputation qu'elle acquéroit tous les jours dans les combats, daignoit faire attention à un exemple si terrible et si récent : ces jeunes gens indociles se flattoient qu'on devoit trouver, dans leur valeur, toutes les vertus de leur état : et, ce qui étoit de plus déplorable, c'est que le Grand-Maître lui-même, par son exemple, sembloit autoriser un si étrange changement dans les mœurs de son Ordre.

Villaret, ébloui de la gloire qu'il venoit d'acquérir par ses conquêtes, ne put soutenir une fortune trop favorable; il se pressa de jouir du fruit de ses travaux; et, toujours environné d'une troupe de flatteurs, il passoit ses jours dans une indigne oisiveté : sa table étoit servie avec autant de délicatesse (1) que de profusion; il falloit, au travers des périls de la mer, lui aller chercher des mêts exquis et les vins les plus dé-

(1) Desciverat à pristinâ virtute hospitalariorum equitum princeps Villaretus, captâque Rhodo, non ad proferendum Christi cultum in Syriam extulerat mentem, sed in delicias abjecerat; præteritisque insolescens victoriis, intentusque privatæ rei, publicas curas spernebat; quocirca equites, communicato inter se consilio, eum opprimere ex insidiis adorti sunt. *Rainaldi, ad ann.* 1317, *n.* 35.

FOULQUES DE VILLARET.

licieux : et, pour fournir à son luxe et à sa dépense, il s'appliquoit les revenus des commanderies vacantes, ou, au préjudice des plus anciens chevaliers, il en faisoit la récompense de ses favoris et des ministres de ses plaisirs. A l'égard des autres chevaliers, il affectoit de se rendre d'un accès difficile ; et, s'il leur accordoit quelque audience, c'étoit toujours d'une manière brusque et hautaine. La voye des remontrances étoit fermée aux plus justes plaintes ; et il ne sortoit guères de chevaliers de son Palais qu'avec une indignation secrette.

Ce qui augmentoit le mécontentement du Corps de la religion, c'est qu'il négligeoit d'en acquitter les dettes ; et on se plaignoit même qu'il laissoit manquer la maison chef-d'ordre de sa subsistance et de son nécessaire. En vain les plus anciens commandeurs lui représentèrent que leur Ordre n'avoit jamais été plus riche, ni l'entretien des religieux plus négligé ; l'impérieux Grand-Maître recevoit ces remontrances comme des injures : sa conduite, ses manières, la forme qu'il vouloit introduire dans le gouvernement étoient d'un souverain absolu ; et il sembloit qu'il ne distinguât pas les chevaliers des habitans de l'isle et des autres sujets de la religion. Mais il avoit en tête un grand corps de noblesse : plusieurs même de ces chevaliers tirés des premières Maisons de la Chrétienté, et élevés dans les principes républicains, vouloient bien se soumettre à une autorité fondée sur les lois ;

mais ils étoient incapables de souffrir un odieux despotisme.

La voye des remontrances particulières n'ayant pas réussi auprès d'un chef si fier et si hautain, les chevaliers qui prétendoient en avoir reçu quelque injustice, eurent recours à une procédure régulière. Le Grand-Maître, à leur requête, fut sommé juridiquement de se trouver au Conseil, pour y rendre compte de son administration; il en rejetta la signification avec mépris. Les mécontens ne se rebutèrent point: ils s'assemblèrent secrettement pour délibérer sur le parti qu'ils avoient à prendre: frère Maurice de Pagnac, sous prétexte de délivrer l'Ordre d'une domination tyrannique, s'étoit mis à leur tête. C'étoit un ancien commandeur, pieux, exact dans l'observation de sa règle; mais d'un zèle amer, et qui, de sa régularité, se faisoit une espèce de droit de condamner tous les chevaliers qu'il ne croyoit pas aussi dévots que lui. Ce commandeur, naturellement dur et inflexible, et qui d'ailleurs, dans la révolution qu'il méditoit, vraisemblablement avoit ses vues particulières, représenta à ses confrères, qu'après avoir eu recours inutilement à la voye des requêtes et à l'autorité des lois, ils alloient infailliblement tomber sous une tyrannie déclarée, à moins que, par une courageuse résolution, ils ne se déterminâssent à arrêter, eux-mêmes, le Grand-Maître; que cette entreprise, toute hardie et toute extraordinaire qu'elle pouvoit paroître, si elle

FOULQUES DE VILLARET.

avoit un heureux succès, seroit infailliblement approuvée par les chevaliers, même les plus indifférens; et que, s'ils étoient une fois maîtres de sa personne, on le traduiroit devant le Conseil, où on lui feroit son procès. Ce projet, quoique rempli de violence, n'en fut que plus agréable à des gens aigris et passionnés; mais l'exécution n'étoit pas sans de grandes difficultés. Les principaux commandeurs et les plus sages, quoique mécontens du gouvernement, n'avoient point encore pris de parti dans ces différends; d'ailleurs, le Grand-Maître, outre sa maison qui étoit nombreuse, ne sortoit jamais, en public, qu'environné de ses créatures et de certains flatteurs, qui, sans s'embarrasser de ce qui est juste ou injuste, s'attachent aveuglément à l'auteur et à la source des grâces.

Les mécontens, pour le surprendre dans un tems où il seroit moins accompagné, tâchèrent de corrompre, à prix d'argent, un de ses valets-de-chambre; et ils lui offrirent une grosse somme pour leur faciliter, de nuit, l'entrée dans son appartement: mais le domestique, fidèle à son maître, l'avertit aussitôt des propositions qu'on lui avoit faites; et, pour faire valoir son zèle et sa fidélité, il exagéra le nombre des conjurés, et le péril où il étoit d'être arrêté. Le Grand-Maître, craignant qu'il n'y eût pas de sûreté pour lui dans la ville, en sortit sous prétexte d'une partie de chasse, et gagna en diligence le château de Lindo, dont il s'empara. Ce château est

situé sur une montagne au côté oriental de l'isle, environ à sept milles de la ville de Rhodes. Outre un bon port qui est au pied de ce château, on trouve encore, au septentrion, une grande baye, dont le fond est net, ferme et sabloneux; et un peu plus loin, il y a un endroit, appellé Triande, ou le canton des serpens, au-dessous duquel on trouve une fort bonne rade, où les vaisseaux sont à l'abri des vents d'Orient et de Sud-Est. Villaret, s'étant rendu maître de ce château, y fit entrer des troupes et des vivres; en même-tems que des galères, par ses ordres, étoient dans le port, toujours armées, et prêtes pour le recevoir, s'il étoit trop pressé par ses ennemis; et, pour arrêter les procédures qu'on avoit commencées contre lui, il fit signifier au Conseil, qu'il appelloit au Saint-Siège de tout ce qu'on pourroit statuer, en son absence, contre sa personne et contre sa dignité.

Mais sa fuite, et sur-tout la manière dont, de sa seule autorité, il s'étoit emparé d'une place forte et des galères qui appartenoient à tout l'Ordre; les troupes qu'il avoit jettées dans cette place; celles qu'il levoit actuellement dans l'isle, et les provisions de guerre qu'il amassoit de tous côtés: tout cela aigrit si fort les esprits, que la plûpart des chevaliers les plus modérés, et qui ne s'étoient point encore déclarés, se joignirent aux mécontens. Ce fut comme une conspiration générale contre ce Grand-Maître: tout le monde crioit au tyran; et, malgré son appel au Saint-

FOULQUES DE VILLARET.

Siège, la plûpart des chevaliers, assemblés tumultuairement, le déposèrent, élurent en sa place MAURICE DE PAGNAC; et, par cette élection précipitée, on vit un schisme funeste s'élever dans cet Ordre.

Les chevaliers les plus désintéressés crurent en devoir avertir le Pape Jean XXII, successeur de Clément. On avoit déjà prévenu ce pontife sur le mauvais usage que Villaret faisoit des biens de l'Ordre, et sur-tout au sujet de la négligence qu'il apportoit à acquitter le principal et les intérêts de l'argent qu'il avoit emprunté pour l'entreprise de Rhodes.

Les commandeurs étoient d'autant plus intéressés dans cette négligence, que c'étoit à leurs dépens, et du fond même des responsions qu'il avoit fallu augmenter considérablement, que l'on payoit ces intérêts. Le Pape, avant que de rien statuer sur un évènement aussi surprenant, envoya sur les lieux, en qualité de ses commissaires, Bernard de Morèze, prieur de Saint-Caprais, et Bosolo, son chapelain, pour informer de la vérité de ce qui s'étoit passé dans cette émotion.

L'instruction de ces commissaires portoit, que, sitôt qu'ils seroient arrivés à Rhodes, ils suspendissent le pouvoir des deux Grands-Maîtres, et qu'ils leur intimâssent un ordre exprès du Saint-Siège, de se rendre incessamment, l'un et l'autre, à la Cour du Pape; qu'ils signifiâssent, en même-tems, à tous les chevaliers, qu'en attendant la

décision de cette grande affaire, le Pape, comme premier supérieur de l'Ordre, nommoit pour le gouverner, frère GÉRARD DE PINS. C'étoit un ancien chevalier de la langue de Provence, de la même Maison que le Grand-Maître Odon de Pins, estimé par sa valeur et par sa sagesse, et qui n'ayant point voulu se déclarer pour aucun parti, étoit également révéré de tous les deux. Le Pape, par la même instruction, ordonnoit à ces commissaires de saisir l'argent, les pierreries et tous les effets de Villaret; d'en dresser un procès-verbal et un inventaire exact et signé des principaux intéressés; qu'après cette formalité préalable, ils remîssent le tout au trésor de l'Ordre, pour être uniquement employé à satisfaire les banquiers de Florence, et tous ceux qui avoient fourni l'argent nécessaire pour la conquête de Rhodes.

FOULQUES DE VILLARET.

Les deux commissaires, étant arrivés dans cette isle, s'acquittèrent avec beaucoup d'exactitude des ordres dont ils étoient porteurs. Ils citèrent les deux prétendans à la Cour d'Avignon; et, après avoir fait reconnoître le commandeur de Pins pour lieutenant-général de la grande-maitrise, ils lui firent part d'un ordre particulier qu'ils avoient du Pape, et qui concernoit la grande commanderie de l'isle de Chypre. Ce bénéfice, par l'étendue de son territoire, sa jurisdiction et la richesse de ses revenus, étoit moins une simple commanderie, qu'une principauté. Le château et le bourg de Colosse étoit le chef-

FOULQUES DE VILLARET.

lieu de cette seigneurie, qui comprenoit plusieurs villages avec le château et le bourg de Curias, appellé autrement Episcopia, et qui avoit servi autrefois de résidence à d'anciens rois de cette isle. Villaret, par reconnoissance des soins que frère Albert Lallemand de Château-Noir avoit pris pour le recouvrement des biens des Templiers, l'avoit gratifié de cette riche commanderie : la dignité, après la grande-maîtrise, la plus considérable que l'Ordre eût dans tout l'Orient. On s'étoit plaint au Pape que le Grand-Maître, pour favoriser le commandeur Lallemand, ne l'avoit taxé qu'à trente mille besans d'or de responsion par an, quoique tous les commandeurs précédens en eûssent payé soixante mille, monnoie d'or évaluée à vingt-un sols trois deniers par besan : ce qui doit faire comprendre le revenu de cette riche commanderie. Le Pape consentoit que le lieutenant de Pins laissât le commandeur en possession de cette dignité, à condition qu'il en payeroit, au trésor de l'Ordre, la même redevance de soixante mille besans. Mais, s'il en faisoit difficulté, il ordonnoit qu'à son refus, on adjugeât cette commanderie à celui des plus anciens chevaliers qui se soumettroit de payer exactement la responsion sur l'ancien pied.

Cependant les deux Grands-Maîtres, en exécution des ordres du Pape, se mirent en chemin pour se rendre à Avignon. Villaret fut reçu dans tous les lieux où il passa, et sur-tout par Robert, roi de Sicile, comme un grand Capitaine, et

Foulques de Villaret.

avec tout l'accueil que méritoit sa réputation : tout le monde s'intéressoit dans sa disgrâce. Il ne fut pas moins bien traité à Rome : Pagnac, son rival et son concurrent, s'apperçut bien que le changement de théâtre et du lieu de la scène ne lui étoit pas favorable ; qu'on ne parloit, à la Cour du Pape, que de la valeur et des conquêtes de Villaret, au lieu qu'il étoit regardé comme un rebelle et un chef de mécontens.

Le Pape donna plusieurs audiences à l'un et à l'autre, soit en particulier, ou en plein consistoire. Les plus célèbres avocats de la Cour d'Avignon furent chargés de cette grande affaire. Édouard Dupont, fameux jurisconsulte, parla en faveur de l'élection de Pagnac : il représenta que les chevaliers, qui composoient ce qu'on appelloit à Rhodes le couvent, ayant, suivant le droit qu'ils en avoient, et sur la persuasion où ils étoient de la vertu de Villaret, élevé ce chevalier à la dignité de Grand-Maître, ils s'étoient crus bien fondés, voyant qu'il abusoit de son pouvoir, à reprendre une autorité que cet avocat soutint qu'on ne lui avoit remise qu'en dépôt, et que pour autant de tems qu'il en feroit un bon usage. Il faisoit sur-tout valoir le pouvoir du Conseil qui avoit concouru dans sa déposition, et qu'il faisoit envisager comme le Corps représentatif de la religion et du chapître général.

L'avocat de Villaret, après avoir parlé magnifiquement des exploits et des conquêtes de sa partie, si glorieuses et si utiles à l'Ordre, et

FOULQUES DE VILLARET.

même à toute la Chrétienté, demandoit si sa déposition étoit la récompense qu'il en devoit attendre, et si des mutins et des rebelles pouvoient jamais être autorisés, dans une assemblée tumultueuse, et au milieu d'une sédition, à déposer leur chef et leur supérieur, sur-tout après qu'il avoit prévenu une si téméraire entreprise par un appel au Saint-Siège. Pour répondre à ce que l'avocat de Pagnac avoit avancé, au sujet de l'autorité souveraine du Conseil, comme Corps représentatif du chapître général, il s'écrioit que la condition des Grands-Maîtres seroit bien malheureuse, si, chargés des soins pénibles du gouvernement, ils n'en avoient que la fatigue et les inquiétudes, pendant que les membres du Conseil, comme d'autres éphores, s'érigeoient en juges sévères et en censeurs de leur conduite; cependant qu'on n'ignoroit pas, ajoutoit ce jurisconsulte, que c'étoient les Grands-Maîtres eux-mêmes de qui les chevaliers tenoient les dignités qui donnoient entrée dans le Conseil. Il finit en demandant s'il seroit juste que le sort des chefs dépendît de leurs créatures, et qu'ils fûssent obligés de trembler devant leur propre ouvrage.

Ces raisons, dans un gouvernement républicain, avoient plus d'éclat que de solidité; néanmoins le Pape, blessé du peu d'égards que le parti de Pagnac avoit eus pour l'appel de Villaret, penchoit secrettement de son côté. Les cardinaux et les courtisans sur-tout, auxquels rien

n'échappe des dispositions de leur maître, blâmoient hautement la précipitation avec laquelle on avoit déposé le Grand-Maître. Pagnac, au travers des discours qui se répandoient à ce sujet, vit bien qu'il n'obtiendroit jamais la confirmation de son élection. La crainte de la voir cassée par un jugement solemnel, et la triste idée de retomber, par-là, sous la puissance d'un ennemi puissant et irrité, le jetta dans une sombre mélancolie; il quitta la Cour et se retira à Montpellier, où il tomba malade; et, après y avoir langui quelques mois, il y trouva la fin de sa vie et de son ambition.

Sa mort délivra le Pape de l'embarras de prononcer juridiquement sur une affaire si délicate. Ce pontife, pour conserver toujours la subordination, commença par rétablir Villaret dans toutes les fonctions de sa dignité; mais, comme il avoit remarqué beaucoup d'aigreur et d'animosité dans les esprits du parti contraire, avant que de lever la suspension que ses commissaires avoient signifiée au Grand-Maître, il étoit convenu secrettement avec lui, qu'après avoir repris le gouvernement de son Ordre pendant un tems limité, il remettroit sa démission au Saint-Siège, comme de lui-même; et qu'il seroit pourvu d'un grand-prieuré, dont il jouiroit avec une indépendance entière de son successeur, et même sans être obligé de contribuer aux charges et aux responsions de l'Ordre : ce qui, après différens changemens de prieurés, et bien des difficultés,

FOULQUES DE VILLARET. 1319.

fut enfin entièrement consommé vers l'an 1323. Villaret, après son abdication, se retira au château de Teiran, qui appartenoit alors à une de ses sœurs : il y mourut quatre ans après, c'est-à-dire, en 1327. Son corps fut enterré au grand Saint-Jean de Montpellier, dans un sépulcre de marbre ; on lisoit, autour, une inscription (1) qui apprenoit sa qualité, mais sans parler de son abdication.

Pendant que l'Ordre étoit agité par des divisions, Orcan, ou Urcham Gazi, fils et successeur d'Ottoman, crut la conjoncture favorable pour chasser les chevaliers de l'isle de Rhodes. Ce jeune prince, pendant la vie du sultan, son père, avoit eu beaucoup de part à ses conquêtes : c'étoit le plus habile de ses généraux, et le plus sûr instrument de ses victoires. La souveraine puissance où il parvint après la mort d'Ottoman, ne fit qu'élever encore son courage. L'esprit toujours rempli de nouveaux projets de conquêtes, il passoit toutes les saisons de l'année en campagne : dans son camp, il vivoit avec ses soldats en soldat, et comme s'ils eûssent été ses frères ou ses enfans ; et, dans les plus grands périls, il leur témoignoit une confiance qui étoit

(1) Anno Domini M. CCC. XXVII. die scilicet 1 septembris, obiit nobilissimus dominus frater Folquetus de Villareto, magister magni hospitalis sacræ domûs sancti Joannis Baptistæ Hyerosolymitani, cujus anima requiescat in pace. Amen. Dic pro me, *Pater noster, Ave Maria.*

également honorable au prince et à ses troupes. Son habileté n'étoit pas inférieure à sa valeur : peu de souverains l'ont égalé dans l'art d'exciter des divisions entre les princes, ses voisins : il ne manquoit jamais de se déclarer pour le parti le plus foible contre le plus puissant, pour les accabler ensuite plus facilement tous les deux. Ce fut par cette politique, encore plus que par la valeur de ses troupes, qu'il se rendit maître de la Mysie, de la Licaonie, de la Phrygie et de la Carie, dont il chassa la plûpart de ces petits princes qui avoient partagé avec Ottoman, son père, les États du dernier sultan Selgeucide d'Iconium, leur maître et leur souverain.

FOULQUES DE VILLARET.

La proximité de l'isle de Rhodes, qui n'est séparée de la Carie que par un canal assez étroit, le détermina à en tenter la conquête. Il s'en croyoit si assuré, sur les avis qu'il avoit reçus des divisions qui règnoient dans l'Ordre, qu'il résolut d'y conduire lui-même une colonie de Mahométans, Turcs, Arabes ou Sarrasins : et on prétend qu'il choisit, pour cela, la plûpart des familles que les chevaliers, par la conquête de 1321.
Rhodes, avoient chassées de cette isle, et qui, sous les auspices du sultan, se flattoient d'y rentrer et de s'y rétablir (1). Orcan laissa les vieillards, les femmes et les enfans dans la petite isle d'Episcopia, dont il s'étoit rendu maître en passant : il tourna ensuite la proue de ses vaisseaux

(1) Villani, pag. 118.

FOULQUES DE VILLARET.

du côté de Rhodes. On rapporte qu'il n'avoit pas moins de quatre-vingts flûtes, brigantins, ou vaisseaux plats de différentes grandeurs, la plûpart chargés de troupes de débarquement, dont il prétendoit se servir pour former le siége de la ville de Rhodes.

Gérard de Pins, dont nous venons de parler, et que le Pape avoit établi lieutenant-général de tout l'Ordre, averti des desseins du prince infidèle, et qu'un si grand armement regardoit Rhodes, ne jugea pas à propos d'attendre les ennemis dans l'isle. Malheureusement la plûpart des galères et des vaisseaux de la religion étoient en course: il ne restoit que quatre galères dans le port, avec quelques frégates, des flûtes et des vaisseaux marchands, auxquels heureusement se joignirent six galères Gênoises, qui se rencontrèrent dans le port de Rhodes, à leur retour des côtes de la Cilicie et de la petite Arménie, où ils trafiquoient. Tout ce qu'il y avoit dans l'isle de chevaliers, de soldats, et même d'habitans capables de porter les armes, s'embarquèrent sur cette petite flotte. Le commandeur de Pins monta la capitane; et, comme il étoit grand homme de mer, à la faveur du vent dont il sçut profiter, il attaqua courageusement les Turcs. Ces infidèles étoient supérieurs en nombre de vaisseaux; ils avoient le même avantage par les troupes de débarquement, dont leur flotte étoit chargée; mais c'étoient tous soldats peu faits aux guerres de mer. Les chevaliers

au contraire, accoutumés à ce genre de combat, manœuvrèrent avec tant d'habileté, qu'ils leur coulèrent à fond une partie de leurs frégates et de leurs vaisseaux plats, en prirent plusieurs, et firent un grand nombre de prisonniers. Orcan ne fut vaincu que pour s'être cru invincible par le nombre et la valeur de ses troupes: mais il n'en avoit fait expérience que sur la terre; et il trouva en mer des ennemis dont la capacité et l'adresse furent supérieures à toutes ses forces. Le général de l'Ordre, après avoir dissipé cette flotte, fit une descente dans l'isle d'Episcopia, où nous venons de dire qu'Orcan avoit débarqué un grand nombre de familles Turques, qu'il destinoit pour peupler l'isle de Rhodes. Le général Chrétien, pour couper la racine de cette guerre, et ôter à ces infidèles, anciens habitans de Rhodes, l'espérance de s'y rétablir, fit passer au fil de l'épée tous ceux qu'il trouva en défense; et, par son ordre, on vendit pour esclaves les vieillards, les femmes et les enfans.

FOULQUES DE VILLARET.

Comme la grande-maîtrise étoit vacante par l'abdication de Villaret, le Pape convoqua, à Avignon et dans son Palais, les prieurs et les chevaliers qui se trouvèrent à sa Cour ou dans les provinces voisines d'Avignon. Après qu'ils furent arrivés, il les exhorta à la concorde, et à sacrifier leurs ressentimens particuliers au bien général de la religion. Tous ces chevaliers s'enfermèrent ensuite dans une espèce de conclave,

Hélion de Villeneuve. 1323. pour procéder à l'élection d'un nouveau Grand-Maître; et, après l'invocation du Saint-Esprit et une mûre délibération, le choix de l'assemblée tomba sur frère HELION DE VILLENEUVE, que le
18 juin. 1319. Pape favorisoit ouvertement, et dont la recommandation, peu différente d'un ordre, influa beaucoup dans cette élection, qu'il confirma depuis par une bulle authentique, en date de l'an 1323: d'autres prétendent que cette confirmation fut une pure nomination, émanée de la seule autorité du Pape.

1324. Le nouveau Grand-Maître n'en fut pas ingrat; et, pour en marquer sa reconnoissance à ce pontife, il lui vendit des maisons que l'Ordre possédoit dans la ville de Cahors, et de grandes terres situées aux environs, dont le Pape, originaire de cette ville, fit l'acquisition en faveur de sa famille, qu'il vouloit tirer de l'obscurité où elle se trouvoit ensevelie. Son père, appellé Arnaud d'Ossa ou d'Euse n'étoit qu'un pauvre savetier. Le mérite de son fils et sa capacité extraordinaire dans le droit civil et canon, le fit parvenir à la dignité de cardinal. Cette dignité ne lui fit point oublier la bassesse de sa naissance: il vivoit avec les autres cardinaux comme avec ses maîtres: sobre, frugal, modeste, ce n'étoit presque qu'à son habillement qu'on s'appercevoit d'une dignité qui paroissoit lui être tout-à-fait indifférente: tel étoit ce cardinal. A la mort de Clément V, les cardinaux furent deux ans sans pouvoir convenir du sujet qu'ils éliroient pour

Hélion de Villeneuve.

Pape. Ils s'étoient d'abord assemblés à Carpentras; mais les cardinaux d'Aquitaine, ennuyés de la longueur du conclave, y firent mettre le feu par leurs domestiques, et se dispersèrent; et depuis ils n'avoient pu se rassembler. Philippe, comte de Poitiers, frère de Louis le Hutin, roi de France, en ayant attiré à Lyon par adresse, et sous différens prétextes, jusqu'à vingt-trois, il les engagea à s'enfermer dans un conclave. Mais, comme les factions étoient toujours également vives, et qu'ils ne pouvoient s'accorder, ils convinrent enfin, si on en croit Villani et Saint-Antonin, de s'en remettre, par voye de compromis, à la nomination seule que le cardinal d'Ossa feroit d'un Pape : persuadés qu'un homme si désintéressé, et qui, au milieu de toutes les cabales, s'étoit toujours montré neutre, ne pourroit faire qu'un bon choix. Mais les prétendans et les chefs de parti furent bien étonnés, lorsque ce cardinal, en vertu du pouvoir qu'on lui avoit déféré d'élire le Pape, se nomma lui-même, et que, d'une voix claire, forte et intelligible, il prononça ces mots : C'est moi qui suis le Pape : *Ego sum Papa*. Cependant comme le compromis étoit revêtu de toutes les formalités requises, il fallut le reconnoître; et il prit, à la cérémonie de son couronnement, le nom de Jean XXII. C'est ainsi que les historiens, que je viens de citer, rapportent cet évènement, quoique l'empereur Louis de Bavière, son ennemi, et les partisans de ce prince, dans les écrits qu'ils publièrent de-

Hélion de Villeneuve.

puis, avec tant d'aigreur, contre ce pontife, ne lui ayent jamais reproché ce tour d'une ambition si rafinée.

Le Grand-Maître étoit trop attaché à ce pontife pour quitter si-tôt sa Cour. Il y resta, ou aux environs, près de quatre ans. Pendant ce tems-là, pour remédier aux abus qui s'étoient introduits dans l'Ordre, il convoqua un chapître général à Montpellier. Il faut convenir que les dissipations et les dépenses du Grand-Maître de Villaret avoient fait moins de tort à l'Ordre que le relâchement de la discipline régulière. Depuis l'union des grands biens des Templiers à l'Ordre de Saint-Jean, la plûpart des chevaliers se trouvoient revêtus de commanderies. Ces nouveaux commandeurs, et sur-tout ceux qui demeuroient en Europe, attachés à découvrir les anciens biens des Templiers, ou à les faire valoir, à la faveur des divisions qui règnoient alors dans cet Ordre, se dispensoient de résider à Rhodes, et même de l'obéissance qu'ils devoient au Grand-Maître et au Conseil. La plûpart s'attachoient ou à la Cour du Pape, ou à celle de leurs souverains particuliers; et ces mauvais religieux recherchoient la protection des princes séculiers, pour s'en faire un secours et une protection contre les ordres de leurs supérieurs légitimes, et pour se dispenser sur-tout de résider à Rhodes, et dans la maison chef-d'ordre, qui leur paroissoit un véritable exil.

Le chapître, qui voyoit avec douleur qu'un

Ordre militaire, fondé et établi dans la Terre-Sainte et dans l'Orient, se trouvoit dispersé et comme enseveli dans les différentes commanderies de l'Europe, pour en tirer les chevaliers, et les rappeller à leur maison principale, déclara incapables de toutes les dignités de l'Ordre, ceux qui n'y auroient pas un certain nombre d'années de résidence actuelle : il falloit même que, pendant cette résidence, ils eûssent servi dans les guerres et sur les vaisseaux de la religion. A l'égard des grands-croix et des chevaliers qui étoient revêtus des principales dignités de l'Ordre, le chapître nomma huit baillis conventuels, qui, en cette qualité, devoient entrer dans le Conseil, et dont le Grand-Maître étoit le chef et le président-né. Cependant il n'y avoit qu'une voix de plus que chaque conseiller ou pillier, comme on les appelle encore aujourd'hui. Par cette nomination, ces baillis étoient obligés de résider à Rhodes.

HÉLION DE VILLENEUVE.

On prétend que ce fut dans ce même chapître qu'on divisa le corps de l'Ordre en différentes langues ou nations, et qu'on attacha, à chaque langue, des dignités particulières et les commanderies de chaque nation : ces commanderies furent encore partagées entre les prieurés d'où elles dépendoient. Il fut aussi arrêté que les 1329.
Grands-Maîtres auroient, tous les dix ans, dans chaque prieuré, la nomination de deux commanderies vacantes, par préférence au corps de chaque langue qui commençoit à s'établir; et

HÉLION DE VILLENEUVE.

que chaque prieur, après que la langue seroit remplie, pourroit nommer, une fois en cinq ans, à une commanderie vacante dans son prieuré, pourvu qu'il y eût fait les améliorissemens nécessaires, et qu'il ne dût rien au commun trésor de ses responsions particulières, comme on le verra dans le traité du gouvernement de cet Ordre, qu'on trouvera à la suite de cet ouvrage.

Le Grand-Maître, après la conclusion de ce chapitre, se disposoit à partir pour Rhodes; et il étoit déjà arrivé à Marseille, où il devoit s'embarquer, lorsqu'il y fut retenu par une longue et dangereuse maladie, qui dura près de deux ans, ainsi que nous l'apprenons par une lettre
1332. du Pape, de l'an 16 de son pontificat. Enfin, ce Grand-Maître, ayant recouvré ses forces, s'embarqua avec un grand nombre de chevaliers, et arriva heureusement à Rhodes, vers l'an 1332.

Cette isle, par les divisions qui s'y étoient élevées, et par le long séjour que les Grands-Maîtres avoient fait en France, étoit bien déchue de sa puissance et de sa force. La plûpart des commandeurs, sous différens prétextes, s'étoient retirés dans leurs pays et dans leurs commanderies. Le défaut de solde faisoit que la garnison de la ville étoit fort diminuée; et on trouvoit des brèches en différens endroits des murailles. Le Grand-Maître ne fut pas plutôt débarqué, qu'il fit, lui-même, une visite exacte de tous les dehors de la place; il fit réparer les endroits qui

en avoient besoin; et la ville et l'isle entière lui fut redevable d'un bastion ou boulevard qu'il fit construire, à ses dépens, à la tête d'un fauxbourg. A cette précaution, Villeneuve ajouta celle d'une garnison nombreuse, qu'il entretint toujours de ses propres deniers, outre un grand nombre de chevaliers que sa présence, et encore plus ses bienfaits attirèrent à Rhodes.

HÉLION DE VILLENEUVE.

Il tint la même conduite à l'égard des isles et des autres places qui dépendoient de Rhodes. Des commissaires habiles en firent la visite par son ordre, et firent fortifier les endroits qui pouvoient être insultés; et le Grand-Maître envoya dans toutes ces isles, pour y commander, des chevaliers pleins de valeur et d'expérience, qui, par des signaux, ou par de légères barques, faisoient passer au Grand-Maître des avis de tout ce qui paroissoit dans ces mers. La marine de l'Ordre, sous un chef si vigilant, reprit son ancienne réputation : outre les escadres de la religion, les principaux commandeurs et les plus riches armèrent des galères à leurs dépens. Les corsaires n'osèrent plus paroître; l'isle de Chypre et la petite Arménie, dont les côtes étoient souvent infestées par ces pirates, s'en virent délivrées à la faveur du pavillon de Saint-Jean.

Si les États Chrétiens, voisins des chevaliers, tiroient tant d'avantages de leur proximité, les habitans de Rhodes, et sur-tout les pauvres, ressentirent les premiers effets de l'attention du Grand-Maître. Sous un si sage gouvernement,

Hélion de Ville-neuve.

on ne vit plus de malheureux dans toutes les isles de la religion : une subsistance nécessaire ne manquoit point à ceux qui manquoient de bien. Les malades étoient reçus dans un grand et magnifique hôpital, où tous les secours, soit pour les besoins du corps, soit pour ceux de l'ame, leur étoient fournis abondamment. De Villeneuve, par son exemple, avoit ranimé le zèle de ses religieux; et on peut dire que, tant qu'il vécut, il remplit parfaitement le titre et les fonctions de *gardien des pauvres,* attachés, depuis la fondation de l'Ordre, à la dignité de Grand-Maître.

Ce fut par ce même esprit de charité, et par des vues de prudence, qu'il défendit à tous les chevaliers, sous peine de privation de l'habit, de s'attacher à combattre un serpent ou un crocodile, espèce d'animal amphibie, qui vit et qui se nourrit dans les marais et au bord des grandes rivières. Ce crocodile étoit d'une énorme grandeur, causoit beaucoup de désordre dans l'isle; et il avoit même dévoré quelques habitans. Pour l'intelligence d'un évènement si extraordinaire, et que quelques auteurs ont traité de fabuleux, nous rapporterons simplement ce qu'on en trouve dans l'histoire, et nous laisserons au lecteur à juger de la vérité d'un fait si étonnant, selon ses lumières, et le degré de probabilité qu'il trouvera dans notre narration.

La retraite de ce furieux animal, dont nous parlons, étoit dans une caverne située au bord

HÉLION DE VILLENEUVE.

d'un marais, au pied du Mont Saint-Étienne, à deux milles de Rhodes. Il en sortoit souvent pour chercher sa proye. Il mangeoit des moutons, des vaches, et quelquefois des chevaux, quand ils approchoient de l'eau et du bord du marais : on se plaignoit même qu'il avoit dévoré de jeunes pâtres qui gardoient leurs troupeaux. Plusieurs chevaliers des plus braves du couvent, en différens tems, et à l'insçu les uns des autres, sortirent séparément de la ville pour tâcher de le tuer : mais on n'en vit revenir aucun. Comme l'usage des armes à feu n'étoit point encore inventé, et que la peau de cette espèce de monstre étoit couverte d'écailles à l'épreuve des flèches et des dards les plus acérés, les armes, pour ainsi dire, n'étoient pas égales, et le serpent les avoit bientôt terrassés. Ce fut le motif qui obligea le Grand-Maître à défendre, aux chevaliers, de tenter davantage une entreprise qui paroissoit au-dessus des forces humaines.

Tous obéirent, à l'exception d'un seul chevalier de la langue de Provence, appellé *Dieu-donné de Gozon*, qui, au préjudice de cette défense, et sans être épouvanté du sort de ses confrères, forma secrettement le dessein de combattre cette bête carnacière, bien résolu d'y périr ou d'en délivrer l'isle de Rhodes. On attribua cette résolution au courage déterminé de ce chevalier. D'autres prétendent qu'il y fut encore engagé par des railleries piquantes qu'on fit de son courage dans Rhodes, et sur ce qu'étant sorti plu-

Hélion de Ville-neuve.

sieurs fois de la ville pour combattre le serpent, il s'étoit contenté de le reconnoître de loin; et que, dans ce péril, il avoit fait plus d'usage de sa prudence que de sa valeur.

Quoiqu'il en soit des motifs qui déterminèrent ce chevalier à tenter cette aventure, pour commencer à mettre son projet en exécution, il passa en France, et se retira dans le château de Gozon, qui subsiste encore aujourd'hui dans la province de Languedoc. Ayant reconnu que le serpent qu'il vouloit attaquer, n'avoit point d'écailles sous le ventre, il forma sur cette observation le plan de son entreprise.

Il fit faire, en bois ou en carton, une figure de cette bête énorme, sur l'idée qu'il en avoit conservée; et il tâcha sur-tout qu'on en imitât la couleur. Il dressa ensuite deux jeunes dogues à accourir à ses cris, et à se jetter sous le ventre de cette affreuse bête, pendant que, monté à cheval, couvert de ses armes, et, la lance à la main, il feignoit, de son côté, de lui porter des coups en différens endroits. Ce chevalier employa plusieurs mois à faire, tous les jours, cet exercice; et il ne vit pas plutôt ses dogues dressés à ce genre de combat, qu'il retourna à Rhodes. A peine fut-il arrivé dans l'isle, que, sans communiquer son dessein à qui que ce soit, il fit porter secrettement ses armes proche d'une église, située au haut de la montagne de Saint-Étienne, où il se rendit, accompagné seulement de deux domestiques, qu'il avoit amenés de

France. Il entra dans l'église; et, après s'être recommandé à Dieu, il prit ses armes, monta à cheval, et ordonna à ses deux domestiques, s'il périssoit dans ce combat, de s'en retourner en France; mais de se rendre auprès de lui, s'ils appercevoient qu'il eût tué le serpent, ou qu'il en eût été blessé. Il descendit ensuite de la montagne avec ses deux chiens, et marcha droit au marais et au repaire du serpent, qui, au bruit qu'il faisoit, accourut, la gueule ouverte et les yeux étincelans, pour le dévorer. Gozon lui porta un coup de lance, que l'épaisseur et la dureté des écailles rendit inutile. Il se préparoit à redoubler ses coups; mais son cheval, épouvanté des sifflemens et de l'odeur du serpent, refuse d'avancer, recule, se jette à côté; et il auroit été cause de la perte de son maître, si Gozon, sans s'étonner, ne se fût jetté à bas. Mettant aussitôt l'épée à la main, accompagné de ses deux fidèles dogues, il joint cette horrible bête, et lui porte plusieurs coups en différens endroits, mais que la dureté des écailles l'empêcha d'entamer. Le furieux animal, d'un coup de queue, le jetta même à terre; et il en auroit été infailliblement dévoré, si les deux chiens, suivant qu'ils avoient été dressés, ne se fûssent attachés au ventre du serpent qu'ils déchiroient par de cruelles morsures, sans que, malgré tous ses efforts, il pût leur faire lâcher prise.

HÉLION DE VILLENEUVE.

1342. Le chevalier, à la faveur de ce secours, se relève, et, se joignant à ses deux dogues, enfonce

Hélion de Ville-neuve.

son épée, jusqu'aux gardes, dans un endroit qui n'étoit point défendu par des écailles : il y fit une large playe dont il sortit des flots de sang. Le monstre, blessé à mort, tombe sur le chevalier qu'il abat une seconde fois; et il l'auroit étouffé par le poids et la masse énorme de son corps, si les deux domestiques, spectateurs de ce combat, voyant le serpent mort, n'étoient accourus au secours de leur maître. Ils le trouvèrent évanoui, et le crurent mort. Après l'avoir retiré de dessous le serpent, avec beaucoup de peine, pour lui donner lieu de respirer, s'il étoit encore en vie, ils lui otèrent son casque; et, après qu'on lui eut jetté de l'eau sur le visage, il ouvrit enfin les yeux. Le premier spectacle et le plus agréable qui se pouvoit présenter à sa vue, fut celui de voir son ennemi mort, et d'avoir réussi dans une entreprise si difficile, où plusieurs de ses confrères avoient succombé.

On n'eut pas plutôt appris, dans la ville, sa victoire et la mort du serpent, qu'une foule d'habitans sortirent au-devant de lui. Les chevaliers le conduisirent en triomphe au Palais du Grand-Maître; mais, au milieu de ces acclamations, le vainqueur fut bien surpris, quand de Villeneuve, jettant sur lui des regards pleins d'indignation, lui demanda s'il ignoroit les défenses qu'il avoit faites d'attaquer cette dangereuse bête, et s'il croyoit les avoir violées impunément. Aussitôt, ce sévère observateur de la discipline, sans vouloir l'entendre, ni se laisser

fléchir par les prières des chevaliers, l'envoya, sur le champ, en prison. Il convoqua ensuite le Conseil, où il représenta que l'Ordre ne pouvoit se dispenser de punir rigoureusement une désobéissance plus préjudiciable à la discipline, que la vie même de plusieurs serpens ne l'auroit été aux bestiaux et aux habitans de ce canton; et, comme un autre Manlius, il opina hautement à rendre cette victoire funeste au vainqueur. Le Conseil obtint qu'il se contentât de le priver de l'habit de l'Ordre; Gozon eut la douleur de s'en voir dépouillé; et il se passa peu d'intervalle entre sa victoire et ce genre de supplice, qu'il trouva plus rigoureux que la mort même.

Mais le Grand-Maître, après que, par ce châtiment, il eut satisfait à la manutention de la discipline, revint à son caractère naturellement doux et plein de bonté: il voulut bien être appaisé; et il fit en sorte qu'on le priât d'accorder une grâce qu'il auroit sollicitée lui-même, s'il n'eût pas été à la tête de l'Ordre. Aux pressantes instances que lui en firent les principaux commandeurs, il lui rendit l'habit et ses bonnes grâces, et il le combla de ses bienfaits. Mais ils n'égalèrent jamais les louanges sincères du peuple, qui dispose souverainement de la gloire, pendant que les princes, quelque puissans qu'ils soyent, ne peuvent disposer que des honneurs et des dignités de l'État.

On attacha la tête de ce serpent, ou de ce cro-

Hélion de Ville-neuve.

codile, sur une des portes de la ville, comme un monument de la victoire de Gozon. M. Thevenot, dans la relation de ses voyages, rapporte qu'elle y étoit encore de son tems, ou du moins son effigie; qu'il l'y avoit vue; qu'elle étoit beaucoup plus grosse et plus large que celle d'un cheval, la gueule fendue jusqu'aux oreilles, de grosses dents, les yeux gros, le trou des narines rond, et la peau tirant sur le gris blanc, peut-être à cause de la poussière, qui, par la suite des tems, s'y étoit attachée.

On sera moins surpris d'un évènement si extraordinaire, si on fait réflexion que l'isle de Rhodes fut anciennement appellée *Ophieuse*, du mot grec ὄφις, qui signifie serpent, à cause de la multitude de ces reptiles, qui infestoient tout le pays. Hyginus, historien Grec, sur le témoignage de Polyzelus Rhodien, rapporte qu'un certain Thessalien, fils de Triopas ou de Lapithas, selon Diodore de Sicile, ayant été jetté par la tempête sur les côtes de Rhodes, extermina heureusement ces animaux nuisibles; que Phorbas entr'autres, en tua un d'une grandeur prodigieuse, qui dévoroit les habitans. Le sçavant Bochart prétend que les Phéniciens donnèrent à cette isle le nom de *Gesirath-Rod*, c'est-à-dire, l'isle des serpens: *Gesirath*, selon cet auteur, étant un terme commun aux Phéniciens, aux Syriens, aux Arabes et aux Chaldéens, qui signifie une isle, et *Rod*, en langage Phénicien, un serpent; si bien qu'en joignant ces deux mots, on en forma celui

de Gesirath-Rod; d'où les Grecs firent, depuis, celui de *Rhodes*, que cette isle a conservé jusqu'aujourd'hui. Mais, sans nous arrêter à une antiquité si reculée, peut-être que ceux qui ont critiqué cet endroit de l'histoire moderne de l'isle de Rhodes, n'ont point fait attention à un pareil évènement qui arriva en Afrique, pendant qu'Attilius Régulus y commandoit l'armée Romaine, et faisoit la guerre contre les Carthaginois; et je n'ai pas cru m'éloigner de mon sujet, en rapportant exactement ce que les historiens de cette nation nous ont appris d'un serpent encore plus grand et plus terrible que celui que le chevalier de Gozon avoit tué.

L'armée Romaine, disent ces écrivains, étoit campée en Afrique, proche du fleuve Bragada. Les soldats, ayant voulu aller à l'eau, se virent attaqués et dévorés par un serpent qui les empêchoit d'en approcher. Il en engloutit plusieurs avec sa gueule effroyable; d'autres furent tués des coups de sa queue; et plusieurs moururent de la seule infection de son haleine. Enfin il donna tant de peine à Régulus, que ce général fut réduit à employer les légions contre ce monstre, et pour décider lequel demeureroit maître de la rivière. Mais, comme ce serpent, à cause de la dureté de ses écailles, étoit impénétrable à tous les traits des soldats, on eut recours aux machines de la guerre; on l'assiégea comme on auroit fait une forteresse: on lançoit de loin, contre lui, des pierres et des cailloux: enfin, après

HÉLION DE VILLENEUVE.

bien des peines, une pierre d'une grosseur extraordinaire, qui partoit de la plus forte machine, l'atteignit heureusement, lui cassa l'épine du dos et tua ce monstre redoutable.

Régulus, tout grand Capitaine qu'il étoit, continuent ces historiens, ne dédaigna pas d'envoyer à Rome la peau de cet animal énorme, qui avoit cent pieds de longueur: on la suspendit dans un temple, comme un monument de sa victoire; et elle y demeura jusqu'à la guerre de Numance. C'est ainsi que s'en expliquent Florus, Valère-Maxime, Orose, Aulugelle et Zonaras.

Je ne prétends pas qu'il n'y ait rien d'exagéré dans la longueur du serpent d'Afrique, ni soutenir tout ce qu'on a rapporté de la grandeur monstrueuse du crocodile de Rhodes: mais ce qui paroît certain, par les historiens du tems, par la tradition, et même par des inscriptions et des monumens authentiques, c'est que Gozon tua un animal redoutable, et que, par cette action, il acquit une grande réputation, sur-tout auprès du peuple de Rhodes, qui le regardoit comme son libérateur.

Le Grand-Maître, pour le dédommager, en quelque manière, de la mortification qu'il lui avoit donnée, lui conféra de riches commanderies: il l'approcha même, depuis, de sa personne; et, lui ayant trouvé une prudence égale à son courage, il le fit son lieutenant-général dans le gouvernement de l'isle, persuadé qu'un

chevalier si brave et si courageux, et qui avoit exposé si généreusement sa vie pour le salut des habitans de l'isle, sçauroit, en cas de guerre ou de surprise, les défendre mieux qu'un autre contre toutes les entreprises des infidèles.

Ces barbares, instruits des forces et de la vigilance du Grand-Maître, et rebutés du mauvais succès de leurs armes, suspendirent leurs courses et leurs pillages ordinaires. Rhodes et les autres isles de la religion jouirent, pendant plusieurs années, d'une profonde paix. Cette sécurité devint, à la fin, préjudiciable à la religion: on arma moins de vaisseaux; la marine fut négligée; la plûpart des chevaliers, ne trouvant point d'occupation pour leurs armes, retournèrent dans leur patrie; et plusieurs commandeurs, ceux sur-tout des royaumes du Nord, sous prétexte de ce calme apparent, se dispensèrent de payer leurs responsions. Cette désobéissance avoit sa source dans la dépense que faisoient ces commandeurs dans leurs provinces. La plûpart conservoient peu de relations avec la maison chef-d'ordre: il sembloit qu'ils se regardoient comme les propriétaires de leurs commanderies; et, au lieu des novices et des simples chevaliers que chaque commandeur étoit obligé d'entretenir dans sa maison et d'élever dans l'esprit de l'Ordre, on n'y voyoit qu'une foule inutile de valets et des équipages de chasse. Les parens même de la plûpart de ces commandeurs consommoient souvent le pain des pauvres, et des

Hélion de Villeneuve.

biens destinés à la défense des États Chrétiens.

Les peuples, accoutumés à voir vivre leurs prédécesseurs en véritables religieux, se scandalisèrent bientôt de cette vie toute mondaine : des gens de bien en portèrent des plaintes au Pape Benoît XII, qui venoit de succéder à Jean XXII. On lui représenta que ces Hospitaliers, en héritant des biens immenses des Templiers, s'étoient, comme eux, laissés infecter du luxe et du poison, toujours dangereux, que causent de grandes richesses ; que, tant que les Templiers avoient subsisté, l'émulation entre ces deux Ordres militaires, les avoit engagés, à l'envi les uns des autres, dans des armemens et des entreprises toujours utiles à la Chrétienté ; mais que, depuis l'extinction de cet Ordre, les commandeurs Hospitaliers, occupés de leurs plaisirs, sembloient fuir le péril, et négligeoient la conduite et la défense des pélerins que la dévotion conduisoit à la Terre-Sainte. Des ennemis secrets des Hospitaliers, ou pour mieux dire, des courtisans toujours avides du bien d'autrui, et toujours attentifs à s'enrichir, proposoient au Pape de retirer, des mains des Hospitaliers, les biens des Templiers : d'autres, moins intéressés, étoient d'avis qu'on les employât à la fondation d'un nouvel Ordre militaire. Le Pape, sans s'arrêter à ces différens projets, pour ranimer le courage des Hospitaliers, fit dessein de les faire entrer

Hélion de Ville-neuve.

dans une ligue qu'il méditoit de former contre les Turcs, qui devenoient, tous les jours, plus redoutables; mais la mort, dont il fut peu après prévenu, en empêcha l'exécution.

Des corsaires d'Afrique ayant, en ce tems-là, fait des descentes le long des côtes des isles de Chypre et de Candie, et ravagé celles de l'Archipel qui étoient moins en défense, donnèrent lieu à de nouvelles plaintes contre les Hospitaliers. On représenta à Clément VI, successeur de Benoît XII, que les Chrétiens du Levant étoient abandonnés en proye aux infidèles, pendant que la plûpart des chevaliers retirés en Occident, dans leurs commanderies, ou à la Cour des princes Chrétiens, n'étoient occupés que de leurs plaisirs ou du soin d'amasser de grandes richesses; et que le Grand-Maître et les chevaliers qui étoient restés, auprès de lui, dans l'isle de Rhodes, à l'abri des insultes des barbares par les fortifications de la place, vivoient dans une entière indifférence de ce qui se passoit à la mer. Ce qui donnoit du poids aux plaintes et aux murmures du public, c'est que des chapelains, religieux de l'Ordre, et quelques *frères-servans* firent passer, à la Cour d'Avignon, des mémoires secrets contre le Grand-Maître et contre les chevaliers, dans lesquels ils se plaignoient qu'au milieu du luxe et de la mollesse où ils vivoient, ils n'avoient point de honte de les laisser manquer d'habillemens, et même de la substance

HÉLION DE VILLENEUVE.

nécessaire à la vie. Le Pape, fatigué de ces plaintes, en écrivit au Grand-Maître, d'un style plein d'aigreur et de reproches.

« Nous avons appris par des personnes de con« sidération, *lui dit ce pontife*, que c'est un sen« timent commun dans le clergé et parmi tous « les peuples de la Chrétienté, que vous et vos « frères ne faites presqu'aucun bon usage des « biens immenses que vous possédez tant de-çà « que de-là la mer. Ceux qui ont l'administra« tion, montent, *dit-on*, de beaux chevaux, font « bonne chère, sont superbement vêtus, se ser« vent de vaisselle d'or et d'argent, nourrissent « un grand nombre de chiens et d'oiseaux pour « la chasse, amassent de grands trésors, font peu « d'aumônes, et négligent la défense des Chré« tiens, sur-tout de ceux d'outre-mer. C'est pour« quoi on a délibéré s'il ne seroit pas à propos « que le Saint-Siège créât un nouvel Ordre mili« taire, qui seroit doté d'une partie de vos biens, « afin d'exciter et d'entretenir une louable ému« lation entre ces Ordres, comme il y en avoit « autrefois entre vous et les Templiers: ce que « toutefois nous n'avons pas encore voulu exé« cuter, dans la juste confiance où nous sommes « que vous rétablirez incessamment, dans votre « Ordre, l'ancienne discipline et une réforme né« cessaire dans les mœurs. »

Le Pape, dans la même lettre, ajoute qu'on lui a fait sçavoir que les Turcs armoient puissamment pour se rendre maîtres de toute la Ro-

manie. On ne sçait si, par ce terme, il entendoit seulement la province qui porte ce nom, ou si, selon le langage des Turcs et des Arabes, il comprenoit sous ce nom tous les États qui composoient alors ce qu'on appelloit, en Orient, l'empire Romain: entreprise, dit ce pontife, qui entraîneroit la ruine entière de la religion Chrétienne. Le Pape ajoutoit que, pour obvier à un si grand malheur, il avoit formé le plan d'un armement naval, composé des galères de différens princes qui tiendroient la mer, et qui pourroient se joindre et agir de concert, soit pour empêcher les descentes des barbares, soit pour porter du secours dans les endroits qui seroient attaqués; que le roi de Chypre étoit convenu de fournir, pour sa part, quatre galères, et la république de Venise, cinq; qu'il ordonnoit que les chevaliers de Rhodes en missent six en mer, et que le Saint-Siège en entretiendroit quatre: « Quoique, *continue ce pontife*, il nous ait été re- « montré, par plusieurs de nos frères les cardi- « naux, que votre Ordre étoit assez riche et as- « sez puissant, non-seulement pour épargner au « Saint-Siège les frais de cet armement, mais « encore pour fournir seul une flotte entière; et « qu'il y avoit dans votre trésor plus d'or et plus « d'argent qu'il ne pourroit s'en trouver dans « celui d'aucun prince Chrétien, sans compter « des sommes considérables que vos prieurs et « vos commandeurs accumulent en particulier. » Le Pape finit cette lettre, en avertissant le Grand-

Hélion de Ville-neuve.

Maître que l'église étoit mal édifiée des inimitiés particulières que les chevaliers entretenoient les uns contre les autres; et qu'on avoit porté les plaintes au Saint-Siège, qu'ils négligeoient la subsistance des chapelains et des *frères servans*.

Quoique le Grand-Maître vit bien qu'on avoit surpris la religion du Pape, par l'exagération qu'on lui avoit faite des richesses de son Ordre, cependant, en véritable religieux, il prit le parti de l'obéissance. On arma aussi-tôt six galères dans le port de Rhodes; et, pour leur entretien et leur dépense, de l'avis et de concert avec le Conseil souverain, il y attacha la dépouille des commandeurs morts, c'est-à-dire, les droits de *mortuaire* et de *vacant*. On prenoit, comme on fait encore aujourd'hui, le mortuaire sur les revenus de la commanderie, depuis le jour du décès du commandeur jusqu'au premier jour du mois de mai suivant; et, de ce même jour, le vacant étoit encore ouvert jusqu'au premier de mai de l'année suivante : avant ce tems-là, le nouveau commandeur ne pouvoit point entrer en jouissance des revenus de la commanderie.

Le Grand-Maître et le Conseil firent ensuite différens réglemens pour la réforme des mœurs, sur-tout à l'égard des provinces d'Occident. Il fut défendu, entr'autres choses, aux chevaliers de se vêtir de draps qui coûtâssent plus de deux florins la canne, espèce de mesure qui, dans plusieurs provinces de France, contient deux tiers

plus que l'aune de Paris. Et, par le même règlement, on leur interdisoit la pluralité des mêts et l'usage des vins délicieux : discipline sage et utile, et qu'il seroit à souhaiter, pour le bien de l'Ordre, qu'on vît renaître de nos jours.

Hélion de Villeneuve.

On chargea trois visiteurs (1) de porter ces règlemens au Pape, de le prier d'y ajouter ou d'en diminuer ce qu'il jugeroit à propos, et de revêtir ces commissaires qu'on lui envoyoit, de l'autorité apostolique, afin qu'ils fûssent en état de les faire observer plus exactement.

Le Pape fut fort touché de la prompte obéissance du Grand-Maître; et, pour répondre à ses bonnes intentions, il fit mettre en mer les quatre galères qu'il devoit fournir pour son contingent, auxquelles celles du roi de Chypre, de l'Ordre de Saint-Jean, et de la république de Venise, se joignirent sous le commandement général d'un Gênois, appellé le capitaine Gingarria. Cette petite flotte tint la mer pendant tout l'été, mais sans rien entreprendre qui répondît à ses forces, et à la dépense que les alliés avoient faite pour cet armement. Le général Gênois, plus attentif à son intérêt qu'à sa gloire, s'en étoit servi pour charger ses galères de différentes marchandises, et avoit tourné à son profit l'argent qui lui avoit été confié pour les frais

(1) Odon de Montaigu, prieur d'Auvergne. — Esnard d'Albanano, prieur de Capoue. — Pierre Plantin, prieur de l'église.

HÉLION DE VILLE-NEUVE.

de la campagne. Henry, patriarche titulaire de Constantinople, légat du Saint-Siège, montoit la capitane de la flotte, et avoit, en cette qualité, le commandement suprême suivant la politique des Papes, qui se l'attribuoient dans toutes les guerres de la religion. Ce prélat, comme le général Gênois, se comporta plutôt en négociant qu'en subdélégué du souverain pontife. L'année suivante, les alliés, indignés contre les Gênois, choisirent pour général frère Jean de Biandra, chevalier de Rhodes, prieur de Lombardie, et qui avoit commandé, en particulier, les galères de l'Ordre.

Le nouveau général forma un dessein digne de son courage. Le port de Smyrne, ville considérable de la Natolie, servoit souvent de retraite aux corsaires Turcs, qui étoient maîtres de cette ville. Biandra, outre les soldats qu'il avoit sur sa flotte, ayant pris, à Rhodes, un grand nombre de troupes, commandées par des chevaliers pleins de valeur, en forma le siége, et l'emporta l'épée à la main. Des historiens prétendent qu'il ne se rendit maître que du château qui étoit au bord de la mer, et qui commandoit l'entrée du port. Tout ce qui se trouva de soldats dans ce fort, Turcs et Arabes, furent taillés en pièces. Le Grand-Maître, en ayant reçu la nouvelle, et connoissant l'importance de cette forteresse, y envoya aussi-tôt de nouvelles troupes, avec des vivres et des armes pour en augmenter la garnison. On voit encore, sur les portes du châ-

teau, quoique tombé en ruines, les armes de l'église, qui y furent mises comme un monument de cette conquête, dont on rapportoit tout l'honneur au Pape, comme au chef de la ligue, quoique les chevaliers de Rhodes y eûssent eu la meilleure part. Un Turc, appellé Morbassan, qui commandoit dans la haute ville et dans tout le pays, entreprit, l'année suivante, de chasser les Chrétiens de cette place. Il en forma le siége; mais, après trois mois d'attaques assez vives, et d'une défense courageuse, il feignit d'abandonner son entreprise, ou du moins de tourner le siége en simple blocus. La plûpart de ses troupes se retirèrent; et il n'en resta dans son camp que la moindre partie. Les Chrétiens, avertis de sa retraite, firent une furieuse sortie, forcèrent sans peine des retranchemens mal défendus, entrèrent dans le camp, et passèrent au fil de l'épée, ou firent prisonniers tout ce qui leur résista, ou qu'une prompte fuite ne mit pas en sûreté. On célèbra cette victoire, sur le lieu même, au son des instrumens militaires, et avec des festins et une joye d'autant plus dangereuse, que l'ennemi n'étoit pas éloigné.

HELION DE VILLENEUVE.

Morbassan, qu'on croyoit bien avant dans le pays, mais caché seulement avec ses troupes derrière les montagnes voisines, averti, par certains signaux, en descendit, et trouvant les Chrétiens en désordre, en fit, à son tour, une cruelle boucherie. Ce fut sur les chevaliers de Rhodes que tomba la plus grande perte: le légat du Pape,

Hélion de Ville-neuve.

qui étoit venu dans le camp prendre part à la joye publique, y fut tué avec la plûpart des officiers et des ecclésiastiques de sa maison. Les chevaliers, qui échappèrent à la fureur des barbares, regagnèrent le fort, et s'y maintinrent, par de nouveaux secours, contre tous les efforts des Turcs et des autres infidèles.

La triste nouvelle de cette disgrace étant passée en Europe, le Pape, pour la réparer, publia une croisade avec toutes les indulgences attachées aux premières. Humbert II, dauphin de Viennois, rechercha, avec empressement, d'en être déclaré le chef et le général. C'étoit un prince de peu d'esprit, naturellement vain, inconstant dans ses projets, et qui étoit moins touché de leur solidité que de l'éclat des distinctions qui les environnoient. Il se rendit, en personne, à la Cour du Pape Clément VI, pour solliciter cet emploi. Dans la requête qu'il présenta, à ce sujet, au souverain pontife, il le prioit de lui octroyer « à être, *dit-il*, capitaine de ce saint « voyage contre les Turcs, et contre les non-féaux « de l'église de Rome, et que tous, tant Hospita« liers que tous autres, l'y ayent, et doivent obéir « par mer et par terre. »

Pour déterminer le Pape à lui accorder ce généralat, il offroit d'entretenir, à ses dépens, pendant cette guerre, trois cents hommes d'armes, et mille albalestriers; de fournir cinq vaisseaux de guerre bien équipés; et de mener, à sa suite, douze seigneurs bannerets et cent chevaliers :

promesses magnifiques, mais autant au-dessus de ses forces, que la fonction de général d'armée étoit au-dessus de son expérience et de sa capacité.

Quelques cardinaux, du Conseil du Pape, qui n'étoient pas prévenus en faveur du courage de ce prince, voulurent s'opposer à sa demande (1); mais l'inclination du souverain pontife prévalut et entraîna tous les suffrages (2). Humbert fut élu général de l'armée Chrétienne; il en prêta le serment entre les mains du Pape, et s'obligea, en même-tems, par un vœu solemnel, de passer trois ans entiers dans cette sainte expédition. Mais, à l'égard de ce puissant armement par terre et par mer qu'il devoit fournir, tout se réduisit à cent hommes d'armes; et on jugea, sans peine, du succès de cette guerre par le choix du général. Le lendemain, jour de la Fête-Dieu, il reçut, des mains du Pape, la croix et l'étendard de l'église, qu'il fit porter devant lui dans les rues d'Avignon avec son étendard particulier à

(1) Matt. Villani. hist. lib. I, chap. 26, pag. 19, édit. de Florence.

(2) Et quia inter cæteros principes habui (providere de aliquo duce et capitaneo exercitui agminis Domini Dei Israel), reperi instantem sæpiùs, supplicantem humiliùs, optantem ardentiùs, offerentem liberaliùs, dilectum filium Imbertum delphinum Viennensem, hìc præsentem : idcircò ipsum de fratrum nostrorum consilio ducem et capitaneum contra Turcicos exercitus duximus deputandum. *Baluzius, in notis ad vitas paparum Avenion. pag.* 890.

HÉLION DE VILLE-NEUVE.

côté; et, suivi d'un nombreux cortège, il s'en retourna, en grande pompe, à son hôtel: cérémonie dont, au défaut d'une gloire solide, un esprit aussi vain se repaissoit. Il fut question de trouver des fonds pour subvenir aux frais d'un si long voyage. Le dauphin eut recours à une imposition extraordinaire qu'il fit sur tous ses sujets. Il se disposa ensuite à partir avec la princesse Marie de Baux, sa femme, qui, pendant que le dauphin tint la mer, se retira dans la ville de Rhodes, et y mourut.

Malgré toutes les disgrâces arrivées aux Chrétiens, dans la Terre-Sainte, les voyages d'outre-mer ne laissoient pas d'être encore fréquens; et ce qui en rendoit l'entreprise plus facile, c'est que, moyennant le prix dont on convenoit avec les patrons de navires, on trouvoit, dans la plûpart des ports de la Méditerranée, des vaisseaux toujours prêts à faire voile, et pourvus de toutes les munitions nécessaires, soit pour la navigation, soit pour le combat.

Le dauphin, ayant traité pour quatre de ces navires, à six cent cinquante florins, pour chacun, par mois, s'embarqua, à Marseille, le 2 septembre, sur cette petite escadre de louage, qui le porta d'abord à Venise, où étoit le rendez-vous de tous les croisés. Il passa ensuite à l'isle de Négrepont, où les quatre vaisseaux du Pape, un de Rhodes, et l'autre de Venise, le joignirent. Le prieur de Lombardie, à son arrivée, se retira sur les galères de la religion, dont il reprit

le commandement particulier: il paroît que le dauphin passa l'hyver dans cette isle. L'année suivante, il tint la mer avec toute la flotte des croisés, et contribua à faire lever, aux Turcs, le siége de Caffa, ville appartenante alors aux Génois. La flotte Chrétienne eut même, dans ces mers, quelque avantage sur celle des infidèles, dont le dauphin se fit honneur. Le Pape, prévoyant que cette guerre ne pourroit être continuée avec succès, s'il ne procuroit aux croisés les fonds nécessaires pour en soutenir la dépense, eut recours à une imposition extraordinaire sur les biens ecclésiastiques des royaumes de France, d'Espagne et d'Angleterre. Mais la cruelle guerre que les Anglois faisoient alors en France, et la perte de la bataille de Crécy, où dix-sept cent seize chevaliers Français furent tués (1), ne permettant pas de lever ces deniers, le Pape, dans la crainte que la dépense de la croisade ne retombât toute entière sur lui, embrassa avec joye le projet d'une trève avec les infidèles, que lui proposa le dauphin.

Ce prince lui récrivit de Rhodes, où il s'étoit retiré pendant l'hyver, que les Turcs paroissoient disposés à faire la paix, et que l'on pourroit facilement entrer avec eux en négociation. Le Pape sentit bien la honte de demander la paix à un ennemi qu'on étoit venu chercher de si

(1) Mémoires de Pilati. — Histoire du Dauphiné, etc., pag. 284.

HÉLION DE VILLENEUVE.

loin pour lui faire la guerre; mais la crainte d'être obligé d'en soutenir, de ses propres deniers, toute la dépense, lui fit souhaiter de la voir finir. Il écrivit, au dauphin, de chercher des expédiens, qui, dans cette négociation, sauvâssent l'honneur de la ligue, et l'intérêt de la religion. Il lui prescrivit même les formes et les bienséances qu'il devoit garder en traitant avec les infidèles : il ne paroît point que le traité ait été conclu. Le dauphin, après avoir reçu du Pape la dispense du vœu qu'il avoit fait, de rester trois ans entiers dans cette expédition, reprit le chemin de ses États. Depuis la mort de Marie de Baux, sa femme, il avoit formé le dessein de se remarier avec Blanche, sœur d'Amédée, comte de Savoye; et il y en eut même un contrat signé; mais le dauphin, ayant rejetté les offices que le comte de Savoye avoit employés pour l'obliger de restituer au seigneur de Beaujeu le château de Mirabel, le peu d'égards qu'il eut à sa prière, causa la rupture de son mariage. Le dauphin tourna ensuite ses vues du côté de Jeanne, fille aînée de Pierre de Bourbon : il s'y engagea même par un traité solemnel. Mais, quelque honneur que lui fît une si grande alliance, toujours agité et combattu par ses irrésolutions ordinaires, il ne put se résoudre à finir cette affaire (1). Ce prince, n'ayant pas trouvé, à la guerre, la distinction et

(1) Registr. Pilati, ad annum 1348 et 1349. — Hist. de Dauphiné, tom. 2, pag. 507 et suivantes.

l'éclat qu'il affectoit, crut mieux réussir par un chemin tout opposé. Il quitta la profession des armes, et le gouvernement de ses États, pour se faire religieux de l'Ordre de Saint-Dominique. Il remit le Dauphiné au roi de France, qui le réunit à sa couronne, dont il avoit été autrefois détaché; et, pour fixer l'inconstance du dauphin, le Pape, à la prière du roi, l'ordonna prêtre. Il se chargea, depuis, de l'administration de l'archevêché de Rheims, mais sans quitter l'habit religieux, qu'il porta le reste de ses jours : souverain sans sujets, général sans troupes et sans expérience, mari sans femme, moine sans couvent, prélat sans tître et sans jurisdiction ; dans tous ces différens états, il ne fit jamais rien pour le bien de sa province, que de l'avoir remise sous la domination de nos rois. On a même reproché à sa mémoire, avec quelque sorte de justice, qu'il eut enlevé, au prieur Biandra, le généralat de la flotte Chrétienne, qui, sous les ordres de ce chevalier, s'étoit rendue redoutable aux infidèles, et qui, depuis, sous le même commandement, acquit, de nouveau, beaucoup de gloire.

HÉLION DE VILLENEUVE.

Ce fut en ce tems-là que l'Ordre perdit le Grand-Maître de Villeneuve, prince recommandable par son économie, et qui, pendant son magistère, acquitta toutes les dettes de la religion, augmenta les fortifications nécessaires pour la défense de l'isle et de la ville de Rhodes. Du reste de ses deniers, pour un monument 1346.

Hélion de Ville-neuve.

éternel de sa piété, il fit construire une église en l'honneur et sous l'invocation de la Sainte-Vierge; il y laissa des fonds pour l'entretien de deux chapelains, qui y devoient dire la messe, tous les jours, pour le repos de son âme.

Il se présenta un grand nombre de prétendans. Les plus anciens chevaliers, et tous ceux qui faisoient profession d'une vie régulière, s'attachoient à ceux qui leur paroissoient plus capables de maintenir la discipline de l'Ordre. La jeunesse, sans s'informer trop scrupuleusement de la régularité des mœurs, souhaitoit seulement un grand Capitaine, qui les menât à la guerre, et qui leur fît acquérir de la gloire et du bien: un pareil choix n'étoit pas sans difficultés. Le commandeur de Gozon, dont nous venons de parler, étoit un des électeurs. Quand ce fut à son tour à donner son suffrage: « En entrant, « *dit-il,* dans ce conclave, j'ai fait un serment so- « lemnel de ne proposer que celui des chevaliers « que je croirois le plus digne de cette grande « place, et le mieux intentionné pour le bien gé- « néral de tout l'Ordre: et, après avoir mûre- « ment considéré l'état où se trouve la Chrétienté, « les guerres que nous sommes obligés de soute- « nir continuellement contre les infidèles, la « fermeté et la vigueur nécessaires pour empê- « cher le relâchement dans la discipline, je dé- « clare que je ne trouve personne plus capable « de bien gouverner notre religion que moi- « même. » Il parla ensuite magnifiquement de

ses propres vertus. Le combat contre le serpent ne fut pas oublié; mais il s'étendit principalement sur la conduite qu'il avoit tenue, depuis que le Grand-Maître de Villeneuve l'avoit fait son lieutenant: « Vous avez déjà, *dit-il aux autres électeurs,* essayé de mon gouvernement; « vous sçavez ce que vous en devez espérer: et je « ne crois pas que, sans injustice, vous me puissiez refuser vos suffrages. »

HÉLION DE VILLENEUVE.

Quelque recommandable que fût ce chevalier, ses collègues ne laissèrent pas d'être étrangement surpris de voir un électeur se nommer soi-même; un pareil procédé le rendit suspect d'une ambition démesurée. Cependant, quand on vint à le comparer avec les autres prétendans, on trouva qu'il leur étoit bien supérieur, non-seulement par son courage dont il avoit donné des preuves si glorieuses, mais encore par sa sagesse et sa modération dans le commandement. Quelques-uns des électeurs, et qui lui étoient les moins favorables, ne purent s'empêcher de dire qu'il eût été à souhaiter que tout ce qu'il avoit avancé pour faire valoir son mérite, fût sorti de la bouche d'un autre. Mais cette généreuse audace ne déplut pas au grand nombre; et plusieurs soutinrent, qu'après des actions aussi brillantes, il étoit permis aux grands hommes de parler d'eux-mêmes avec cette noble confiance que donne la vérité. Ainsi toutes les voix, ou du moins la plus grande partie, se réunirent en faveur de DIEU-DONNÉ DE GOZON: et il fut re-

DIEUDONN. DE GOZON.

DIEUDONNÉ DE GOZON. 1346.

connu solemnellement pour Grand-Maître, à la satisfaction du couvent, et sur-tout des citadins de la ville de Rhodes, et de tous les habitans de l'isle, qui, depuis la victoire qu'il avoit remportée sur le serpent, le regardoient comme le héros de la religion.

Sa conduite dans la grande-maîtrise ne démentit point tout ce qu'on avoit espéré de sa valeur et de son habileté dans le gouvernement. Ses premiers soins furent de ranimer la ligue Chrétienne: les escadres des alliés se joignirent. Le Grand-Maître, par son crédit, en fit rendre le commandement au prieur de Lombardie: il fut aussitôt chercher la flotte des infidèles, qu'il trouva dans l'Archipel, proche d'Embro, ou l'Embro, petite isle qui a 24 milles de tour, avec un bourg du nom, et un port sur la côte Orientale: cette isle est à douze milles des bouches des Dardanelles, en allant vers l'isle de Lemnos.

La plûpart des Turcs qui croyoient encore les Chrétiens dans leurs ports, avoient débarqué, et s'étoient répandus dans l'isle. Le commandant de la flotte les surprit dans ce désordre, fondit sur eux, enleva ou coula à fond une partie de leurs vaisseaux. Ce fut moins un combat qu'une déroute générale: les soldats, qui étoient sur cette flotte, l'abandonnoient pour chercher un asyle dans l'isle; et ceux qui étoient descendus à terre auparavant, accouroient pour se rembarquer. Les uns et les autres ne faisoient que s'embarrasser; et, dans ce désordre et cette

confusion, le général de Rhodes leur prit cent dix-huit petits vaisseaux, légères frégates, brigantins, felouques ou barques armées: mais trente-deux galères, à la faveur de leur chiourme, prirent le large, et évitèrent le combat. Les Chrétiens mirent ensuite pied à terre, ravagèrent l'isle, et firent près de cinq mille esclaves. DIEUDONN. DE GOZON.

Une victoire aussi complette donna beaucoup d'éclat aux armes des chevaliers, quoique le Pape Clément VI, suivant l'usage de la plûpart de ses prédécesseurs, en eût attribué tout l'honneur à l'archevêque de Candie, son vice-légat.

Constant, d'autres l'appellent Livron, roi de la petite Arménie, instruit des forces de l'Ordre, envoya des ambassadeurs au Grand-Maître, pour le conjurer de le secourir contre l'invasion des Sarrasins d'Egypte, qui s'étoient emparés d'une partie de ses États. Quoique ce prince suivît le rit Grec, et fût même schismatique, Gozon plein de zèle, et animé de l'esprit de son institut, ne crut pas devoir abandonner des Chrétiens à la fureur de ces barbares. Il détermina le Conseil de l'Ordre à faire passer des troupes dans l'Arménie: on équipa une puissante flotte: les plus braves chevaliers s'y embarquèrent avec un corps considérable d'infanterie: Toutes ces troupes, ayant abordé les côtes de l'Arménie, se joignirent à l'armée de Constant, qui s'étoit avancé pour faciliter leur descente. Après cette jonction, ils marchèrent droit aux Sarrasins. Ils n'eurent pas de peine à trouver des ennemis qui

DIEUDONN. DE GOZON. les cherchoient: on en vint bientôt aux mains; le combat fut long et opiniâtre; la valeur ordinaire des chevaliers décida du succès. Les Sarrasins qui croyoient n'avoir affaire qu'aux Arméniens, qu'ils avoient déjà battus plusieurs fois, surpris de voir les étendards de Saint-Jean, qu'ils connurent encore mieux aux grands coups que ces chevaliers portoient, se tournèrent en fuite. Il en périt la meilleure partie dans la châleur du combat; les Chrétiens prirent tout leur bagage, et firent un grand nombre de prisonniers. Le roi d'Arménie, soutenu d'un si puissant secours, assiégea ensuite et reprit toutes les places dont les infidèles s'étoient emparés; et les chevaliers de Rhodes ne quittèrent point l'Arménie, qu'ils n'en eûssent chassé entièrement les Sarrasins, qui eurent bien de la peine à regagner l'Égypte.

1347. On peut bien juger que de si hautes entreprises, et tant de guerres différentes ne se pouvant soutenir sans de grandes dépenses, le trésor de l'Ordre en fut bientôt épuisé; d'ailleurs le Pape, pour éviter la dépense, s'étoit retiré de la ligue, comme nous venons de le dire, et il n'y contribua plus, dans la suite, que par des indulgences. Il proposa même au Grand-Maître d'accepter une trève que les Turcs offroient, à condition qu'ils partageroient avec l'Ordre la douane de Smyrne, et les droits d'entrée, qui se payoient par les vaisseaux étrangers. Enfin la ligue acheva d'être déconcertée par la guerre qui

s'alluma entre les Gênois et les Vénitiens au sujet du commerce que les uns et les autres faisoient dans la Mer Noire.

DIEUDONN. DE GOZON.

Cependant l'Ordre fit représenter au Pape, que, quoiqu'il se vît abandonné de ses alliés, il ne pouvoit, suivant son institut, entrer dans aucun traité public avec les infidèles; et, qu'en attendant que Dieu lui suscitât de nouveaux alliés, il se tiendroit au moins sur la défensive. Le Grand-Maître écrivit, en même-tems, à tous les commandeurs qui n'avoient pas fourni leurs responsions, d'y satisfaire promptement; et l'histoire (1) nous a conservé une lettre qu'il adressoit aux commandeurs des royaumes de Suède, de Danemarck et de Norvège, qui mériteroit de trouver place dans cet ouvrage.

On voit, par cette lettre, qu'il leur reproche, que, depuis la perte de la Terre-Sainte, la religion n'avoit reçu, de leur part, aucune contribution; que, quoiqu'ils habitâssent les contrées les plus reculées de l'Europe, il étoit bien difficile qu'ils n'eûssent pas appris la conquête que l'Ordre avoit faite de l'isle de Rhodes, où on avoit transféré le siége de la religion; et que l'Ordre, suivant son institut, s'étoit dévoué à une guerre si sainte; que tous les chevaliers étoient continuellement en armes, soit sur les galères de la religion, ou à Rhodes et dans les isles voisines qui en dépendoient, et dont ils

(1) Bosio, tom. 2, lib. XVIII.

étoient chargés de la défense; qu'il étoit bien surprenant que les seuls chevaliers du Nord fussent demeurés contre leur devoir, dans une inaction qui les déshonoroit; qu'il leur commandoit, comme leur supérieur, et en vertu de la sainte obédience, d'envoyer à Rhodes un détachement de leurs plus jeunes frères, et d'y faire passer incessamment leurs responsions; qu'il sçauroit bien punir les réfractaires à ses ordres; mais que ceux qui se montreroient enfans d'obéissance, trouveroient en lui un chef et un supérieur plein de tendresse et de bonté, et qui n'avoit uniquement pour objet que la gloire de Dieu et l'honneur de la religion. Ce fut par ce même zèle pour le bien de son Ordre, qu'il obtint de Clément VI, que les cardinaux ne pourroient se faire pourvoir d'aucune commanderie, ni même, sous prétexte de légation, exiger aucune contribution des chevaliers. Le Pape lui accorda cette exemption, apparemment en retour de la complaisance que le Grand-Maître et le Conseil eurent pour le vicomte de Turenne, neveu de ce pontife, auquel ils cédèrent la bastie de Detras, appartenante à la religion, et voisine de ses terres, en échange d'autres biens situés proche du Rhône, qu'on réunit au prieuré de Saint-Gilles. Le Pape en écrivit au Grand-Maître pour l'en remercier; mais, en même-tems, il lui fit sçavoir que le doge et le sénat de Venise se plaignoient que, dans la guerre qu'ils avoient à soutenir contre les Gênois, on voyoit plusieurs

chevaliers de Rhodes dans leurs armées; et qu'il semblait que l'Ordre de Saint-Jean voulût tourner contre eux, et en faveur de leurs ennemis, des armes, qui, par leur profession, ne devoient être employées que contre les infidèles. DIEUDONN. DE GOZON.

Le Grand-Maître lui répondit, que, dans un Ordre militaire, composé de religieux de tant de nations différentes, il n'étoit pas surprenant que quelques particuliers s'affectionnâssent aux intérêts de leur patrie; qu'il y avoit des chevaliers Vénitiens, qui ne montroient pas moins d'attachement pour leur nation que les Gênois; mais, qu'outre que la religion n'approuvoit point que ces religieux, séduits par cet amour si naturel pour leur patrie, se mêlâssent dans ces guerres, il ne trouveroit point que ni lui, ni tout le corps de l'Ordre eûssent pris aucun parti entre ces deux puissantes républiques; et qu'ils avoient toujours conservé inviolablement la neutralité dont ils faisoient profession entre les princes Chrétiens. 1350.

Quelque raisonnable que paroisse cette réponse, par rapport aux plaintes des Vénitiens, je ne sçais pas bien, après tout, si des religieux qui, par un esprit de pénitence, avoient fait, au pied des autels, les trois vœux solemnels de la religion, pouvoient, sans de justes scrupules tremper leurs armes dans le sang des Chrétiens. Du moins on ne peut ignorer que, dans les premiers siècles de l'église, on doutoit même s'il étoit permis aux Chrétiens de porter les armes.

DIEUDONN. DE GOZON.

Une partie de la pénitence consista depuis à quitter la profession militaire; et on exigeoit même d'un laïque qui avoit tué un Chrétien, quoique dans des guerres justes, d'expier sa mort par quelque satisfaction. Cet usage s'observoit encore en France, dans le milieu du neuvième siècle; et nous voyons qu'après la fameuse bataille de Fontenai qui se donna vers l'an 840, les évêques Français ordonnèrent que ceux qui sentoient leur conscience chargée d'avoir agi dans le combat par emportement, par haîne, par vanité, ou enfin par quelqu'autre motif humain, eûssent à s'en confesser et à expier leur péché par une exacte pénitence.

Mais ce qui n'est pas moins décisif pour la matière que nous traitons, c'est que l'église ne toléra la prise d'armes parmi les Hospitaliers, que pour la seule défense des saints lieux, des Chrétiens qui les occupoient, ou qui venoient d'Occident pour révèrer une terre sanctifiée par la naissance d'un Dieu fait homme: et c'est pour conserver la mémoire de ce pieux motif, que, suivant le formulaire qui s'observe à la profession des chevaliers, quand l'officiant présente l'épée au novice, il lui dit: « Recevez cette épée, « et servez-vous-en pour votre défense, et celle « de la sainte église de Dieu, et à la confusion « des ennemis de la croix de Jésus-Christ. » D'où il semble qu'on doit conclure qu'il n'est permis à ces religieux de se servir d'armes offensives, que contre les infidèles et les ennemis déclarés

de Jésus-Christ. Ce fut par ce juste motif de ne pas tirer l'épée contre des princes Chrétiens, que le Grand-Maître refusa de prendre part aux guerres civiles qui agitoient alors l'empire de Constantinople. Le Pape Clément VI étant mort, Innocent VI, son successeur, écrivit au Grand-Maître pour lui recommander les intérêts de l'empereur Matthieu Paléologue, qui disputoit cet auguste titre à l'empereur Jean, fils du jeune Andronic.

Pour l'intelligence des prétentions de ces princes, il faut sçavoir que l'empereur Andronic ayant laissé, à sa mort, Jean Paléologue pour tuteur de son fils, et pour régent de ses États, ce ministre ambitieux, qui n'avoit l'autorité souveraine qu'en dépôt, s'en rendit maître absolu et indépendant. Il se fit proclamer empereur conjointement avec son pupille; et, pour éblouir ce jeune prince qui ne faisoit que de sortir de l'enfance, il lui avoit fait épouser sa fille. Mais, comme ce tyran n'avoit pour objet que l'élévation de son fils, il l'associa à l'empire. Ce fut un troisième empereur: et le père et le fils chassèrent, depuis, le fils d'Andronic de Constantinople. Il eut sa revanche; de fidèles sujets de son père le ramenèrent, comme en triomphe, dans la ville impériale; ce fut aux Paléologues à en sortir à leur tour. Le père, pour assurer sa vie, se jetta dans un monastère, et y prit l'habit de moine; son fils s'adressa au Pape, et lui demanda du secours, sous la promesse qu'il fit à

DIEUDONN. DE GOZON.

ce pontife, s'il remontoit sur le trône, de réunir l'église Grecque à la Latine. C'étoit le leurre ordinaire dont les Grecs se servoient pour tirer du secours des Latins. Le Pape écrivit très-pressamment au Grand-Maître en faveur de Matthieu; et ce prince fut lui-même porteur de la lettre: mais ce Grand-Maître ne jugea pas à propos d'engager son Ordre dans une guerre civile entre des princes Chrétiens: outre que l'indocilité de plusieurs commandeurs de l'Europe à satisfaire à leurs responsions, avoit mis l'Ordre hors d'état de fournir aux frais nécessaires pour une si grande entreprise. L'âge avancé du Grand-Maître, et des infirmités presque continuelles, portèrent ce prince à demander au Pape la permission d'abdiquer une dignité qui lui étoit alors aussi onéreuse, qu'il avoit autrefois témoigné d'empressement pour l'obtenir. Le Pape, qui connoissoit tout le mérite de ce grand homme, et combien il étoit utile à son Ordre, n'y voulut point d'abord consentir. Il l'exhorta, au contraire, à soutenir courageusement le poids du gouvernement.

Le Grand-Maître, n'ayant pu obtenir ce consentement, qu'il regardoit alors comme une grâce, employa ce qui lui restoit de vie à fortifier la ville de Rhodes. Il fit entourer de murailles tout le fauxbourg qui regarde la mer, et construire, en même-tems, le môle où abordèrent depuis les vaisseaux et les galères. C'étoit par des soins si utiles qu'il tâchoit de se consoler du re-

fus que le Pape avoit fait d'admettre sa démission. Le relâchement qui s'introduisoit, malgré lui, dans la discipline, l'obligea de réitérer ses instances. Il s'apperçut avec douleur que la plûpart des commandeurs, qui résidoient en Europe, pour éluder ses ordres, se servoient de la protection même du Pape, et de celle des rois de France, d'Arragon et de Castille: ce qui rendoit ces mauvais religieux, arbitres de leur devoir. Gozon, ne trouvant point de remède à un si grand mal, dépêcha de nouveaux envoyés au Pape, qui reçut enfin sa démission. Ils apportèrent à Rhodes la permission de ce pontife pour procéder à une nouvelle élection; mais cette permission fut inutile, parce que le Grand-Maître fut surpris, au mois de décembre, par une mort subite, s'il est permis de se servir de ce terme pour un si homme de bien, et qui avoit été encore plus attentif sur sa propre conduite, que sur celle des chevaliers dont il étoit chargé. Ses funérailles furent célébrées par les justes louanges de ses confrères, et par les larmes de tous les habitans de l'isle, et sur-tout des pauvres dont il avoit été le père. On ne mit sur son tombeau que ces mots: CY-GIT LE VAINQUEUR DU DRAGON.

DIEUDONNÉ DE GOZON.

1353.

Le couvent et le chapître de Rhodes, après la mort de GOZON, élurent pour son successeur frère PIERRE DE CORNILLAN, ou DE CORNELIAN, chevalier de la langue de Provence. Il étoit très-digne de cette éminente place par la ré-

PIERRE DE CORNILLAN

1353.

1354.

PIERRE DE CORNILLAN

gularité de sa vie, et même par la sévérité de ses mœurs : l'Ordre avoit alors besoin d'un pareil supérieur. Il n'eut pas plutôt pris possession de sa dignité, qu'il convoqua un chapître général à Rhodes. Il s'étoit glissé dans le gouvernement différens abus, mais tournés en coutume. Ceux qui en profitoient les eussent volontiers fait passer pour des lois. Le premier, et un des plus dangereux, c'est qu'on abusoit souvent du sceau du Grand-Maître, pour sceller, sans sa participation, des ordonnances et des quittances qu'on portoit ensuite au trésor. Un autre abus, et qui n'étoit pas moins préjudiciable à tout le corps des chevaliers, c'est que les prieurs s'étoient mis en possession, dans leurs prieurés, de nommer aux commanderies vacantes ; et, au préjudice du mérite, de l'âge, et des droits d'ancienneté, ils faisoient souvent remplir ces places par leurs parens et par leurs amis. Le Grand-Maître obtint du chapître un règlement, par lequel il fut ordonné, que, dans la suite, on ne se serviroit plus du sceau de la grande-maîtrise pour tout ce qui concernoit les finances ; mais que toutes les ordonnances seroient scellées du sceau du couvent, et en plein Conseil.

Par le second règlement, la nomination aux commanderies fut renvoyée au Grand-Maître et au Conseil de l'Ordre pour y être pourvu selon le rang, l'âge, et les services des chevaliers. Ce n'étoient pas là les seuls abus que le Grand-Maître eut bien voulu corriger ; mais aussi pru-

dent que zèlé, il distribua en différens tems ses projets de réformations; et il en remit l'exécution à proportion qu'il se trouveroit autorisé dans le gouvernement.

PIERRE DE CORNILLAN

Pendant que ce Grand-Maître étoit tout occupé du rétablissement de la discipline, des ennemis secrets que l'Ordre avoit à la Cour du Pape, reprirent le dessein de tirer des mains des chevaliers de Rhodes tous les biens des Templiers, dont apparemment ils comptoient bien avoir la meilleure part. Mais, pour ne pas se rendre suspects, ils attaquoient l'Ordre avec beaucoup d'art. Les uns disoient simplement au Pape que l'on découvroit, tous les jours, que les richesses et la dépouille des Templiers excédoient, de beaucoup, tout ce qu'on en avoit publié. D'autres ajoutoient, que les Hospitaliers n'étoient pas même en assez grand nombre pour vaquer à la recherche de ces grands biens; que la plûpart des chevaliers étoient passés en Europe; qu'il sembloit qu'ils eûssent abandonné l'isle de Rhodes; et que ceux qui étoient restés avec le Grand-Maître, ensevelis dans le fond d'un Palais, n'étoient occupés que de leurs plaisirs et du soin d'accumuler des trésors. Ces discours étoient semés avec beaucoup de secret et d'artifice, et prévenoient insensiblement l'esprit du Pape. Enfin leurs ennemis en vinrent jusqu'à proposer à ce pontife de mettre, en sa main, tous les biens des Templiers, et de les employer ensuite, au gré de sa sainteté, en œuvres pieuses,

ou, s'il le jugeoit à propos, de les donner pour la fondation d'un nouvel Ordre militaire, qui, par son zèle, exciteroit l'émulation des chevaliers de Rhodes, et les tireroit d'une dissipation si contraire à leur règle et à leur institut.

Le Pape, au sujet des conquêtes que faisoient les Turcs, prit un autre parti, et bien extrordinaire. Orcan, dont nous venons de parler, et qu'on regarde comme le second prince des Osmanides ou Ottomans, après avoir conquis la plus grande partie de la Natolie, battu l'empereur Jean Paléologue en différentes occasions, et pris Burse, Nicomédie et Nicée, passa l'Hellespont, et sembloit vouloir établir le siége de son empire dans la Morée. On rapporte, à ce sujet, qu'un grand tremblement de terre lui ayant facilité la prise de Gallipoly: *Demeurons en Europe*, dit-il à ses officiers, *puisque Dieu nous en ouvre le chemin.* Le Pape Innocent VI, dont nous venons de parler, allarmé de la rapidité de ses conquêtes, dans la crainte qu'il ne portât ses armes jusqu'en Italie, et pour l'obliger de retourner en Asie, ordonna aux chevaliers de Rhodes de quitter cette isle, et de transporter le couvent et leur habitation dans quelqu'endroit de terre ferme, voisin des Turcs ou des Sarrasins, soit du côté de la Palestine ou de la Natolie, dans la vue que ces chevaliers, par une diversion utile, attireroient sur eux les armes des infidèles, et, par cette guerre, allumée au milieu des États du Turc, serviroient de boulevard à la Chrétienté:



dessein qui avoit déjà été inspiré aux prédécesseurs de ce pontife, mais dont l'auteur ne peut avoir été qu'un ennemi secret de cet Ordre, et aussi mauvais politique que peu entendu dans l'art de la guerre. Il est surprenant que le Pape proposât à l'Ordre d'abandonner une isle puissamment fortifiée; de renoncer à tout l'avantage que les chevaliers tiroient de la mer et de leurs flottes, qui couvroient également l'isle de Chypre et l'Arménie, pour les envoyer, pour ainsi dire, à la boucherie, et les obliger, comme de nouveaux aventuriers, à chercher un établissement au milieu des États des infidèles, trop puissans pour les y souffrir.

Cependant, au préjudice de si justes considérations, et qui devoient se présenter naturellement à l'esprit d'Innocent, ce pontife, toujours entêté de son projet, envoya à Rhodes frère Ferdinand d'Hérédia, châtelain d'Emposte, et grand-prieur de Castille, qui étoit regardé, à la Cour de Rome, comme le confident et le favori du Pape; et il le fit accompagner par frère Raymond Bérenger, précepteur ou commandeur de Castel-Sarrasin, et par frère Pierre de Cornillan, commandeur de Valpugen, et apparemment parent du Grand-Maître: tous trois des principaux chevaliers de l'Ordre, et dont les deux premiers parvinrent, depuis, à la grande-maîtrise.

Le Pape les chargea de représenter au Grand-Maître et au Conseil les plaintes qu'il recevoit continuellement de l'inaction et de la léthargie

PIERRE DE CORNILLAN

dans laquelle tout l'Ordre paroissoit enseveli depuis quelque tems; que, pendant que les Turcs ravageoient la Grèce, et menaçoient l'Italie, les chevaliers, contens de se trouver dans leur isle, en sûreté, à l'abri des fortifications de Rhodes, et amollis par les délices, consumoient dans des plaisirs criminels, et que la pudeur et l'honnêteté ne permettoient pas de nommer, ces grands biens qu'ils ne tenoient que des dépouilles des Templiers, et de la piété des fidèles; qu'il étoit bien instruit que les Papes Jean XXII, Benoît XII, et Clément VI, ses prédécesseurs immédiats, pour les arracher de ces lieux enchantés, où leur salut couroit tant de risques, les avoient souvent exhortés de transférer leur habitation dans la Terre-Sainte, quoique occupée par les infidèles; mais que le Saint-Siège n'ignoroit pas le peu de cas qu'ils avoient fait jusqu'alors de pareils conseils, qu'ils devoient pourtant regarder comme des lois et des ordres formels; qu'il leur commandoit de travailler actuellement à cette translation dans quelque endroit, d'où, avec le secours du ciel, ils pûssent pénétrer jusques dans la Terre-Sainte; sinon, qu'il seroit obligé de les y contraindre, par toutes les voyes qui lui paroîtroient les plus convenables; et, entr'autres, par la privation des biens des Templiers, qu'il employeroit à la création d'un nouvel Ordre militaire, dont le zèle exciteroit peut-être leur émulation, ou les couvriroit d'une honte éternelle.

Le Grand-Maître répondit au Pape, qu'il avoit

reçu ses ordres avec bien du respect; mais que, sans la participation et le consentement du chapître général de l'Ordre, il ne pouvoit pas abandonner si brusquement une conquête si considérable, et qui avoit coûté le plus pur sang des chevaliers; qu'il alloit indiquer incessamment ce chapître dans Rhodes même, et qu'il communiqueroit, à ses frères, les intentions de sa sainteté. Le Pape craignant que, si le chapître s'assembloit dans Rhodes, la richesse de cette isle, ses fortifications, son port, ses flottes, et même la vie délicieuse qu'on y menoit, ne déterminâssent les chevaliers à y rester, déclara, par une bulle solemnelle, qu'il vouloit que le chapître se tînt à Nîmes ou à Montpellier, places peu éloignées d'Avignon, et d'où, apparemment, il se flattoit que son autorité influeroit plus efficacement dans l'assemblée. Ce pontife marquoit dans sa bulle, que, depuis le retour de ses envoyés, il avoit appris, avec surprise, que d'autres chevaliers, qui étoient à sa Cour, avoient écrit à Rhodes de ne pas s'inquiéter de tout ce que le le châtelain leur avoit dit, comme venant de sa part; que cet adroit courtisan, pour se rendre nécessaire à son Ordre, avoit grossi ses reproches et ses menaces; mais que le Pape, même en leur présence, s'étoit expliqué bien différemment; et qu'on devoit demeurer en repos au sujet de la translation. Le Pape ajoutoit qu'il leur envoyoit cette bulle comme un témoignage irréfragable de sa volonté, et en même-tems de la

PIERRE DE CORNILLAN

vérité de ce que le châtelain leur avoit dit de sa part, et afin que de pareils faits n'apportâssent aucun retardement à leur établissement sur les frontières des infidèles.

On ne peut exprimer la douleur dont le Grand-Maître fut pénétré, soit en voyant que le Pape persistoit dans un dessein si pernicieux, ou par la crainte même que son Ordre, comme souverain, ne prétendît s'y opposer: et il se trouvoit partagé entre l'obéissance qu'il devoit à ce pontife, et ce qu'il croyoit devoir à son Ordre et à ses religieux: deux devoirs qui lui paroissoient presque également indispensables. Dans une si cruelle situation, la mort vint, pour ainsi dire, à son secours, et termina sa vie dans le dix-huitième mois de son magistère. Les chevaliers firent remplir sa place par ROGER DE PINS, chevalier de la langue de Provence, d'une Maison illustre en Languedoc, parent d'Odon de Pins, vingt-troisième Grand-Maître de l'Ordre, et de Gérard de Pins, qui, pendant la vacance du magistère, avoit remporté une victoire signalée sur Orcan, fils d'Otman.

ROGER DE PINS. 1353. * 1355.

Le Pape, qui n'avoit pas voulu permettre la convocation du chapître à Rhodes, et qui, de son autorité, l'avoit indiqué à Nismes ou à Montpellier, craignant encore qu'il ne s'y prît des résolutions contraires à ses projets au sujet de Rhodes, et pour être mieux instruit de ce qui s'y traiteroit, voulut qu'il se tînt dans Avignon même, et, pour ainsi dire, sous ses yeux. Mais,

dans l'impatience qu'il avoit de tirer les chevaliers de l'isle de Rhodes, comme il leur eut fallu un tems considérable pour se rendre à Avignon des différentes provinces de la Chrétienté, il se contenta qu'on tînt, à sa Cour, une assemblée où frère Guillaume de Mailly, grand-prieur de France, et frère Guillaume Chalûs, grand-prieur d'Auvergne, présideroient de la part du Grand-Maître, et en qualité de ses lieutenans en deçà de la mer.

Heureusement pour l'Ordre, quelque tems avant l'ouverture de cette assemblée, on insinua au Pape, que, dans le dessein où il étoit de tirer les chevaliers de l'isle de Rhodes, il seroit bien plus utile pour la Chrétienté, et sur-tout pour l'Italie, de les établir dans la Morée que dans la Palestine, où ils ne pourroient résister à la puissance formidable des Turcs et des Sarrasins. Le Pape goûta assez cette proposition. Robert, empereur titulaire de Constantinople, étoit alors prince de Tarente, et souverain de l'Achaye ou Morée, par la cession que lui en avoit faite Jean, duc de Duras, son oncle. D'un autre côté, Jacques de Savoye, fils aîné de Philippe, prince de Piémont, prétendoit que la Morée lui appartenoit du chef d'Isabelle de Ville-Hardouin, sa mère; et, parmi ces différentes prétentions, le Turc, qui avoit, pour lui, le droit du plus fort, emportoit, tous les jours, quelques places de cette province. Le Pape, pour la conserver à la Chrétienté, proposa au prince de Savoye de

Roger de Pins.

traiter de ses droits avec les chevaliers de Rhodes. Cette grande affaire fut agitée dans l'assemblée d'Avignon; les chevaliers, qui ne vouloient pas heurter de front les sentimens du Pape, nommèrent des commissaires; mais, comme ils attendoient quelque changement du bénéfice du tems, ils firent traîner, sous différens prétextes, cette négociation; et ils travaillèrent si lentement, que la mort surprit le prince de Savoye, avant qu'il y eût rien de conclu; et ce ne fut que long-tems après qu'on reprit ce dessein, comme nous le dirons dans la suite.

Cependant on fit, dans cette assemblée, différens règlemens qui concernoient la discipline, et qui font connoître les abus qui s'étoient introduits dans l'Ordre, au sujet de la distribution des aumônes. Au grand scandale des peuples, et au préjudice des pauvres, depuis que les biens des Templiers avoient été réunis à la manse des Hospitaliers, on avoit négligé, dans leurs maisons, tous les devoirs de la charité, sous prétexte qu'ils s'exerçoient dans les commanderies des chevaliers de Rhodes. L'assemblée ordonna, qu'indépendamment de ces aumônes, on rétabliroit incessamment celles qui se faisoient dans les maisons qui avoient appartenu aux Templiers.

Quoique le Pape fût peu favorable à l'Ordre, comme on vient de le voir, cependant personne n'avoit plus de pouvoir sur son esprit qu'un chevalier de Rhodes, appellé frère Jean-Ferdinand

d'Hérédia, de la langue d'Arragon et châtelain d'Emposte. Lui seul servoit de Conseil et de ministre à ce pontife, qui l'employoit même dans des négociations étrangères. Pour le rendre plus autorisé à sa Cour, il l'avoit fait gouverneur d'Avignon et de tout le comtat Vénaissin. Une faveur si déclarée pouvoit faire soupçonner que les projets extraordinaires du Pape lui étoient inspirés par l'Arragonois, qui n'auroit peut-être pas été fâché, si l'Ordre eût été contraint d'abandonner l'isle de Rhodes, de s'en faire nommer, par le Pape, pour prince souverain, sous le titre de bailli. Du moins toute sa conduite fait voir que, sans égards pour les statuts et règlemens des chapitres généraux, il ne se servoit de l'autorité du Pape, que pour son agrandissement. C'est ainsi qu'il obtint successivement le grand-prieuré de Castille, et même celui de Saint-Gilles, auquel l'avide Espagnol se fit nommer par le Pape, qui le lui conféra sans la participation du Grand-Maître, et de pleine autorité. L'Ordre fut accablé d'un coup si surprenant: les Papes, à la vérité, outre la puissance des clefs, conservoient encore une autorité particulière sur l'Ordre de Saint-Jean, comme en étant les premiers supérieurs; mais ils ne s'en servoient que pour le protéger, ou pour en corriger des abus inévitables dans la condition humaine, et même dans les sociétés les plus austères.

Roger de Pins.

Les chevaliers se plaignoient que ce dernier pontife n'employoit sa puissance que pour dé-

ROGER DE PINS.

truire la forme de leur gouvernement; qu'ils ne pourroient plus, à l'avenir, compter sur leurs années de service et sur leur antiquité, si un de leurs confrères, à la faveur d'une intrigue de Cour, et au mépris des plus sages règlemens, étoit maître d'enlever, dans chaque langue, les meilleures commanderies. Le Grand-Maître et le Conseil envoyèrent des ambassadeurs au Pape, pour lui porter les justes remontrances de tout l'Ordre; et le Grand-Maître, pour engager Hérédia à se désister de la nomination du Pape, lui envoya d'amples provisions de la charge de son lieutenant en deçà de la mer. Mais toutes ces démarches furent également inutiles: le Pape fut inflexible, soit par affection pour son favori, ou pour ne pas déroger à cette suprême autorité qu'il prétendoit exercer dans le gouvernement de l'Ordre: et Hérédia, abusant de la nouvelle grâce du Grand-Maître, non-seulement ne payoit plus au trésor commun les responsions de tant de commanderies qu'il avoit accumulées, mais encore, sous prétexte de sa charge de lieutenant, il retenoit par ses mains les responsions des autres commanderies. Lorsqu'elles venoient à vaquer, il tiroit du Pape de nouvelles provisions, et, par une conduite si violente, il s'érigeoit en tyran de son Ordre.

Ce fut le sujet d'une nouvelle ambassade: le Grand-Maître envoya, à Avignon, frère Roger de Montaut, grand-commandeur, et frère Étienne de Montaigu, pour demander au Pape la per-

mission de faire faire le procès à Hérédia, comme à l'usurpateur des biens de l'Ordre. Le Pape, qui ne vouloit pas protéger ouvertement ses injustices, feignit de consentir à ce que le Grand-Maître désiroit: il nomma même deux cardinaux pour prendre connoissance de cette affaire. Mais, sous la qualité de juges, ils ne firent que l'office de médiateurs; et, à cause du crédit d'Hérédia, qu'ils vouloient ménager eux-mêmes, ils engagèrent les ambassadeurs, moyennant une légère satisfaction, à se désister de leurs poursuites. Le Pape envoya exprès, à Rhodes, un gentilhomme de sa maison, pour dire, de sa part, au Grand-Maître, qu'on lui feroit plaisir de ne pas troubler Hérédia dans la jouissance des dignités qu'il lui avoit conférées, et dont, disoit-il, ce chevalier n'employoit les revenus que pour l'intérêt de l'église et le service du Saint-Siège.

Le Grand-Maître fut obligé de souffrir un abus qu'un tel protecteur l'empêchoit de corriger. Mais, de peur qu'un si pernicieux exemple ne tirât à conséquence, et qu'à l'imitation d'Hérédia, les autres prieurs ne s'appropriâssent les commanderies, ou du moins les responsions que l'Ordre possédoit dans l'étendue de chaque prieuré, ce sage Grand-Maître convoqua, à Rhodes, un chapître général; et il choisit exprès une place dont l'Ordre étoit souverain, afin que les délibérations en fûssent plus libres, et qu'on y pût prendre des résolutions qui ne fûssent point traversées par d'autres puissances. Ce fut dans

ROGER DE PINS.

ce chapître qu'on établit, dans chaque prieuré, des receveurs particuliers des droits de l'Ordre, et qui n'en étoient comptables qu'au trésor commun. On ordonna, en même-tems, que les prieurs ne pourroient être pourvus d'autres commanderies, que de celles qui composoient leur chambre prieurale. Quelques *frères servans* ayant, par leurs intrigues, obtenu la croix de chevalier, il fut fait dans le même chapître un règlement, qui défendoit d'élever aucun servant à cette dignité: ordonnance conforme à celle d'un grand Pape, qui avoit sagement établi la distinction de ces deux états, par celle de leurs habits: statut qu'il seroit à souhaiter, par respect pour la noblesse, qu'on observât exactement.

Le Grand-Maître survécut peu à la conclusion de ce chapître. L'Ordre perdit, en sa personne, un chef plein de zèle pour la manutention de la discipline; et les pauvres de l'isle, un père très-charitable. On remarqua que, dans le tems que la peste infecta cette isle, comme tout l'Orient, et qui fut suivie d'une famine affreuse, il employa d'abord tous ses revenus, et qu'il vendit ensuite son argenterie, et jusqu'à ses meubles pour subvenir aux besoins des pauvres: ce qui lui mérita, dans l'Ordre et devant les hommes, le tître d'*aumônier*, et dans le ciel une juste récompense, et ce centuple promis si formellement par celui seul dont les promesses sont infaillibles.

L'Ordre élut, pour son successeur, frère RAY-

MOND BÉRENGER, Dauphinois de naissance, de la langue de Provence, commandeur de Castel-Sarrasin, que quelques historiens font descendre des Bérenger, souverains d'Italie, et d'autres, de ceux qui ont régné à Barcelone et dans le comté de Catalogne. Quoiqu'il en soit de son origine, il est certain qu'il y donna un nouvel éclat par sa valeur et par la hardiesse de ses entreprises. Des corsaires Egyptiens infestoient souvent les côtes de l'isle de Chypre, et enlevoient tout ce qui naviguoit, dans ces mers, sous l'étendard de la croix. Bérenger ne se contenta pas de mettre en mer plusieurs galères, qui leur donnèrent la chasse; mais, de concert avec le roi de Chypre, il résolut de les aller brûler jusques dans le port d'Alexandrie. Ce prince et le Grand-Maître assemblèrent près de cent vaisseaux de différentes grandeurs; ils les chargèrent de troupes de débarquement, qu'ils avoient, la plûpart, tirées des côtes de France; mais sans leur communiquer l'entreprise à laquelle on les vouloit employer, et dont Urbain V, qui étoit alors sur la chaire de Saint-Pierre, eut seul communication.

RAYMOND BÉRENGER. 1365.

La flotte étant près de mettre à la voile, le roi et Bérenger s'embarquèrent, suivis d'un grand nombre de chevaliers; et, en moins de cinq jours, ils abordèrent au pied des murailles d'Alexandrie. Ils y posèrent des échelles, et présentèrent l'escalade. Les Alexandrins furent surpris: mais, outre une nombreuse garnison, il y

RAYMOND BÉRENGER.

avoit tant de monde dans cette grande ville, la plus riche de l'Egypte, qu'on vit, en un instant, les murailles bordées de soldats et d'habitans, qui faisoient pleuvoir une grêle de flèches sur les Chrétiens. Ces assiégés, appuyés sur le parapet, à grands coups de piques et de hallebardes, renversent les assiégeans, les poussent dans le fossé, les accablent de grosses pierres. De nouveaux assaillans prennent la place des morts et des blessés; et, sans s'étonner du sort de leurs compagnons, tâchent de gagner le haut des murailles. Les uns sont percés à coups de flèches; d'autres, précipités ou renversés avec les échelles. Les assiégés répandent, de tous côtés, de l'huile bouillante et des feux d'artifice, embrâsent les machines des Chrétiens, s'attachent même à leurs habits, passent jusqu'au corps, et forcent le soldat, tout en feu, d'abandonner l'attaque pour chercher du secours dans l'eau, où il se précipite. Jamais assaut ne fut plus furieux et plus meurtrier: mais, malgré l'image de la mort, qui se présente de tous côtés, les chevaliers de Rhodes, animés par leur propre courage, et soutenus des regards intrépides du Grand-Maître, reviennent au combat, s'attachent de nouveau aux murailles; et, se faisant une échelle des corps morts de leurs compagnons, s'élèvent jusqu'au haut, gagnent le parapet, se jettent dans la place, et tuent tout ce qui se présente devant eux. De-là les victorieux se répandent dans la ville, pénètrent dans les maisons voi-

sines des remparts, massacrent les hommes dans les bras de leurs femmes, pillent les plus riches meubles, et font esclaves tout ce qui échappe à la première fureur du soldat.

RAYMOND BÉRENGER.

Quoique le roi et le Grand-Maître eûssent perdu beaucoup de monde dans les différentes attaques, cependant ils auroient bien souhaité de pouvoir se maintenir dans leur conquête: mais, ayant appris que le soudan faisoit avancer toutes les forces de l'Égypte, pour les en chasser; et d'ailleurs se voyant dans une place encore remplie d'un nombre infini d'habitans qui s'étoient retranchés dans la basse-ville, ils résolurent de se retirer: et, après s'être chargés d'un butin inestimable, ils mirent le feu à tous les vaisseaux des infidèles qu'ils trouvèrent dans le port, et se rembarquèrent avec leurs prisonniers. Le roi reprit le chemin de son isle, et le Grand-Maître, celui de Rhodes; ils arrivèrent, l'un et l'autre, heureusement dans leurs États.

Le Grand-Maître, ayant tiré des prisons des infidèles Pierre de Saint-Georges, neveu, ou proche parent d'Urbain, se faisoit un mérite de le conduire lui-même à Avignon: mais, avant que de partir, il apprit sa mort. Les historiens rapportent que ce pontife étant à l'extrêmité, et après avoir reçu les sacremens de l'église, en présence de son camerier, de son confesseur et de plusieurs cardinaux, dit, en leur adressant la parole: « Je crois fermement tout ce que tient « et enseigne la sainte église catholique; et si

RAYMOND BÉRENGER.

« jamais j'ai avancé quelqu'autre chose, de quel-
« que manière que ce soit, je le révoque, et me
« soumets à la correction de l'église (1). »

Pierre Roger, dit le cardinal de Beaufort, neveu du Pape Clément VI, succéda à Urbain V. Il prit le nom de Grégoire XI. Le Grand-Maître songeoit alors à abdiquer sa dignité. L'indocilité de la plupart des commandeurs de l'Europe l'avoit réduit à faire une démarche aussi extraordinaire. A son retour de l'expédition d'Alexandrie, il apprit du Conseil que la religion ne pouvoit rien tirer des responsions de l'Occident. Cette dureté le surprit autant qu'elle l'affligea: en vain il envoya les ordres les plus pressans; on n'y répondit que par un silence obstiné, et qui couvroit une désobéissance formelle. Beaucoup de ces commandeurs possédoient plusieurs commanderies; et ils employoient leurs responsions et le bien de l'Ordre, ou à acheter la faveur et la protection des princes, ou à enrichir

(1) Præsentibus, etiam camerario, confessore, pluribusque aliis familiaribus suis, ac aliis multis notabilibus personis, dixit et asseruit se tenere et credere firmitèr, sicque confessus est simplicitèr quidquid sancta, catholica et apostolica tenet, docet et prædicat ecclesia: et si per priùs docendo, legendo, prædicando, aut disputando, vel aliàs aliud quovis modo prædicaverat, vel dixerat, totum id revocavit, voluitque haberi pro non dicto, submittens se et dicta sua hujusmodi correctioni et determinationi dictæ sanctæ matris ecclesiæ, à quâ assuerit se nunquàm deviàsse scientèr. *Gesta Urb. V, apud Rainaldum, tom.* 16, *ad ann.* 1370. §. 23.

leurs familles: et les plus réguliers, quand ils faisoient quelquefois passer de l'argent à Rhodes, regardoient, de leur part, ces responsions comme des aumônes arbitraires et de pures libéralités. D'ailleurs il s'étoit élevé des différends considérables entre les langues de Provence et d'Italie; et les principaux chevaliers de ces deux langues refusoient de se soumettre au jugement du Grand-Maître. Tant de désobéissance de toutes parts l'affligeoit; mais, comme il aimoit véritablement son Ordre, il crut qu'un Grand-Maître, plus habile et plus ferme, se feroit mieux obéir, et pourroit rétablir une heureuse correspondance entre le chef et les membres. Ce fut le principal motif qui le porta à vouloir abdiquer sa dignité: mais le Pape, qui connoissoit son mérite, lui refusa son consentement: et ce pontife, qui, pour le soulager, vouloit entrer en connoissance des affaires de l'Ordre, convoqua, à Avignon, une assemblée générale des principaux commandeurs, mais dont il dispensa le Grand-Maître, à cause de son extrême vieillesse: il se contenta de lui demander un mémoire des règlemens qu'il croyoit les plus nécessaires pour le rétablissement de la discipline.

On traita d'abord, dans cette assemblée, du différend qui étoit entre les langues de Provence et d'Italie. Le sujet de leurs contestations venoit de ce que la langue de Provence, comme la plus ancienne et la première de l'Ordre, possédoit le prieuré du royaume de Hongrie, et dans l'Italie

RAYMOND BÉRENGER.

ceux de Capoue et de Barlette, avec les commanderies de Saint-Étienne, de Monopoli, de Venouse et de Sainte-Euphémie, que la langue d'Italie réclamoit. Elle demandoit, en outre, que le prieuré de Hongrie lui fût annexé comme un équivalent, et pour balancer, dans le chapître, le pouvoir de la langue de Provence, qui seule avoit plus de suffrages que deux autres langues.

Comme la langue de Provence se défendoit par le tître de sa possession, le Pape en remit le jugement aux cardinaux d'Espagne et de Florence; et, par leur médiation, plutôt que par une décision de rigueur, on convint qu'à la première vacance du prieuré de Hongrie, il y seroit pourvu par le Grand-Maître et le Conseil, qui choisiroient indifféremment, dans les deux langues, le sujet qui en auroit paru le plus digne; et que, dans la suite, les deux langues y nommeroient alternativement; que les prieurés de Capoue et de Barlette, et les commanderies de Naples et de Sainte-Euphémie appartiendroient à la langue d'Italie; mais que Saint-Étienne, Estonibia, Alife, Venouse, Monopoli et leurs dépendances, demeureroient à la langue de Provence.

On ordonna, dans la même assemblée, suivant les intentions du Grand-Maître, et le mémoire qu'il avoit envoyé au Pape, que chaque chevalier ne pourroit posséder qu'une grande commanderie, ou deux petites, c'est-à-dire, dont

les responsions n'excéderoient par la somme de deux cents florins; et que toutes les responsions seroient payées exactement chaque année, sous peine de privation de la commanderie. On ajouta à ces règlemens, que, dans la vacance de la grande-maîtrise, et quand on procéderoit à l'élection d'un nouveau Grand-Maître, on ne prendroit plus indifféremment les électeurs dans toutes les langues, comme on avoit fait jusqu'alors; mais que chaque langue nommeroit deux électeurs. A l'égard du Conseil souverain de l'Ordre, il fut statué que, pour être censé complet, il devoit s'y trouver au moins les huit baillis conventuels, trois grands-prieurs, l'infirmier, deux des plus anciens chevaliers de chaque langue, et qui seroient tous présidés à l'ordinaire par le Grand-Maître, qui, à raison de son éminente dignité, auroit seul deux suffrages dans toutes les assemblées, comme il s'étoit toujours pratiqué jusqu'alors; et que ce Conseil, quand il seroit complet, disposeroit des prieurés et des commanderies qui viendroient à vaquer.

RAYMOND BÉRENGER.

De si sages règlemens, autorisés par l'approbation du Pape, furent envoyés à Rhodes et dans tout l'Ordre. Le Grand-Maître les reçut avec une sensible joye; mais la mort dont il fut prévenu, l'empêcha d'en recueillir le fruit qui fut réservé à frère ROBERT DE JUILLAC, grand-prieur de France, que le chapître de Rhodes nomma, quoiqu'absent, pour Grand-Maître. 1373.

ROBERT DE JUILLAC.

Quand il en reçut les nouvelles, il étoit ac- 1374.

ROBERT DE JUILLAC.

tuellement en France dans son prieuré. Il en partit aussitôt pour la Cour d'Avignon, où il rendit ses devoirs au Pape. Il changea ensuite tous les receveurs d'en deçà la mer, qui lui parurent négliger leur recette: ce fut le premier usage qu'il fit de son autorité. Il en fit un autre de son obéissance envers le Saint-Siége, en se chargeant avec son Ordre de la propriété et de la défense du château et de la basse-ville de Smyrne, que l'armée de la ligue avoit enlevée aux Turcs, comme nous le venons de rapporter. L'archevêque et les habitans s'étant plaint au Pape, qu'Ottobon Catasleo, leur gouverneur, plus marchand que soldat, les abandonnoit souvent, à raison de son commerce, pour faire de fréquens voyages en Italie, en sorte qu'il laissoit cette place sans garnison et sans vivres, le Pape fit dire aux chevaliers, que son intention étoit qu'ils unissent Smyrne aux autres biens de leur Ordre. En vain le Grand-Maître lui représenta que cette forteresse étoit située au milieu des terres des Turcs, et dans un éloignement de l'Italie, qui ne permettoit pas, en cas d'un siége, d'en espérer un prompt secours; qu'il falloit d'ailleurs, pour l'entretien de la garnison, des sommes considérables, que son Ordre n'étoit pas en état de fournir. Le Pape se contenta d'assigner, pour cette dépense, une somme de mille livres par an, que le trésorier de la religion devoit prendre sur les dîmes de Chypre. Du surplus, comme tout ce que le Grand-Maître lui

Robert de Juillac.

avoit représenté de la situation de la ville de Smyrne, enclavée dans les terres de la domination des infidèles, étoit la raison même qui l'avoit déterminé à en confier la défense aux chevaliers, dans la vue que les Turcs ne porteroient point leurs armes plus loin, tant qu'ils auroient des voisins si redoutables, ce pontife ordonna au Grand-Maître et au Conseil, sous peine d'excommunication, d'envoyer incessamment dans Smyrne une garnison suffisante, composée d'un bon nombre de chevaliers et des troupes que la religion entretenoit à sa solde. Le Grand-Maître se disposoit à partir pour Rhodes avec ces ordres, lorsqu'il en reçut de fâcheuses nouvelles. Il apprit qu'il s'y étoit élevé des divisions entre les chevaliers du couvent et le Conseil. Les chevaliers se plaignoient que le Conseil, soit dans la nomination aux commanderies, soit dans les différends qui naissoient entre les chevaliers, sans égard pour les droits d'ancienneté ou pour la justice, régloit ses nominations et ses jugemens par le crédit que les particuliers pouvoient avoir dans cette compagnie. Le Conseil, de son côté, mandoit au Grand-Maître, que les chevaliers avoient trouvé le moyen d'éluder toutes ses ordonnances par des appels continuels au Saint-Siège : ce qui ruinoit entièrement la discipline et l'autorité du gouvernement. Le Grand-Maître fit part au Pape de ces plaintes réciproques; et ce pontife, pour favoriser les particuliers, cassa, par une bulle expresse, toutes les nominations

ROBERT DE JUILLAC.

faites par le Conseil, pendant la vacance du magistère, et en l'absence du Grand-Maître. Mais aussi, par la même bulle, après avoir repris sévèrement les religieux qui ne se servoient, disoit-il, de la voye d'appel, que pour se soustraire à l'obéissance qu'ils devoient à leur supérieur, il ordonna au Conseil de n'avoir, à l'avenir, aucun égard à de pareils appels; mais qu'ils se disposâssent tous également à recevoir leur Grand-Maître comme leur supérieur légitime, et qu'il avoit même revêtu, à leur égard, de l'autorité apostolique.

Le Grand-Maître partit avec ces ordres, et arriva heureusement à Rhodes. Sa présence, des manières affables, et une exacte justice qu'il rendoit indifféremment à tous ses religieux, rétablirent bientôt la concorde. Il leur communiqua ensuite les intentions du Pape, au sujet de la défense de Smyrne; et, quoique les principaux du Conseil vîssent bien que c'étoit sacrifier et envoyer à la boucherie les chevaliers qu'on chargeroit d'une pareille commission, cependant on prit le parti de l'obéissance: on vit même plusieurs des chevaliers s'offrir généreusement pour un emploi, où le péril et la gloire étoient également certains. En effet, il n'y avoit guères d'apparence que les empereurs Turcs, dont la puissance augmentoit tous les jours, souffrîssent, au milieu de leurs États, les chevaliers paisibles possesseurs d'une place qu'ils leur avoient enlevée.

Soliman premier, fils aîné d'Orcan, marchant

sur les traces de son père, en moins de deux ans, avoit joint à son empire la meilleure partie de la Thrace, et s'étoit rendu maître d'Andrinople et de Philippopoli. Comme Amurat premier, son frère et son successeur, vécut plus long-tems, aussi étendit-il plus loin ses conquêtes. Les royaumes de Bulgarie, de Servie, de la Bossine et de Thessalie, et les principautés d'Épire, d'Achaye et de Caramanie, qui s'étoient formés des débris de l'empire Grec, devinrent l'objet de son ambition; et il en envisagea la conquête, comme le moyen de s'ouvrir un chemin à celle de Constantinople. Ce prince défit, dans une bataille, Cracovilchs, roi des Bulgares. Il eut le même avantage sur le despote de Servie; il venoit de se rendre maître de la ville de Pherès, alors capitale de la Macédoine. La Mysie tomba sous l'effort de ses armes; et l'empereur Jean ou Calojean Paléologue, s'étant avancé dans la Romanie, pour en arrêter les progrès, fut défait à plate-couture; on prétend que ce sultan étoit sorti victorieux de trente-six combats ou batailles.

Cependant, comme s'il n'eut encore rien entrepris pour sa gloire, il fit faire des levées extraordinaires de troupes dans tous ses États. Un armement aussi considérable, les marches et les contremarches de tant de troupes allarmèrent tous ses voisins; chacun se tenoit sur ses gardes, sans qu'on pût prévoir de quel côté il tourneroit ses armes.

ROBERT DE JUILLAC. Le Grand-Maître fit part au Pape de tous ces mouvemens, et des raisons qui lui faisoient craindre que Smyrne, et même Rhodes, ne fûssent l'objet secret d'un aussi puissant armement. Il lui représenta, en même-têms, que, dans l'expédition d'Alexandrie, l'Ordre avoit perdu plus de cent chevaliers, qui n'avoient pas été remplacés; que l'isle et la ville de Rhodes avoient besoin d'un prompt secours; et qu'il supplioit sa sainteté d'y pourvoir incessamment, de peur de surprise de la part des infidèles.

1375. Le Pape convoqua, à ce sujet, une assemblée des principaux commandeurs dans la ville d'Avignon; et il y fut résolu, qu'on feroit passer à Rhodes, dans le mois de mars suivant, cinq cents chevaliers et autant d'écuyers ou de *frères-servans*. Les prieurs, suivant un ordre particulier du Pape, devoient nommer les chevaliers de leur prieuré, qu'ils jugeoient en état de marcher; et chaque chevalier étoit en droit de choisir lui-même, à son tour, le frère-servant dont il vouloit être accompagné, et qui lui paroissoit le plus propre pour son service: ce qui fait voir, en passant, que ces frères-servans, à l'égard des chevaliers, étoient comme des espèces d'écuyers, et que chaque chevalier, en ce tems-là, avoit son frère-servant attaché à sa personne et au service militaire sous ses ordres. Ces chevaliers et leur suite arrivèrent heureusement à Rhodes: une recrue aussi considérable fit beaucoup de plaisir au Grand-Maître et à tout le couvent.

Mais, cette année, on n'eut rien à démêler avec les Turcs, dont toutes les forces tombèrent, de nouveau, sur les Bulgares et les Serviens.

Mais la religion eut beaucoup à souffrir de ses propres enfans. Il s'éleva, dans l'Ordre, des ennemis domestiques, et comme une semence de rébellion, qui éclata principalement en Angleterre, en Castille et en Portugal. Frère Robert d'Alri, prieur d'Angleterre, Sanche de Sumassa, prieur de Castille, et Alvarez Gonsalve, prieur de Portugal, cantonnés dans leurs prieurés, et favorisés des rois souverains de leurs pays, refusèrent ouvertement de payer leurs responsions. Le prieur d'Angleterre fondoit sa désobéissance sur l'injustice qu'il prétendoit que le Grand-Maître lui avoit faite, en conférant une commanderie d'Écosse à un chevalier Écossois, quoiqu'il soutînt qu'elle dépendoit du prieur d'Angleterre. Son souverain, qui regardoit l'Écosse comme un ancien fief de sa couronne, non-seulement appuyoit la rébellion du prieur, mais encore il fit saisir les revenus de toutes les commanderies que l'Ordre possédoit dans ses États. Le Grand-Maître porta, au Pape, des plaintes d'un procédé si violent. Ce Pape, instruit de la justice de sa nomination, en fit passer les preuves à la Cour d'Angleterre; et il menaça, en même-tems, le prieur de cette nation de l'excommunier, et de le priver de l'habit, s'il ne payoit incessamment ses responsions, et s'il ne procuroit la main-levée des biens de l'Ordre, qu'il

ROBERT DE JUILLAC.

avoit eu le crédit de faire saisir. La crainte de l'excommunication le remit dans son devoir, aussi-bien que le prieur de Castille, auquel on intima les mêmes menaces de la part du Saint-Siège.

Mais ces foudres, tout redoutables qu'ils étoient, ne firent aucune impression sur le prieur de Portugal. Le Pape, pour toucher vivement un homme qui n'étoit en prise qu'à l'intérêt, conféra son prieuré à frère Jean Fernand, commandeur de Toulouse; et il le cita à sa Cour, pour se voir dégrader de la dignité de chevalier, et privé de l'habit de la religion. Malheureusement tous ces décrets de la Cour de Rome n'avoient guères d'effet à l'égard du temporel, qu'autant que le souverain les vouloit bien appuyer de son autorité; et ce ne fut que quelques années après, que ce prieur rebelle rentra dans son devoir.

On place, dans cette année, la mort du Grand-Maître de Juillac, qui ne tint cette dignité qu'un peu plus de deux ans, mais qui fut généralement regretté par la sagesse, la prudence, et sur-tout par la douceur de son gouvernement. Le chapître et le couvent de Rhodes firent remplir sa place par frère JEAN FERDINAND D'HÉRÉDIA, châtelain d'Emposte, ou grand-prieur d'Arragon, et grand-prieur de Saint-Gilles et de Castille, qui étoit absent, et toujours résident auprès des Papes, en qualité de gouverneur d'Avignon et du comtat Vénaissin.

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIA

1376.

Jean-Ferdin. d'Hérédia

On sera peut-être surpris, après tout ce que nous avons dit de la conduite de ce chevalier, que l'Ordre, dont, contre toutes les règles, il avoit usurpé les principales dignités, eût fait un pareil choix. Mais apparemment que les électeurs considérèrent que ce chevalier conservoit toujours un grand crédit dans la Cour d'Avignon; que ce crédit s'étendoit même jusqu'auprès de la plûpart des princes Chrétiens, qui ménageoient, avec de grands égards, un homme habile, et dont les conseils influoient beaucoup dans les différens partis que prenoit la Cour du Pape; d'ailleurs, qu'un malheureux esprit de rébellion, qui avoit sa source dans une sordide avarice, infectant, depuis quelque tems, plusieurs commandeurs, il étoit de la politique de l'Ordre de mettre à sa tête un homme aussi puissant et aussi autorisé que l'étoit Hérédia, et qui, dans cette place, ne pourroit plus distinguer les intérêts de la religion des siens propres.

Quoiqu'il en soit des motifs qui déterminèrent les électeurs à l'élever à la dignité de Grand-Maître, peut-être que le lecteur ne sera pas fâché de connoître, un peu plus particulièrement, un chevalier, qui, après avoir été le tyran de son Ordre, en devint un père bienfaisant, et un des principaux ornemens. Jean-Ferdinand d'Hérédia étoit issu d'une des plus nobles Maisons d'Arragon. Blasco Hérédia, son frère aîné, étoit revêtu de la charge d'*el justitia*, ou de grand justicier, dignité établie, dans ce royaume, comme un

Jean-Ferdin. d'Hérédia

frein à l'autorité royale, et pour empêcher les souverains d'en abuser, au préjudice des privilèges de la nation. Il faisoit, lui seul, la fonction dont les éphores étoient autrefois chargés à Lacédémone contre leurs rois. Ce seigneur, pendant plusieurs années, n'ayant point eu d'enfans de sa femme, pour ne pas laisser périr sa Maison, obligea le jeune Hérédia, son frère, dont nous parlerons, de se marier. Il n'eut de ce mariage que deux filles; et sa femme étant morte en couches, son frère, toujours entêté de se voir des héritiers de son nom, l'engagea dans une seconde alliance, et lui fit épouser dona Thérèse Contellie, nièce et héritière de sa femme; en sorte que tous les biens de ces grandes Maisons regardoient uniquement le jeune Hérédia et ses enfans. Il eut de ce second mariage un garçon et une fille. Peu de tems après, il fut encore veuf par la mort de sa seconde femme; mais celle de son frère aîné, après plusieurs années de stérilité, ayant mis au monde successivement deux enfans mâles, il se vit, tout-d'un-coup, sans biens et déchu de toutes ses espérances.

Dans une si triste situation, après avoir recommandé ses enfans à son frère aîné, et sans communiquer son dessein à personne, il s'embarqua, passa à Rhodes, où il demanda l'habit, et fut reçu par le Grand-Maître de Villeneuve, en qualité de chevalier de la langue d'Arragon. Bientôt son air noble, des manières polies, et le courage et la valeur qu'il fit paroître en différens

combats contre les infidèles, lui gagnèrent l'estime et l'amitié des principaux chevaliers. Il plut sur-tout, au Grand-Maître, par la régularité de sa vie, et par un esprit adroit et insinuant, qui lui faisoit prendre, sans peine, toutes les formes qui pouvoient contribuer à son élévation.

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIA

Ce fut à ces rares qualités et à l'estime particulière du Grand-Maître, qu'il fut redevable d'une commanderie de grace, appellée Alambro, d'où il passa depuis, à titre d'échange ou d'amélioration, à celle de Villet. Et, comme un grand nombre de chevaliers, et sur-tout de ses anciens, avoient été tués dans l'escalade d'Alexandrie, il parvint successivement, et à son tour, au bailliage de Capsé, et depuis à la châtellenie d'Emposte, une des principales dignités de l'Ordre, et la plus considérable, en Europe, après la grande-maîtrise, tant par l'étendue de sa jurisdiction, le nombre et la qualité de ses vassaux, que par des revenus immenses.

La fortune, qui le conduisoit comme par la main, n'en demeura pas là. Le grand-prieuré de Catalogne étant venu à vaquer, il se présenta deux prétendans: l'un, au préjudice des droits et des privilèges de l'Ordre, s'en étoit fait pourvoir par le Pape; et un autre chevalier, appellé frère Bérenger Nicossa, réclamoit ce prieuré à titre d'ancienneté. Son droit n'étoit pas incertain; et il étoit même de l'intérêt de l'Ordre de ne pas souffrir que ses religieux, au lieu de s'at-

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIA

tacher à mériter des grâces par leurs services, tournâssent leurs vues du côté de la Cour du Pape. Mais, comme on craignoit à Rhodes d'offenser le souverain pontife, le Grand-Maître et le Conseil résolurent de lui envoyer un ambassadeur. On avoit besoin, pour une pareille négociation, d'un ministre habile, souple et adroit, et qui, sans blesser l'autorité pontificale, sçut conserver les droits et les privilèges de la religion. Le Grand-Maître, parmi un grand nombre de chevaliers, crut avoir démêlé dans le châtelain, tous les talens d'un habile négociateur. Il le nomma pour ambassadeur auprès du Pape, et il fit approuver son choix par le Conseil. L'instruction qu'on donna à Hérédia portoit, qu'après avoir baisé les pieds du Pape de la part du Grand-Maître, et au nom de tout l'Ordre, il lui représenteroit le tort que sa nomination alloit faire à la religion; que la plûpart des chevaliers trouveroient le chemin bien plus court pour parvenir aux commanderies, de les obtenir par faveur et par quelque intrigue, que de les attendre de la longueur des années et de leurs services; que de pareilles dispositions ruineroient absolument la discipline; que le couvent seroit bientôt désert, et qu'on verroit les chevaliers négliger la résidence de Rhodes et leurs obligations, pour s'attacher uniquement, soit à la Cour du Pape ou à celle des souverains de l'Europe. L'ambassadeur avoit ordre d'insister fortement sur la révocation du bref apostolique;

mais, comme on craignoit que le Pape ne voulût absolument maintenir sa nomination, on permit à l'ambassadeur de terminer cette affaire par un accommodement, s'il y trouvoit la moindre ouverture.

Hérédia partit avec cette instruction; et, après être arrivé à Avignon, dans l'audience qu'il eut du Pape, il lui représenta, avec beaucoup d'art et d'éloquence, que, quoique l'Ordre eût une soumission parfaite et tout le respect qu'il devoit pour sa nomination, il ne pouvoit s'empêcher de se plaindre d'une disposition qui violoit ses privilèges, et qui alloit ruiner l'ouvrage des pontifes, ses prédécesseurs; qu'il étoit chargé de déposer aux pieds de sa sainteté, et dans le sein du père commun des fidèles, les justes remontrances d'un Corps consacré à la défense de la Chrétienté, mais dont le zèle se ralentiroit infailliblement, si les particuliers s'appercevoient qu'on les privât de la récompense attachée jusqu'alors à leurs services. Le Pape lui répondit, en général, qu'on lui avoit dit beaucoup de bien du sujet qu'il avoit nommé au prieuré de Catalogne; mais qu'il ne seroit pas fâché qu'on pût terminer cette affaire à l'amiable et à la satisfaction des parties, pourvu que ce fût sans blesser l'autorité du Saint-Siège. L'ambassadeur jugea bien, par ce discours, qu'il n'obtiendroit pas du Pape la révocation de la grâce qu'il avoit accordée. Ainsi il tourna tous ses soins du côté de l'accommodement; et il chercha, en même-

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIA

tems, les moyens d'y trouver son intérêt particulier. Les deux prétendans le voyoient souvent; il ménagea si adroitement leurs esprits, qu'il les fit convenir de partager les grands biens du prieuré, et il fit même agréer ce partage au Pape. Jusques-là, il avoit conduit sa négociation conformément à ses instructions et aux intentions du Grand-Maître; mais il s'en éloigna depuis qu'il eut apperçu qu'en se dévouant à la Cour de Rome, il pourroit se faire des droits sur le prieuré même. Les deux prétendans n'étant point en état, par leur âge et leurs infirmités, de se transporter au prieuré, il s'en procura l'économat, dont le Pape le gratifia. Ce fut sa première démarche; et, après cela, abandonnant à découvert les intérêts de son Ordre, il n'eut point de honte de se faire nommer, par ce pontife, pour leur successeur; et, ces deux chevaliers ayant peu survécu à cette disposition, lui seul profita de leur concurrence. Ce ne fut pas sans une extrême surprise, qu'on apprit depuis, à Rhodes, que cet ambassadeur, au lieu de s'opposer, comme il en étoit chargé, à ces nominations des Papes, les avoit lui-même sollicitées, dès qu'il en avoit pu être l'objet. Il n'y avoit pas moyen, après cela, de retourner auprès du Grand-Maître: Hérédia se vit obligé de rester à Avignon, et il s'attacha uniquement à la Cour de Rome. Il se fit bientôt, pour lui-même, un plan secret de toutes les intrigues et de la politique de cette Cour; et il se conduisit avec tant

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIA

d'habileté, qu'il eut, depuis, beaucoup de part dans les élections et dans la confiance des souverains pontifes.

Clément VI, ayant appris que Philippe de Valois, roi de France, et Édouard, roi d'Angleterre, étoient à la veille d'en venir aux mains, choisit Hérédia, qu'il envoya à ces deux princes, pour faire, de sa part, auprès d'eux, l'office de médiateur. Ce chevalier, aussi courageux qu'habile, et qui prévit qu'il y auroit infailliblement une sanglante bataille, se fit donner, par le Pape, la permission de se déclarer contre celui de ces princes qui se réfuseroit à la médiation du Saint-Siège. Et comme Édouard avoit été l'aggresseur, il se rendit d'abord dans son camp, et lui exposa sa commission. Il vouloit l'engager à une suspension d'armes; mais il trouva le prince Anglois si prévenu de quelques avantages qu'il avoit déjà remportés, qu'il n'en put rien obtenir. Comme il vit qu'il rejettoit, avec hauteur, toutes les propositions de paix, et qu'il faisoit même assez peu de cas de ses offices, le fier Espagnol, irrité du peu d'égards qu'il avoit pour son caractère, lui déclara que sa commission étant finie par ses refus obstinés, il alloit servir le roi de France. Il lui communiqua, en même-tems, la permission qu'il en avoit du Pape; et, là-dessus, il prit congé de ce prince, et se jetta dans l'armée Française, qui ne tarda guères à en venir aux mains avec les Anglois.

On sçait quel fut le malheureux succès de cette 1346.

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIA

journée : la bataille se donna près de Crécy, en Ponthieu. Les Français la perdirent par la trahison de quelques-uns de leurs chefs, et par la précipitation des autres. Philippe fit voir, dans le combat, plus de valeur que de conduite; il resta des derniers sur le champ de bataille, et il combattoit encore, quoiqu'il n'eût plus que soixante cavaliers auprès de lui. Mais son cheval ayant été tué, il seroit tombé entre les mains de ses ennemis, si Hérédia ne se fût jetté promptement à terre, et ne lui eût présenté le sien, avec lequel ce prince fit sa retraite.

Le châtelain, voyant un corps d'infanterie qui combattoit encore, fut se mettre à la tête, et disputa quelque tems la victoire aux Anglois. Mais ces bataillons ayant été accablés par l'armée victorieuse, il fut enfin entraîné dans la déroute générale; et ce ne fut pas sans peine que, percé de coups, il rejoignit les débris de l'armée Française.

Pendant qu'il se faisoit panser des quatre grandes blessures qu'il avoit reçues dans la bataille, il apprit que, dans le camp des Anglois, on parloit désavantageusement de sa conduite, et que des officiers de cette nation disoient, qu'étant revêtu du caractère d'ambassadeur, il n'avoit pu combattre en faveur des Français, sans violer le droit des gens. Ce chevalier ne fut pas plutôt guéri, qu'il envoya dans leur camp un hérault pour présenter son gage de bataille à ceux qui attaquoient sa conduite; et apparemment qu'il

s'en seroit suivi un combat particulier, si Édouard, auquel on en demanda la permission, ne lui eût rendu justice, et publié qu'avant la bataille, il lui avoit communiqué la permission que le Pape lui avoit donnée, au bas de son instruction, de combattre contre le prince qui rejetteroit les propositions de paix dont il étoit chargé. Il en reprit, depuis, la négociation, à ce qu'on prétend; et c'est à lui que des historiens attribuent une trève dont les deux rois convinrent pour un an.

A son retour à Avignon, il eut la satisfaction de voir le Pape content de sa conduite : et Innocent VI ayant succédé à Clément, la fortune d'Hérédia prit un nouvel éclat sous le pontificat d'un Pape dont il avoit toujours été l'ami le plus particulier, et dont il devint, depuis, le ministre et le confident. Innocent, pour prémices de sa faveur, le déclara gouverneur d'Avignon et du comtat Vénaissin; et, comme si la fortune de son favori eût été son unique affaire, il ne paroissoit occupé que du soin de son élévation. Il l'accabloit, tous les jours, de nouveaux bienfaits; toutes les grâces passoient par son canal; les plus grands princes recherchoient, avec empressement, son amitié; et il partageoit avec son maître la puissance des clefs, ou, pour mieux dire, le Pape n'en avoit que le titre, pendant que son ministre jouissoit de toute l'autorité.

Ce fut à la faveur de ce crédit sans bornes, qu'il amassa des richesses immenses, et dont il

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIÀ

employa une partie à l'établissement des enfans qu'il avoit laissés en Arragon. Pour ne pas paroître ingrat envers son bienfaiteur, et pour la sûreté même du Pape et de toute sa Cour, il fit entourer, à ses dépens, la ville d'Avignon d'épaisses murailles, et fortifiées, de distance en distance, de tours, qui mirent cette place hors de surprise et d'insulte. Le Pape, touché de ces marques si magnifiques de sa reconnoissance, arracha, pour ainsi dire, de l'Ordre, les grands-prieurés de Castille et de Saint-Gilles, dont il le fit pourvoir, contre toutes les règles et les privilèges de la religion, et malgré les services importans que l'Ordre rendoit continuellement aux Chrétiens, en combattant contre les infidèles (1).

La mort de ce pontife, auquel succéda Urbain V, et ensuite Grégoire XI, lui fit perdre une partie de son crédit, sans rien perdre de son ambition; et le Grand-Maître de Julliac, étant dans un âge très-avancé, il regarda sa place comme un asyle honorable contre les coups de la fortune, et les disgraces de la Cour. Il fit, de bonne heure, sa batterie; les amis qu'il avoit à la Cour d'Avignon, agirent vivement pour ses

(1) Retulêre etiam nobilem victoriam hospitalarii equites de Turcis in Græciâ, quamvis longè numero impares: invecti enim quatuor tantùm triremibus, utque onerariâ, viginti novem barbarorum naves, dùm in eas vicinorum agrorum prædas inferebant, intercepêre, ut narrat Matthæus Villanus. *Rain. ad annum* 1359, *n°* 15.

intérêts; la plûpart des souverains de l'Europe entrèrent dans ses vues, et le recommandèrent aux chevaliers, qui étoient nés leurs sujets; en sorte qu'après le décès de Julliac, le couvent, quoique mécontent de sa conduite, se vit dans une espèce de nécessité de le nommer, comme il fit, pour Grand-Maître.

Hérédia n'eut pas plutôt reçu les nouvelles de son élection, qu'il se disposa à partir pour Rhodes: mais, comme il y voulut paroître avec des forces qui soutînssent sa réputation et le choix de l'Ordre, il mit en mer, à ses dépens, jusqu'à neuf galères, sans compter d'autres vaisseaux de différentes grandeurs, sur lesquels il embarqua un grand nombre d'aventuriers qu'il avoit pris à sa solde. Il étoit près de mettre à la voile, lorsqu'il se vit obligé de différer son départ, à la prière du Pape Grégoire XI, qui venoit de succéder à Urbain, et qui vouloit se servir de lui et de sa flotte pour un grand dessein qu'il méditoit depuis quelque tems, et qu'il fit alors éclater.

Il y avoit près de soixante et dix ans, comme nous l'avons vû, que le Saint-Siège avoit été transféré, par le Pape Clément V, dans la ville d'Avignon. Pendant cette longue absence, quoique les Papes se prétendîssent souverains de Rome, cette capitale du Monde étoit alors gouvernée par un magistrat qui prenoit la qualité de sénateur, et par douze autres citoyens, qu'on nommoit *Bannerets*, à cause de différentes bannières qu'ils arboroient, pour se distinguer,

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIA

chacun dans son quartier(1). Leur vue, qu'ils tâchoient d'inspirer aux habitans, étoit de rétablir, dans Rome, l'ancienne république; mais ce qu'on appelloit alors les Romains, étoient bien différens de ces illustres républicains, aussi célèbres par la grandeur de leurs sentimens, que par cette rare valeur qui les avoit rendus les maîtres d'une partie de la terre. Ces derniers Romains n'étoient qu'un assemblage confus, et un misérable reste d'Hérules, de Goths, de Lombards, et de tous ces barbares, qui, dans les siècles précédens, avoient inondé l'Italie. Depuis même que Rome s'étoit vue la capitale des Papes, la grandeur d'âme des anciens Romains, cet amour si respectable pour la liberté, leur valeur et leur courage s'étoient changés en une ambition démesurée de s'élever aux premières dignités de l'eglise.

L'étude du droit en étoit le seul chemin. Rome, peuplée d'ecclésiastiques, n'étoit souvent remplie que de cabales: ces divisions causoient leur foiblesse, et les habitans de la nouvelle Rome n'avoient guères de Romains que le seul nom. D'ailleurs, cette grande ville, depuis l'éloignement des Papes, n'étoit qu'un lieu champêtre; et ce fleuve d'or qui y couloit auparavant de tous les États de la Chrétienté, avoit été détourné, et suivoit, dans son cours, la route que tenoit la Cour du Pape. La plûpart des

(1) Glossaire de Ducange, tom. 3, pag. 796.

autres places du patrimoine de Saint-Pierre, ou étoient occupées par de petits tyrans, ou, sous le titre spécieux de liberté, s'étoient jointes à la ligue de Florentins, qui faisoient alors la guerre au Pape même, et ravageoient la campagne de Rome.

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIA

Grégoire XI avoit employé contre eux les armes de l'église : ils avoient été excommuniés par une bulle solemnelle ; et, comme ils n'en paroissoient pas fort touchés, le Pape fit passer en Italie une armée que le cardinal Robert de Genève commandoit, en qualité de légat du Saint-Siège. Mais ce pontife n'en ayant pas tiré tout le succès dont il s'étoit flatté, il en revint aux armes spirituelles ; et, pour les rendre plus tranchantes, il les aiguisa, pour ainsi dire, d'une manière assez nouvelle. Non seulement il aggrava l'ancienne excommunication fulminée contre les Florentins, mais il y comprit tous les fidèles qui auroient commerce avec eux, et qui leur fourniroient de l'or, de l'argent, du bled, du vin, de la viande, de la laine, des draps, et jusqu'à du bois à brûler : « Et de plus, *ajoute le* « *Pape,* nous confisquons tous les biens des Flo- « rentins, et nous ordonnons qu'on leur coure « sus, et qu'on se saisisse de leurs personnes ; « qu'on en fasse des esclaves, et qu'on les réduise « en servitude. »

Cette bulle eut tout l'effet qu'on pouvoit espérer de l'avidité des hommes, animée par la pieuse crédulité de ces tems-là. Chacun se faisoit

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIA

un mérite de persécuter ces excommuniés; on saisissoit leurs biens par-tout où l'on en pouvoit découvrir. Le commerce des Florentins, qui faisoit leur principale force, fut entièrement ruiné; leurs débiteurs refusoient même de les payer; et, dans les pays étrangers, et sur-tout en Angleterre, plusieurs de leurs marchands furent arrêtés par ordre du roi, et faits esclaves.

Les Florentins mirent les armes bas, et, pour fléchir le Pape, lui députèrent des ambassadeurs. Mais, n'en ayant pu obtenir la révocation de cette terrible bulle, ils eurent recours à Sainte-Catherine de Sienne, religieuse de l'Ordre de Saint-Dominique, célèbre dans toute l'Italie, par sa piété, et sur-tout par des révélations et des communications intimes avec le ciel, qu'elle prenoit soin de publier, quoique un peu extraordinaires.

La sainte, à la prière des Florentins, ses voisins, s'embarqua pour la Provence, et arriva heureusement à Avignon. Elle vit le Pape, et, dans une audience qu'elle en eut, elle fit de si vives instances en faveur des Florentins, qu'elle en obtint la révocation de sa bulle, quoique ce pontife l'eût avertie qu'elle se verroit trompée, disoit-il, par ces marchands. Ce n'étoit pas la seule commission importante dont elle étoit chargée. Les Romains, privés du profit que leur produisoit la résidence des Papes et des cardinaux, et l'abord continuel de tant d'étrangers qui avoient affaire à la Cour du Pape, avoient

dépêché secrettement des envoyés à Avignon; ils conjurèrent le Pape de revenir dans la capitale du Monde Chrétien. Pour l'y déterminer, ils protestèrent de le reconnoître pour leur souverain, et d'avoir, pour lui et ses successeurs, une fidélité inviolable. La bienheureuse Catherine appuya de tout son crédit leur requête; et elle représenta, au Pape, que sa présence calmeroit tous les troubles d'Italie, et qu'en rétablissant le Saint-Siège à Rome, il en rétabliroit l'autorité dans toutes les places que des tyrans avoient usurpées.

Pierre, infant d'Arragon, religieux de l'Ordre de Saint-François, et Sainte-Brigitte, le pressèrent, de leur côté, de retourner dans son église: mais ce qui détermina absolument le Pape à quitter la Provence, et à retourner à Rome, c'est que le cardinal de Saint-Pierre, qui y résidoit alors en qualité de vice-gérent, lui donna avis, par un courrier, que les Romains, s'il ne revenoit pas promptement, étoient résolus d'élire un autre Pape, et qu'ils s'étoient même assurés de l'abbé du Montcassin, moine peu scrupuleux, et qui, sans avoir égard au schisme, étoit convenu avec eux de faire l'infâme personnage d'un anti-Pape.

Grégoire, épouvanté d'un projet qui alloit mettre sa dignité en compromis, résolut de prévenir un si grand malheur par un prompt retour en Italie. Guillaume, comte de Beaufort, et sa femme, père et mère de ce Pape, qui vivoient

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIA

encore, et qui même lui survécurent, employèrent inutilement les prières les plus tendres pour le retenir en Provence. Le roi Charles V, de son côté, qui prévoyoit les suites funestes pour l'église, de ce voyage précipité, lui écrivit, dans les termes les plus pressans, pour l'en détourner (1). « Vous allez, Saint-Père, *lui dit ce prince*, dans un « pays où vous n'êtes guères aimé; si vous y « mourez (ce qui est assez vraisemblable), les « Romains se rendront maîtres de la personne « de tous les cardinaux: et, pour empêcher que « la Cour de Rome ne retourne à Avignon, ils « les forceront, le poignard sur la gorge, à élire « un Pape Italien. »

Mais, malgré toutes les instances de ce prince et de la plûpart des cardinaux, qui lui représentèrent l'esprit séditieux et mutin du peuple de Rome, le Pape, prévenu par les remontrances et les conseils de Sainte-Catherine et des autres dévots personnages dont nous venons de parler, fut inflexible. Il quitta Avignon, et alla s'embarquer, à Marseille, sur les galères de l'Ordre, que commandoit, en personne, le nouveau Grand-Maître Hérédia, et qui étoit accompagné des prieurs de Saint-Gilles, d'Angleterre et de Rome, et d'une quantité considérable de chevaliers et de commandeurs de l'Ordre.

Pierre Amélio, évêque de Sinigalia, qui se trouva dans ce voyage, en a fait une relation

(1) Quarta vita Gregorii XI, pag. 481.

exacte, et jour par jour, qu'Abraham Bzovius nous a conservée. Le prélat nous y représente le Grand-Maître, avec une grande barbe blanche, tenant le timon de la galère du Pape, environné de tous ses chevaliers. On apprend, du même historien, que cette petite flotte ayant été dispersée par la tempête, proche les côtes de Provence, le Grand-Maître, par sa fermeté, et par sa capacité dans l'art de la navigation, surmonta la violence des vents, et conduisit heureusement le Pape jusques dans le port d'Ostie.

Ce pontife, avant que d'entrer dans Rome, pour sa sûreté, et en conséquence des promesses des magistrats, en tira une déclaration, par laquelle, au nom du peuple Romain, ils le reconnoissoient pour le souverain de la ville et de tout son territoire. Il y fut reçu ensuite avec toute sa Cour, et précédé du Grand-Maître, qui portoit immédiatement, devant sa sainteté, l'étendard de l'église. Les magistrats, suivis d'une foule de peuple, par des acclamations, témoignoient la joye publique; mais on s'apperçut, dans la suite, qu'il y avoit plus d'éclat et de pompe dans ces soumissions apparentes, que de fidélité et de véritable obéissance; et que le sénateur et les bannerets ne se dessaisiroient pas aisément de l'autorité qu'ils avoient usurpée.

Cependant le Grand-Maître, s'étant acquitté si glorieusement de la conduite et de la conservation du Pape, en prit congé, se rendit sur la flotte avec tous ses chevaliers, et prit le chemin

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIA

de Rhodes, où il étoit attendu, par tout le couvent, avec beaucoup d'impatience. Il rencontra sur sa route, et proche des côtes de la Morée, une flotte des Vénitiens qui étoient alors en guerre avec les Turcs. Ces derniers avoient enlevé, depuis peu, à la république, la ville de Patras, célèbre par son commerce de soye. Le général Vénitien, après être entré dans la galère du Grand-Maître, pour le saluer, comme il en connoissoit la valeur et la capacité dans le métier de la guerre, il le conjura, au nom de sa République, et pour le bien de toute la Chrétienté, de vouloir joindre leurs forces pour retirer une place aussi importante des mains des infidèles. Quoique des affaires pressantes appellâssent Hérédia à Rhodes, où il alloit prendre possession de sa dignité, son courage l'emporta sur son intérêt, et il embrassa, avec joye, une occasion de signaler ses talens guerriers contre les ennemis perpétuels de sa religion. Les deux flottes se joignirent: et, après avoir débarqué leurs troupes, ils marchèrent droit à Patras, ville située sur une hauteur, et éloignée environ d'un quart de lieue du bord de la mer.

Comme cette place avoit peu de fortifications et beaucoup d'étendue, le Grand-Maître tenta de l'emporter par escalade, et s'attacha à des endroits dont les murailles étoient presque ruinées; et il s'en rendit maître, sans trouver beaucoup de résistance. Le gouverneur avoit réservé sa garnison pour la défense du château, où il la fit en-

trer. Ce château étoit situé dans l'endroit de la ville le plus élevé; et on n'y avoit oublié aucune des fortifications que l'art enseignoit, en ce tems-là, pour le rendre imprenable.

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIA

Il fallut en faire le siége dans les formes: les attaques furent très-vives et pressantes, et la défense ne fut pas moins courageuse. L'Ordre y perdit plusieurs chevaliers de considération: enfin les machines dont on se servoit encore, en ce tems-là, ayant fait une brèche, le Grand-Maître, impatient d'une si longue résistance, prend une échelle, l'appuye contre la brèche, monte le premier l'épée à la main, et, sans regarder s'il étoit suivi, se jette dans la place. Le gouverneur, de son côté, s'oppose, avec beaucoup de courage, à son passage: il se fit entr'eux comme un duel particulier: le Chrétien, plus fort ou plus adroit que l'infidèle, lui passe son épée au travers du corps, le tue, lui coupe la tête, pendant que ses chevaliers, incertains de son sort, montent en foule pour le secourir, renversent tout ce qui se présente devant eux, et, après être entrés dans la place, passent la garnison au fil de l'épée.

Le Grand-Maître, flatté d'un si heureux succès, et animé par les louanges intéressées du général Vénitien, résolut d'étendre ses conquêtes dans toute la Morée. Corinthe fut le premier objet de ses armes; on résolut, dans le Conseil de guerre, d'en chasser les infidèles; l'armée Chrétienne entra dans le pays pour en former

16.

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIA

le siége. Hérédia, avant que de s'y engager, voulut reconnoître, par lui-même, l'état de la place. Mais, comme il n'avoit pris qu'une foible escorte, il tomba malheureusement dans une embuscade. Les Turcs taillèrent en pièces sa troupe, et le firent prisonnier. Ces infidèles croyoient n'avoir pris qu'un simple chevalier; mais des déserteurs l'ayant fait connoître, on le conduisit dans le château de Corinthe, où il fut gardé avec beaucoup de soin.

Les grands-prieurs de Saint-Gilles, d'Angleterre et de Rome, qui l'avoient suivi dans cette expédition, du consentement du général des Vénitiens, offrirent, pour sa rançon, de rendre Patras; mais les Turcs rejettèrent cette proposition, et répondirent qu'étant maîtres de la Morée, ils sçauroient bien reprendre cette place en moins de tems que les Chrétiens n'en avoient employé à la conquérir. Les chevaliers, au désespoir qu'on pût leur reprocher qu'ils avoient laissé leur Grand-Maître entre les mains des infidèles, offrirent, outre Patras, une somme très-considérable, et que les trois grands-prieurs demeureroient en ôtage, jusqu'à l'entier payement.

Les Turcs parurent contens de cette dernière proposition; mais, quand on l'eut communiquée au Grand-Maître, il s'y opposa généreusement, et ne voulut jamais consentir que les trois grands-prieurs restâssent, pour lui, en ôtage

parmi les infidèles; et il leur dit: « Laissez, *mes* « *chers frères*, mourir, dans les fers, un vieillard « inutile, et qui ne peut plus vivre long-tems. « Pour vous qui êtes jeunes, réservez-vous pour « servir la religion. » En vain ces religieux, qui avoient eu la permission de le voir, tâchèrent, par leurs prières et leurs larmes, de le faire consentir à cet échange, rien ne put ébranler sa résolution. Il ne voulut pas même consentir qu'on tirât du trésor de l'Ordre sa rançon. « Si on doit « la payer, *ajouta-t-il*, ma famille a reçu d'assez « grands biens de moi, pour me donner cette « marque de reconnoissance. » Les Turcs, peu touchés d'une si haute générosité, et pour l'obliger à hâter le payement de sa rançon, le firent passer dans les montagnes de l'Albanie. Il fut enfermé dans une étroite prison; et, au lieu de jouir, à Rhodes, de sa nouvelle dignité, il se vit retenu, pendant plus de trois ans, dans un rigoureux esclavage, où il eut tout le tems de faire de sérieuses réflexions sur le peu de solidité des grandeurs humaines.

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIA

Ce fut pendant sa prison qu'arriva le furieux schisme qui déchira, depuis, l'église pendant plus de cinquante ans, et dans lequel l'Ordre de Saint-Jean se trouva malheureusement enveloppé, comme tous les États et tous les Ordres de la Chrétienté. Nous venons de voir que le Pape Grégoire XI, prévenu par les promesses et les soumissions apparentes des Romains, et séduit,

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIA

si on ose le dire, par la confiance qu'il avoit aux révélations de Sainte-Catherine, avoit abandonné la Provence et fixé son séjour à Rome, le siége naturel de tous les souverains pontifes.

Mais il n'y eut pas demeuré long-tems, qu'il s'apperçut, avec douleur, que l'esprit de rébellion régnoit toujours dans cette ville; que les magistrats, malgré les sermens les plus solemnels, bien loin de lui rendre l'obéissance qu'ils lui devoient, avoient repris leur première autorité, et se perpétuoient dans le gouvernement. La juste crainte qu'à sa mort, ces mutins n'étendîssent leur tyrannie jusques sur le conclave, et qu'ils ne se rendîssent maîtres de l'élection de son successeur, lui fit prendre la résolution de retourner à Avignon. Mais, ayant été surpris par une grande maladie qui ne se termina que par son décès, peu avant que d'expirer, et tenant entre ses mains le saint sacrement, il exhorta tous les cardinaux qui l'assistoient dans ces derniers momens, à lui donner pour successeur, celui qu'ils trouveroient le plus digne de remplir cette grande place. Il les avertit qu'ils eûssent à se défier de certaines personnes de l'un et de l'autre sexe, qui, sous prétexte de prétendues révélations, proposoient leurs visions pour règle de la conduite qu'on devoit tenir dans le gouvernement de l'église : ce qui, par son trop de confiance, et l'esprit séditieux des Romains, alloit exposer l'église au péril d'un schisme affreux, si

le Sauveur des hommes, par sa bonté infinie, n'en préservoit son épouse (1).

On voit assez de qui le saint pontife entendoit parler : et malheureusement son pressentiment fut justifié par les évènemens, et se trouva plus vrai que les prédictions et les prophéties dont on l'avoit ébloui. Car ce pontife n'eut pas plutôt 1378. les yeux fermés, que les bannerets et les magis- 27 mars. trats de la ville, de peur qu'un nouveau Pape ne transférât le Saint-Siège à Avignon, résolurent de s'opposer à l'élection d'un cardinal ultramontain, et de forcer ceux qui composeroient le conclave, à nommer un Romain, ou du moins un Italien. Dans cette vue, ils s'assurèrent des portes de la ville, où ils mirent des corps-de-garde, comme dans une place de guerre; de peur que les cardinaux n'en sortîssent, à leur insçu, et qu'ils ne se retirâssent dans quelque ville d'Italie, où ils fûssent en état de procéder, avec liberté, à l'élection d'un Pape.

Ces séditieux chassèrent ensuite de Rome tout ce qu'il y avoit de gens bien intentionnés, et qui pouvoient s'opposer à la violence qu'ils prétendoient faire aux cardinaux, en même-tems qu'ils y firent entrer des bandits et des paysans des montagnes voisines : gens féroces qu'ils armèrent,

(1) Quia per tales ipse seductus, dimisso suorum rationabili consilio, se traxerat, et ecclesiam in discrimen schismatis imminentis, nisi misericorditèr provideret sponsus Jesus. *Gerson*, *examen. Doct. part.* 2, *Wulding. ann. minor. lib. IV.*

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIA

et qui, courant dans les différens quartiers de la ville, menaçoient de tout tuer, si on ne leur donnoit un Pape Romain, ou du moins Italien. *Romano lo volemo, ò al manco Italiano,* crioient ces furieux : et la plus vile populace, animée secrettement par ses magistrats, se joignit à eux.

Le désordre ne se termina pas à ce tumulte ; mais quand, après les dix premiers jours qu'on employa à faire les obsèques du défunt Pape, les cardinaux se disposèrent à entrer dans le conclave, les séditieux, après s'être rendus maîtres des portes, leur déclarèrent que, s'ils s'avisoient d'élire, pour Pape, un cardinal ultramontain (1), « ils leur feroient les têtes plus rouges que ne « l'étoient leurs chapeaux. » et, pour accélérer l'élection d'un Italien, les plus furieux entassoient des fagots de sarment, et de la paille sous l'endroit où les cardinaux étoient assemblés, comme étant prêts à y mettre le feu. D'autres frappoient contre le plancher avec des piques et des hallebardes; et, afin d'arracher leur consentement, on leur présentoit la mort sous différentes faces, et toutes également affreuses et terribles.

Les cardinaux aimant mieux, dit un historien du tems, être au nombre des confesseurs, qu'au rang des martyrs, pour sauver leur vie, et appaiser ces forcenés, convinrent de nommer, pour Pape, un Italien. Mais, avant que de procéder à une élection si visiblement violentée, les car-

(1) Froissard, tom. 2, chap. 12.

dinaux ultramontains, et même des Italiens, protestèrent, devant notaires, qu'ils ne faisoient cette élection que par force, et pour éviter la mort; et que, quand ils seroient libres, et en lieu de sûreté, ils prétendoient procéder à une nouvelle élection et plus canonique. Ils nommèrent ensuite, pour Pape, Barthélemy Prignano, Napolitain, archevêque de Bari. Ils firent ce choix, auquel on ne s'attendoit point, dans la vue que ce prélat, qui passoit pour le plus sçavant homme d'Italie dans le droit ecclésiastique, d'ailleurs témoin oculaire de la violence qu'on leur faisoit, ne voudroit pas s'en prévaloir pour se maintenir dans une dignité où il n'étoit pas appellé selon les règles de l'église. Des historiens rapportent même, que, voyant la violence qu'on exerçoit contre les cardinaux, et sans prévoir qu'il en recueilleroit tout le fruit, il avoit dit à un de ses amis, qui se trouvoit alors, avec lui, dans l'église de Saint-Pierre, « qu'il ne reconnoîtroit jamais, « pour Pape, celui qu'on auroit forcé les cardi- « naux, le poignard sur la gorge, d'élever à cette « suprême dignité. »

Mais, quand ces princes de l'église l'eurent envoyé quérir pour lui annoncer son élection, il en reçut d'abord la nouvelle avec beaucoup de surprise; la joye succéda bientôt à ce premier sentiment, et l'ambition lui fit donner un prompt consentement. En vain, après ce phantôme d'élection, les cardinaux le sollicitèrent de sortir de Rome, sous prétexte, disoient-ils, de

Jean-Ferdin. d'Hérédia

ratifier sa nomination dans un lieu libre; l'ambitieux Napolitain, bien loin de donner dans le piège, leur déclara qu'il tenoit son élection pour très-légitime; et, afin d'empêcher les cardinaux de la révoquer, il se servit des chefs de la sédition, pour les retenir, malgré eux, dans Rome. Par une nouvelle violence, on les força d'assister, en personne, à son intronisation, et à la cérémonie de son couronnement, où il prit le nom d'Urbain VI (1).

Il exigea ensuite des cardinaux qu'ils écrivîssent des lettres aux principaux potentats de la Chrétienté, pour certifier que son élection avoit été très-libre et très-canonique. Les cardinaux, qui se voyoient, tous les jours, pour ainsi dire, entre la vie et la mort, afin d'éblouir celui qu'ils regardoient comme leur tyran, signèrent tout ce qu'il voulut; mais, en même-tems, ils firent sçavoir, par une voye secrette, à plusieurs souverains, et sur-tout à Charles V, roi de France, qu'on ne devoit ajouter aucune foi à tout ce qu'ils écriroient tant qu'ils seroient dans Rome. Leur but étoit de s'en tirer; et ils en obtinrent la permission, sous prétexte des grandes châleurs. Mais, au lieu de se retirer, chacun dans leurs maisons de campagne, la plûpart des ultramontains, qui étoient en Italie, se rendirent, de concert, dans la ville d'Anagnie, d'où ils informèrent le roi de France, et tous les princes Chré-

(1) Théod. de Niem.

tiens, de la manière violente dont on les avoit forcés de mettre l'archevêque de Bari sur la chaire de Saint-Pierre; et ils leur envoyèrent, en même-tems, une relation exacte de tout ce qui s'étoit passé à Rome depuis la mort de Grégoire XI, avec une copie authentique de leurs protestations. Ils écrivirent ensuite au nouveau Pape, et ils lui représentèrent que personne n'étoit mieux instruit que lui-même des vices de son élection; qu'étant témoin des violences qu'on leur avoit faites, il ne pouvoit pas ignorer qu'il n'étoit pas Pape: et ils le conjuroient, dans les termes les plus pressans, de quitter, de lui-même, une place qu'il ne pouvoit occuper plus long-tems, sans exposer l'église, par son ambition, aux malheurs affreux d'un schisme, dont il seroit comptable à la justice de Dieu.

Urbain rejetta, avec hauteur, leurs exhortations et leurs prières; il les traita de rebelles et de schismatiques. Il sembla ensuite s'adoucir; et, pour les faire revenir à sa Cour, il leur offrit une amnistie, que la suite fit bien voir qu'il auroit mal observée, s'ils s'étoient laissés éblouir par ses promesses. Les cardinaux, apparemment pour suivre les mouvemens de leur conscience, se retirèrent à Fondi, place forte dans le royaume de Naples; et, pour leur sûreté, ils firent venir un corps de troupes étrangères, Gascons et Bretons, que Grégoire XI avoit pris à sa solde pour la défense du patrimoine de Saint-Pierre. Ce fut dans cette ville qu'ils procédèrent, de

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIA

nouveau, à l'élection d'un Pape; et, après s'être enfermés dans le conclave, dès le premier scrutin, le cardinal Robert de Genève, frère d'Amédée, comte de Genève, fut élu par les suffrages unanimes de la plûpart des cardinaux, et ensuite couronné sous le nom de Clément VII.

Les deux Papes firent éclater le schisme par les anathêmes qu'ils lançoient réciproquement l'un contre l'autre, et contre tous ceux qui suivoient un parti contraire au leur. Tous les princes Chrétiens se partagèrent dans ce fameux différend; les uns adhéroient à Urbain; d'autres se rangèrent sous l'obédience de Clément. Il y eut pareillement, des deux côtés, de fameuses universités, de grands théologiens, de sçavans jurisconsultes, et même de saints personnages, célèbres, à ce qu'on prétend, par le don des miracles, qui se trouvèrent dans des partis opposés : comme si Dieu n'eut pas voulu qu'on sçût lequel des deux étoit le légitime Pape.

Le même esprit de division se répandit dans l'Ordre de Saint-Jean, et parmi les chevaliers; le Grand-Maître Hérédia, racheté des deniers de sa famille, après être sorti de la prison des infidèles, et tout le couvent de Rhodes, se déclarèrent pour Clément (1); et les langues d'Italie,

(1) Rhodiorum paritèr equitum Magister schismatis laqueis se irretiit, ut queritur Urbanus, qui, ob eam rem, vectigalia quæ in Germaniâ Rhodio Magistro pendebantur, pontificio fisco inferri jussit. *Rain. ad ann.* 1387, nº 10.

d'Angleterre, et plusieurs commandeurs d'Allemagne, reconnurent Urbain. Ce Pape, pour se venger du Grand-Maître, le déclara déchu de sa dignité; et, n'ayant pu obtenir du couvent qu'on en élût un autre, il nomma, de son autorité, frère Richard Carracciolo, prieur de Capoue, pour remplir cette éminente dignité. Ainsi il se trouva, en même-tems, dans l'Ordre deux Grands-Maîtres, comme il y avoit deux Papes dans l'église. Mais, si on en excepte l'Italie et l'Angleterre, et quelques commandeurs d'Allemagne, comme nous le venons de dire, l'Ordre demeura inviolablement attaché à l'obédience de Clément, et soumis au gouvernement d'Hérédia.

Ce Grand-Maître, auparavant si avide de biens et d'honneurs, pendant qu'il étoit dans les fers et dans les prisons des infidèles, avoit eu tout le tems de réfléchir sur la vanité des grandeurs de ce Monde. L'adversité, cette dure, 1380.
mais utile maîtresse, le rendit à son Ordre, désintéressé, modeste, plein de zèle, toujours 1381.
animé de l'esprit de la religion, attentif sur sa conduite, et n'ayant pour objet que le bien de ses frères, la manutention de la discipline, et sa propre sanctification.

Pendant sa prison, et un an avant qu'il en sortît, frère Bertrand de Flotte, grand-commandeur, et lieutenant du Grand-Maître, avoit tenu, à Rhodes, un chapître général, où il s'étoit fait différens réglemens qui auroient été utiles, s'il y

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIA

avoit eu, dans le gouvernement, assez d'autorité pour les faire observer. Il y avoit été ordonné, que les collations que feroient le Grand-Maître et le Conseil des commanderies de l'Europe, seroient reçues avec soumission, nonobstant les prétentions de quelques prieurs qui s'étoient attribué le droit de nommer aux commanderies vacantes dans leurs prieurés; qu'on feroit sept parts et sept commanderies des grands biens qui composoient la commanderie de Chypre; et que la première des sept portions porteroit le nom de grande-commanderie, avec le titre de grand-croix pour celui qui en seroit pourvû; et que les six autres écherroient aux chevaliers, selon leur droit d'ancienneté, et seroient soumises à la jurisdiction du grand commandeur; que le commandeur de l'isle de Cos ou Lango, seroit obligé de nourrir et d'entretenir vingt-cinq chevaliers, et que tout chevalier de l'Ordre seroit tenu d'entretenir un cheval avec son équipage, de s'exercer à tirer de l'arbalête, et d'être toujours en état de marcher aux ordres de ses supérieurs; et que, s'il y manquoit, il seroit privé de l'entretien et de la pension qu'il tiroit du trésor.

On avoit ajouté, à ces réglemens, quelques articles concernant la conduite des Grands-Maîtres, pour les obliger à une résidence exacte dans Rhodes. Il avoit été statué qu'ils ne pourroient, hors du couvent, conférer aucune dignité, ni donner aucune commanderie; et, pour

prévenir l'abus qui s'introduisoit insensiblement de la part des Grands-Maîtres, qui sollicitoient, en Cour de Rome, d'être déchargés de la grande-maîtrise, il avoit été fait un statut, que, quand un Grand-Maître, accablé du poids des années, ou à raison de ses infirmités, voudroit abdiquer cette dignité, il ne pourroit la remettre qu'au chapître général, ou au couvent chef-d'ordre, auxquels seuls appartenoit le droit de lui donner un successeur.

Cependant le Grand-Maître, après avoir payé sa rançon, s'étoit rendu à Rhodes, où il prit possession de sa dignité et du gouvernement. Il se fit rendre compte ensuite de l'état du trésor et des finances de la religion, si nécessaires pour la conservation et la défense des isles et des places que l'Ordre occupoit dans la Mer Méditerranée, ou sur ses côtes; et ce fut avec une sensible douleur qu'il reconnut que, pendant sa prison, et à la faveur du schisme, une pernicieuse anarchie s'étoit introduite dans la religion, et que la plûpart des religieux, et sur-tout les prieurs et les commandeurs, s'étoient rendus indépendans, et comme les arbitres de leur devoir. Les uns ne déféroient aux ordres du Conseil, qu'autant qu'ils s'y trouvoient engagés par une utilité présente. Ceux du côté du Nord n'entretenoient plus aucune relation avec le couvent; on ne payoit point les responsions, ou l'on n'en payoit que la moindre partie; et, comme l'Ordre ne pouvoit se dispenser de fournir l'entre- 1381.

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIA

tien et la paye aux soldats qui étoient en garnison dans les places qui appartenoient aux chevaliers, on avoit été contraint de faire des emprunts considérables, dont les intérêts seuls absorboient tous les revenus qu'on pouvoit tirer de Rhodes.

Le Grand-Maître ayant conféré, avec le Conseil, de l'état fâcheux où se trouvoit l'Ordre, et de la difficulté d'y pouvoir apporter des remèdes convenables, le Conseil jugea qu'il n'y avoit qu'une autorité supérieure, telle que celle du Pape même, qui pût corriger de si grands désordres. On pria le Grand-Maître de se transporter à Avignon, où le Pape Clément résidoit; mais, comme on craignoit qu'il ne restât trop long-tems dans une Cour, où il avoit passé une partie de sa vie; et qu'on n'avoit pas oublié que, pendant sa faveur auprès de plusieurs Papes, il avoit détourné, à son profit, la plûpart des responsions de la France et des Espagnes, le Conseil, avant qu'il s'embarquât, exigea de lui un serment solemnel, qu'il feroit remettre au trésor commun tout l'argent qu'il recevroit des responsions de l'Ordre; et que, pour accélérer son retour, il ne pourroit, pendant son absence, nommer à aucune dignité, suivant qu'il avoit été arrêté dans le dernier chapître tenu, à Rhodes, pendant sa prison.

Le Conseil porta encore plus loin sa précaution; et, sous prétexte de lui procurer un cortège honorable, on le fit accompagner par les frères

Bertrand de Flotte, grand-commandeur; du Buisson, prieur de l'Eglise; Eston de Slegleolts, commandeur de Fribourg, et Guillaume de Fontenai, commandeur d'Espaillons: tous chevaliers pleins de zèle, et attachés inviolablement à l'observation des statuts. Mais l'évènement fit voir combien ces précautions étoient inutiles, et que le Grand-Maître, depuis son élévation à cette dignité, n'avoit plus pour objet que le bien de son Ordre. Ce fut par ce motif, qu'avant de partir, il laissa à Rhodes, pour son lieutenant, frère Pierre de Culant, maréchal de l'Ordre, seigneur aussi distingué par sa haute naissance, que par sa rare valeur. Le Grand-Maître ne fut pas plutôt arrivé à Avignon, qu'après avoir baisé les pieds au Pape, et fait serment d'obédience, il lui représenta l'état déplorable où se trouvoit son Ordre, par la malheureuse division qui s'y étoit introduite, et qui privoit le trésor de l'Ordre des responsions des commandeurs schismatiques; que les commandeurs de son obédience, sous différens prétextes, n'étoient guères plus exacts à s'acquitter, envers l'Ordre, de ce tribut si juste et si nécessaire; et qu'on n'osoit même presser des gens, qui, conduits par un esprit d'avarice, ne se croiroient pas déshonorés, pendant le schisme, en changeant de parti sous le prétexte spécieux de choisir le plus juste. Clément entra dans ses vues: il convint qu'il falloit, dans une pareille conjoncture, tâcher de ramener les esprits par la douceur; et, pour y par-

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIA

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIA

venir, ce pontife, de son autorité, convoqua successivement plusieurs chapîtres à Valence, à Avignon, et dans la châtellenie d'Emposte, pour les Espagnes.

Le Grand-Maître présida dans toutes ces assemblées; et, encore plus par son exemple que par ses discours, il tâcha de ranimer, dans ses religieux, l'esprit d'union et de charité. Plusieurs en parurent sincèrement touchés; les uns s'engagèrent à passer incessamment à Rhodes; d'autres offrirent de payer les arrérages de leurs responsions. Mais, comme ces secours n'étoient ni présens, ni assez considérables, à cause du schisme qui étoit dans l'Ordre, et que Rhodes et Smyrne étoient également menacés d'un siége par Bajazet Ier, sultan des Turcs, le Grand-Maître sacrifia généreusement une partie de ses grands biens pour le secours de son Ordre; et, en différentes fois, il fit passer, à Rhodes et à Smyrne, des vaisseaux chargés d'armes et de vivres: par la même voye, il y envoya des sommes considérables pour payer les soldats que la religion tenoit à sa solde.

Ce fut par le même esprit de piété, et, peut-être, par un motif de pénitence et de restitution, que, des grands biens qu'il avoit acquis avant son élévation au magistère, il fonda à Capse et à Rubulo dans l'Arragon, une commanderie pour ses chevaliers, et une collégiale de douze prêtres, en faveur des chapelains de l'Ordre; et, pour leur subsistance, il y attacha, à perpétuité, la

terre d'Exariel, et la moitié des revenus du château de Saint-Pierre.

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIA

Frère Richard Carracciolo, prieur de Capoue, que le Pape Urbain VI avoit nommé, de son autorité, pour Grand-Maître, en la place d'Hérédia, voulant imiter la libéralité d'Hérédia, fonda, de ses deniers, un célèbre monastère des dames religieuses de l'Ordre, dans la ville de Florence, sous le titre de Saint-Jean. La dame Pierrette Viviani fut la première commandatrice de ce couvent; et on n'y recevoit aucune fille qui n'eût fait ses preuves de noblesse, qui devoient être examinées par le prieur de Pise, sous les ordres du Grand-Maître. Carracciolo, qui portoit ce titre à l'égard de l'Italie et de l'Angleterre, étant décédé, Boniface IX, qui, pendant le schisme, avoit succédé à Urbain VI, prévoyant que le successeur qu'il donneroit au prieur de Capoue, ne seroit jamais reconnu, pour Grand-Maître, par la plus saine partie de l'Ordre, au préjudice d'Hérédia, se contenta, comme si la grande-maîtrise eût été vacante, de nommer, seulement pour lieutenant, frère Boniface de Caramandre, son parent. Mais, si on en excepte l'Italie et l'Angleterre, comme nous le venons de dire, tout l'Ordre demeura inviolablement attaché au Grand-Maître, dont il révèroit les grandes qualités. Ce prince mourut à Avignon, mars
dans la même année, et dans une extrême vieil- 1396.
lesse, après avoir tenu le gouvernement de son Ordre pendant dix-neuf ans et huit mois. Son

JEAN-FERDIN. D'HÉRÉDIA

corps fut porté dans l'église de Capse qu'il avoit fondée et qui devint, depuis, le chef d'un bailliage.

Pendant sa vie privée, il fut aussi grand Capitaine qu'adroit courtisan ; avide de biens et d'honneurs, et sacrifiant tout à l'élévation de sa famille, il avoit acheté, au nom de Jean Ferdinand d'Hérédia, son fils, les châteaux et les terres de Mora, de Valbonne, plusieurs autres seigneuries, et entr'autres le comté de Fuente, qui est encore aujourd'hui possédé par ses descendans. Mais, depuis qu'il fut parvenu à la grande-maîtrise, on le vit désintéressé, libéral, magnifique, d'ailleurs plein de zèle pour la manutention de la discipline, et sur-tout pour la défense des droits et des privilèges de l'Ordre, qu'il avoit autrefois violés si ouvertement pour s'agrandir. Nous avons de lui d'excellentes lois, ou, pour mieux dire, de sages ordonnances qui se conservent encore dans le livre des statuts, et qui font voir son zèle et son habileté dans le gouvernement. Il avoit appris, par ses propres fautes, que l'ambition lui avoit fait commettre, à prévenir celles de ses successeurs. Depuis son élévation à la dignité de Grand-Maître, ce fut, pour ainsi dire, un autre homme; et il auroit été à souhaiter, ou qu'il n'eût jamais entré dans l'Ordre, ou que la condition humaine lui eût permis de n'en quitter jamais le gouvernement.

FIN DU CINQUIÈME LIVRE.

LIVRE SIXIÈME.

Les nouvelles de la mort du Grand-Maître Hérédia ne furent pas plutôt arrivées à Rhodes, que le Corps des religieux qui se trouvèrent dans cette isle, s'assembla pour lui donner un successeur. Le choix des électeurs tomba sur frère Philebert de Naillac, grand-prieur d'Aquitaine, seigneur également révéré par sa sagesse et par sa valeur. L'Ordre, pendant le schisme qui le divisoit, aussi bien que toute l'église Chrétienne, avoit besoin d'un chef aussi rempli de prudence; et il ne lui fut pas moins utile dans les guerres qu'il eut, depuis, à soutenir contre la plûpart des princes de l'Orient.

Philebert de Naillac. 1397 1396.

A peine le nouveau prince de Rhodes avoit-il pris possession de sa dignité, qu'il fut sollicité d'entrer dans une ligue contre Bajazet, premier du nom, et cinquième sultan de la dynastie des Turcs Ottomans, qui menaçoit la Hongrie d'une cruelle invasion. Sigismond, de la Maison de Luxembourg, et fils de l'empereur Charles IV, règnoit dans ce royaume, du chef de la reine Marie, sa femme: prince que l'adversité et les différentes disgrâces qu'il avoit essuyées, dans sa jeunesse, avoient rendu habile dans le gouvernement, mais plus grand politique que grand Capitaine. Les ravages que les Turcs faisoient, presque tous les ans, sur les frontières de ses

Abu-Jesid-Ben-morad-Gazi.

PHILEBERT DE NAILLAC.

États, l'obligèrent d'avoir recours au Pape. Ce pontife, pour le secourir, forma, contre ces infidèles, une puissante ligue, dans laquelle il engagea Charles VI, roi de France, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, la république de Venise, et les chevaliers de Rhodes. Manuel, empereur de Constantinople, y voulut être compris; et plusieurs petits princes chrétiens, Latins et Grecs, demandèrent à y être reçus; mais on en tira peu de secours; et leurs noms ne servirent guères que de nombre dans les différentes signatures qui furent apposées au bas de ce fameux traité. Charles VI, seul, fournit plus de troupes que tous les autres alliés ensemble. On prétend qu'il sortit de la France, pour cette expédition, plus de mille chevaliers à bannières, ou chefs de compagnie, et plus de mille écuyers, auxquels un zèle ardent de signaler leur courage contre Bajazet, fit abandonner généreusement leur patrie.

1383. Ce prince infidèle étoit fils d'Amurat premier, qu'un esclave de Lazare, despote de Servie, poignarda, au milieu de ses gardes, pour venger la mort de son maître, que ce barbare sultan, après l'avoir pris dans un combat, avoit fait étrangler en sa présence. Bajazet (1), avant que la nouvelle de la mort de son père fût divulguée, fit écrire aussitôt par un secrétaire d'État, et au nom de

(1) Histoire des Turcs, tom. 1, pag. 45, chez Foppens. —Laon Chalcond. tom. 1.

son père, au prince Giacup, son frère, de se rendre incessamment auprès de lui. Ce prince infortuné, ignorant la cruelle destinée qui l'y attendoit, ne fut pas plutôt arrivé à Andrinople, que Bajazet, pour se délivrer d'un concurrent à l'empire, le fit étrangler avec la corde d'un arc: funeste instrument, dont la plûpart de ses successeurs, sous prétexte de ne vouloir pas répandre un sang aussi précieux que celui des princes Ottomans, ont coutume de se servir pour se défaire dès princes de leur Maison.

Après la mort de Giacup, Bajazet ne songea à conserver les États que son père lui avoit laissés, que par de nouvelles conquêtes. C'étoit un prince tout de feu, dont le courage égaloit l'ambition, vif, hardi, entreprenant, toujours à cheval et en campagne, avide du sang de ses ennemis, prodigue de celui de ses soldats, et chez qui l'art de se faire craindre passoit pour la plus sûre règle de la politique (1). Il attaqua d'abord la Bulgarie; et le sort des armes ayant fait tomber entre ses mains le souverain du pays, il le fit aussitôt étrangler: il ravagea ensuite la Bosnie et la Croatie, d'où il enleva plus de prisonniers qu'il n'y laissa d'habitans. La Macédoine ne fut pas exempte de la fureur de ses courses; il passa delà dans la Morée, en conquit une partie, et pénétra jusqu'aux environs de Constantinople. Il auroit bien voulu en pouvoir former le siége;

(1) Philippi Lonioeri Turcica Hist. lib. I.

mais, ne se trouvant pas de forces assez nombreuses pour une si grande entreprise, il se contenta de resserrer cette capitale de l'empire Grec par un blocus, et par différens corps de troupes qu'il fit cantonner aux environs.

Il alla finir, dans l'Asie, la campagne qu'il avoit commencée en Europe. Après avoir passé le détroit, il courut, avec la même rapidité, la Cappadoce et la Phrygie; et, sans distinguer, des Chrétiens, les princes de sa religion, il attaqua Aladin, sultan de la Cilicie; mais, trouvant trop de résistance de ce côté-là, il retomba sur plusieurs petits princes de l'ancienne race des Turcomans Selgeucides, appellés Ethein, Sarkhan, Mendez, Teko et Metin, qui occupoient différens cantons de la Natolie, et qu'il dépouilla de leurs États. S'il avoit pu se rendre maître de leurs personnes avec autant de facilité, il ne les auroit pas mieux traités qu'il avoit fait le roi des Bulgares. Mais ces princes, qui connoissoient son humeur sanguinaire, se réfugièrent, de bonne heure, vers Tamerlan, grand-khan de Tartarie, autre conquérant, et qui, de son côté, s'étoit emparé de la Perse, de la Mésopotamie et d'une partie de la Syrie.

Bajazet, après ces expéditions, laissa en Asie et à Burse, capitale de ses États, le prince Ortogule, son fils, pour faire voir, en même-tems, à ses sujets, l'autorité de son règne et l'espérance du règne de son successeur. Il repassa ensuite en Europe, fixa son séjour à Andrinople, d'où il

ravagea l'Attique, la Thessalie, conquit une partie de la Macédoine, défit le prince des Valaques, et le força à lui payer tribut. La rapidité de ses courses ne donnoit point le tems de les traverser : ce qui le fit appeller *Ilderim,* c'est-à-dire, le foudre ou la tempête. Un petit corps de ses troupes, détaché du gros de l'armée, s'étant avancé du côté de Delphes, Theudelinde, veuve de dom Louis Davalos, dont les prédécesseurs s'étoient emparés de ce petit État, craignant de se voir assiégée par ce conquérant, le vint chercher 1394.
bien loin, et jusques dans son camp; lui donna de magnifiques présens, et lui présenta sa fille, qui passoit pour une des plus grandes beautés de l'Orient. Les charmes de la jeune princesse désarmèrent Bajazet, qui prisa plus cette conquête que celle de Delphes : il en laissa Theudelinde maîtresse, et prit sa fille en échange. Sur la fin de la campagne, il ravagea les frontières de la Hongrie, où il porta le fer et le feu de tous côtés. On rapporte qu'en se retirant, il renvoya à Sigismond quelques prisonniers, et qu'il les chargea de dire à ce prince, par manière de menace et d'insulte, qu'il reviendroit au printems prochain le visiter; et qu'après l'avoir chassé de ses États, il passeroit en Italie et jusqu'à Rome; qu'il vouloit arborer ses étendards au haut du capitole, et faire manger de l'avoine à son cheval sur l'autel même de Saint-Pierre.

Le Pape, allarmé de ces menaces, fit publier, contre ce prince infidèle, une espèce de croisade :

PHILEBERT DE NAILLAC.

ce fut le sujet de la ligue dont nous venons de parler. L'empereur Grec, les Vénitiens et les chevaliers de Rhodes mirent en mer une puissante flotte, commandée par le noble Thomas Mocenigo, qui, pendant toute la campagne, tint la mer vers l'embouchure du Danube, en même-tems que le roi de Hongrie avoit fait prendre les armes à toute sa noblesse, sans compter les milices de cette nation. La France seule, comme nous le venons de dire, fournit plus de troupes d'ordonnance que tous les autres alliés ensemble : et, quand ce corps fut en état de partir, le roi en donna le commandement à Jean, comte de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne (1). Ce jeune prince étoit accompagné de Philippe d'Artois, *seigneur du sang*, comme on parloit en ce tems-là, et connétable du royaume. On voyoit, dans la même armée, le comte de la Marche; Henry et Philippe de Bar, tous trois parens du roi; Jean de Vienne, amiral de France;
1397. le maréchal de Boucicault; le sire de Coucy, un des plus puissans seigneurs du royaume, et encore plus célèbre par sa rare valeur que par ses richesses; Guy de la Trémouille; les seigneurs de Roye, de Saint-Paul, de Montorel, de Sampi, et tout ce que la France avoit de jeunesse la plus illustre, tous brûlans d'ardeur d'en venir aux mains avec les infidèles.

Cette croisade Française prit son chemin par

(1) Hist. anon. de Saint-Denis, lib. XVI, cap. 2.

l'Allemagne, et, en traversant la Bavière et l'Autriche, elle fut jointe par frère Fréderic, comte de Zollern, grand-prieur d'Allemagne, qui étoit à la tête des chevaliers de sa nation. Toutes ces troupes se rendirent en Hongrie, en même-tems qu'on y vit arriver de Rhodes le Grand-Maître, suivi des principaux commandeurs et d'un grand nombre de chevaliers de son Ordre. Sigismond, qui en connoissoit la valeur, déclara qu'il vouloit combattre à leur tête, les logea dans son quartier, et retint le Grand-Maître auprès de lui.

Bajazet étoit alors dans la Natolie, d'autres disent qu'il campoit proche de Constantinople, dont ses troupes continuoient le blocus; et, quoiqu'on l'eût informé des puissans secours qui étoient arrivés aux Hongrois, il ne fit aucun mouvement, soit qu'il se reposât sur la valeur des gouverneurs qu'il avoit mis dans les principales places de sa frontière, soit qu'il voulût laisser ralentir l'impétuosité des Français, ou qu'il se flattât que, dans un aussi grand corps qu'étoit l'armée Chrétienne, composée de différentes nations, la jalousie et la division ne manqueroient jamais de s'y introduire; que le changement d'air et de nourriture, et la difficulté de recouvrer des vivres, pourroient causer des maladies dans le camp; enfin, en prince sage, il voulut d'abord essayer ce que le bénéfice du tems feroit en sa faveur. La seule précaution qu'il prit, fut d'empêcher que les Chré-

PHILEBERT DE NAILLAC.

tiens ne pûssent être instruits de sa marche, et s'il étoit encore en Europe ou dans l'Asie.

Les princes alliés, n'en ayant aucune nouvelle, passèrent le Danube, entrèrent dans la Bulgarie, emportèrent quelques petites places; et, dans une occasion particulière, un parti, composé seulement de Francais, et commandé par le sire de Coucy, tailla en pièces des troupes que le sultan avoit laissées dans le pays, et qui s'étoient avancées, pour empêcher les Chrétiens d'aller au fourrage. Ce petit avantage, le nombre et la valeur des soldats Chrétiens, la facilité qu'ils eurent, depuis, d'étendre leurs partis de tous côtés, répandit un esprit de présomption parmi les soldats; les généraux même étoient infectés de ce poison dangereux d'une fortune trop favorable; on ne parloit de Bajazet qu'avec mépris; on disoit qu'il se tenoit caché dans le fond de l'Asie; le maréchal de Boucicault soutenoit, dans le Conseil, que ce prince n'osoit repasser le détroit; (1) et un historien Hongrois rapporte que Sigismond même, se voyant à la tête de cent mille hommes, dont il y en avoit soixante mille de cavalerie, la plûpart hommes d'armes, se vantoit non seulement de chasser les Turcs de l'Europe; mais que, quand le ciel tomberoit, ses soldats étoient en assez grand nombre pour le soutenir sur la pointe de leurs lances.

Cette confiance téméraire, et toujours dan-

(1) Bonfin. rer. Hung. dec. 3, lib. II, pag. 379.

PHILEBERT DE NAILLAC.

gereuse, lui fit entreprendre le siége de Nicopolis, place forte, défendue par une grosse garnison, commandée par Dogamberg, un des principaux capitaines de Bajazet. Ce capitaine Turc fit bientôt sentir aux Chrétiens, par de fréquentes sorties, qu'il étoit plus aisé de ravager la campagne, que d'emporter une place, dont on lui avoit confié le gouvernement: c'étoient, tous les jours, de nouveaux combats; les Chrétiens ne gagnoient pas un pouce de terrein, qui ne leur coutât leurs plus braves soldats. Une si vigoureuse résistance affoiblit considérablement l'armée des alliés, en même-tems que le luxe et la débauche, deux ennemis encore plus dangereux que les Turcs, se répandirent dans le camp, dont la plûpart des jeunes seigneurs firent un lieu public de prostitution. Il sembloit que, du pieux motif de leur expédition, ils se fûssent fait une dispense qui les autorisât à violer impunément les obligations les plus essentielles du Christianisme (1). Les Français sur-tout passoient les jours entiers avec des femmes perdues, et dans des plaisirs faciles et honteux. Le soldat, à leur exemple, se noyoit dans le vin; et son yvrognerie ne pouvoit pas même être modérée par l'indigence; c'étoient comme des bacchanales perpétuelles, qui scandalisoient les Turcs, aussi bien que les Chrétiens, habitans du pays. Ce relâchement dans la discipline mili-

(1) Hist. anon. de Saint-Denis, lib. XVI, cap. 10.

PHILEBERT DE NAILLAC.

taire, et le peu de soin que prenoient les chefs, d'envoyer des partis aux nouvelles, donnèrent le tems à Bajazet de s'avancer, avec un grand secret, au secours de la place assiégée: il n'en étoit plus qu'à une journée, que les Chrétiens le croyoient encore dans la Natolie. Ce ne fut que par quelques soldats, qui s'étoient écartés pour piller, qu'on apprit, enfin, que ce prince n'étoit plus qu'à six lieues du camp; ils en portèrent, avec empressement, les premières nouvelles aux généraux. Le maréchal de Boucicault, toujours entêté de son premier sentiment, et que le Turc n'oseroit en venir à une bataille, rejetta, avec un grand mépris, l'avis qu'on lui en donna, et, s'adressant à ces maraudeurs: « Coquins, leur dit-il, vous vous repentirez d'être « venus, par vos fausses nouvelles, mettre l'al« larme au camp. » Il les menaça même de leur faire couper les oreilles (1); mais il ne fut pas long-tems sans être désabusé d'une prévention si pernicieuse; et on vit bientôt paroître la tête des troupes ennemies, qui s'avançoient en bon ordre, et qui se rangèrent en bataille dans la plaine.

La surprise, le tumulte et l'agitation succédèrent, dans le camp des Chrétiens, à cet excès de confiance. Le comte de Nevers, qui ne croyoit pas que les Turcs, avec leurs zagayes et leurs cimeterres, pûssent résister aux lances et aux

(1) Hist. anon. lib. XVI, cap. 11.

épées des Français, fit monter sa cavalerie à cheval. Il prétendoit occuper, sur le champ de bataille, le poste d'honneur, et charger le premier les infidèles; mais le roi de Hongrie lui fit dire que cette nuée de soldats Turcs qui couvroient les campagnes voisines, n'étoient que des milices et des paysans mal armés, qu'on avoit amenés du fond de l'Asie enchaînés, et qu'on traînoit à la guerre par force; que les infidèles avoient coutume de jetter ce grand corps devant eux, et de les exposer à la première furie de leurs ennemis, pour les lasser; et qu'avec des troupes fraîches et d'ordonnance qu'ils réservoient, ils profitoient, ensuite, du désordre et du mouvement inévitable dans le commencement d'un combat (1); que les Hongrois, à leur exemple, n'opposoient ordinairement, à cette sorte d'ennemis, que de pareilles milices, et dont ils ne faisoient pas plus d'estime; qu'il le conjuroit de souffrir que cette infanterie essuyât les premiers traits des infidèles; que sa cavalerie pourroit ensuite, à la faveur des lances, ouvrir et percer les épais bataillons des janissaires; qu'il le soutiendroit avec le Grand-Maître, à la tête de ses chevaliers et de la noblesse du royaume; qu'après tout, il le prioit de se souvenir que l'honneur et la gloire d'une bataille consistoit moins dans les premiers coups que dans les derniers, et dans ceux qui finissoient le combat, et décidoient de la victoire.

(1) Idem, ibid, cap. 11.

PHILEBERT DE NAILLAC.

Le comte de Nevers, ayant assemblé le Conseil pour lui rendre réponse, s'adressa premièrement au sire de Coucy, dont le duc de Bourgogne, son père, lui avoit recommandé, à son départ, de suivre les conseils. Ce seigneur, fondé sur l'expérience qu'on avoit, en Hongrie, de la manière dont les Turcs, dans les batailles, rangeoient leurs troupes, approuva l'ordre et la disposition que le roi de Hongrie proposoit; et il appuya son sentiment sur ce que les milices de ce royaume, étant soutenues par la cavalerie Française, ne pourroient reculer. L'amiral Jean de Vienne, ancien capitaine, fut du même avis; mais le connétable et le maréchal de Boucicault, jaloux que ce prince, avant que de demander leur sentiment, se fût adressé au sire de Coucy, déclarèrent qu'il seroit honteux, à la nation Française, de marcher après l'infanterie Hongroise; et qu'ils n'étoient pas venus de si loin, pour se laisser précéder par de misérables paysans et par des milices, plus accoutumées à fuir qu'à combattre de pied ferme. Toute la jeunesse, séduite par ce discours et par une émulation de gloire mal-entendue, entraîna le comte de Nevers, par ses cris, dans le même sentiment. Ce prince fit dire au roi de Hongrie, que les Français ne pourroient se résoudre à céder, dans la bataille, le poste d'honneur à aucune nation. Il fit aussitôt monter sa cavalerie à cheval; mais, avant que de tirer l'épée contre les ennemis, cette jeunesse furieuse et emportée en fit un

PHILEBERT DE NAILLAC.

usage bien indigne du nom Chrétien et du nom Français. Ces chevaliers, sous prétexte que les prisonniers qu'ils avoient faits en différentes occasions, pourroient les embarrasser pendant le combat, les massacrèrent tous de sang-froid, et, sans égard pour la foi et la parole qu'ils leur avoient donnée de leur sauver la vie, en payant la rançon dont on étoit convenu réciproquement.

On donna ensuite le signal de la bataille; les Français, en allant à la charge, se trouvèrent d'abord arrêtés par une palissade et par plusieurs rangs de pieux, aiguisés par le bout, qui embarrassoient la cavalerie, et qui l'empêchoient de marcher serrée et en bonne ordonnance. Il fallut mettre pied à terre; mais, après qu'on eut forcé cet obstacle, les hommes d'armes, ayant remonté à cheval, tombèrent sur l'infanterie Turque qui leur étoit opposée: ils rencontrèrent d'abord ce grand corps de milices, qui fit peu de résistance, comme l'avoit bien prévu le roi de Hongrie. Ces paysans, qui ne méritoient pas le nom de soldats, se laissoient égorger, ou cherchoient leur salut dans la fuite. Les janissaires, ou l'infanterie Turque, composée de troupes réglées, firent paroître plus de courage et de résolution. Ils se battirent avec une valeur qui ne le cédoit en rien à celle des Français: le combat fut long et opiniâtre; enfin les lances Françaises se font jour dans les plus épais bataillons des ennemis; les Turcs ne tiennent plus;

tout ce qui paroît est poussé, battu, enveloppé (1); l'épouvante étoit par-tout, la sûreté nulle part; et ces janissaires, si redoutables, après avoir perdu plus de dix mille hommes, se jettèrent derrière un grand corps de cavalerie qui s'avançoit à leur secours.

Ce fut comme une seconde bataille qu'il fallut que les Français livrâssent aux infidèles. Cette cavalerie Turque présentoit un grand front. Les Chrétiens, pour n'être pas enveloppés, se mirent sur une longue ligne; et, sans garder trop exactement leurs rangs, sans même prendre d'autre ordre que de leur courage, chaque homme d'armes, comme si la victoire n'eût dépendu que de lui seul, se poussa contre les Turcs avec une valeur si déterminée, que rien ne put résister à leur impétuosité. Les Hongrois, qui sembloient n'être venus que pour être spectateurs de la bataille, et les infidèles même, ne cessoient d'admirer un courage qui leur paroissoit au-dessus des forces ordinaires de la nature. Cinq mille Turcs périrent dans ce second combat; et les Français en fussent sortis victorieux et couverts de gloire, si l'ardeur de cette jeunesse ne l'eut emportée à la poursuite du reste de cette cavalerie, qui se retiroit sur une hauteur voisine.

Envain les principaux chefs, et sur-tout le sire de Coucy et l'amiral de Vienne, étoient d'avis qu'on laissât fuir les infidèles, ou du moins

(1) Idem, ibid, ch. 11.

qu'on prît haleine, et qu'on formât, de nouveau, les escadrons, pendant qu'on feroit avancer les Hongrois. Tous ces jeunes seigneurs, qui environnoient le comte de Nevers, s'étant écriés qu'il y avoit de la lâcheté à laisser échapper les ennemis, ils partirent de la main; et, sans observer aucun ordre, et sans avoir laissé reprendre haleine à leurs chevaux, ils s'éloignèrent à toute bride du corps de l'armée, et ils montèrent cette colline, où ils croyoient trouver les débris de l'armée Turque.

Mais quelle fut leur surprise (1), quand, en leur place, ils découvrirent une nouvelle armée, composée de quarante mille hommes de cavalerie, l'élite et la fleur des troupes de Bajazet? Ce prince s'étoit placé au milieu de cette forêt de lances, comme dans une citadelle, et pour pouvoir prendre son parti suivant les évènemens. A cette vue, le soldat s'effraye; ses premiers avantages lui deviennent suspects; il n'a plus cette assurance de vaincre, qu'on peut appeller le premier gage de la victoire; bientôt la terreur et l'épouvante succédèrent à une confiance téméraire. Ces héros, qui, comme des lions, s'étoient fait craindre des Turcs, *devinrent plus lâches que les lièvres*, dit l'auteur anonyme de Saint-Denis; tout se dispersa; chacun chercha son salut particulier dans la fuite: mais la cavalerie de Bajazet leur coupa le chemin. La

(1) Idem, ibid, cap. 12.

PHILEBERT DE NAILLAC.

plûpart des Français furent taillés en pièces, et il y en eut jusqu'à trois mille faits prisonniers, parmi lesquels se trouvèrent le comte de Nevers, le comte de la Marche, le prince de Bar, Boucicault, le connétable et Enguerrant de Coucy. L'amiral de Vienne, voyant tout perdu, fit quelque mouvement pour se sauver; mais, revenant tout-à-coup au soin de sa gloire, et se tournant vers dix à douze cavaliers qui s'étoient attachés à lui (1). « A Dieu ne plaise, mes compagnons, « leur dit-il, que, pour conserver un reste de vie, « nous ternissions notre réputation : il faut tenter le hazard d'une généreuse défense, ou mourir ici dans le lit d'honneur » ; et, en disant ces paroles, il chargea les infidèles, pénétra, plusieurs fois, dans leurs escadrons; et, après avoir vû tomber ses compagnons accablés par le nombre des ennemis, lui-même, percé de coups, expira sur le champ de bataille.

Les Turcs, ayant dissipé ce grand corps de Français, marchèrent avec toute la confiance que donne le commencement d'une victoire, droit aux Hongrois; ils étoient campés le long des bords du Danube. Leur infanterie, qui n'étoit composée que de milices, comme nous venons de le dire, épouvantée de la défaite de ses alliés, et sans attendre l'ennemi, se renversa sur la cavalerie, y porta la terreur et la confusion. Ce fut moins, en cette occasion, un combat

(1) Idem, ibid. cap. 11.

PHILEBERT DE NAILLAC.

qu'une déroute générale. Ce qui restoit de noblesse de cette nation, et les chevaliers de Rhodes se rallièrent auprès du roi et du Grand-Maître; et, quoiqu'ils vîssent leur perte certaine, par le grand nombre des Turcs dont ils étoient environnés, aucun ne chercha son salut dans une honteuse fuite: tous firent ferme, et se battirent avec une valeur digne d'un meilleur sort. La plus grande partie de cette illustre noblesse et un grand nombre de chevaliers moururent les armes à la main (1). Le roi et le Grand-Maître n'auroient pas évité une pareille destinée, si, dans ce désordre, que causa une déroute générale, ils n'eussent trouvé par hazard, au bord du fleuve, la barque d'un pêcheur, dans laquelle ils se jettèrent. Malgré une nuée de flèches que les barbares tiroient contre eux, ils s'éloignèrent du rivage; et, se laissant aller au courant, ils gagnèrent l'embouchure du fleuve, d'où ils découvrirent la flotte Chrétienne, qui n'en étoit pas éloignée. Le roi et le Grand-Maître, accablés de douleur, prirent une des galères de la religion, qui les porta heureusement à Rhodes. Le roi, malgré la perte de tant de chevaliers, y fut reçû, sinon avec joye, du moins avec ce respect qui étoit dû à sa naissance et à sa dignité (2). D'autres historiens prétendent qu'il s'arrêta sur les côtes de la Dalmatie.

Le lendemain de la bataille, Bajazet se fit ame-

(1) Bosio, tom. 2, lib. IV. — (2) Bonfin, ibid. pag. 359.

PHILEBERT DE NAILLAC.

ner les prisonniers, qu'il fit massacrer, en sa présence, par représailles de ces prisonniers Turcs que les Chrétiens, avant le commencement de la bataille, avoient immolés à une honteuse précaution. Ce prince, en qui l'avarice servoit de contre-poids à sa cruauté, exempta de ce massacre général le comte de Nevers, et vingt-cinq autres des principaux seigneurs, dont il espéroit tirer une grosse rançon; et l'argent étant venu de France, quand le comte de Nevers fut pren-
1398. dre congé de lui: « Je n'exige point de toi, lui « dit fièrement Bajazet, que tu t'obliges, par les « sermens les plus solemnels, à ne me jamais « faire la guerre, comme je pourrois t'y con- « traindre; au contraire, si tu as quelque senti- « ment d'honneur, je te conjure de reprendre les « armes le plutôt que tu pourras, et d'assembler « toutes les forces de la Chrétienté: tu ne sçau- « rois jamais me faire un plus sensible plaisir, « que de me fournir de nouvelles occasions d'ac- « quérir de la gloire. »

Ce sultan, après avoir triomphé si heureusement des chrétiens Latins, tourna, depuis, ses armes contre les Grecs: ses troupes se répandirent dans la Morée, où elles mirent tout à feu et à sang; et, après les avoir réunies en corps, il s'avança du côté de Constantinople, dont il tourna le blocus en un siége régulier. L'empereur Manuel, épouvanté de voir cet ennemi si redoutable au pied des murailles, mendia du secours chez tous les princes Chrétiens; mais les

différentes guerres qui agitoient alors l'Europe, ne lui permirent pas d'en espérer un prompt secours : outre que la perte de la bataille de Nicopolis, et les larmes qui couloient encore pour la mort de tant d'illustres seigneurs qui venoient d'y périr, avoient réfroidi le zèle de la principale noblesse. Ainsi l'empereur Grec se vit réduit à recourir à Tamerlan, grand-khan des Tartares. Il lui envoya des ambassadeurs chargés de riches présens, et qui le conjurèrent, de sa part, d'employer la puissance de ses armes, ou du moins d'interposer ses bons offices pour arrêter les entreprises d'un prince ambitieux, qui, sans distinction de religion, vouloit faire ses esclaves tous les souverains qui se trouvoient dans le voisinage de ses États.

Pendant que cette grande affaire se traitoit à la Cour de Tamerlan, Thomas Paléologue, despote de la Morée, et frère de l'empereur Grec, n'ignorant pas que les grandes Puissances ne secourent jamais les petites gratuitement, ne fit aucun fonds sur cette ambassade : il se retira à Rhodes, d'où le roi de Hongrie venoit de partir 1399.
pour retourner dans ses États. Le prince Grec ne fut pas reçu moins honorablement que le roi de Hongrie, dans une isle qui servoit d'asyle à tous les princes Chrétiens qui étoient persécutés par les infidèles (1). Paléologue, se défiant de ses forces, et peut-être de son courage, vendit la

(1) Bosio. lib. IV.

PHILEBERT DE NAILLAC.

Morée à l'Ordre de Saint-Jean, et convint, avec le Grand-Maître et le Conseil, de leur livrer Corinthe, Sparte, et les principales villes de cette grande province : il en reçut le prix dont on étoit convenu, partie en argent, et le reste en pierreries.

1401. Des commissaires de l'Ordre s'embarquèrent aussitôt pour en aller prendre possession : ils furent reçus avec beaucoup de joye par les magistrats et par les habitans de Corinthe, qui, sous la protection des chevaliers de Rhodes, se crurent désormais à l'abri des incursions des Turcs. Mais les habitans de Sparte en agirent bien différemment. L'évêque de cette ville, qui suivoit le rit Grec, et ennemi, par conséquent, des Latins, ne doutant point que l'Ordre ne seroit pas plutôt maître de cette place, qu'il mettroit un évêque Latin dans la ville épiscopale, assembla tous les citoyens, et leur représenta si vivement le malheur où ils alloient être exposés, en se soumettant à la puissance des Latins, que tous ces habitans, de concert, envoyèrent des députés aux commissaires de Rhodes, pour leur déclarer qu'ils n'étoient pas résolus de les admettre dans leur ville ; et que, s'ils en approchoient, ils seroient traités comme ennemis : ainsi ces commissaires, qui n'avoient pas assez de forces pour se faire obéir, prirent le parti de retourner à Rhodes.

Le despote, naturellement inconstant, et qui, ayant règné en souverain, avoit peine à s'accom-

moder de la condition d'un particulier, rendit une partie de l'argent, quitta Rhodes, et revint à Sparte, où il fut reçu avec beaucoup de joye par ses sujets, qui l'assurèrent qu'il trouveroit, dans ses États, la même obéissance et la même fidélité qu'il avoit éprouvées depuis tant d'années, pourvu qu'il ne traitât point avec les Latins, et qu'il n'en admît même aucun dans le gouvernement: tant étoit grande et implacable cette aversion que les évêques Grecs avoient inspirée à leurs peuples contre tout ce qui reconnoissoit l'autorité du Pape; et je ne sçais s'ils n'auroient pas préféré la domination des Turcs à l'empire d'un prince Chrétien qui auroit été dans la communion de l'église Romaine.

L'Ordre eut beaucoup de peine à retirer du prince Grec le reste de l'argent qu'on lui avoit donné. Les frères Raymond de Lescure, prieur de Toulouse; Élie du Fossé, commandeur de Sainte-Maxence; et Pierre de Beaufremont, Grand-Hospitalier, firent, à ce sujet, différens voyages dans la Morée. Enfin cette affaire fut terminée par frère Louis d'Allemagne, commandeur de Naples, chevalier d'un esprit insinuant, et habile négociateur; et, par le traité qu'il fit, avec le Paléologue, il fut arrêté que la religion de Saint-Jean lui remettroit la ville de Corinthe, et que ce prince, en échange, lui donneroit, dans la même province, le comté du Soleil, avec la baronie de Zétonne, outre quarante-six mille cinq cents ducats qu'il devoit rendre de l'argent

qu'il avoit reçu à Rhodes, et dont il en paya vingt-deux mille comptant.

Cependant Bajazet continuoit, avec ardeur, le siége de Constantinople, dont il prétendoit faire la capitale de son empire; et il s'en seroit à la fin rendu maître, si Tamerlan, grand-khan des Tartares Orientaux, à la sollicitation des ambassadeurs Grecs, et à la prière même de ces petits princes de la Natolie que Bajazet avoit dépouillés, ne se fût avancé, pour arrêter les progrès d'un prince qui sembloit ne vouloir point donner de bornes à son ambition et à ses conquêtes. Apparemment même que le prince Mogol ou Tartare s'engagea dans cette guerre, moins par compassion, (sentiment peu ordinaire aux souverains), que par jalousie contre un voisin trop puissant. De tous ces motifs dont les princes ont coutume d'orner leurs manifestes, Tamerlan ne fit paroître que les plus nobles; et il envoya un ambassadeur à Bajazet, pour lui demander le rétablissement de ces petits princes qui s'étoient réfugiés auprès de lui, et qu'il levât, en même-tems, le siége de devant Constantinople. Ce député lui présenta, ensuite, de la part de son maître, une veste magnifique; mais comme, en Orient, ces sortes de présens ne se faisoient qu'à des inférieurs, Bajazet, le plus fier de tous les hommes, rejetta le présent avec mépris. En parlant de Tamerlan, il le traita d'aventurier et de chef de brigands; et il chargea son ambassadeur de lui dire, de sa part, que s'il étoit assez hardi

pour entrer dans ses États, il sçauroit bien le faire repentir d'une entreprise si téméraire.

Il y a des auteurs qui prétendent que Tamerlan n'étoit fils que d'un pâtre ou d'un berger. Des historiens modernes, ou, pour mieux dire, des traducteurs modernes d'anciens historiens, le font sortir d'une Maison royale parmi les Mogols du Zacatay. Le Tarikh-Montekh prétend qu'il descendoit de Genghiz-khan par les femmes; cependant il ne prit d'abord que la qualité d'émir, c'est-à-dire, de commandant, auquel, depuis qu'il eut conquis quelques provinces, il ajouta seulement le tître de *Kurkhan*, ou d'allié des princes: ce qui pourroit faire croire qu'il ne se regardoit pas encore lui-même comme prince. Mais la fortune l'ayant élevé à la dignité de grand-khan, son origine se développa à proportion de ses forces; et il devint trop puissant pour n'être pas issu du sang royal.

On n'est guères plus instruit de la religion de ce prince, que de sa naissance: il y en a qui disent qu'il n'étoit ni Juif, ni Chrétien, ni Mahométan; Ahsnében-Arabschach rapporte qu'il suivoit la loi de Genghiz-khan, et que sa religion approchoit même plus de la Chrétienne que de la Mahométane. Cependant il semble que, par politique, il s'accommodoit, du moins à l'extérieur, au culte et à la religion du plus grand nombre de ses sujets, qui étoient Mahométans: le reste lui étoit assez indifférent; et, content, comme Genghiz-khan, de révèrer un premier

PHILEBERT DE NAILLAC.

Etre et un seul Dieu, il lui laissoit volontiers le soin de sa gloire et de l'établissement de sa loi.

Quoiqu'il en soit de la naissance et de la religion de Tamerlan, l'Arabe Alhacen, dans l'histoire ou le roman de ses conquêtes, prétend que ce prince, ou chef des Mogols, à la tête d'une nombreuse armée, soumit d'abord à son empire, les uns après les autres, tous les princes Tartares qui occupoient le nord de l'Asie; qu'il triompha du Moscovite ; subjugua ensuite la Perse, la Mésopotamie et la Syrie; qu'il rendit tributaire le sultan d'Égypte; que quelques souverains des Indes furent obligés de lui prêter serment de fidélité; et que la Chine même, au moins la partie septentrionale de ce grand empire, le reconnut pour son souverain: en sorte que, pendant tout le cours de sa vie, une victoire n'étoit pour lui qu'une semence d'une nouvelle guerre; et, si on en croit Alhacen, toute la terre avoit les yeux tournés sur ses entreprises, qui étoient devenues, dit-il, le premier spectacle du Monde entier. Ce fameux Tartare avoit le regard affreux, les yeux de travers, la physionomie sombre, et, dans toutes ses manières, un air terrible et menaçant.

Tel étoit le plus grand des successeurs de Genghiz-khan, et le second héros des anciens Tartares Mogols. Mais, sans adopter toutes les fables qu'on a publiées à son sujet, il est certain que c'étoit un grand Capitaine, originaire du Zaçatay; qui, par sa valeur, s'éleva à une fortune

prodigieuse, et qui, par son activité, par son courage, et par une discipline admirable, se rendit la terreur de tous ses voisins; d'ailleurs cruel, sanguinaire, et qui disoit ordinairement: « Qu'un monarque n'étoit jamais en sûreté, si le « pied de son trône ne nageoit dans le sang (1) »: maxime digne d'un Tartare, et qu'il ne démentit point dans le cours de son règne.

Ce prince barbare, ayant reçû la réponse de Bajazet, se mit en campagne, à la tête de huit cent mille hommes, qu'il traînoit à sa suite, et qui étoient commandés, sous ses ordres, par les princes, ses enfans, ou par d'autres princes, ses tributaires. Mais la puissance absolue qu'il exerçoit indifféremment sur les uns et les autres, les rapprochoit des moindres officiers; et tous plioient également sous la puissance et la majesté de ce redoutable souverain.

Depuis qu'il eut déclaré la guerre à Bajazet, il attaqua d'abord Sébaste ou Siuvas, ville de la Cappadoce. Ortogule, jeune prince, plein d'ardeur et de courage, s'y étoit jetté pour signaler sa valeur, et dans le dessein d'arrêter les Tartares, et de donner le tems au sultan, son père, d'avancer à son secours. Mais, malgré la valeur de ce prince, et tout le courage que la garnison fit paroître pour sa défense, rien ne put résister à la violence des attaques de Tamerlan. La place fut emportée dans un assaut; les soldats et tous

(1) Histoire de Tamerlan, par Petit-de-la-Croix.

PHILEBERT DE NAILLAC.

les hommes capables de porter les armes, passèrent par le fil de l'épée; on conduisit les femmes, les filles, les enfans et les vieillards dans une plaine hors de la place, où ils furent tous égorgés sans distinction d'âge et de sexe. La ville fut ensuite rasée; et le Tartare, qui n'avoit jamais compté la clémence et la générosité au nombre des vertus, fit couper la tête au fils de son ennemi.

Bajazet, qu'une constante félicité rendoit plus sensible aux atteintes de la fortune, s'abandonna à une violente douleur, lorsqu'il apprit cette funeste nouvelle; il aimoit tendrement son fils, et il avoit vû, avec plaisir, germer et croître, dans le cœur de ce jeune prince, les semences d'ambition et de gloire qu'il lui avoit inspirées. Une mort, si indigne de son rang et de sa naissance, le jetta dans des fureurs qu'il n'est pas aisé d'exprimer. Il jura la perte de Tamerlan; et, emporté par des désirs violens d'une prompte vengeance, et, sans se donner le tems d'amasser assez de troupes pour résister à un ennemi si puissant, il leva le siége qu'il avoit mis devant Constantinople, passa le Bosphore, et s'avança du côté de la Phrygie.

On rapporte que, pendant la marche de son armée, il vit un berger sur une colline voisine, qui, à l'abri, par sa pauvreté, de l'avidité des soldats, jouoit paisiblement de la flûte. Le sultan s'arrêta quelques momens pour l'écouter; et, pénétré de sa douleur, et enviant peut-être la

condition de ce pâtre: « Berger, lui dit-il, je te « prie que le refrain de ta chanson soit désor« mais de répéter ces mots: Malheureux Bajazet, « tu ne verras plus ton cher fils Ortogule, ni ta « ville de Sébaste » : et, après cela, il continua son chemin, et rencontra les Tartares près d'Angoury ou Ancyre, ville capitale de la Galatie. Il n'avoit guères, dans son armée, plus de six-vingt mille hommes, la plûpart Turcs naturels, 1399.
sans compter une horde de ces Tartares, qui habitoient au-dessus du Pont-Euxin et de la Mer Caspienne, commandés par Mahmoudkhari, qui s'étoit mis à la solde de Bajazet. Comme ce sultan avoit éprouvé la valeur des Treballiens, avant qu'il les eût subjugués entièrement, il en tira, malgré eux, un corps d'infanterie; la crainte et la terreur, seuls liens de la servitude, les contraignirent d'exposer leurs vies pour soutenir la domination d'un prince qu'ils regardoient comme leur tyran.

La bataille se donna au pied du Mont Stella, 1402.
et dans la même place où Pompée avoit autrefois vaincu Mithridate. Le choc des deux armées fut terrible, le combat très-sanglant; les Treballiens s'y distinguèrent par la plus haute valeur; la victoire commençoit à se déclarer de leur côté, et ils poursuivoient les Tartares qu'ils avoient contraints de prendre la fuite. Bajazet, qui craignoit que l'ardeur du combat ne les emportât trop loin, leur envoya commander de venir prendre leur poste. Ils obéirent: Tamerlan

rallia ses troupes, se mit à leur tête, et leur fit envisager, en même-tems, le mouvement des Treballiens comme une fuite. Par son ordre, le prince Sacruh, son fils, qui commandoit une aîle de l'armée, les chargea, et, après un combat sanglant, les réduisit, à leur tour, à prendre la fuite. Les Turcs de l'Asie, épouvantés de leur défaite, se débandèrent sans rendre de combat; et Bajazet prouva que, dans une bataille, on ne fait point de mouvement sans péril devant un général aussi habile que Tamerlan.

Nous avons dit que Bajazet avoit, dans son armée, un grand corps de Tartares. Ces barbares, gagnés par ceux de leur nation, au plus fort de la mêlée, abandonnèrent le parti du sultan; et leur commandant, pour mettre le comble à sa trahison, poursuivit les Turcs dans leur déroute, en tua une partie, fit prisonnier Bajazet, et le présenta à Tamerlan.

On parle différemment de la manière dont le Tartare le reçût. Il y a des historiens qui prétendent qu'il lui reprocha son orgueil, sa cruauté et sa présomption: « Ne devois-tu pas sçavoir, lui « dit-il, qu'il n'y a que les enfans des infortunés, « qui osent s'opposer à notre invincible puis- « sance »? D'autres écrivains prétendent, au contraire, que Tamerlan le reçut fort honnêtement; qu'il le conduisit dans sa propre tente; qu'il le fit manger avec lui; et que, pour le consoler, il ne l'entretint que de la vicissitude et de l'inconstance de la fortune. On ajoute qu'il lui envoya

un équipage de chasse, soit par un motif de compassion, soit, peut-être, par une sorte de mépris; et que le fier Tartare fut bien aise de lui faire sentir qu'il le croyoit plus propre à la suite d'une meute de chiens courans, qu'à la tête d'une grande armée.

C'est au moins l'explication que Bajazet lui-même donna à ce présent mystérieux de son ennemi. Ce malheureux prince, n'étant pas maître de son ressentiment, et plein d'un chagrin farouche: « Dites à Tamerlan », répondit-il fièrement à celui qui étoit venu de sa part, « qu'il « ne s'est pas trompé en m'invitant à un exercice « qui a toujours fait le plaisir des souverains, et « qui convient mieux à Bajazet, né du grand « Amurat, fils d'Orchan, qu'à un aventurier « comme lui et un chef de brigands.

Tamerlan revint bientôt à son caractère; et ce barbare, irrité d'une réponse si injurieuse, commanda, sur le champ, qu'on mît Bajazet, sans selle, sur quelque vieux cheval de ceux qui servoient à porter le bagage; et que, dans cet état, on l'exposât, dans le camp, au mépris et aux railleries de ses soldats: ce qui fut exécuté aussitôt; et, au retour, on ramena le malheureux Bajazet devant son vainqueur, qui, avec un souris moqueur, lui demanda si cette promenade n'étoit pas encore de ces plaisirs, où ses illustres ancêtres avoient coutume de se délasser. Il ajouta à une si cruelle raillerie, un outrage qui lui fut infiniment plus sensible.

Bajazet avoit épousé Milière ou Marie, fille d'Eléazar, despote de Servie. Les Turcs l'appelloient Ucogli: c'étoit la plus chère et la mieux aimée de toutes ses femmes. Tamerlan, ayant pris cette princesse dans la ville de Burse, dont il venoit de s'emparer, lui fit couper la robe jusqu'au-dessus du genou; et, dans cet état, et à demi-nue, la contraignit de lui servir à boire en présence de son mari. Bajazet, à qui il ne restoit pour armes que sa langue, outré de courroux et d'indignation, et peut-être furieux de jalousie, lui cria qu'étant sorti de la lie du peuple, et de parens inconnus par leur obscurité, il devoit mourir de honte de fouler aux pieds le sang royal, et d'outrager, comme il faisoit, une princesse que l'ordre de sa naissance ne lui eut dû faire regarder qu'avec respect.

Le Tartare ne fit que rire de la colère impuissante de son prisonnier; il le traîna, depuis, à sa suite, chargé de chaînes; on prétend même qu'il le fit enfermer, dans une cage de fer, comme une bête farouche. Bajazet ne put soutenir plus long-tems tant d'outrages; et le comble de son infortune étoit d'avoir été, auparavant, toujours heureux. Des historiens prétendent que, pour finir la vie qui lui étoit si odieuse, il s'écrasa la tête contre les barreaux de sa cage. Quelques écrivains rapportent qu'un esclave lui ayant jetté insolemment un os de poisson, comme il auroit fait à un chien, Bajazet, après l'avoir aiguisé avec ses dents, s'en perça la gorge; d'autres enfin le

font mourir d'apoplexie, comme on le conduisoit à Samarcande, capitale des États de Tamerlan.

Comme tous les projets de ce prince alloient toujours à une domination impérieuse, il n'eut pas plutôt triomphé de la puissance et de la vie de Bajazet, qu'il fit dessein d'assujettir tous les autres princes de la Natolie. La plûpart, ceux sur-tout qui avoient imploré sa protection contre Bajazet, lui faisoient assiduement leur cour; mais, sous le nom d'alliés, ils étoient peu différens de ses autres sujets; et leurs chaînes, pour être dorées, n'en étoient pas moins pesantes. Il n'y avoit que le Grand-Maître de Rhodes et ses chevaliers, qui, quoiqu'ennemis irréconciliables des Turcs, ne voulurent point fléchir sous la puissance du Tartare. Ce fut le sujet qui l'obligea à leur déclarer la guerre. Mais, comme il n'avoit point de vaisseaux pour faire passer la mer à son armée, et que d'ailleurs l'isle entière de Rhodes, défendue par des bastions, des redoutes, des tours et des boulevards, sembloit n'être plus qu'une seule forteresse, et qui montroit, de tous côtés, un front redoutable, le Tartare aima mieux s'attacher à la ville de Smyrne, habitée par les chevaliers, riche par son commerce, et dont le port lui pouvoit fournir, dans la suite, des vaisseaux, pour transporter ses troupes dans l'isle de Rhodes, et dans les autres isles de la Méditerranée et de l'Archipel, qu'il vouloit conquérir.

PHILEBERT DE NAILLAC.

La ville de Smyrne, comme nous l'avons déjà dit, est située dans cette partie de l'Asie, que les Grecs habitoient anciennement sous le nom d'Ionie, et qu'on appella depuis, comme on fait encore aujourd'hui, la Natolie. Cette ville étoit bâtie en amphithéâtre, sur la pente d'une colline qui regardoit l'occident d'été; mais, du milieu jusqu'au haut de ce côteau, on ne voyoit que des ruines: le bas a toujours été habité. Du tems de Tamerlan, on y trouvoit un château qui fermoit le port. Le chevalier frère Jean de Biandra, prieur de Lombardie, après s'être rendu maître de ce fort, y avoit fait mettre les armes de l'église. Et quoique Clément VI, chef de la ligue Chrétienne, se fût fait honneur de cette conquête, cependant Grégoire XI, un de ses successeurs, auquel l'entretien de la garnison étoit à charge, céda la propriété de cette place aux chevaliers de Saint-Jean, qui se chargèrent de sa défense.

On a pu voir, dans cette histoire, combien la conservation de cette place, et les fortifications qu'on y ajoûta, coûtèrent à l'Ordre. On y tenoit, en tout tems, une nombreuse garnison, commandée par les chevaliers. Le Grand-Maître, se voyant à la veille d'être attaqué, soit par Bajazet ou par Tamerlan, suivant que la fortune en décideroit, avant que ces princes en vînssent aux mains, avoit envoyé pour commander dans Smyrne, frère Guillaume de Mine, Grand-Hospitalier; et il fit entrer, en même-tems, dans la

place, des munitions de guerre et de bouche, de nouvelles troupes, dont il augmenta la garnison, et l'argent nécessaire pour leur solde.

PHILEBERT DE NAILLAC.

Tamerlan, qui n'ignoroit pas que Smyrne étoit encore plus fortifiée par le nombre et la valeur de ses défenseurs, que par ses fortifications et la hauteur de ses murailles, pour éviter les périls et la longueur d'un siége qui pouvoit être très-meurtrier, se contenta, pour sa gloire, de demander seulement que le chevalier, qui commandoit dans la place, souffrît qu'il arborât ses Enseignes sur ses tours. Mais ce gouverneur, ayant rejetté, avec mépris, cette proposition, il fallut que le sort des armes en décidât. (1) Tamerlan, irrité de ce refus, fit investir cette place; ses troupes commencèrent leur attaque par combler les fossés avec de la terre, des clayes et des fascines, pendant que leurs archers tiroient con-

(1) Hic etiam Tamerlanus Smyrnam, tunc fortissimum castrum in Græciâ, vicinùm Turcorum dominio, quod erat Hospitalis Sancti Joannis Hyerosolimitani etiam eâ tempestate, vi destruendo, solo æquavit. Tamen quidam Cathalanus, qui pro eodem hospitali erat capitaneus, si vexillum dicti Tamerlani super illo collocare voluisset, rogatu cujusdam episcopi Christiani, Tamerlanus illud nullatenùs destruxisset: sed, quia dictus Cathalanus illud cum fastu, seu aliàs recusaret facere, dictus Tamerlanus, hoc ægrè ferens, et vim viribus accumulans, tandem dictum castrum cepit et destruxit totalitèr; adeò quòd etiam ut ipsimet fratres dicti Hospitalis aiunt, cum centum millibus florenorum auri, in statum pristinum reduci non posset. *Theodorici à Niem. de schismate*, *lib.* II, *cap.* 38.

tre ceux qui défendoient les murailles. Les chevaliers interrompirent leurs travaux par de fréquentes sorties; c'étoient, tous les jours, de nouveaux combats, dans lesquels ces soldats de Jésus-Christ signaloient, à l'envi, leur valeur contre les infidèles.

Tamerlan eut recours à la sappe; mais les Chrétiens, en jettant des quartiers de roche, des pierres et des poutres, écrasoient les plus hardis, et empêchoient les autres d'approcher du pied des murailles. Le Tartare, irrité d'une résistance si courageuse, et que de plus grands desseins appelloient autre part, pour forcer plus promptement cette place, eut recours à l'escalade. Dans cette vûe, il fit faire un nombre prodigieux de tours de bois: c'étoient des machines ambulantes, que les assiégeans conduisoient, avec des roues, fort près des murailles. Chalcondile, parlant de ce siége, rapporte que Tamerlan faisoit entrer, dans chaque tour, jusqu'à deux cents hommes; on y trouvoit des échelles, et comme des escaliers, pour monter aux différens étages. Ordinairement l'étage d'en-bas étoit destiné pour les ouvriers qui conduisoient cette machine, ou pour les soldats qui travailloient à sapper la muraille; l'étage du milieu devoit être de niveau avec le haut de la muraille; et on y trouvoit un pont qui s'abattoit sur la muraille même, et d'où les assiégeans se jettoient dans la place; enfin, au plus haut étage, on plaçoit des archers, qui, à coups de flèches, et par la supériorité de

leur poste, écartoient ceux qui se présentoient pour la défense de la place. Philebert de Naillac.

Cherefeddin-Ali, natif d'Yedz, auteur contemporain, traduit du Persan en Français, par feu M. Petit-de-la-Croix, le fils, nous a laissé une relation du siége de Smyrne; et, quoique cet auteur ne nomme point expressément les chevaliers de Rhodes, on n'a pas de peine à les reconnoître dans la peinture qu'il fait des défenseurs de cette place; et j'ai cru que je ferois plaisir aux lecteurs de copier cet endroit de son histoire. Voilà, à-peu-près, de quelle manière s'exprime cet historien Persan, mort en 1456.

« Timur fut informé que, sur le bord de la « mer, il y avoit une place extrêmement forte, « bâtie de pierres de taille, entourée de la mer « de trois côtés; qui, du côté de la terre, avoit « un fossé profond, le tout bâti à chaux et à ci- « ment depuis le haut jusqu'en bas; qu'il y avoit « dedans un grand nombre d'Européens, et qu'elle « se nommoit Ismir ou Smyrne; que, suivant « l'opinion des Grecs, ils croyoient que c'étoit un « lieu saint, et qu'ils y venoient de loin en péle- « rinage avec grande dévotion; qu'ils y faisoient « des vœux, et y apportoient des aumônes; que, « tout auprès, à la distance de la course d'un « cheval, il y avoit une autre forteresse, sur la « cîme d'une montagne, aussi nommée Ismir, « mais habitée de Musulmans qui avoient inces- « samment la guerre avec ceux de l'autre place, « à cause de la différence de la religion; et,

PHILEBERT DE NAILLAC.

« comme le Smyrne des Chrétiens étoit entouré « de la mer de trois côtés, ils étoient secourus « d'Europe par mer; et on leur apportoit des vi- « vres, des habits, des armes, et tout ce qui leur « étoit nécessaire. Et comme ce lieu étoit à l'ex- « trêmité des frontières de l'Asie, et du pays Mu- « sulman, les Grecs faisoient une cruelle guerre, « et gardoient la place, comme leur étant d'une « extrême importance; que jamais elle n'avoit « été conquise par aucun prince Musulman, « et que jamais elle n'avoit payé de tribut à « personne; qu'Amurat, père de Bajazet, s'étoit « mis, plusieurs fois, en campagne à la tête « d'une armée puissante, sans en pouvoir venir « à bout; et que Bajazet, lui-même, l'avoit tenue « sept ans assiégée sans rien avancer; que cette « place incommodoit extrêmement les Musul- « mans; et que l'on ne voyoit que meurtres et « des ruisseaux de sang couler incesssamment « dans la mer, comme des torrens.

« Lorsque Timur fut informé de l'état de « Smyrne, son zèle pour la religion, lui inspira « qu'il étoit de son devoir de délivrer les Musul- « mans de peine, en exterminant leurs ennemis. « Il y envoya le Mirza Pirmehemet Gmarchoicz, « l'émir Check Nouredden et autres, avec ordre « de les sommer d'abord, par un ambassadeur, « d'embrasser la religion Musulmane, car tel est « l'ordre de Mahomet; que, s'ils étoient assez for- « tunés pour le faire, il vouloit qu'on les traitât « bien, et même qu'on l'en avertît, afin qu'il les

« fît participans de ses grâces ; que si, quittant « leur opiniâtreté, ils vouloient rester Chrétiens, « et payer tribut, qu'on leur en réglât la somme, « et qu'on en fît la recette ; mais que si, pour leur « malheur, ils entreprenoient de se défendre, « qu'ils les fissent tous passer au fil de l'épée.

« Le Mirza et les émirs obéirent promptement ; « et, étant arrivés devant Smyrne, ils y envoyè- « rent un ambassadeur pour inviter les habitans « à se faire Musulmans, tant par des menaces, « que des promesses ; mais, comme ils étoient « prédestinés à périr, l'un et l'autre furent inu- « tiles ; et Mahmouy, qui en étoit gouverneur, « avoit envoyé demander du secours à tous les « princes de l'Europe ; en sorte qu'il y assembla « un grand nombre des plus braves capitaines « Chrétiens, ou plutôt une bande de diables en- « ragés, qui y mirent des magasins et des muni- « tions de guerre et de bouche.

« Nos généraux en donnèrent avis à la Cour ; « et Timur, sur cette nouvelle, résolut d'y aller en « personne. Il laissa le bagage au pied de la mon- « tagne de Tiré ; et, quoique ce fût en hyver, et « qu'il y eût de grosses pluyes, il ne laissa pas de « monter à cheval, pour acquérir le mérite de « cette guerre de religion, et de marcher de ce « côté-là. Il y arriva le samedi, sixième de Juma- « zyulevel, 805, à la tête de son armée, et envoya « ordre au Mirza Mehemet sultan, qui étoit en « quartier d'hyver à Magniscah, de se rendre de- « vant Smyrne. Le même ordre fut envoyé aux

PHILEBERT DE NAILLAC.

« Merzasmiren-Chuh et à Bonléen, ainsi qu'à « l'émir Gehan-Chah et autres. A l'arrivée de « Timur devant la place, l'on battit les tambours « et les tymbales; et l'on fit le grand cri de toute « l'armée. Aussitôt on attaqua la place du côté de « terre ferme, et chaque général fit sapper vis-à « vis de son poste, dresser des machines et des « béliers. On jetta des marmites de feu grêgeois « et des flêches sur les portes du château; l'émir « Chamelec fit construire de grands échaffauds « à trois pieds, au milieu de l'eau, proche les uns « des autres, sur lesquels on jetta des planches; « et, des deux côtés du château, jusqu'au lieu « que les pieds des trépieds arrivoient à la terre, « ils y firent un chemin uni qu'ils affermirent; « en sorte que les soldats pouvoient se tenir des-« sus avec assurance, et y combattre comme s'ils « eûssent été à terre: ce qui étant achevé, les « Musulmans s'armèrent de leurs boucliers, et « montèrent sur les échaffauds : delà, ils don-« nèrent des assauts au château; et comme le « chemin étoit fermé du côté de la mer, il fut « impossible, à qui que ce fût, de secourir les « assiégés.

« Cependant on vit arriver les Mirzas Mehe-« met, sultan, et Miranchah, qui avoient laissé « leur bagage à Magni-Siah, sous les soins de « l'émir Chamseddin-Abbaz; ce renfort ne servit « pas peu à avancer le siége, car Timur ordonna « l'assaut général. Des émirs de Loumans et les « colonels de Hézarès, avec leurs troupes, s'avan-

« cèrent chacun vis-à-vis leur poste; et l'assaut « dura depuis le matin jusqu'au soir, et du soir « au matin, où les braves des deux partis firent « des prodiges de la dernière vigueur. Si l'attaque « fut ferme, la défense étoit de même; et personne « n'eut le tems de se reposer un moment; les « machines et les béliers mirent en pièces les « murs et les tours; et les assiégés intrépides ne « cessoient de jetter des flèches en roue, des mar- « mites de nafte, du feu grêgeois, des flèches en « fusées et des pierres, sans se donner de relâche.

« Pendant ce tems-là, il pleuvoit si extraordi- « nairement, qu'il sembloit que l'univers se dût « abîmer par un second déluge : malgré un orage « si excessif, l'infatigable Timur ne fut pas un « moment sans donner des ordres aux généraux, « excitant lui-même les soldats. Après que les « sappeurs eurent achevé les brêches, et qu'ils « eurent appuyé les bastions et les courtines sur « des pierres, on remplit les brêches de fascines « et de fagots enduits de nafte, auxquels on mit « le feu; en sorte que, tout-à-coup, les murailles « furent renversées; et plusieurs des assiégés tom- « bèrent du haut des murs, et furent tués. Les « Musulmans les forcèrent, l'épée à la main, à « quitter les brêches qu'ils défendoient; et, après « les avoir poussés, ils entrèrent dans Smyrne, « en criant victoire, et disant des louanges à Dieu, « auquel ils présentèrent les têtes de tous les en- « nemis, en actions de grâces de cette faveur. Il « n'y en eut que très-peu qui échappèrent à ce

PHILEBERT DE NAILLAC.

« péril, en se jettant dans la mer, dont ils attei-
» gnirent des vaisseaux à la nage; encore s'en
« noya-t-il une bonne partie. Après que l'on eut
« fait main-basse sur ceux de Smyrne, on rasa
« les maisons, tant de la ville que du château; et
« on jetta les matériaux dans la mer, ainsi que
« les briques, les armes et les meubles.

« Il leur étoit venu, de certains lieux de l'Eu-
« rope, de grands navires, que l'on nommoit Ca-
« raca : ils avoient deux mâts et même davan-
« tage, et étoient remplis de gens de guerre et
« d'armes pour secourir ceux de Smyrne. Lors-
« qu'ils se furent approchés, et qu'ils ne virent
« plus de vestiges, ni de la ville, ni du château,
« ils prirent la peur, et arrêtèrent leurs navires.
« Timur ordonna que l'on jettât quelques unes
« des têtes des Chrétiens sur ces navires; et les
« jetteurs de feu grêgeois ayant exécuté cet ordre,
« il tomba plusieurs têtes dans les navires mêmes.
« Ces marins ayant reconnu les têtes de leurs
« camarades, s'en retournèrent intimidés, et
« frustrés de leur espérance ».

C'est ainsi que Cherefeddin rapporte ce qui se passa au siége de Smyrne. On voit bien que tout ce qu'il dit des pélerinages que les Chrétiens faisoient dans cette ville, et où, dit-il, ils portoient des aumônes, doit s'entendre de Jérusalem, dont les chevaliers portoient le nom. Le secours que ceux de Smyrne envoyèrent chercher en Europe, d'où il leur vint de braves Capitaines, ou plutôt une bande de *diables enragés*, toute cette descrip-



tion représente la généreuse défense que firent ces chevaliers. L'auteur n'a pas oublié la grande caraque de la religion ; et, en traitant les chevaliers de marins, on voit bien qu'il veut parler de ceux de Rhodes. Cependant ils succombèrent, à la fin, comme on vient de le voir, sous les efforts de Tamerlan.

Ce barbare, suivant sa coutume, fit égorger tous les habitans, et raser la place. Il en usoit d'une manière si cruelle, pour intimider ceux qui refusoient de lui ouvrir leurs portes. Quand il avoit mis le siége devant une place, on arboroit, le premier jour, un étendard blanc, sur sa tente, pour marquer qu'il étoit disposé à traiter avec clémence ceux qui se rendroient sur le champ. Le lendemain, ce signal étoit de couleur rouge, pour faire entendre qu'il vouloit du sang, et qu'il en coutât la vie au gouverneur et aux principaux officiers de la garnison. Mais, le troisième jour, on arboroit un étendard noir, pour déclarer, soit que la place fût emportée d'assaut, ou qu'elle se soumît volontairement, qu'il falloit que tout pérît, et que la ville fût entièrement détruite. Malgré les précautions que sa cruauté lui fit prendre, plusieurs chevaliers lui échappèrent avec un grand nombre de soldats, qui, voyant la ville prise, se jettèrent à la mer, et gagnèrent, à la nage, les vaisseaux qui s'étoient avancés pour jetter du secours dans la place.

Tamerlan, qu'on peut regarder comme un

Philebert de Naillac. autre Attila, et comme un fléau de Dieu, après avoir rempli de sang toute l'Asie Mineure, faisoit dessein de passer en Europe, d'y étendre ses conquêtes jusqu'aux colonnes d'Hercule, de traverser ensuite le détroit, et, après avoir soumis l'Afrique à son empire, de retourner, par l'Égypte, dans ses États.

Mais, comme il faisoit des préparatifs proportionnés à un si vaste projet, il apprit qu'un roi des Indiens, dont l'histoire ne nous a point conservé le nom, étoit entré dans la Perse; qu'il avoit ravagé une grande étendue de pays, et emporté Cheri, une des principales villes de ce royaume, d'où il avoit enlevé les trésors que Tamerlan y faisoit garder, et qui devinrent la proye de cet autre barbare.

Le fier Tartare, qui se croyoit au-dessus de tous les souverains, et peut-être au-dessus même de la fortune et de la condition humaine, entra en fureur en apprenant ces nouvelles. Il marcha aussitôt contre ce prince, dans le dessein de l'exterminer; mais, après différens combats, ayant éprouvé ses forces, et reconnu qu'il avoit affaire à un prince aussi puissant que lui, et aussi grand Capitaine, se voyant d'ailleurs dans un âge fort avancé, il jugea à propos de faire la paix avec son ennemi; et il se retira dans ses
1er avril 1415. États et dans sa ville de Samarcande, où il mourut, peu après, des excès qu'il avoit faits avec ses femmes, et dans les plaisirs de la table. D'autres historiens prétendent qu'il fut surpris

par la mort sur le chemin de la Chine. Ses enfans partagèrent son empire; ils se divisèrent bientôt; et cette division donna le moyen aux enfans de Bajazet de se rétablir dans les États de leur père. Ils étoient quatre: Josué, Musulman ou Calapin, Moyse et Mahomet. Ces quatre princes régnèrent successivement: les trois premiers ne sortirent du trône que par une mort violente; Mahomet resta le dernier; et plusieurs historiens de cette nation, sans faire mention de ses frères, le font règner immédiatement après Bajazet.

Pendant ces guerres civiles et que ces princes infidèles se disputoient, tour-à-tour, l'empire, le Grand-Maître profita de leurs divisions; et, pour la sûreté des isles de la religion, et sur-tout de celle de Lango, il forma le dessein de se rendre maître d'un ancien château situé en terre ferme, à douze milles de cette isle, dans le golfe de Ceramis, et sur les ruines, à ce qu'on prétend, d'Halycarnasse, capitale de la Carie, ville célèbre par le magnifique tombeau que la reine Artémise y avoit fait élever autrefois au roi Mausole, son mari. Cette place n'étoit pas moins illustrée, dans l'antiquité, par la naissance des historiens Grecs, Hérodote et Denys, surnommé d'Halycarnasse. Naillac monta lui-même sa flotte, courut les côtes de la Carie, aborda dans le golfe, entra dans le port, par un vent de Sud-Ouest, ou de Lebesche, débarqua ses troupes, surprit et attaqua une garnison de Tartares, que Tamer-

Philebert de Naillac.

lan avoit laissée dans cette place, et s'en rendit maître; mais, en ayant reconnu la foiblesse, il en fit construire une nouvelle, qu'il fit bâtir sur le roc, à la pointe d'une presqu'isle qui s'avançoit dans la mer; il la nomma le château de Saint-Pierre, et les Turcs l'appellèrent depuis *Bidrou*. Il la revêtit de toutes les fortifications que l'art put inventer; les murailles en étoient très-hautes; et il y avoit, d'espace en espace, des embrâsures, garnies de canons, qui empêchoient les vaisseaux ennemis d'en approcher. Cette place étoit encore plus fortifiée du côté de terre; et, outre la hauteur et l'épaisseur de ses murailles, l'entrée en étoit défendue par des boulevards et des bastions; et on prétend qu'il falloit passer sept portes, avant que de pouvoir pénétrer dans le corps de la place. On lisoit, sur la dernière, ces paroles du psaume: *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustrà vigilat qui custodit eam*, c'est-à-dire: Que les plus fortes garnisons ne sont point capables de conserver une place qui n'a point Dieu même pour défenseur. Depuis que cette forteresse fut en état de défense, le Grand-Maître fit creuser et élargir les fossés, en sorte que l'eau de la mer y entroit facilement; et il tenoit en tout tems, un certain nombre de brigantins, de barques et de felouques, qui, aux moindres signaux, et de concert avec les galères des isles de Lango et de Rhodes, fermoient l'entrée de la rivière de Carie, aux vaisseaux des corsaires; et ce château, du côté de terre, ser-

voit, en même-tems, d'asyle aux esclaves Chrétiens des contrées voisines, qui échappoient des chaînes des infidèles.

PHILEBERT DE NAILLAC.

L'attention du Grand-Maître ne se bornoit pas à la conservation seule des isles de la religion; il s'intéressoit également à la défense de tous les États Chrétiens de l'Orient: il en étoit comme le général né. L'isle de Chypre sur-tout, voisine de celle de Rhodes, ne devoit sa conservation qu'aux flottes et aux armes des chevaliers. Mais si, par leur valeur, ils empêchoient les infidèles d'en approcher, toute la prudence et l'habileté du Grand-Maître n'avoient pû prévenir et empêcher les mauvais effets du peu de courage et de la lâcheté des Chypriots, nation amollie par le luxe et par les plaisirs, et qui, quoique Chrétienne, sacrifioit encore dans le fond de son cœur à la déesse de la volupté, ancienne divinité tutélaire de cette isle dans le tems du paganisme.

Pierre de Lusignan régnoit alors dans cette isle. Des affaires importantes ayant appellé ce prince en Italie, avant que de s'embarquer, il laissa le gouvernement de son État au comte de Rohas, ou de Rohais (c'est ainsi qu'on appelloit alors le comté d'Édesse, mais dont il n'étoit plus que seigneur titulaire) depuis la conquête qu'en avoient faite les infidèles. Ce régent, pendant l'absence du roi, débaucha la reine, à ce qu'on prétend, et, de concert avec elle, il prit des mesures pour enlever au roi sa couronne: on ne

pouvoit guères pousser le crime plus loin. Le roi, averti de leurs mauvais desseins par un courier que lui dépêcha secrettement un seigneur du nom de Visconti, revint brusquement, fit arrêter le traître, et le mit entre les mains de la justice, pour être puni selon la rigueur des lois. Mais les lois, parmi une nation si efféminée, n'avoient plus guères de vigueur: les juges, corrompus par le crédit de la reine, et par les présens de son adultère, le déclarèrent innocent; et Visconti, comme calomniateur, fut condamné à un bannissement perpétuel. Le roi, outré d'un jugement qui le déshonoroit, de prince sage et modéré, devint un tyran furieux et cruel; et, pour se venger, il s'en prit indifféremment à tous ses sujets. Sur le plus foible prétexte, il les faisoit charger de fers, s'emparoit de leurs biens, ravissoit l'honneur des femmes et des filles, les abandonnoit même aux ministres de sa tyrannie; et le moindre soupçon de rébellion tenoit lieu de conviction à l'égard des accusés, qu'il envoyoit aussitôt au supplice.

Les prisons ordinaires ne suffisant pas pour contenir ce grand nombre de malheureux qu'il faisoit arrêter tous les jours, il en fit construire une nouvelle au milieu de la place publique; et, par un rafinement de vengeance, il contraignoit les personnes, même de qualité, de l'un et de l'autre sexe, d'y travailler, et de servir les maçons. Parmi tant de gens nés pour la servitude, il se trouva une femme courageuse, qui

tâcha de les porter à secouer un joug si odieux. Pour y parvenir, cette femme née damoiselle, et d'une des meilleures Maisons de l'isle, sous prétexte de marcher avec plus de facilité avec les fardeaux dont on la chargeoit, releva ses jupes et sa chemise jusqu'au-dessus des genoux. Elle demeura dans cet état, jusqu'à ce que le roi, qui venoit voir règulièrement tous les jours ses ouvriers, parut suivi de toute sa Cour. Sitôt qu'elle l'apperçut, elle rabattit ses jupes; mais, après qu'il fut passé, elle les releva aussitôt. Des gens, scandalisés de cette immodestie, lui ayant demandé pourquoi elle ne cachoit sa nudité que devant le roi: « C'est, répondit-elle, qu'entre « femmes on ne s'observe pas si scrupuleusement, « et que, parmi tous vous autres, il n'y a que le « prince qui m'ait paru homme (1). » Ce reproche excita, dans le cœur des Chypriots, une indignation violente: ils eurent honte de leur foiblesse et de leur lâcheté, et, sur le champ même, ils se jettèrent sur le roi, qu'ils poignardèrent. On déféra la couronne à Petrin, ou Pierre II, son fils, jeune enfant qui étoit encore sous la conduite d'un gouverneur; et on remit la régence de l'État à Jacques de Lusignan, prince de son sang, et son oncle.

PHILEBERT DE NAILLAC.

Ce prince, à son avènement au gouvernement de l'État, d'autres disent à la cérémonie du cou-

(1) Histoire de l'isle de Chypre, par Antoine-Maria Gratiani.

ronnement du jeune roi, donna une fête magnifique: il se trouva, à ce repas royal, un grand nombre de seigneurs Vénitiens et Gênois. Ces étrangers disputèrent la préséance; mais, par le crédit du régent, elle fut décidée, ce jour là, en faveur des Vénitiens. Les Gênois, pour s'en venger, résolurent de l'emporter la force à la main; et ils convinrent, entr'eux, de se trouver, le lendemain, au Palais, avec des armes cachées sous leurs manteaux. Le régent, ayant été averti de leur complot, fit jetter, par les fenêtres du Palais, huit nobles Gênois qui se promenoient dans la salle, et qu'on prétend, pour rendre le cas plus atroce, qui ignoroient absolument le dessein de leurs compatriotes.

La nouvelle en ayant été portée à Gênes, le sénat, pour tirer vengeance d'une si cruelle injure, envoya une puissante flotte à l'isle de Chypre, chargée de quatorze mille hommes de débarquement, et commandée par Pierre Frégosse. Les Gênois ravagèrent l'isle, assiégèrent et prirent Famagouste, et se saisirent même du régent, qui fut conduit ignominieusement à Gênes avec la princesse, sa femme, et enfermé dans une prison. Il n'en sortit qu'à la mort du jeune roi, son neveu, décédé sans enfans : il en étoit héritier. Les Gênois, dans cette conjoncture, lui rendirent la liberté; mais ils la lui vendirent bien cher; et, avant que de souffrir qu'il s'embarquât pour retourner dans ses États, ils exigèrent de ce prince, qu'il leur laissât, en toute souve-

raineté, la ville de Famagouste, et qu'il s'engageât à leur payer, tous les ans, dix mille ducats écus de tribut.

Jacques, pour recouvrer sa liberté et sa couronne, souscrivit au traité, bien résolu d'y donner, un jour, des explications conformes à ses intérêts. L'état de ses affaires ne lui permit point, pendant sa vie, de s'affranchir de cette servitude. Janus, son fils, ainsi appellé, parce qu'il étoit né à Gênes, élevé depuis dans une haîne héréditaire contre les Gênois, tenta de surprendre la ville de Famagouste. Cette entreprise fit naître la guerre entre ce prince et les Gênois, Ces républicains, agités depuis long-tems de cruelles divisions qui s'étoient élevées entre le Corps de la noblesse et le peuple, s'étoient donnés, depuis peu, à Charles VI, roi de France; et Jean le Meingre, dit le maréchal de Boucicault, commandoit pour le roi dans Gênes, en qualité de gouverneur ou de vice-roi. Ce seigneur, pour s'opposer aux desseins du roi de Chypre, fit préparer promptement une flotte, qu'il résolut de commander lui-même; et, en attendant que cet armement fût en état de mettre à la voile, il fit partir Antoine Grimaldi, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, avec trois galères et des troupes de débarquement, qui entrèrent, sans trouver aucun obstacle, dans le port de Famagouste.

Boucicault, ayant armé sept gros vaisseaux et neuf galères, mit à la voile, et prit la route du Levant. Il aborda premièrement dans l'isle de

PHILEBERT DE NAILLAC.

Rhodes, et il fut reçû par le Grand-Maître et par les chevaliers avec tous les honneurs qui étoient dûs à son mérite et à la dignité du prince qu'il représentoit. Le Grand-Maître le logea dans son Palais, et le régala, plusieurs fois, dans un château, ou dans une maison de plaisance, qui étoit sur une hauteur proche de la ville. Dans les entretiens que ces deux grands hommes eurent en particulier, le Grand-Maître représenta au maréchal, que, quelque joye qu'il eût de le voir dans l'isle de Rhodes, il ne pouvoit s'empêcher d'être sensiblement touché du sujet qui l'y avoit conduit avec une armée; que l'isle de Chypre, voisine de la Palestine et de l'Égypte, avoit jusqu'ici servi d'entrepôt à toutes les flottes de l'Europe; que c'étoit même le plus puissant boulevard qu'eûssent les Chrétiens en Orient; qu'en y conduisant son armée, il y feroit entrer toutes les calamités inséparables de la guerre; qu'il alloit même travailler pour les Sarrasins, et leur en faciliter la conquête. Il ajouta, qu'il le conjuroit de souffrir qu'il passât lui-même dans cette isle; qu'il espéroit que Dieu béniroit son voyage et ses intentions, et que, peut-être, il seroit assez heureux pour rétablir la concorde entre les deux nations.

Boucicault lui répondit, qu'il cherchoit moins à faire des conquêtes, qu'à conserver les droits d'une république qui s'étoit mise sous la protection du roi, son maître; que le roi de Chypre auroit la paix, dès qu'il voudroit se désister de

son entreprise sur Famagouste ; et qu'à son égard, il aimeroit beaucoup mieux tourner ses armes contre les infidèles, que de les employer contre un roi Chrétien, et sur-tout contre un prince dont la Maison tiroit son illustre origine de la France.

Le Grand-Maître, en ayant obtenu une réponse aussi favorable, fit armer sa capitane, et, suivi de deux autres galères, qui lui servoient d'escorte, prit le chemin de l'isle de Chypre. Le maréchal, qui ne vouloit pas demeurer oisif pendant le voyage du Grand-Maître, monta, de son côté, sur sa flotte, et fut ravager les environs d'Alexandrette, ville de Syrie, qu'on nommoit alors *Lescandelours,* ou *Scanderona*, située à vingt-cinq lieues d'Alep, sur le golfe de Laïazzo, au milieu de quelques marais, et assez près du bord de la mer : un prince Turc en étoit alors seigneur. Boucicault débarqua ses troupes, qui consistoient en huit cents chevaliers et écuyers, parmi lesquels on voyoit les bannières du maréchal, du seigneur d'Acher, celles du seigneur de Château-Morand, de messire Guillaume de Naillac, du même nom que le Grand-Maître, du seigneur de Château-Neuf, et celles du seigneur de Puyos : on comptoit environ trois mille hommes, en tout, sur cette petite flotte. Le seigneur du pays étoit alors à cinq grandes journées d'Alexandrette, et il campoit sur sa frontière, pour s'opposer à son frère, qui lui disputoit cette seigneurie. Le maréchal, se prévalant de son absence, fit attaquer la basse-ville par le seigneur de Châ-

teau-Morand, pendant que frère Louis de Culan, qui faisoit la fonction de maréchal de camp dans cette petite armée, gardoit un défilé qui empêchoit qu'on ne pût jetter du secours dans la place. L'attaque et la défense furent vives de part et d'autre; et il fallut que les Chrétiens revînssent jusqu'à trois fois à l'assaut. Enfin ils emportèrent ce qu'on appelloit la basse-ville, qui étoit habitée principalement par des marchands. Tout fut pillé; leurs riches magasins servirent de récompense à la valeur des soldats, en même-tems que les vaisseaux du maréchal se rendirent maîtres du port. Le seigneur de Scanderone, ayant appris que, pendant qu'il défendoit l'entrée de son pays contre son frère, les Chrétiens étoient à la veille de s'en rendre les maîtres, accourut au secours de sa capitale, qui étoit serrée de fort près. Il tenta plusieurs fois d'y jetter du secours; mais, ayant trouvé toutes les avenues occupées par les troupes du maréchal, il eut recours à la négociation, la voye la plus convenable au parti le plus foible; et il envoya des ambassadeurs au maréchal, pour se plaindre que, sans avoir jamais eu rien à démêler avec les Gênois, et, sans aucune déclaration de guerre préalable, il fût entré dans ses États, pour y exercer des actes d'hostilité, qui ne se pratiquent qu'entre des ennemis déclarés.

Ces ambassadeurs ajoutèrent, que, quelque justes que fûssent les plaintes de leur maître, si le maréchal vouloit retirer ses troupes de dessus

Philebert de Naillac.

ses terres, il étoit prêt à entrer avec lui dans une confédération particulière; et qu'en cas qu'il en vînt à une rupture avec le roi de Chypre, il s'obligeoit de lui fournir tous les secours nécessaires pour soutenir cette guerre dans une isle si éloignée de Gênes.

Le maréchal écouta d'autant plus volontiers ces propositions, que, s'il étoit obligé de porter ses armes dans l'isle de Chypre, il pourroit tirer de cette contrée, qui étoit voisine de l'isle, des vivres et d'autres secours; outre qu'il craignoit de rester sur cette côte dans une saison où l'air d'Alexandrette étoit si mal-sain et si dangereux, par les exhalaisons qui sortoient des marais, que ceux qui n'en mouroient pas, n'évitoient pas, au moins, de fâcheuses maladies. Ainsi, ayant fait son traité avec le seigneur du pays, et employé seulement quatorze jours dans cette expédition, il rembarqua ses troupes; et, pour hâter la négociation du Grand-Maître, il se rendit le long des côtes de l'isle de Chypre; mais il trouva l'affaire fort avancée.

Ce prince, s'étant abouché avec le roi, lui fit envisager la puissance des Gênois; il lui représenta qu'il n'étoit point en état de résister aux forces de cette république, commandées sur-tout par un Capitaine aussi expérimenté que le maréchal; que, s'il appelloit les Vénitiens à son secours, il feroit de son pays le théâtre d'une guerre sanglante; qu'il en seroit lui-même la victime; que, de quelque côté que tournât le

PHILEBERT DE NAILLAC.

sort des armes, il ne lui resteroit, tout au plus, que le choix de ses tyrans; qu'il lui conseilloit, au contraire, de maintenir, de bonne foi, le traité que les Gênois avoient fait avec le roi, son père; et qu'en ne les troublant pas dans la possession de Famagouste, il les intéresseroit à la conservation de toute l'isle contre les entreprises des sultans d'Egypte, qui avoient déjà tenté, plusieurs fois, de s'en rendre les maîtres.

Outre que cet avis étoit fondé sur le bon sens, et sur la plus saine politique, de la part du Grand-Maître, c'étoit quelque chose de plus que de simples conseils. Il y avoit long-tems que les rois de Chypre ne se soutenoient que par la protection et les secours qu'ils tiroient de Rhodes; et le prince qui régnoit alors, n'eut pu rejetter les bons offices et la médiation du Grand-Maître, sans s'attirer l'indignation de tout l'Ordre. On doit même remarquer que le Grand-Maître, en ce tems-là, étoit considéré comme le plus puissant prince Chrétien qu'il y eût dans l'Orient: jamais la religion n'avoit eu de si braves officiers, et en si grand nombre. Le couvent nourrissoit ordinairement jusqu'à mille chevaliers; la plûpart des isles Sporades en dépendoient; la mer étoit couverte de ses flottes. Les marchands Rhodiens, escortés par des vaisseaux de la religion, s'enrichissoient, en même-tems, par le commerce: il n'y avoit point de corsaire qui osât approcher des mers de Lycie; et on peut dire que cet Ordre avoit également porté,

chez les infidèles, la crainte de ses armes, et, parmi les princes Chrétiens, une estime générale pour sa valeur : ainsi il est moins surprenant que le roi de Chypre eût déféré, avec une espèce de soumission, au sentiment du Grand-Maître. On convint, de part et d'autre, que le siége seroit levé devant Famagouste : le roi même, par la médiation du Grand-Maître, s'aboucha avec le maréchal : mais il survint une difficulté qui pensa faire échouer la négociation, avant que le traité eût été signé.

Les Gênois engagèrent Boucicault à demander que le roi de Chypre leur remboursât les frais de la guerre, qu'ils faisoient monter à des sommes considérables. Le roi prétendoit, au contraire, qu'ils devoient être très-contens qu'à la considération du Grand-Maître, il eût bien voulu consentir à lever le siége devant une place, qui, depuis tant de siècles, appartenoit à ses ancêtres, et dont il se voyoit à la veille de rentrer en possession. Chacun soutenoit ses prétentions avec la même ardeur. Il étoit à craindre que cet article ne fît rompre tout le traité ; mais le Grand-Maître, qui connoissoit l'importance et la nécessité de la paix, engagea le roi de Chypre à payer aux Génois soixante et dix mille ducats : et, comme ce jeune prince n'avoit point cette somme, il la lui fit prêter par le trésor de l'Ordre, qui, pour sa sûreté, reçut en dépôt la couronne royale, des vases d'or et d'argent, et des pierreries, jusqu'à la concurrence de la

PHILEBERT DE NAILLAC.

somme prêtée. Après la conclusion de ce traité, le Grand-Maître et le maréchal remirent à la voile; et, avant que de retourner à Rhodes, ils résolurent de courir les côtes de la Syrie et de la Palestine, occupées tant par les Sarrasins que par les troupes de Tamerlan. Ils abordèrent au rivage de Tripoli: ils croyoient en surprendre la garnison et les habitans; mais ils trouvèrent les bords de la mer défendus par plus de quinze mille hommes, parmi lesquels il y avoit six cents cavaliers des troupes de Tamerlan, tous habillés de fin velours, dit l'historien de Boucicault, et de drap d'or.

Quoique les Chrétiens vissent bien que les infidèles étoient avertis, et sur leurs gardes, ils ne laissèrent pas de faire des descentes sur les côtes des Sarrasins. Le maréchal se mit à leur tête avec le Grand-Maître, qui étoit accompagné de frère Raymond de Lescure, grand-prieur de Toulouse, de frère Pierre de Beaufremont, Hospitalier, et d'un grand nombre d'autres religieux de l'Ordre. Ces chevaliers, emportés par leur courage, et, sans attendre que les barques les eûssent mis à bord, se jettèrent dans la mer; et, ayant l'eau jusqu'au col, et l'épée à la main, ils s'avancèrent fièrement contre les infidèles: et quoique, dans l'armée Chrétienne, il n'y eût au plus que trois mille hommes, et qu'on en comptât quinze mille parmi les Sarrasins, nos chevaliers, soutenus des troupes de Gênes, les chargèrent avec tant de furie, que ces barbares,

PHILEBERT DE NAILLAC.

n'en pouvant soutenir tout l'effort, leur abandonnèrent le terrein; mais, à quelque distance du bord de la mer, ils se rallièrent, et leurs chefs les rangèrent en bataille. Il n'y avoit guères d'apparence, avec si peu de forces qu'en avoient les Chrétiens, d'aller attaquer ce gros corps de Sarrasins, qui étoit même couvert par des hayes et des défilés, et qui avoit à dos une ville aussi puissante que Tripoli: mais le Grand-Maître et le maréchal ne purent se résoudre, malgré l'inégalité du nombre, à se rembarquer, sans les joindre de plus près; et, après avoir laissé reprendre haleine à leurs soldats, ils partagèrent leur petite armée en trois corps. Sans s'éloigner du bord de la mer, de peur d'être coupés par les Sarrasins, ils s'approchent d'eux, les attaquent l'épée à la main: on se charge de part et d'autre; bientôt on se mêle; le combat devient sanglant et meurtrier; mais la plus grande perte tombe sur les infidèles, qui ne peuvent soutenir les efforts des Chrétiens: ils se jettent dans des jardins, plantés d'arbres fruitiers, et environnés de hayes épaisses: ne s'y croyant pas encore assez en sûreté, la plûpart cherchent un asyle dans la ville même; enfin tout disparoît, et les généraux Chrétiens ne trouvent plus d'ennemis à combattre. Cependant, comme ils n'avoient pas assez de troupes pour former le siége d'une place aussi forte que Tripoli, défendue par une garnison si nombreuse, et qu'elle pouvoit même tenir la campagne, les Chrétiens se rembarquèrent;

PHILEBERT DE NAILLAC.

mais, avant que de s'en retourner, le Grand-Maître et le maréchal résolurent de tenter l'entreprise de Baruth, et d'éprouver s'ils trouveroient l'ennemi en garde et prévenu sur leur arrivée.

Baruth ou Bérite, ville de Phénicie, étoit, en ce tems-là, considérable par son commerce. Son port servoit d'entrepôt aux marchandises qu'on portoit d'Égypte en Europe : la plûpart des marchands Chrétiens, et sur-tout les Vénitiens, y avoient des comptoirs et des magasins considérables. La flotte Chrétienne faisant route, vit sortir du port de Baruth une barque légère, appellée, en ce tems-là, *Gripperio*, qui tâchoit de prendre le large et d'échapper aux Chrétiens; mais on envoya, à sa poursuite, une galère, qui l'eut bientôt jointe, et qui la ramena aux généraux. Le capitaine de ce petit vaisseau, interrogé selon les lois de la guerre, de sa condition, de son état, et des raisons qu'il avoit eues de s'éloigner avec tant de précipitation de la flotte Chrétienne, déclara qu'il étoit lui-même Chrétien et Vénitien. Il n'en vouloit pas dire davantage; mais la crainte de la question dont on le menaçoit, lui fit avouer qu'il avoit déjà été dépêché par le général des Vénitiens dans toutes les échelles de la Phénicie, de la Palestine et de l'Égypte, pour donner avis aux sujets du sultan d'Égypte, que les Chrétiens étoient en mer, commandés par le Grand-Maître de Rhodes et par le gouverneur de Gênes, afin qu'ils se précautionnâssent contre les entreprises de leurs

ennemis. La plûpart des officiers de la flotte et des soldats, au désespoir d'avoir été prévenus par ce Vénitien, vouloient le jetter à la mer; mais ils en furent empêchés par leurs chefs, qui ne laissèrent pas de continuer leur route et d'aborder proche de Baruth.

Comme la ville étoit peu fortifiée, les habitans, sur les avis du Vénitien, avoient transporté leurs effets les plus considérables dans les bois et dans les montagnes. Cela n'empêcha pas les Chrétiens de faire leur descente; et, après avoir pillé la place, ils y mirent le feu, se rembarquèrent, et prirent le chemin de Sayde, anciennement Sidon, autre ville de la Phénicie, à trente-cinq lieues de Baruth. Ils y trouvèrent les mêmes précautions, c'est-à-dire, le port et la plage couverts des habitans en armes au nombre d'environ dix mille hommes. Le Grand-Maître et le maréchal ne laissèrent pas, à la faveur des machines qui étoient sur les vaisseaux, de faire une descente à la tête de deux cents arbalêtriers, et de deux cents hommes d'armes: et l'on continuoit à débarquer le reste des troupes, lorsqu'il survint un gros tems, avec un vent contraire si violent, qu'on ne put continuer le débarquement. Ainsi le Grand-Maître et le maréchal, n'ayant, au plus, que cinq à six cents hommes auprès d'eux, se trouvèrent sans secours, et exposés à des ennemis beaucoup plus forts, qui les auroient taillés en pièces, s'ils eûssent sçu profiter d'une occasion si favorable.

PHILEBERT DE NAILLAC.

Ces barbares s'avancèrent, à la vérité, pour les charger; mais les Chrétiens, serrés et fermes dans leurs rangs, leur présentoient, de tous côtés, un front si redoutable, qu'ils se contentèrent ensuite de les combattre de loin, et à coups de flêches. On leur répondit de la même manière; et la mer, après cinq heures de tempête, s'étant appaisée, les Chrétiens se rembarquèrent, à la vue des infidèles, sans qu'aucun eût ôsé en approcher de plus près que d'un trait d'arc.

La flotte aborda ensuite à la côte de Lidda, autre ville de la Palestine, que les Grecs appelloient anciennement Diospolis, c'est-à-dire, ville de Jupiter. Cette place étoit située dans une plaine, à une lieue de Ramatha, vers le septentrion. Elle étoit couverte, d'un côté, par une montagne; de l'autre, par un bois. On n'y abordoit, du côté de la mer, que par une anse ou golfe, qui étoit défendu par deux tours. On ne vit paroître qu'environ trois mille hommes, qui se tenoient même assez éloignés du bord de la mer, et comme s'ils eûssent eu peur. Les généraux, pour les reconnoître, mirent quelques troupes à terre, sans qu'ils trouvâssent d'obstacle à leur débarquement; et, sur le rapport des principaux officiers, on résolut d'attaquer les ennemis, le lendemain. Mais, de peur qu'à la faveur de la nuit, ces barbares ne surprîssent ce qu'on avoit débarqué de troupes, on les fit rentrer, le soir, dans les vaisseaux. Les infidèles, voyant que les Chrétiens se rembarquoient, et

croyant que leurs coureurs avoient découvert l'embuscade qu'ils avoient mise entre la mer et la ville, sortirent, au nombre de plus de trente mille hommes, de derrière la montagne et hors du bois : tous, l'épée à la main, et avec de grands cris, s'avancèrent fièrement jusqu'au pied des tours et au bord de la mer. Ainsi leur précipitation à se montrer, sauva les Chrétiens, qui auroient péri, le lendemain, si, conformément au projet de leurs généraux, ils avoient marché à Lidda, et qu'ils se fussent engagés dans la plaine, où ils auroient été coupés et enveloppés par une armée aussi nombreuse et aussi supérieure.

Le Grand-Maître et le maréchal, voyant la saison avancée, et qu'il n'y avoit rien à faire le long de la côte, se séparèrent. Le Grand-Maître s'en retourna à Rhodes ; et Boucicault prit le chemin de Famagouste, où, après son arrivée, il donna des ordres nécessaires à la conservation de cette place. Il en partit, peu de jours après, pour retourner en Italie ; mais, avant que de prendre la route de Gênes, il aborda dans l'isle de Rhodes, pour remercier le Grand-Maître et la religion des bons offices qu'il en avoit reçus, dans le traité qu'il venoit de conclure avec le roi de Chypre. Le Grand-Maître le traita magnifiquement, et fournit abondamment sa flotte de vivres et de rafraîchissemens ; et, avant qu'il se rembarquât, il lui fit voir les principales forteresses de l'isle, leurs garnisons, leurs armes et les magasins de chaque place. Le maréchal admi-

roit sur-tout le port de Rhodes, fortifié par deux châteaux garnis d'une nombreuse artillerie, qui en défendoit l'entrée, et rempli d'un nombre infini de vaisseaux de guerre, de vaisseaux marchands, de galères et de galiotes, de saïques et de felouques, la plûpart armées en guerre, et qu'on voyoit revenir avec différentes prises qu'ils faisoient, tous les jours, sur les infidèles, et principalement sur les sujets du soudan d'Égypte. Ces barbares n'osoient presque plus sortir du port d'Alexandrie, ni naviguer dans les mers de Chypre et Lycie, sans être enlevés par les chevaliers de Rhodes.

Quelque irrité que fût le soudan de ces prises, et des différentes descentes que le Grand-Maître venoit de faire le long de ses côtes, il jugea plus à propos de faire la paix avec la religion, que de continuer une guerre si préjudiciable à ses sujets: il envoya, dans cette vue, un ambassadeur à Rhodes. Comme les chevaliers étoient à la veille d'entrer dans une ligue des princes Chrétiens contre le Turc, pour n'avoir pas, en même-tems, deux si puissans ennemis sur les bras, on résolut d'écouter le ministre du soudan. On nomma des commissaires pour entamer la négociation; la paix se fit assez promptement, par la disposition où étoient les parties de la conclure; mais il fut aisé de s'appercevoir que le Grand-Maître donna la loi dans ce traité.

Naillac, qui ne perdoit jamais de vue l'esprit et le premier objet de son Ordre, fit stipuler que,

pour éviter les profanations des infidèles, il lui seroit permis de faire clore de murailles le Saint-Sépulcre; qu'il pourroit tenir dans Jérusalem, en tout tems, six chevaliers, affranchis de tout *carache*, c'est-à-dire, de tout tribut; qu'ils pourroient recevoir, dans leur maison, les autres chevaliers et les pélerins que la dévotion conduiroit dans la Sainte-Cité; que l'Ordre pourroit racheter les esclaves Chrétiens, en payant le même prix qu'ils auroient coûté à leurs patrons, ou en donnant, en échange, un Sarrasin pour un Chrétien; qu'il y auroit liberté de commerce entre les sujets de la religion et ceux du soudan; et que le Grand-Maître, pour mettre les Chrétiens à couvert des avanies auxquelles ils étoient exposés dans le pays des infidèles, tiendroit des consuls à Jérusalem, à Rama, et dans Alexandrie; enfin que les vaisseaux de la religion pourroient tirer des grains des États du soudan. Il fut même arrêté que celui des deux partis qui voudroit rompre ce traité et recommencer la guerre, seroit obligé de la dénoncer, trois mois auparavant, afin que chacun pût mettre ses effets en sûrété, avant qu'on commençât les actes d'hostilité: toutes conditions qui font voir l'empressement du soudan à faire la paix, et la crainte qu'il avoit de la puissance et des armes des chevaliers.

PHILEBERT DE NAILLAC.

Mais quelles auroient été les forces de ce Corps redoutable, si elles n'avoient pas été divisées par le malheureux schisme qui déchiroit alors l'Or-

PHILÉBERT DE NAILLAC.

dre aussi bien que l'église universelle! Nous avons dit qu'il se trouvoit, en même-tems, dans l'église, deux Papes, qui avoient, chacun, différentes nations sous leur obédience; et, dans l'Ordre, deux supérieurs, indépendans l'un de l'autre. Le couvent de Rhodes, les chevaliers qui étoient en Orient, ceux de France, de Castille et d'Écosse, et d'une partie de l'Allemagne reconnoissoient l'autorité du Grand-Maître, qui adhéroit à Benoît XIII, successeur de Clément VII; et les Papes, successeurs d'Urbain VI, pour retenir dans leur obédience les chevaliers Arragonois, Italiens, Anglois, ceux des royaumes du Nord, de Bohême et de Hongrie, leur avoient donné, pour chefs, des commandeurs Italiens, qui, sous le nom de lieutenans du magistère, et comme si la grande-maîtrise eût été vacante, gouvernoient cette partie de l'Ordre, sans aucune relation avec le Grand-Maître de Rhodes. On peut juger du préjudice qu'une si funeste division causoit dans cette isle, qui voyoit ses forces partagées, et qui, depuis long-tems, ne tiroit plus aucun secours des prieurés et des commanderies qui s'étoient séparés du corps de l'Ordre.

Heureusement, en ce tems-là, les cardinaux des deux obédiences, excités par le zèle de la plûpart des princes de la Chrétienté, convinrent ensemble de concourir à l'assemblée d'un concile général; et, dans l'incertitude où l'on étoit lequel des deux concurrens étoit le véritable Pape, ou Pierre de Luna, appellé dans son obédience

Benoît XIII, ou Angelo Corrario, qui avoit pris le nom de Grégoire XII, ces cardinaux résolurent de mettre sur la chaire de Saint-Pierre, une personne dont l'élection fût si certaine, qu'aucun Chrétien ne se pût dispenser de le reconnoître pour le seul et légitime chef de l'église universelle.

C'étoit dans cette vue que ces mêmes cardinaux, dans tous les conclaves qui s'étoient tenus depuis la mort d'Urbain VI et de Clément VII, avoient souscrit à un acte solemnel, par lequel celui d'entr'eux qui seroit élu, s'engageroit, pour le bien de la paix, de renoncer au pontificat: ce qu'on appelloit prendre la voye de cession. Mais l'expérience fit voir, depuis, que tous ceux qu'on élevoit à cette suprême dignité, en recevant la thiare, se croyoient dispensés des promesses qu'ils avoient faites pour y parvenir: et les compétiteurs, par une collusion tacite, ne s'accordoient qu'en un point, qui étoit de ne convenir jamais sur les différens moyens qu'on proposoit pour faire réussir la cession réciproque.

La crainte de voir ce schisme se perpétuer dans l'église, détermina enfin les cardinaux à convoquer un concile général dans la ville de Pise, en Italie. On n'avoit guères vu, dans toute la Chrétienté, d'assemblée plus illustre, et, en même-tems, plus nombreuse. Il s'y trouva vingt-deux cardinaux, quatre patriarches, douze archevêques présens, et quatorze par procureurs; quatre-vingts évêques, et les procureurs de plus

PHILEBERT DE NAILLAC.

de cent; le Grand-Maître de Rhodes, accompagné de seize commandeurs; le prieur des chevaliers du Saint-Sépulcre, et le procureur de l'Ordre Teutonique; quatre-vingt-sept abbés, parmi lesquels étoient les abbés chefs-d'ordre de Citeaux, de Grammont, de Camaldoli, de Valombreuse, avec les procureurs des abbés-généraux de Prémontré et de Saint-Antoine de Vienne; les procureurs de deux cents autres abbés; un nombre infini de prieurs et d'ecclésiastiques; les députés des universités de Paris, de Toulouse, d'Orléans, d'Angers, de Montpellier, de Bologne, de Florence, de Cracovie, de Vienne, de Prague, de Cologne, d'Oxford, de Cambridge; plus de trois cents docteurs en théologie et en droit canon; et les ambassadeurs des rois de France, d'Angleterre, de Portugal, de Bohême, de Sicile, de Pologne et de Chypre, des ducs de Bourgogne, de Brabant, de Lorraine, de Bavière, de Poméranie, du marquis de Brandebourg, du landgrave de Thuringe, et de presque tous les princes d'Allemagne.

1409. 25 mars. L'ouverture de ce fameux concile se fit, le jour de l'Annonciation de Notre-Dame; il s'y tint plusieurs sessions; et, après plusieurs citations faites inutilement aux deux prétendans, qui n'y voulurent jamais répondre, et, après toutes les autres formalités qui se doivent observer dans une cause majeure et de cette importance, enfin le saint concile, par un jugement définitif, déclara Pierre de Luna et Ange Corrario schismatiques,

convaincus de parjure et de collusion pour tromper les fidèles, et pour entretenir le schisme qui déchiroit l'église depuis si long-tems; les priva du pontificat, et consentit que les cardinaux procédâssent à l'élection d'un Pape: la garde du conclave fut commise au Grand-Maître et à ses chevaliers.

Tous les cardinaux qui se trouvoient au concile, d'un mutuel consentement, donnèrent leur suffrage au cardinal de Milan, qui, dans son inauguration, et dans la cérémonie de son couronnement, prit le nom d'Alexandre V, personnage illustre par sa piété éminente, et par un profond sçavoir, vertus également à désirer dans ceux qui remplissent cette auguste dignité. Ce Pape étoit Grec de naissance, et de l'isle de Candie, mais sorti de parens si pauvres, qu'il en fut abandonné dès sa plus tendre jeunesse; en sorte qu'il n'en connoissoit aucun: ce qui lui faisoit dire, depuis son élévation sur la chaire de Saint-Pierre, que l'église, sous son pontificat, seroit à l'abri du *népotisme*. Ce saint Pape fit, en effet, un plus digne usage de ses richesses; et il les employa également, soit au soulagement des pauvres, soit pour servir de récompense aux hommes vertueux et aux personnes de mérite.

Quelque joye que l'église eût fait éclater de l'élection d'un si saint Pape, dans l'espérance qu'elle éteindroit absolument le schisme, il n'y eut personne qui en fut plus touché que le Grand-Maître; et il l'envisagea comme un moyen de

Philebert de Naillac.

réunir tous les princes Chrétiens, et de les engager dans une ligue contre les Turcs. Dans cette vue, il fit choix, pour cette importante négociation, de frère Gaultier de Grassy, prieur de l'église de Rhodes, et de frère Luce de Valines, grand-maréchal, qu'il envoya, comme ses ambassadeurs, vers la plûpart des souverains de la Chrétienté, pour leur faire part de l'élection du Pape. Ils avoient ordre de leur représenter, de sa part, combien la conjoncture présente étoit favorable pour faire la guerre aux Turcs; que le trône de Bajazet avoit été bien ébranlé par la chûte de ce prince, et par les victoires de Tamerlan; et qu'il falloit profiter des guerres civiles, allumées entre les enfans de ce prince Turc, qui se disputoient sa succession, et les débris de son empire.

Le Grand-Maître ayant communiqué au Pape le projet de cette ambassade, en reçut de justes louanges sur son zèle. Le saint pontife lui déclara que, si on pouvoit venir à bout de cette entreprise, il prétendoit s'en déclarer le chef, et en faire la principale dépense. Il envoya, en même-tems, un nonce à Rhodes, qui étoit adressé à frère Dominique d'Allemagne, lieutenant du Grand-Maître, et au Conseil de Rhodes et au couvent, pour leur faire part de son élection. Le Pape, quoique le Grand-Maître fût auprès de lui, fit cette démarche par une considération particulière pour tout le corps de l'Ordre, qui étoit toujours censé résider dans l'isle de Rhodes.

Ce pontife, pour éteindre absolument le schisme particulier, qui, depuis si long-tems, déchiroit malheureusement cet Ordre, chargea son nonce d'une bulle authentique, qu'il fit publier, dans toute la Chrétienté, par laquelle il déclaroit que le frère Philibert de Naillac étoit le seul légitime Grand-Maître de tous les chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem; et il enjoignit, en vertu de la sainte obédience, et sous peine d'excommunication, à tous les religieux de cet Ordre, soit chevaliers, soit chapelains, frères-servans, et en quelque partie du Monde qu'ils habitâssent, de le reconnoître pour leur chef et leur unique supérieur.

PHILEBERT DE NAILLAC.

En conséquence de cette bulle du Pape, le Grand-Maître convoqua un chapître général dans la ville de Nice, qui fut depuis transféré à Aix, en Provence: et, par sa citation, après avoir représenté très-vivement tous les maux que le schisme avoit causés, en général, dans l'église universelle, et, en particulier, dans tout l'Ordre, il ordonna à tous les prieurs, et aux quatre plus anciens commandeurs de chaque prieuré, de se trouver, le premier jour d'Avril, au chapître, pour y travailler, de concert, au rétablissement de la discipline, et à la réformation de l'Ordre, tant dans le chef que dans les membres.

Le Grand-Maître se disposoit à se rendre dans cette assemblée, où sa présence étoit bien nécessaire pour éteindre les restes du schisme, et rétablir une parfaite union entre tous les reli-

PHILEBERT DE NAILLAC.

gieux : mais le Pape, qui connoissoit son mérite, et le talent particulier qu'il avoit pour les négociations, l'obligea de se charger d'une ambassade, de sa part, vers les rois de France et d'Angleterre, qui étoient alors en guerre, pour tâcher de les faire convenir d'une bonne paix, ou du moins d'une longue trève. Le Grand-Maître accepta d'autant plus volontiers cette commission, qu'il envisagea, dans la paix qu'il alloit traiter, le moyen d'engager deux si puissans rois à joindre leurs forces contre les infidèles. Mais, pour ne pas priver la religion, par son absence, de l'utilité qu'on espéroit tirer du chapître, il permit à cette auguste assemblée de choisir trois sujets pour y présider en sa place; et le choix des capitulans tomba sur les frères Jacques Tivelly, prieur d'Auvergne; Raymond de Lescure, prieur de Toulouse; et Philippe de Langueglia, prieur de Lombardie. Il se fit, dans ce chapître, plusieurs règlemens très-importans, tant par rapport aux responsions que le trésor commun tiroit des commanderies, qu'à l'égard de l'abus que certains prieurs faisoient de leur autorité. Comme, pendant le schisme, ce trésor avoit été privé des droits qu'il tiroit des commanderies situées en Angleterre, dans l'Écosse, dans l'Arragon, dans une partie de l'Allemagne, dans les royaumes du Nord, de Bohême, de Hongrie, et dans toute l'Italie, il fut ordonné qu'on enverroit, dans tous ces États, des visiteurs, pour y rétablir les droits de la religion; et, en même-

tems, on défendit solemnellement aux prieurs de s'emparer, à l'avenir, comme quelques-uns avoient fait, dans les commanderies de leurs prieurés, des bois, des droits de pêche, de ceux de main-morte et de formariage; en un mot, de tous les droits seigneuriaux qu'ils s'attribuoient au préjudice des commandeurs; et il fut statué que, dans la suite, chaque commandeur, pour pouvoir payer plus facilement ses responsions, jouiroit de tous les droits et de tous les biens de sa commanderie, sans que le prieur, sous quelque prétexte que ce fût, pût s'en approprier la moindre partie. Dans le même chapître, on nomma, pour administrateur du trésor, frère Raymond de Lescure, prieur de Toulouse, et grand-commandeur de Chypre, chevalier très-zèlé pour les intérêts de l'Ordre, et très-habile dans le gouvernement des finances. La religion en fit choix dans l'espérance qu'il sçauroit réduire les commandeurs d'Italie et des autres États, qui, à la faveur du schisme, s'étoient détachés du corps de l'Ordre, à payer les arrérages de leurs responsions, et à les continuer, dans la suite, avec l'exactitude que des religieux doivent apporter à l'observation de leurs statuts, et des ordres de leurs supérieurs.

Mais malheureusement il se trouva que le schisme n'étoit point éteint. Le concile de Pise, bien loin de terminer cette grande affaire, n'avoit fait que la rendre plus embarrassée. Il est vrai que Benoît XIII et Grégoire XII y furent dé-

PHILEBERT DE NAILLAC.

posés, et qu'on mit en leur place Alexandre V; mais les deux premiers refusèrent de reconnoître l'autorité de ce concile : l'un et l'autre soutint son élection avec plus d'opiniâtreté que jamais; de sorte qu'au lieu de deux Papes qu'il y avoit auparavant, il s'en trouva trois. A la faveur de ces troubles qui agitoient l'église, la plûpart des commandeurs, sous prétexte d'adhérer à ces deux anti-Papes, se dispensoient d'obéir au Grand-Maître, et de payer leurs responsions.

Le Pape Alexandre V étant mort à Bologne, au commencement du mois de mai, on fut fort surpris et mal édifié de voir sa place remplie par le cardinal Baltazar Coffa, légat, ou, pour mieux dire, le tyran de la ville de Bologne (1). Il avoit fait, dans sa jeunesse, le métier de pirate; il s'engagea, depuis, dans l'état ecclésiastique, et il embrassa cette profession qu'il crut plus propre à l'avancement de sa fortune. Ce changement se fit sans qu'il changeât les manières de son premier métier; et on l'auroit plutôt pris pour un soldat, que pour un homme dévoué au service des autels. Ses parens lui procurèrent depuis un archidiaconé dans l'église de Bologne; mais, trouvant ce poste trop borné pour son ambition, il résolut d'aller à Rome; on rapporte que, lorsqu'il partit pour se rendre dans cette

(1) In cujus electione multi scandalisati sunt; quia, ut tyrannus rexisse Bononiam et vitæ mundanæ deditus dicebatur. *Gobllin. in Cosm. ætatis* 6, *cap.* 30.

capitale du Monde Chrétien, ses amis lui ayant demandé où il alloit, « je vas, leur dit-il, au « pontificat ». Boniface IX, successeur d'Urbain, et un des Papes qui entretenoient le schisme, le fit son camerier : dignité où, en pratiquant les tours les plus adroits de la simonie, il amassa de grandes richesses. Il ne travailloit pas pour lui seul : il étoit obligé d'en compter avec Boniface, aussi avide que lui d'accumuler des trésors, et qui dissimuloit ses brigandages pour les partager. Coffa en obtint la légation de Bologne, qu'il faisoit valoir comme un publicain et un partisan. On prétend que ce fut en partie par son crédit et par ses intrigues, qu'après la mort de Boniface IX et d'Innocent VII, son successeur, il fit déposer, au concile de Pise, Benoît XIII et Grégoire XII, et élire Alexandre V, dont l'âge avancé lui faisoit espérer de pouvoir, dans peu de tems, lui succéder. Mais la mort ne venant pas assez tôt au gré de son ambition, il fut soupçonné de l'avoir fait empoisonner dans un remède. Théodoric de Niem, qui avoit été son secrétaire, nous le représente, dans son histoire du schisme, comme un homme noirci d'avarice, de cruauté, et de la plus affreuse impudicité. Cependant, comme il avoit été élu canoniquement, il fut intronisé et adoré sous le nom de Jean XXIII.

Le changement de dignité n'en apporta point dans sa conduite : il fut toujours également déréglé dans ses mœurs, avide du bien d'autrui,

PHILEBERT DE NAILLAC.

et sordide marchand des choses les plus saintes. Sigismond, empereur, ou seulement roi des Romains, et dont nous avons eu lieu de parler en qualité de roi de Hongrie, dans une conférence qu'il eut avec ce pontife, à Lody, lui parla, avec beaucoup de liberté, de ses déréglemens, et l'exhorta à faire cesser le scandale qu'il donnoit à toute l'église par sa simonie. Ce prince avoit souhaité cette entrevue pour déterminer le Pape à convoquer un concile général. Outre le bien qui en pouvoit revenir à l'église universelle, Sigismond, attentif à ses intérêts, et aussi grand politique que mauvais Capitaine, ne se trouvant pas en état de soutenir seul la guerre que les Turcs lui faisoient dans son royaume de Hongrie, se flattoit, s'il pouvoit venir à bout d'éteindre le schisme, de réunir tous les princes Chrétiens dans une ligue contre les infidèles. Dans cette vûe, il flattoit Jean XXIII de le faire reconnoître dans un concile général, et, par la condamnation de Benoît XIII et de Grégoire XII, pour le seul Pape et le pasteur de l'église universelle. Mais son dessein secret, que le tems seul découvrit, avoit toujours été de faire déposer également les trois Papes, et d'en mettre un quatrième sur le trône de Saint-Pierre par le concours et les suffrages des cardinaux des trois obédiences. Le Pape Jean, n'ayant pu pénétrer des vues si fines, et pour ménager l'empereur, qu'il craignoit, indiqua le concile à Constance. Outre l'extinction du schisme, qui en étoit le principal objet, on

devoit encore travailler, dans cette auguste assemblée, à la réforme de l'église dans son chef et dans ses membres, et examiner, en même tems, la doctrine de Jean Hus et de Jérôme de Prague, qui avoient fait revivre, en Bohême, les opinions hérétiques de Wiclef.

On s'étoit flatté que les remontrances de l'empereur, et sur-tout que la convocation d'un concile général tiendroit en respect, soit le Pape, ou les officiers de la chambre apostolique; mais il ne se fit aucun changement dans leur conduite. L'Ordre de Saint-Jean en souffrit particulièrement : le Pape, ou ceux qui se servoient de son autorité, moyennant une somme considérable d'argent, firent expédier une bulle par laquelle il fut permis à un chevalier commandeur, qui avoit fait ses vœux, d'y renoncer, de quitter l'habit de la religion et de se marier. Le souverain pontife se fit remettre, en même tems, la commanderie que possédoit ce religieux. On dit qu'il la vendit, depuis, à un jeune enfant, âgé au plus de quatorze ans, qu'il dispensa de prendre l'habit et de faire ses vœux. Il étendit encore plus loin ces sortes de dispenses, en faveur d'un autre enfant de cinq ans, appellé Aloyse ou Alexis, fils naturel du roi de Chypre, auquel il permit, moyennant une riche commanderie qu'il vendit au roi, son père, de faire, à cet âge, les vœux solemnels de la religion.

Par le même principe d'avarice, et sans aucun égard pour les services importans que cet

PHILEBERT DE NAILLAC.

Ordre rendoit à toute la Chrétienté, il s'emparoit de tous les prieurés et des commanderies dont il apprenoit la vacance, et qu'il vendoit ensuite à ceux qui lui en offroient de plus grosses sommes; en sorte que le couvent de Rhodes, ou, pour mieux dire, tout l'Ordre, par son avarice, se vit à la veille d'être anéanti.

Ce fut le sujet d'une lettre que le Conseil lui écrivit dans les termes les plus touchans, mais aussi les plus forts. On lui représentoit, dans cette lettre, avec une généreuse liberté, que les chevaliers qui résidoient à Rhodes et dans les isles voisines, pour signaler leur zèle contre les ennemis de la foi, répandoient, tous les jours, leur sang pour la défense des Chrétiens qui alloient visiter les saints lieux; que leurs prédécesseurs et eux-mêmes, de leur patrimoine et en entrant dans l'Ordre, y avoient fondé différentes commanderies; que la plûpart des princes Chrétiens, édifiés de leur zèle, les avoient imités dans ces pieuses fondations; que sa sainteté, en s'emparant de ces biens, ou en les conférant à ses créatures, alloit priver Rhodes de ses généreux défenseurs, et le couvent des secours nécessaires pour sa subsistance; que les plus anciens chevaliers avoient toujours regardé ces commanderies comme la juste récompense de leurs services, et le seul moyen de les soulager dans leur vieillesse; et que, si on continuoit de les en priver, on verroit bientôt l'isle de Rhodes abandonnée en proye aux infidèles, et chaque chevalier, dans

l'impuissance d'y subsister, chercher à la fin un asyle chez ses parens : ce qui ne pouvoit manquer de tourner au grand scandale de la Chrétienté, et à la honte même du Saint-Siège.

Quelque prévenu que fût ce pontife de sa souveraine puissance sur tous les biens ecclésiastiques, les justes plaintes de l'Ordre, et la crainte que les chevaliers ne les fissent éclater en plein concile, servirent de contrepoids à son avarice. Il révoqua la concession de la commanderie de Chypre, faite en faveur du bâtard dont nous venons de parler. Mais, comme il n'avoit jamais fait grâce ni justice gratuitement, il ne put point se résoudre à rendre, au roi de Chypre, l'argent qu'il en avoit reçû d'avance ; il fallut que l'Ordre de ses deniers fît ce remboursement ; et, après que le Conseil, pour se rédimer de cette avanie, eût souscrit à de si iniques conditions, il en exigea encore six mille florins comptant, avant que de lâcher le bref de révocation.

Nous passons sous silence d'autres excès plus affreux, dont les historiens, et même les actes du concile font mention, mais sur lesquels il auroit été à souhaiter qu'on eût laissé tomber un voile épais. Nous nous contenterons de dire, que, quoique ce pontife, à la considération de l'empereur, eût indiqué l'assemblée du concile dans Constance, ville impériale, située entre la Souabe et les Suisses, il ne s'y rendit qu'avec beaucoup de répugnance, et comme s'il eût eu des pressentimens du sort qui l'y attendoit.

PHILIBERT DE NAILLAC. 1414.

On rapporte qu'en arrivant proche de cette ville, et la regardant avec quelque émotion, du haut d'une montagne voisine, il ne put s'empêcher de dire, avec un sourire amer : « Voilà la « fosse où l'on prend les renards. » Mais, comme il étoit trop avancé pour reculer, il y entra escorté des cardinaux et de toute sa Cour : il ouvrit le concile, le premier jour de novembre, et indiqua la première session pour le seize du même mois. Il se passa, dans ce concile, des choses à jamais mémorables : le procès fait à deux Papes et leur déposition; l'abdication volontaire ou forcée d'un troisième; l'élection canonique et légitime d'un quatrième; la réunion de toutes les églises d'Occident sous son obédience; le supplice de Jean Hus et de Jérôme de Prague; la guerre civile à cette occasion, allumée dans la Bohême; les différens ressorts qu'on employa pour faire réussir de si grands événemens : tout cela a été traité par de si savantes plumes, que nous nous contenterons de dire, par rapport à l'objet particulier de notre ouvrage, qu'après la déposition de Jean XXIII, la cession de Grégoire XII, et la condamnation de Benoît XIII, quand il fut question de faire remplir la chaire de Saint-Pierre, le saint concile, pour éviter les brigues, si ordinaires dans les conclaves des cardinaux, et, pour donner un digne chef à l'église universelle, ordonna, dans sa session quarantième, que, pour cette fois seulement, et du consentement des cardinaux, six députés ecclésiastiques, de cha-

cune des cinq nations qui composoient cette auguste assemblée, leur seroient adjoints pour faire une élection si importante. PHILEBERT DE NAILLAC.

Enfin, un jeudi, onze novembre, cinquante-huit électeurs donnèrent leurs suffrages en faveur d'Othon Colonne, cardinal diacre, du titre de Saint-Georges au voile d'or, qui, en mémoire de Saint-Martin de Tours, dont, ce jour-là, on célébroit la fête, voulut être appellé Martin : et il fut le cinquième de ce nom. Ce pontife étoit issu d'une des plus nobles Maisons, non-seulement de l'Italie, mais encore de toute la Chrétienté, et qui, en différens siècles, avoit produit de grands hommes et des héros de tout caractère. Ceux qui sont sortis, depuis ce tems-là, de cette illustre race, n'y ont pas moins donné d'éclat par leurs grandes actions, qu'ils en avoient reçû de leurs ancêtres.

Le Pape, après la session quarante-cinquième, congédia, le 25 avril, les péres du concile, avec les cérémonies accoutumées ; et ces prélats, qu'une si longue absence tenoit éloignés de leurs diocèses, en reprirent le chemin avec plaisir. Le Grand-Maître eut bien souhaité de pouvoir retourner, en même-tems, à Rhodes ; les besoins de l'Ordre l'y appelloient, et il y étoit invité par les vœux de tous les chevaliers, qui avoient fait plusieurs processions et des prières publiques pour sa conservation et pour son retour. Mais son zèle pour tout le Corps de la religion ne lui permit pas de quitter sitôt l'Europe : il se con- 1418. 22 avril.

PHILEBERT DE NAILLAC.

tenta d'envoyer, à Rhodes, dix-huit mille écus, de ses deniers, pour subvenir aux besoins de la maison de chef-d'ordre, qui, par les malheurs du schisme, étoit tombée dans une extrême indigence.

On vient de voir, dans le cours ds cette histoire, que cette funeste division, qui, depuis plus de quarante ans, déchiroit l'église, en avoit produit une semblable, dans l'Ordre de Saint-Jean, et que la plûpart des chevaliers de l'Europe s'étoient attachés aux différentes obédiences que leurs souverains suivoient. L'élection unanime de Martin V ayant fait cesser, parmi les princes Chrétiens, ces différens partis, il étoit alors question d'en arracher dans la religion jusqu'à la racine, de réunir au Corps de l'Ordre les différens membres, qui s'en étoient détachés, et sur-tout les chevaliers Italiens, qui, malgré les décrets de l'ordonnance particulière du Pape Alexandre V, et sous prétexte que Grégoire XII n'avoit pas voulu reconnoître l'autorité du concile de Pise, avoient persévéré dans l'obédience de cet anti-Pape, sous l'autorité des prétendus lieutenans du magistère. Le Grand-Maître, après la cession volontaire de Grégoire XII, et l'élection unanime de Martin V, regarda comme l'affaire la plus importante de son Ordre, d'effacer jusqu'aux moindres traces de ce malheureux schisme.

Mais, comme il ne pouvoit rien entreprendre sans l'avis et le concours des principaux de la

religion, il convoqua, à Avignon, une assemblée qui se trouva composée des prieurs, des receveurs, et des plus anciens commandeurs de France, d'Espagne et de Savoye. Le Grand-Maître leur proposa le sujet de cette convocation particulière ; et, après qu'on eût ouvert différens avis, on revint à celui-ci, qui étoit conforme au gouvernement républicain de l'Ordre : c'est qu'il falloit convoquer, à Rhodes, un Chapître général ; y inviter, par une citation, le plus grand nombre de prieurs et d'anciens commandeurs, qui pourroient s'y rendre, et, sur-tout, prévenir, par une députation particulière, les prieurs de Lombardie, de Venise, de Rome et de Pise, qui, jusqu'alors, avoient paru les plus éloignés de reconnoître l'autorité du Grand-Maître : afin que leur réunion au Corps entier de l'Ordre fût autorisée par les décrets d'un Chapître général, ou que cette auguste assemblée, dans laquelle résidoit la puissance souveraine de l'Ordre, décernât les peines qu'elle jugeroit à propos contre les désobéissans et les réfractaires.

PHILEBERT DE NAILLAC.

Dans cette vûe, on chargea le chevalier frère Jean de Patru, trésorier conventuel, de se rendre en Italie. Pour l'autoriser dans cette commission, le Grand-Maître le revêtit du tître de visiteur et de correcteur dans les quatre prieurés dont nous venons de parler : il avoit ordre de leur demander le rétablissement des responsions qu'ils n'avoient point payées, depuis le commencement du schisme. Une pareille proposition,

quoique très-juste, n'étoit pas sans de grandes difficultés. Il s'agissoit de lever une espèce de tribut ou de taille sur des gens élevés, depuis plus de quarante ans, dans un esprit d'indépendance. Cependant, comme ces chevaliers n'avoient adhéré aux Papes d'Italie que parce qu'ils les croyoient seuls, de tous leurs concurrens, légitimes successeurs de Saint-Pierre, et qu'ils leur étoient soumis de bonne foi, ils n'eurent pas plutôt appris la cession volontaire de Grégoire XII, et l'élection unanime de Martin V, qu'ils reconnurent ce dernier pontife : et, par la même disposition, ils reçûrent, avec respect, le visiteur, protestèrent de leur obéissance filiale envers le Grand-Maître, et promirent de se rendre à Rhodes et au Chapître général, pour en recevoir, en personne, les décrets, et s'y conformer.

Les prieurs de Capoue, de Barlette, les commandeurs de Sainte-Euphémie, de Venouse, de Naples, de Saint-Étienne de Monopoli, et tous les chevaliers du royaume de Naples, excités par leur exemple, dépêchèrent, au Grand-Maître, le chevalier de la Porte, avec une lettre en forme d'acte solemnel, par lequel ils le reconnoissoient pour leur supérieur légitime, et demandoient, avec instance, d'être incessamment réunis au Corps de l'Ordre, dont, disoient-ils, le malheur des tems les avoit séparés.

Leur envoyé trouva le Grand-Maître à Bologne : ce généreux vieillard, malgré son âge très-

avancé et les fatigues qu'il lui fallut essuyer dans ses voyages continuels, s'étoit rendu à Florence, pour conférer avec le Pape, sur les moyens d'engager les plus puissans des princes Chrétiens dans une ligue contre les enfans de Bajazet, qui commençoient à se rendre redoutables: et, après avoir pris congé de ce pontife, il étoit passé par Bologne, où il fut rencontré par l'envoyé de Naples. Le Grand-Maître fut touché d'une joye sensible, en voyant enfin tout son Ordre réuni, et dans le même esprit de soumission et d'obéissance: il répondit à ces chevaliers Napolitains, qu'après avoir reçû des marques de leur soumission et de leur réunion au Corps de l'Ordre, il ne lui restoit plus rien à souhaiter avant sa mort; qu'il les invitoit à se rendre au Chapître général qui devoit se tenir à Rhodes, le 8 septembre de la même année; et que, pour préparer les matières qui devoient s'y traiter, il seroit à propos qu'ils se trouvâssent à Ancone, pour en délibérer conjointement avec lui, dans une assemblée où il se rendroit avant la fin de Mars.

Les baillis, les prieurs et les principaux commandeurs d'Italie, ne manquèrent pas de se trouver à cette assemblée. Il n'y eut que frère Jean Pignatelli, commandeur de Saint-Étienne de Monopoli, qui, quoique cité expressément, négligea de s'y rendre. Le Grand-Maître crut d'abord devoir dissimuler avec le seul qu'il eut trouvé réfractaire à ses ordres: il vit bien que

c'étoit un reste, et comme un levain de ce même esprit de rébellion qui avoit causé un schisme si pernicieux dans l'Ordre. Mais, comme il en vouloit éteindre jusqu'aux moindres étincelles, il le fit sommer, une seconde fois, de comparoître en sa présence; et il ne lui donna, pour terme, que jusqu'au quinze d'avril. Le commandeur persista dans un silence obstiné, et il fallut que, par une troisième citation, le Grand-Maître lui commandât, en vertu de sainte obédience, de se rendre à Rhodes, dans l'espace de cinq mois; sous peine d'être privé de l'habit de la religion et de sa commanderie. Il persista encore quelque tems dans sa désobéissance; mais, comme il vit qu'on se mettoit en état d'exécuter, contre lui, les ordres du Grand-Maître, il se soumit et rentra dans son devoir. On travailla ensuite, dans l'assemblée, à rétablir, dans les provinces d'Italie, la discipline régulière; on y fit plusieurs règlemens très-nécessaires: on remit ce qui étoit moins pressant au Chapitre général; et chacun se disposa pour se rendre incessamment à Rhodes.

Le Grand-Maître s'embarqua, peu après, et arriva heureusement à Rhodes, vers la fin de juillet. Il y fut reçû avec une joye universelle, et avec ce tendre respect qu'inspire toujours un grand mérite, soutenu d'une grande dignité. Le peuple, sur-tout, dont il étoit le père plutôt que le prince, célébra le jour de son retour par des feux publics. Ce fut une fête générale dans toute

l'isle. Les premiers soins du Grand-Maître furent de s'instruire de l'état des magazins; et, ayant appris que la médiocrité de la dernière récolte avoit fait hausser le prix du bled, il envoya aussitôt des vaisseaux, en différens ports d'Italie, pour en rapporter des grains, qui rétablirent l'abondance dans ses États.

Ce grand homme ouvrit ensuite le Chapître général; il y avoit long-tems qu'il ne s'en étoit tenu aucun si célèbre, soit par le nombre des capitulans, ou par l'importance des affaires qu'on y traita. On y vit, pour la première fois, la plûpart des chevaliers, qui, auparavant, s'étoient engagés dans le schisme, et qui, sans s'en appercevoir, et, avec de bonnes intentions, s'étoient trouvés insensiblement hors des bornes de leur devoir. Ils y rentrèrent tous; les prieurs et les baillis d'Italie, d'Angleterre, des royaumes du Nord, de Bohême, de Hongrie et d'Arragon, reconnûrent solemnellement le Grand-Maître pour leur chef et leur seul supérieur : il n'étoit plus question de schisme que pour le détester. Les chevaliers qui avoient été sous différentes obédiences, s'embrassoient avec joye pour célébrer leur réunion; et les uns et les autres, qui la regardoient comme le fruit de la sagesse du Grand-Maître, s'empressoient de deviner et de prévenir ses intentions, pour s'y conformer. Il n'y en avoit point qui n'eûssent pour objet la gloire de Dieu et la défense des Chrétiens : ainsi, avant que le Chapître se séparât, il en obtint

PHILEBERT DE NAILLAC.

sans peine plusieurs décrets nécessaires pour le rétablissement de la discipline, et pour le règlement des finances. Il envoya les actes de ce Chapître au Pape, qui les confirma par son autorité. Ce fut le sceau que mit ce sage pontife à la paix et à l'union de l'Ordre, et ce fut aussi la dernière action qui se passa sous le magistère de ce Grand-Maître. Il sembloit qu'il n'en attendît la nouvelle que pour quitter la vie avec plus de satisfaction. Peu de tems après avoir reçû le bref du Pape, il tomba malade : et, sans autre préparation que celle d'une sainte vie, il finit ses jours avec une tranquillité qu'on peut regarder comme un présage de la félicité que le ciel lui destinoit. Sa place fut remplie par frère ANTOINE FLUVIAN, ou DE LA RIVIÈRE, du prieuré de Catalogne, drapier de l'Ordre, et grand-prieur de Chypre, ou grand-conservateur et lieutenant de son prédécesseur. La paix, dont la religion avoit joui dans les dernières années du magistère de Naillac, fut troublée par différentes entreprises des infidèles ; et les chevaliers se virent attaqués successivement par les Turcs de l'Asie, et par les Sarrasins d'Égypte.

ANTOINE FLUVIAN.

On a vû, au commencement de ce sixième livre, de quelle manière la puissance Ottomane avoit été sur le point d'être absolument détruite par la valeur et la bonne fortune de Tamerlan, et par la prison et la mort de Bajazet. Ce prince avoit laissé quatre enfans, Ysa, ou Josué, Musa ou Musulman, Moyse et Mahomet. Josué, après

la mort de Tamerlan, reprit Burse sur les Mogols; et il auroit fait de plus grands progrès, s'il n'eût pas été obligé de tourner ses armes contre Musulman, qui, soutenu par un corps de troupes que lui donne l'empereur de Constantinople, vient chercher son frère, l'attaque, le bat, le prend, et le fait étrangler. Moyse, qui sembloit n'attendre que le succès de cette guerre civile pour se déclarer, paroît sur la scène armé puissamment, s'empare d'Andrinople, présente la bataille à son frère : mais il fut trahi par les Bulgares qui étoient dans son armée, et qui l'abandonnèrent pendant la plus grande châleur du combat. Moyse, qui n'ignoroit pas le sort destiné au vaincu, se sauve, arrive à Andrinople, et se réserve pour une autre occasion. Il rassemble les débris de son armée, gagne et corrompt Chasan, aga des janissaires, et Ébrénez, commandant des spahis qui passent dans son parti. Avec ce secours, il marche, de nouveau, contre son frère, défait son armée, et, l'ayant en son pouvoir, le fait étrangler.

Antoine Fluvian.

L'empereur Grec, pour maintenir la guerre civile entre les Turcs, oppose à Moyse, Mahomet Zélebin, c'est-à-dire, le jeune, le dernier des enfans de Bajazet, qui, dans la disgrâce de sa Maison, avoit été caché à Burse chez un faiseur de cordes de luth. On prétend qu'il en apprit le métier, et que ceux qui étoient chargés de son éducation, pour le mieux cacher, lui avoient célé, à lui-même, la noblesse de son origine.

ANTOINE FLUVIAN.

Quoi qu'il en soit, ce jeune prince, avec le secours des Grecs, du prince de Caramanie, et du despote de Servie, met sur pied une armée; et, sans avoir jamais fait la guerre, va attaquer son frère, et lui présente la bataille, qu'il perd. Malgré sa défaite, par le secours de ses alliés, il remet sur pied d'autres troupes, et il s'approche de l'armée de son frère. Il y avoit de secrettes intelligences: Chasan, aga des janissaires, et Ébrénez, commandant des spahis, qui avoient trahi Musulman, en faveur de Moyse, abandonnèrent depuis ce prince, et passèrent dans l'armée de Mahomet. L'aga poussa encore plus loin sa rébellion et sa perfidie; et, avant que les deux armées en vînssent aux mains, il s'avança aux premiers rangs, et, par des discours séditieux, il tâchoit de débaucher les janissaires, qui étoient restés dans le parti de Moyse. Ce prince, irrité de sa trahison et de son audace, pousse son cheval contre lui, et, le cimeterre à la main, lui en voulut décharger un coup sur la tête. Mais il fut prévenu par l'écuyer de Chasan, qui lui coupa la main dont il tenoit son épée. Ce coup funeste décida de la victoire et de sa vie: ses soldats, le voyant rentrer dans leurs rangs sans main, et tout sanglant, interprétèrent sa blessure comme un arrêt du ciel, qui le proscrivoit. Ils l'abandonnèrent, et furent porter leurs étendards et leurs Enseignes aux pieds de Mahomet.

Le prince victorieux fit arrêter Moyse, qu'on trouva caché dans un marais: il le fit étrangler,

ANTOINE FLUVIAN.

et, par sa mort, il se vit assuré de la couronne, et règna sans concurrens. Les historiens Turcs ne mettent pas Ysa, Josué, Musulman, ni Moyse, qui régnèrent l'un après l'autre, au rang de leurs empereurs; et ils comptent pour un interrègne, tout ce qui s'est passé depuis la mort de Bajazet, jusqu'à Mahomet I. Mais tous les auteurs Grecs placent ces princes au rang des sultans; et, comme l'histoire des Ottomans fait partie de celle des chevaliers de Saint-Jean, leurs ennemis perpétuels, nous n'avons pû nous dispenser de rapporter, sommairement, le succès des guerres civiles, qui avoient agité ce nouvel empire jusqu'à l'élévation de Mahomet I, sur le trône de ses ancêtres. Ce prince jouit paisiblement de l'autorité souveraine pendant huit ans qu'il règna; et il eut pour successeur Amurat II, son fils aîné, un des plus grands princes de cette nation. Ce dernier effaça, par ses conquêtes, le souvenir de celles de Tamerlan, et rétablit l'empire Ottoman dans sa splendeur. Ses armes eurent un égal succès en Europe et dans l'Asie. Le Caraman et d'autres princes infidèles de l'Orient en éprouvèrent la fureur, aussi-bien que les Albanois, les Hongrois et les Valaques Transalpins. Il ravagea ces grandes provinces, dont il rendit tributaires la plûpart des souverains; et il auroit étendu encore plus loin ses conquêtes, s'il n'eût trouvé, à son chemin, d'un côté, Scanderberg, fils de Jean Castriot, roi d'Albanie, et, de l'autre, Jean Huniade, vaivode de Transylvanie, et général

ANTOINE FLUVIAN.

des troupes de Hongrie, les deux plus grands Capitaines de leur siècle, qui, avec peu de troupes, mais soutenus d'un courage intrépide, et de la science militaire, arrêtèrent le progrès de ses armes.

Il les tourna, depuis, contre différens princes qui occupoient des places dans la Morée, et dans les isles de l'Archipel. Tous ces petits souverains eurent recours à l'Ordre de Saint-Jean; et ils engagèrent le bailli de la Morée à se rendre à Rhodes, pour implorer le secours du Grand-Maître. Ce prince, suivant l'esprit de son Ordre, et de concert avec le Conseil, résolut de faire passer, dans ces mers, quelques galères de la religion, pour reconnoître le dessein des infidèles. Mais, comme on se disposoit à y faire embarquer des troupes, il vint des avis que le prince de Scanderone ou d'Alexandrette, joint à d'autres vassaux du grand-seigneur, tenoit la mer, par son ordre, avec une flotte composée de vaisseaux de différentes grandeurs, et de six galères, qui appartenoient au seigneur de Scanderone. On soupçonna aisément qu'ils en vouloient à l'isle de Rhodes, ou du moins aux isles voisines qui dépendoient de la religion. Ces nouvelles suspendirent le secours qu'on avoit destiné pour la Morée : on mit en mer toutes les galères de la religion, qui allèrent chercher la flotte ennemie. Mais, comme les infidèles n'en vouloient pas venir à une action décisive, ils évitèrent le

combat; et, pour se dédommager des frais de cet armement, ils prirent quelques vaisseaux marchands de Rhodes et de Venise. ANTOINE FLUVIAN.

Pendant que les chevaliers et les Turcs, également animés les uns contre les autres, couroient ces mers, ravageoient les côtes où ils pouvoient faire quelque descente, et tâchoient de se surprendre réciproquement, il survint, à la religion, un nouvel ennemi presqu'aussi voisin de Rhodes que les Turcs, mais plus redoutable par ses forces maritimes, par ses flottes, et sur-tout par la capacité de ses sujets dans l'art de la navigation, en quoi ils excelloient, sur-tout depuis son règne. Je parle du fameux soudan d'Égypte, Alnazer-al-Daher, Circassien de naissance, que la milice des Mamelus avoit élevé sur le trône. On n'admettoit dans ce Corps, le plus puissant de l'Égypte, que des esclaves étrangers : c'étoient ordinairement de jeunes enfans, que les Tartares avoient enlevés dans leurs courses, ou qui leur avoient été vendus par des parens dénaturés. Les Égyptiens achetoient tout : on élevoit ces jeunes gens dans les exercices convenables à la profession à laquelle ils étoient destinés; et, quand ils étoient capables de porter les armes, on les incorporoit dans la milice des Mamelus. C'est ainsi que Daher, dont nous parlons, étoit entré dans ce Corps, et qu'après de longues années de services, un grand nombre d'actions brillantes, et d'une rare valeur, il se vit élevé à

ANTOINE FLUVIAN.

la souveraine puissance, qui, par les règlemens de cette milice, ne pouvoit jamais passer du père aux enfans, ou à ses héritiers.

Daher, pour se maintenir dans une dignité sujette à de fréquens changemens, par l'inconstance et l'esprit séditieux des Mamelus, et pour donner de l'occupation à leur courage, déclara la guerre à Janus de Lusignan, roi de Chypre. Ses flottes débarquèrent une armée considérable dans cette isle. Le roi implora aussitôt le secours de l'Ordre; et, quoique les chevaliers eûssent alors la paix avec les Sarrasins, le Grand-Maître et le Conseil ne purent voir leurs armes si près de l'isle de Rhodes, sans appréhender, pour la religion, les suites fâcheuses de cette guerre. Comme l'Ordre avoit ses États situés entre ceux des empereurs Turcs et du soudan d'Égypte, la politique du Conseil étoit d'entretenir toujours la paix avec un de ces princes infidèles, pendant qu'il étoit en guerre avec l'autre. Suivant cette maxime, on eut bien souhaité, pendant qu'on étoit en guerre contre les Turcs, de n'avoir rien à démêler avec les Sarrasins. Le Grand-Maître, dans cette vue, n'oublia rien pour ménager la paix entre le soudan d'Égypte et le roi de Chypre; mais, comme l'Égyptien régloit ses prétentions par ses forces, il demandoit que le roi de Chypre se reconnût vassal de sa couronne; qu'en cette qualité, il lui payât, et ses successeurs, un tribut annuel; et, en outre, qu'il le remboursât des frais qu'il avoit faits pour cet armement.

ANTOINE FLUVIAN.

La dureté de ces conditions les fit rejetter: il fallut que les armes en décidâssent. On commença, de part et d'autre, les actes d'hostilité; l'Ordre, comme allié de la couronne de Chypre, y fit passer de puissans secours, en différentes fois; la guerre fut longue et meurtrière. On en vint enfin à une bataille dont le détail nous est inconnu: on sçait seulement que les Chrétiens la perdirent: un grand nombre de seigneurs et de gentilshommes Chypriots, et plusieurs chevaliers de Saint-Jean, y furent tués. Les Sarrasins remportèrent une victoire complette; et le roi, pour comble de disgrâce, tomba entre les mains des infidèles, qui le conduisirent à Alexandrie.

Le Grand-Maître, ayant appris de si fâcheuses nouvelles, et dans la crainte que les Sarrasins ne s'emparâssent de toute l'isle, y fit passer de nouveaux secours d'hommes et d'argent; et il fit assurer, secrettement, les principaux seigneurs du royaume, que l'Ordre ne les abandonneroit jamais, pourvu qu'ils ne s'abandonnâssent pas eux-mêmes, et qu'ils prîssent une généreuse résolution de mourir, l'épée à la main, plutôt que de se soumettre à des Mahométans. Mais ces seigneurs, peu unis entre eux, et amollis par les délices, ne laissant pas voir beaucoup de courage, envoyèrent, par le conseil du Grand-Maître, des ambassadeurs en Égypte et à la Cour du soudan, pour y traiter de la rançon de leur souverain. La négociation traîna long-tems; le sou-

ANTOINE FLUVIAN.

dan, dans l'espérance que ses troupes le rendroient, dans peu, maître de l'isle entière, faisoit naître, tous les jours, de nouvelles difficultés. Mais le général Égyptien vit bientôt arrêter le progrès de ses armes par la valeur des chevaliers. Pour s'en venger, il ravagea la grande commanderie ou le bailliage, que l'Ordre possédoit dans cette isle. Ces barbares abattirent les maisons, coupèrent les arbres, arrachèrent les vignes; en sorte que cette grande commanderie, qui passoit pour la plus riche de l'Ordre, fut entièrement ruinée. Le soudan résolut même de tourner l'effort de ses armes contre l'isle de Rhodes, dans l'espérance que, s'il pouvoit s'en rendre maître, celle de Chypre, destituée du secours des chevaliers, tomberoit, d'elle-même, en sa puissance. Et, comme les princes ambitieux ne donnent point de bornes à leurs projets, le soudan se flattoit que la conquête des isles de Rhodes et de Chypre faciliteroit celle de toutes les isles de l'Archipel, et que l'Asie Mineure, après cela, ne pourroit pas tenir contre une puissance aussi redoutable que la sienne. Plein de si vastes desseins, et dont son ambition lui cachoit les périls et les difficultés, il reprit la négociation avec les ambassadeurs de Chypre. Ses ministres mirent la liberté du roi à prix, et ils demandèrent, pour sa rançon, six vingts mille florins d'or. Le prince rejetta cette proposition, non seulement parce que la somme lui parut excessive, mais encore par le défaut d'argent, et que

la guerre avoit épuisé son épargne. Mais le Grand-Maître, qui craignoit qu'à la fin les Sarrasins ne s'emparâssent de l'isle de Chypre, lui conseilla de se retirer, à quelque prix que ce fût, des mains de ces barbares; et, pour faciliter sa liberté, la religion fournit la plus grande partie de sa rançon: la paix se fit à ces conditions. ANTOINE FLUVIAN.

Le soudan, pour amuser le Grand-Maître, et sous prétexte de vouloir entretenir avec l'Ordre une paix durable, renouvella, en même tems, le traité que le soudan, son prédécesseur, avoit fait pendant le magistère de Naillac. Mais le Grand-Maître, qui avoit à ses gages des yeux et des oreilles fidèles dans Alexandrie, et jusques dans le Conseil de ce prince, fut bientôt instruit de ses desseins les plus secrets. Afin de n'être pas surpris par ces barbares, il en fit aussitôt passer l'avis au Pape Eugène IV, et à la plûpart des princes Chrétiens; et, en même-tems, il envoya une citation générale, dans tous les États de la Chrétienté, avec injonction expresse aux prieurs de faire passer incessamment, à Rhodes, au moins vingt-cinq chevaliers ou commandeurs de chaque prieuré. Il en arriva un bien plus grand nombre, conduits par leur zèle et par leur courage: on en retint une partie dans Rhodes; et on distribua le reste dans les isles qui appartenoient à la religion. Frère Hugues de Sarcus, grand-prieur de France, envoya, dans la capitale de l'Ordre, un vaisseau chargé d'arbalêtes, de viretons et d'autres armes nécessaires pour la

ANTOINE FLUVIAN.

défense de cette place. Le Grand-Maître y fit entrer des grains et toutes sortes de provisions de bouche; enfin, ce digne chef, par sa vigilance et par son activité, se mit en si bonne posture, que les nouvelles de son armement passèrent bientôt en Égypte; et le soudan, se flattant que l'Ordre ne pourroit pas entretenir long-tems un si grand nombre de chevaliers, jugea à propos de différer son entreprise.

Cependant une si grande dépense ayant épuisé le trésor de l'Ordre, le Grand-Maître, pour le remplir, résolut de convoquer, à Rhodes, un Chapître général, suivant l'usage de ce tems-là. Les prieurs apportoient ordinairement, aux Chapîtres, les responsions des commanderies contenues dans leurs prieurés, avec la liste de ceux qui n'avoient pas satisfait à cette obligation. Comme l'Ordre ne pouvoit soutenir tant de guerres différentes contre les infidèles sans ce secours, le Chapître décernoit des peines rigoureuses contre les négligens et les réfractaires, en même-tems que, par de nouvelles cotisations, il tâchoit de fournir les fonds nécessaires de la religion.

C'est dans cette vue, et pour le rétablissement de la discipline régulière, que le Grand-Maître convoqua le Chapître, à Rhodes, pour le 23 mai de l'année 1428. On y vit, parmi un grand nombre de prieurs, baillis et commandeurs, frère Jean de Vivonne, prieur d'Aquitaine, et lieutenant du Grand-Maître dans les trois langues de France; frère Jean de Ventadour, grand-com-

mandeur; frère Antoine de Saint-Chamand, maréchal de l'Ordre; frère Jean de Lastic, prieur d'Auvergne; frère Gratien de la Tour, bailli du commerce de Rhodes, et plusieurs autres anciens chevaliers de différentes nations.

Le Grand-Maître ouvrit le Chapître par un discours, dans lequel il représenta les dépenses inévitables que l'Ordre avoit été obligé de faire, tant pour la défense de l'isle de Chypre, que pour prévenir les mauvais desseins du soudan; qu'on avoit, tous les jours, à en craindre les suites; que Rhodes et les isles qui en dépendoient, si on n'y entretenoit des forces suffisantes, n'étoient pas plus en sûreté du côté d'Amurat; et que la religion ne s'y maintenoit qu'à la faveur de la jalousie qui étoit entre les Sarrasins et les Turcs: deux puissances formidables auxquelles il seroit difficile de résister, si, par un zèle de la religion qui leur étoit commune, ils unissoient leurs forces contre l'Ordre; cependant que le trésor ne tiroit presque plus rien des prieurés de France, dont les commanderies avoient été ruinées pendant la guerre, que les Anglois avoient faite dans ce royaume; que la Bohême, la Moravie et la Silésie, ravagées par les Hussites, ne fournissoient plus aucun contingent à l'Ordre; que la Pologne, occupée de ses guerres contre les chevaliers Teutoniques, ne conservoit guères plus de relations avec Rhodes; et que c'étoit au Chapître, par de sages ordonnances, à rétablir, autant qu'on pourroit, les responsions, dont il

Antoine Fluvian.

sembloit que ces différentes nations eûssent perdu l'usage.

Le Chapître, ayant égard à de si justes remontrances, et pour remplacer le fonds des responsions du royaume de France, permit qu'on pût aliéner, mais seulement à vie, et pour un certain prix, différentes terres appartenant aux commanderies de l'Ordre, en faveur des séculiers dont ces biens se trouveroient à la bienséance. Dans la même vûe, et par le décret suivant, on institua, dans la langue d'Allemagne, la dignité de grand-bailli, à laquelle on attacha l'inspection et l'autorité sur tous les prieurés et les commanderies qui se trouvoient dans l'Allemagne, sur-tout dans la Bohême et dans les provinces voisines, où les Hussites avoient fait de cruels ravages, depuis le supplice que Jean Hus et Jérôme de Prague avoient souffert au concile de Constance. On ajouta, à l'autorité et aux fonctions du grand-bailli d'Allemagne, l'inspection sur le gouverneur et la garnison du château de Saint-Pierre, place forte dans la Carie, bâtie, comme nous l'avons dit, proche ou sur les fondemens de l'ancienne ville d'Halycarnasse, et qui, du côté de l'Asie Mineure, et de la terre ferme, servoit de boulevard à l'isle de Rhodes. Le grand-bailli devoit visiter, tous les ans, cette place, soit par lui-même, ou par son lieutenant. Par sa commission, il avoit le pouvoir de faire faire la revue à la garnison, de casser les soldats inutiles, de les remplacer par d'autres plus capables

de servir; en un mot, tout ce qui concernoit la défense de ce château et de son territoire, étoit soumis à sa jurisdiction, à l'exception de la maison et des officiers du gouverneur, et de quelques soldats, qui, après la prise de Smyrne par les Tartares Mogols, s'étoient jettés dans la mer, et, en gagnant à la nage des vaisseaux de l'Ordre, qui étoient à l'ancre, avoient échappé à la fureur de ces barbares. L'Ordre, pour récompenser leur valeur, leur avoit assigné une retraite, pour le reste de leurs jours, dans cette place, où ils étoient nourris aux dépens de la religion. Le Chapître, par une inféodation, avoit donné, depuis, à frère Fantin Quintic, prieur de Rome, l'isle de Nissaro, aux conditions d'en payer au trésor, à titre de cens annuel, une somme de six cents florins d'or; d'y entretenir, à ses dépens, une garnison nécessaire pour sa défense, et d'y nourrir deux chevaliers et un frère-servant. C'étoit alors, dans tous les prieurés de l'Ordre, l'usage, que, quand on y recevoit un jeune chevalier, on lui assignoit, en même-tems, pour résidence, une commanderie, dont le commandeur devoit le nourrir et l'entretenir, et le former dans l'esprit de l'Ordre, jusqu'à ce qu'il fût en état de passer à Rhodes.

Par un si sage règlement, dont il seroit à souhaiter qu'on pût rétablir la pratique, on ne voyoit point de jeunes chevaliers errer dans les villes et dans les provinces, et n'avoir souvent de religieux que la croix de l'Ordre, que quel-

ANTOINE FLUVIAN.

ques-uns portent encore plutôt comme une distinction qui flatte leur vanité, que comme la marque des obligations qu'ils ont contractées au pied des autels, de mener une vie sainte et régulière.

Quoiqu'il en soit, on trouve, dans les annales de l'Ordre, que le commandeur de Cagnac ayant voulu, en ce tems-là, se dispenser de recevoir chez lui un jeune chevalier, appellé frère Guillaume de Riery, auquel on avoit assigné, pour sa résidence, la commanderie de Cagnac; le commandeur, soit qu'il prétendît que sa maison étoit déjà trop chargée d'élèves, ou que c'étoit le tour du commandeur de Saint-Sulpice, le lui envoya. Celui-ci refusa de le recevoir, en porta même ses plaintes au Grand-Maître, qui, justement indigné contre le commandeur de Cagnac, le menaça de le priver de l'habit et de sa commanderie, s'il négligeoit la nourriture et l'entretien du jeune chevalier que l'Ordre avoit confié à ses soins: circonstance à laquelle je ne me serois pas arrêté, si elle ne servoit de preuve que, dans le milieu du quinzième siècle, et, depuis près de quatre cents ans que l'Ordre avoit été établi, toutes les commanderies de la religion étoient encore comme autant de séminaires, et en même-tems d'académies, où les chevaliers étoient également élevés dans la piété et dans l'exercice des armes: deux qualités, qui, quoique séparées parmi les séculiers, peuvent, à la vérité, former de grands hommes dans cha-

ANTOINE FLUVIAN.

que espèce particulière, mais qui doivent être inséparables dans un chevalier de l'Ordre de Saint-Jean.

Ce fut par le même esprit de régularité, et pour attacher plus étroitement les chevaliers à leur résidence, que le Grand-Maître leur défendit, par une bulle expresse, d'aller à Rome, et de s'établir à la Cour des Papes, sans sa permission ou celle du procureur-général de l'Ordre. Il fit un si sage règlement, pour arrêter l'humeur inquiète et ambitieuse de quelques chevaliers, qui, pour parvenir plûtôt aux commanderies et aux principales dignités, au lieu de les mériter par leurs services, tâchoient de les obtenir par la recommandation du Pape, ou des cardinaux qui avoient le plus de part au gouvernement de l'église. C'est ainsi que ce Grand-Maître, dans l'intervalle que lui laissa la trève faite avec le soudan d'Égypte, employa son autorité à maintenir la discipline régulière parmi ses religieux. Pour leur rendre le séjour de l'isle et du couvent de Rhodes plus commode, il fit bâtir une magnifique infirmerie, sur les fondemens de l'ancienne, qu'il dota de ses propres deniers. Suivant l'esprit de l'Ordre, et ce qui s'étoit toujours pratiqué, les chevaliers malades ou blessés y étoient traités avec tous les égards et l'attention qu'on devoit à des hommes nobles, qui représentoient ceux qui avoient fait la conquête de l'isle, et qui, au prix de leur sang, en défendoient, tous les jours, la possession et la souveraineté.

ANTOINE FLUVIAN. 1437. 26 octobre.

Ce fut dans l'exercice de ces vertus paisibles, que le Grand-Maître, frère Antoine Fluvian, ou de la Rivière, trouva la fin de ses jours. Il vit venir la mort sans inquiétude et avec beaucoup de piété. Voulant mourir comme il avoit vécu, en véritable religieux, il fit son désappropriement, et envoya au trésor deux cent mille ducats, le fruit de ses épargnes, qu'il avoit comme dérobés à la magnificence que le luxe et la vanité semblent exiger de ceux qui remplissent les premières places dans l'église.

Aussitôt après la mort de Fluvian, le Chapître s'assembla pour lui donner un successeur: les capitulans prirent la voye de compromission. On élut d'abord treize chevaliers, auxquels le Chapître remit le droit d'élection. Ces treize électeurs s'y préparèrent par l'usage des sacremens de pénitence et d'eucharistie: ils entrèrent ensuite dans une chambre séparée du lieu du Chapître; et, après avoir examiné avec soin le mérite des prétendans, leurs qualités personnelles, et celles surtout qui étoient les plus convenables au gouvernement, tous les suffrages se réunirent en faveur de frère JEAN DE LASTIC, grand-prieur d'Auvergne, qui fut reconnu solemnellement par tout le Chapître pour Grand-Maître de l'Ordre. Comme ce seigneur étoit alors dans son prieuré, on lui dépêcha aussitôt deux grands-croix, pour lui porter le decret de son élection; mais, avant que ces envoyés partîssent de Rhodes, le couvent exigea d'eux un

JEAN DE LASTIC. 1437.

serment de ne lui demander aucune grâce, avant qu'il eût pris possession de sa dignité, et surtout au préjudice des religieux les plus anciens de l'Ordre.

Le Grand-Maître, après avoir reçû les nouvelles de son élection, partit aussitôt pour Rhodes. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il fut averti, par les espions que l'Ordre entretenoit en Égypte, qu'il s'y formoit des desseins secrets contre l'isle de Rhodes; et, ce qui étoit de plus fâcheux, ces espions firent sçavoir qu'on soupçonnoit qu'Amurat II, empereur des Turcs, approuvoit cette entreprise, ou du moins qu'il ne s'y opposeroit pas.

Jusques alors la concurrence et la jalousie de ces deux puissances voisines tenoient lieu à la religion d'une espèce de secours; mais Amurat, inquiet d'une puissante ligue qui s'étoit formée contre lui, par les princes Chrétiens, ne fut pas fâché, dans cette conjoncture, que le soudan d'Égypte occupât toutes les forces des chevaliers. Cependant, comme on n'étoit pas entièrement instruit des intentions de ce prince, le Grand-Maître lui envoya frère Jean Morel, prieur de l'Église, en qualité d'ambassadeur, sous prétexte de lui faire part de son élection, et pour lui demander qu'il renouvellât la trève que la religion avoit faite avec son prédécesseur. C'étoit un usage dans l'Ordre, et autorisé par les Papes, que les chevaliers tâchoient de faire une trève avec une partie des infidèles, pendant

JEAN DE LASTIC.

qu'ils avoient à soutenir les efforts des autres. Le prieur de Rhodes s'acquitta avec beaucoup d'adresse de sa commission. Le Grand-Seigneur répondit aux honnêtetés qu'on lui fit de la part du nouveau Grand-Maître, par d'autres complimens, mais en termes vagues, et qui ne signifioient rien; et il se défendit d'entrer dans aucune négociation, sous prétexte que les anciens traités suffisoient pour la sureté des uns et des autres. Le prieur s'en retourna à Rhodes, et avertit le Grand-Maître que, si la guerre n'étoit pas déclarée, la paix n'en étoit pas plus certaine. Le Grand-Maître, pour pénétrer, s'il se pouvoit, dans les desseins des infidèles, envoya, vers les côtes d'Égypte et de Barbarie, frère Guillaume de Lastic, son neveu, sénéchal de l'Ordre, avec deux vaisseaux. Ce chevalier ne fut pas longtems sans revenir à Rhodes; et il apprit au Grand-Maître qu'il auroit incessamment sur les bras toutes les forces de l'Égypte. La certitude de la guerre fit aussitôt prendre les armes aux chevaliers; on arma huit galères, quatre vaisseaux de haut-bord et plusieurs vaisseaux de transport, dans lesquels on fit entrer un corps considérable de troupes; et, en même-tems, on travailla, dans l'isle de Rhodes, et dans les isles voisines, à en mettre les principales places hors d'insulte.

Le soudan, de son côté, mit en mer une flotte considérable, composée de dix-huit galères, d'un grand nombre de vaisseaux de différentes gran-

deurs, bien armés et chargés d'un nombre considérable d'arbalêtriers et de troupes de débarquement. Pour prétexte de cet armement, le soudan prétendit que l'isle de Rhodes, aussi-bien que celle de Chypre, dépendoient anciennement de l'empire d'Egypte. Le premier effort de ses armes tomba sur une petite isle, appellée Château-roux, située à cent milles, à l'orient de l'isle de Rhodes, et seulement à un mille, ou tout au plus une lieue de France, de la Lycie. Cette isle, ou plutôt ce rocher, appartenoit à la religion, qui y avoit fait construire un château. On voyoit, sur sa porte, les armes de l'Ordre de Saint-Jean, et celles d'Arragon: ce qui pouvoit faire croire que c'étoit la langue de cette nation qui avoit fait fortifier cette petite place.

Les Sarrasins, ayant fait une descente sans trouver beaucoup de résistance, s'emparèrent apparemment avec la même facilité de ce petit château: au moins on ne trouve point, dans l'histoire, qu'il s'y soit passé aucune action considérable. Ils se rembarquèrent après avoir ruiné cette habitation, prirent la route de Rhodes, et parurent devant cette isle, le 25 septembre de l'année 1440.

A l'exemple et par les soins du Grand-Maître et des chevaliers, les habitans, en armes, bordoient les côtes, et paroissoient bien résolus de s'opposer à la descente des infidèles. Le maréchal de l'Ordre, qui, en cette qualité, commandoit la flotte, sortit du port en bonne ordonnance:

Jean de Lastic.

et, quoiqu'il eût beaucoup moins de vaisseaux que les ennemis, il ne laissa pas de s'avancer fièrement, et de leur présenter la bataille. Les infidèles, qui croyoient que les vaisseaux de l'Ordre seroient en course, surpris de cet armement, se retirèrent dans une anse; et, ayant tourné les poupes du côté de terre, ils se contentèrent, pour éloigner les Chrétiens, de faire un grand feu de leur artillerie. On y répondit de la même manière; le reste de la journée se passa à se canonner de part et d'autre; et, la nuit étant survenue, la flotte Chrétienne rentra dans le port de Rhodes, d'où le commandant, après avoir pris de la poudre et de nouvelles troupes, faisoit dessein de revenir aussi-tôt chercher les ennemis. Mais les Sarrasins, qui voyoient que l'attaque de Rhodes, à la vûe de la flotte Chrétienne, étoit impraticable, à la faveur des ténèbres, mirent à la voile. Leur dessein étoit de surprendre l'isle de Lango. Le maréchal, à qui l'expérience tenoit lieu d'espions, ayant prévû leur projet, sortit, en même tems, du port; et, à force de voiles et de rames, s'étant avancé jusques sous le canon du château de Lango, les Sarrasins, en arrivant, furent bien étonnés de le trouver en front de bandière, qui leur présentoit une seconde fois la bataille.

L'amiral Égyptien, étonné, et pour éviter le combat, changea de route, gagna une isle qui appartenoit aux Turcs; et, étant entré dans le port, qui paroissoit presque abandonné, il

joignit ses galères l'une contre l'autre, les proues du côté de la mer, sur lesquelles il fit dresser des batteries pour repousser les chevaliers, s'il en étoit attaqué; et les Turcs, habitans de l'isle, instruits des intentions d'Amurat, et portés d'ailleurs par le zèle de la religion, qui leur étoit commune avec les Sarrasins, accoururent à leur secours contre les Chrétiens.

Le maréchal, qui n'avoit pas perdu de vûe la flotte d'Égypte, la voyant si puissamment fortifiée, assembla le conseil de guerre. La plûpart de ses officiers, pour le dissuader d'attaquer les infidèles, lui représentèrent leur nombre et leurs forces supérieures à celles de la religion, outre que le fond, en cet endroit, étoit mauvais et rempli d'un sable mouvant et très-dangereux. Tous vouloient qu'on reprît la route de Rhodes; mais le maréchal, qui ne connoissoit point de péril, leur répondit, que les chevaliers de Saint-Jean n'avoient jamais compté le nombre de leurs ennemis, et qu'il aimoit mieux être enseveli dans la mer, que de s'exposer au reproche qu'on pourroit lui faire, d'avoir vû de si près ces barbares, sans avoir osé les attaquer. Mais, comme il n'avoit pas moins de capacité que de valeur, il fit passer ses troupes dans des bâtimens plats, qui tiroient moins d'eau; et, s'étant mis à la tête, et favorisé de son artillerie, il alla attaquer les Sarrasins, qui le reçûrent, de leur côté, avec le feu de leurs canons et de leur mousqueterie. Si l'attaque fut vive, la défense ne fut pas moins cou-

rageuse, et les Sarrasins, soutenus des Turcs, faisoient tous leurs efforts pour empêcher les Chrétiens d'approcher de leurs galères. La nuit, qui survint, sépara les combattans; les infidèles perdirent plus de sept cents hommes en cette occasion; et, du côté des Chrétiens, on n'y en comptoit que soixante. Le maréchal, couvert de son sang, de celui des ennemis, et blessé en cinq endroits différens, reprit le chemin de Rhodes, sur des présages de gros tems, et dans la crainte de quelque tempête, que les pilotes appréhendoient. Pendant la nuit, les infidèles profitèrent de sa retraite pour sortir de ces mers : ils gagnèrent d'abord l'isle de Chypre, et, dans une descente qu'ils y firent, ils mirent le feu à la grande commanderie de l'Ordre; et ce fut tout l'avantage que le soudan remporta d'un armement et d'une expédition qui lui avoient coûté des sommes considérables.

Ce mauvais succès ne fit que l'irriter; mais, pour avoir le tems de faire de plus puissans efforts, il dissimula sa colère et ses desseins. Le Grand-Maître n'y fut point trompé : on ajouta, par son ordre, de nouvelles fortifications à la ville de Rhodes; il remplit les magazins de provisions de guerre et de bouche. Ces premiers soins furent suivis d'une citation générale, qui rappelloit au couvent tous les chevaliers capables de porter les armes; et le prince accorda, en même tems, une amnistie pour tous les bannis, à l'exception des criminels de lèze-majesté et des incendiaires. Il

étendit ensuite ses vûes jusques dans les Cours Chrétiennes, et il envoya des ambassadeurs à la plûpart des souverains de l'Europe, pour implorer leur secours. Ces ambassadeurs leur représentèrent la puissance et les forces du soudan d'Égypte; que ce prince infidèle étoit à la veille de mettre le siége devant la ville de Rhodes; que, si on abandonnoit l'Ordre dans cette conjoncture, tout ce que les chevaliers pouvoient espérer, après une si longue défense, étoit de s'ensevelir sous les ruines de cette place; mais que les princes Chrétiens auroient à se reprocher éternellement d'avoir laissé perdre une isle et un État qui servoit de boulevard à la Chrétienté, et qui, par son voisinage de la Terre-Sainte, pouvoit en faciliter la conquête. Les princes, à qui ces ambassadeurs avoient été envoyés, ne donnèrent, à ces justes remontrances, que des marques stériles d'une compassion inutile. La plûpart, retenus dans leurs États par des guerres avec leurs voisins, ne jugeoient pas à propos, dans cette conjoncture, de s'en éloigner : d'ailleurs il paroît que ce premier feu de dévotion, qui avoit produit tant de croisades, étoit fort affoibli : plusieurs même regardoient ces transports de piété, soit comme l'effet d'un zèle mal réglé, et peut-être comme un de ces ressorts que la politique faisoit jouer pour éloigner de leur patrie, et sous prétexte de dévotion, des princes et des grands trop puissans et trop jaloux des privilèges de leur dignité.

JEAN DE LASTIC.

Quoiqu'il en soit, l'Ordre, en cette occasion,

JEAN DE LASTIC.

ne tira aucun secours des princes Chrétiens : il n'y eut que Jean Paléologue, empereur de Constantinople, qui fit, avec la religion, une ligue offensive et défensive contre le soudan d'Égypte; mais cette ligue ne produisit qu'un traité sans suite et sans effet. De ces vastes États qui composoient autrefois l'empire du grand Constantin, il n'en étoit resté, à Paléologue, que la seule ville de Constantinople avec son territoire. Les Turcs tenoient même ce prince comme bloqué de toutes parts : ainsi, attentif à sa propre conservation, et dans la crainte de se voir assiégé lui-même tous les jours, il n'osa se défaire du secours qu'il s'étoit obligé de faire passer à Rhodes. Un traité aussi inutile fut suivi d'un autre, fait avec le soudan même d'Égypte, qui, en apparence, avoit quelque chose de plus avantageux, mais que ce prince, habile politique, ne conclut que pour amuser le Grand-Maître.

Le chevalier Fantin Quirini, noble Vénitien, bailli de Lango, et grand-amiral de l'Ordre, en tenoit à fief l'isle de Nizzaro; et il étoit chargé de la défense de ces deux isles. Le soudan, craignant que, s'il portoit ses armes de ce côté-là, les parens de Quirini, qui étoient puissans dans le sénat, ne déterminâssent la république à envoyer des troupes au secours de l'Ordre, lui fit dire qu'à la considération de sa nation, avec laquelle il avoit toujours entretenu une bonne correspondance, il conviendroit volontiers d'un traité de neutralité pour les isles dont il avoit le

gouvernement. Quirini fit part de ces proposi- JEAN
tions au Grand-Maître et au Conseil de l'Ordre; DE LASTIC.
quelques-uns se flattèrent que, d'un traité particulier, on pourroit peut-être parvenir à un plus général, et au rétablissement de la paix; mais les plus habiles en jugèrent autrement, et que le soudan n'offroit la neutralité, que pour ne pas rompre avec les Vénitiens, qui faisoient tout le commerce d'Alexandrie, et dans la vûe que, s'il pouvoit se rendre maître de Rhodes, les isles voisines, qui en dépendoient, suivroient le sort de la capitale, et tomberoient, d'elles-mêmes, sous sa puissance. Cependant comme, par ce traité, l'Ordre se trouvoit déchargé du soin et de la dépense d'entretenir des troupes dans ces deux isles, on manda au bailli qu'il pouvoit le conclure, pourvû qu'il fût dressé en des termes convenables à la souveraineté de l'Ordre.

Le soudan, par un motif à-peu-près semblable à celui dont nous venons de parler, convint, avec le roi de Chypre, d'une pareille neutralité pour les vaisseaux de Rhodes et d'Égypte, qui entroient dans les ports de son royaume. Cependant, au milieu de ces traités préliminaires, et qui sembloient annoncer la paix, ou du moins une longue trève, une flotte considérable du soudan parut de nouveau à la hauteur de l'isle de Rhodes, et y débarqua dix-huit mille hommes 1444. août.
d'infanterie, sans compter un gros corps de cavalerie et de Mamelus, qui faisoient la principale force des Égyptiens. Ces barbares, sans s'arrêter

JEAN DE LASTIC.

à aucune des places de l'isle, marchèrent droit à la capitale, et l'assiégèrent, pendant que leur flotte tenoit la mer pour bloquer le port, et empêcher qu'on n'y jettât du secours.

Le lecteur s'attend, avec justice, de trouver ici une relation exacte de ce siége, avec le détail des sorties que les chevaliers firent, des assauts qu'ils soutinrent, et des morts et des blessés qu'il y eut de part et d'autre; mais ces chevaliers sçavoient mieux se servir de leur épée que d'une plume. Le peu de littérature qu'il y avoit alors dans l'Ordre, et même dans ce siècle, nous a privés d'une relation si curieuse et si importante: tout ce qu'on a trouvé dans les registres de la chancellerie, c'est que ce siége dura quarante jours; que les infidèles battirent la place avec une artillerie nombreuse; qu'il y eut plusieurs assauts où ils furent toujours repoussés; et que leur général, ayant vu périr la meilleure partie de ses troupes, se rembarqua avec les débris de son armée, et porta, le premier, à son maître, les nouvelles du mauvais succès de ses armes.

Le Grand-Maître, prévoyant sagement qu'il ne seroit pas long-tems sans revoir les infidèles au pied des murailles de Rhodes, dépêcha Guillaume de Lastic, son neveu, en Occident, pour rendre compte au Pape, et à la plus grande partie des princes Chrétiens, des avantages que la religion venoit de remporter sur les Sarrasins. Il fit cette démarche dans la vue d'en tirer du secours, et que les souverains, comme la plûpart

des hommes, se déclareroient plus volontiers pour le parti victorieux. En effet, on n'eut pas plutôt appris, en Europe, que les chevaliers avoient chassé les infidèles de leur isle, que la jeune noblesse de l'Europe, et sur-tout les gentilshommes des royaumes de France et d'Espagne, pour avoir part à la gloire de l'Ordre, en demandèrent l'habit avec empressement. Ce fut une recrue très-utile, et qui rétablit les forces de la religion, que les pertes inévitables à la guerre avoient fort diminuées. Mais ce fut aussi une augmentation de dépense pour le couvent; et, pour y subvenir, le Grand-Maître convoqua un Chapître général, à Rhodes, pour le 25 juillet.

Pendant cette assemblée, le Grand-Maître reçut des nouvelles du sénéchal, son neveu, qui lui mandoit qu'après avoir parcouru la plûpart des Cours de l'Europe, il en avoit trouvé les souverains si animés les uns contre les autres, et la guerre si allumée de tous côtés, qu'il ne devoit pas en espérer un grand secours. Le Grand-Maître et le Chapître virent bien, par ces lettres, qu'ils ne devoient faire fonds que sur leurs propres forces; ainsi, d'un commun consentement, on augmenta les responsions pour cinq ans. On défendit, par le même règlement, aux prieurs de recevoir un plus grand nombre de chevaliers que l'Ordre n'en pouvoit nourrir; et on convint que le Grand-Maître pourroit terminer une guerre si ruineuse par la paix, si on lui en faisoit quelque ouverture. Ce traité fut négocié,

Jean de Lastic.

l'année suivante, par les agens de Jacques Cœur, marchand Français, et, depuis, trésorier de Charles VII, roi de France (1). C'étoit un bourgeois de la ville de Bourges, homme de *petite génération,* ainsi que s'en explique un historien du tems, pour dire qu'il ne sortoit pas de parens nobles. Mais le défaut de naissance, si c'en est un, étoit remplacé par l'étendue de son génie, par son travail et son application. On n'avoit point encore vû, en France, de marchand porter si loin son commerce, et faire des gains si prodigieux : il avoit des flottes à ses ordres, et plus de trois cents facteurs répandus dans différens États de l'Europe et de l'Asie, et jusqu'en *Sarrasiname,* comme parle l'auteur que nous venons de citer. Ce fut un de ces facteurs, qui, à la faveur des sauf-conduits qu'il avoit, pour son commerce, conduisit, à Alexandrie, sur les galères de son maître, l'agent de l'Ordre. La paix se fit, sans qu'il nous soit rien resté des conditions du traité, sinon que l'envoyé de Rhodes, après l'avoir conclue, ramena dans l'isle un grand nombre des esclaves Chrétiens, et des prisonniers faits pendant la guerre. On trouve, dans le trésor de l'Ordre, une bulle du Grand-Maître, en date de l'an 1446, du 8 Février, par laquelle il ordonne à frère Raymond d'Arpajon, grand-prieur de Saint-Gilles, et au receveur de

(1) Histoire de Charles VII, roi de France, par Matthieu de Coucy, pag. 691, édit. du Louvre.

la langue de Provence, de satisfaire aux droits qui étoient dûs à Jacques Cœur, pour ce voyage. Jean de Lastic.

1448.

La joye qu'eut le Grand-Maître, d'avoir procuré la liberté à tant de pauvres Chrétiens, fut balancée par le chagrin que lui causèrent des lettres qu'il reçut du Pape Nicolas V. Il y avoit à Rome, et à la Cour de ce pontife, des commandeurs qui souffroient impatiemment qu'on eût augmenté les responsions de leurs commanderies : ils en portèrent leurs plaintes au Pape, comme d'une entreprise tyrannique, et comme si le Grand-Maître et le Chapître eûssent porté leur autorité au-delà des bornes prescrites par les statuts. Nicolas V, prévenu contre le Grand-Maître, et sans approfondir ce qu'il y avoit d'injuste dans ces plaintes, en écrivit durement à Lastic, et lui envoya même un recueil des statuts, faits dans le dernier Chapître, qu'il supposoit avoir été transgressés, et qu'il lui ordonna de suivre, à l'avenir, comme la règle de sa conduite.

Le Grand-Maître communiqua au Conseil ces lettres du Pape, auxquelles il répondit en des termes respectueux, mais pleins de cette fermeté qu'inspirent toujours la vérité et la justice. Il représenta, à ce pontife, que le Pape Eugène IV, son prédécesseur, après avoir fait examiner les comptes de la dépense que l'Ordre avoit faite pour soutenir le siége de Rhodes, avoit approuvé l'augmentation des responsions, afin de satisfaire aux dettes que la religion avoit été obligée de contracter pendant cette guerre; que ceux qui

JEAN DE LASTIC.

s'en plaignoient, étoient indignes de porter la croix : gens, dit-il, qui n'avoient jamais vû Rhodes, ou qui n'y avoient pas resté long-tems, soit pour se dispenser de la discipline régulière, et peut-être même pour éviter les périls ordinaires à la guerre, et sur-tout dans un siége aussi meurtrier ; que la plûpart de ces religieux, au lieu de résider au moins dans leurs commanderies, suivant leurs obligations, et dans l'exercice et les fonctions de l'hospitalité, s'étoient attachés à la Cour de Rome ; qu'ils y vivoient dans la mollesse et dans les plaisirs ; qu'il conjuroit sa sainteté de les renvoyer incessamment au couvent et dans la maison chef-d'ordre, pour y apprendre, par l'exemple de leurs confrères, quelle devoit être la vie d'un véritable chevalier de Saint-Jean. A l'égard des statuts que sa sainteté lui avoit adressés, on étoit convenu, dans le Conseil, et après une collation exacte avec les originaux, que ce ne pouvoit être que l'ouvrage de quelque faussaire, qui y avoit glissé différens articles inconnus jusqu'alors dans l'Ordre, et qui n'avoient été inventés que pour favoriser l'esprit de propriété et le libertinage de ces mauvais chevaliers.

L'indignation que le Grand-Maître fit paroître contre ces mutins, étoit d'autant mieux fondée, qu'on vivoit, à Rhodes, sous son gouvernement, dans une exacte pratique de la règle et des statuts ; qu'au milieu même des armemens qui se faisoient fréquemment, les chevaliers ne se dispensoient jamais de jeûner austèrement l'Avent

JEAN DE LASTIC.

et le Carême; qu'ils faisoient abstinence de viande tous les mercredis de l'année; et qu'au réfectoire, et dans tous les lieux réguliers, personne n'auroit osé rompre le silence, qui s'y observoit aussi régulièrement que dans une communauté de moines et de solitaires. La lettre du Grand-Maître, en forme d'apologie, fut signée par tout le Conseil; le Pape en parut satisfait.

Mais plusieurs commandeurs de l'Europe, qui se prévaloient de la protection de quelques cardinaux, et qui avoient même dans l'Ordre, et jusques dans le Conseil, de puissans amis, ne furent pas plus exacts à payer leurs responsions: il sembloit qu'ils prétendissent s'affranchir du vœu d'obéissance. L'Ordre, par leur rébellion, tomboit insensiblement dans une espèce d'anarchie; on tint, là-dessus, plusieurs Chapitres et différentes assemblées, où il se fit de sages règlemens; mais que la désobéissance, la brigue et le crédit rendirent inutiles.

Le Conseil, voyant l'autorité du gouvernement méprisée, ne trouva point de remède plus convenable, pour arrêter un si grand désordre, que de remettre la puissance souveraine et la disposition entière des finances entre les mains seules du Grand-Maître. C'étoit comme une espèce de dictature, toujours dangereuse dans un État républicain; mais on étoit si persuadé du zèle de Lastic, de sa piété sincère, et en même-tems de sa modération, qu'on ne fit point de

JEAN DE LASTIC.

difficulté de lui confier une autorité absolue. Il s'en défendit d'abord sur son âge avancé; et, dans la crainte de donner atteinte à l'ancienne constitution de l'Ordre, dont il étoit zélé observateur, il ne céda aux pressantes sollicitations de ces religieux, qu'à condition que ce changement dans le gouvernement ne dureroit que trois ans, et que ce terme expiré, le souverain Conseil reprendroit son ancienne autorité.

La sagesse et la fermeté de sa conduite justifièrent bientôt le choix de la religion: en exécution des règlemens faits, dans le dernier Chapître, il menaça hautement de priver de leurs commanderies, et même de l'habit de la religion, tous ceux qui, dans un tems limité, ne se seroient pas acquittés de leurs responsions. Ces menaces, de la part d'un souverain et d'un supérieur qu'on connoissoit incapable de fléchir sous aucune recommandation, intimidèrent les plus rebelles. En attendant qu'ils pûssent faire passer de l'argent à Rhodes, ils donnèrent des assurances de leur devoir; tout plia sous l'autorité d'un si digne chef, armé d'une juste autorité.

Mais comme, pour payer les dettes, et pour subvenir aux besoins indispensables de l'Ordre, les fonds, dans ces commencemens, lui manquoient, il les prit sur les propres revenus du magistère. Le premier usage qu'il fit de sa nouvelle autorité, fut de se dépouiller, lui-même, en véritable père; il sacrifia, avec joye, les grands biens attachés à sa dignité, pour la nourriture

de ses enfans et la subsistance des troupes que l'Ordre entretenoit dans les différentes isles qui composoient alors cet État souverain. Cependant, afin qu'on n'abusât pas de sa facilité, il défendit aux commandeurs qui résidoient à Rhodes, et qui tiroient de leurs commanderies la valeur de cent écus d'or de revenu, de rien exiger davantage du trésor de l'Ordre pour leur subsistance.

Des soins plus importans succédèrent à ce réglement de discipline domestique. Comme, dans le désordre où se trouvoient les finances, on avoit à craindre une rupture de la part des Turcs, peu scrupuleux sur l'observation des traités, le Grand-Maître envoya à Amurat II, qui régnoit encore, des ambassadeurs, pour reconnoître la disposition de ce prince à l'égard de l'Ordre. Nous avons vû que, pendant la guerre que le soudan d'Égypte avoit portée dans l'isle de Rhodes, Amurat, pour prendre son parti suivant les évènemens, avoit éludé la proposition que le Grand-Maître lui avoit fait faire de renouveller les anciens traités de paix. Les nouveaux ambassadeurs de l'Ordre y trouvèrent plus de facilité dans cette conjoncture: ce prince avoit à se défendre contre une puissante ligue des princes Chrétiens, dans laquelle le roi de Hongrie, le fameux Jean Huniade, Vaivode de Transylvanie, les Valaques, Scander-Berg, roi d'Albanie, et même Ussum-Cassan, roi de Perse, étoient entrés. Mais, de tous ces

JEAN DE LASTIC.

ennemis, aucun ne lui étoit si redoutable que le roi ou prince d'Albanie.

L'Albanie, province de l'Europe, est, à notre égard, située à l'est, le long du golfe de Venise; elle a, au levant, la Macédoine, dont elle faisoit autrefois partie; l'Épire au midi, et au nord la Servie et un coin de la Dalmatie. De hautes montagnes la séparent de l'Épire; et d'autres montagnes, des marais, des rochers escarpés et des défilés rendent le pays impraticable à des troupes qui ne connoissoient pas le terrein. Cette situation avantageuse, le courage et l'humeur féroce de ces montagnards, les rendoient redoutables à leurs voisins, et sur-tout aux Turcs. Amurat entreprit de les subjuguer. Jean Castriot, qui régnoit alors dans cette contrée, se défendit long-tems avec beaucoup de courage; mais enfin il succomba sous des forces supérieures à celles que lui pouvoit fournir ce petit État. Pour sauver les débris de sa fortune, il traita avec le prince Turc; et, pour gage de sa sujettion, il fut obligé de lui donner en ôtage ses trois enfans, Constantin, George et Jean. Amurat, contre la foi du traité, les fit circoncire et instruire dans la loi Mahométane; et le père de ces trois princes infortunés, apprenant leur disgrâce, en mourut de douleur. Amurat, sous prétexte de conserver, aux enfans du défunt, la principauté de leur père, s'en empara, et mit de fortes garnisons dans toutes les places.

On ne sçait point ce que devinrent les deux

aînés de Jean Castriot. La plûpart des historiens accusent Amurat de les avoir fait empoisonner; d'autres rapportent qu'il se contenta de leur faire perdre la vûe et la faculté d'avoir jamais des héritiers. Pareil sort étoit destiné au troisième; mais on prétend qu'Amurat, charmé de sa bonne mine, et de certain air de grandeur, qui se découvroit déjà dans ce jeune prince, lui épargna ces différens supplices, et ordonna qu'on l'élevât, avec soin, dans la religion de Mahomet, et dans tous les exercices qui pouvoient convenir à un homme de guerre.

Sitôt qu'il put porter les armes, Amurat le mena avec lui; et, dès sa première campagne, il fit des actions d'une valeur si étonnante, que le Grand-Seigneur, par une allusion au nom du grand roi de Macédoine, voulut qu'on le nommât *Scander-Berg*, c'est-à-dire, le seigneur Alexandre. Toute la suite de sa vie répondit à un augure si favorable, soit dans des duels et des combats particuliers, qu'il entreprit contre des aventuriers qui l'avoient défié à la tête des armées, soit dans des batailles générales : il en remporta toujours tout l'honneur. Il devint, de bonne heure, le favori, et ensuite un des généraux d'Amurat; mais le souvenir de l'Albanie, que ce jeune prince regardoit comme son héritage, et la douleur secrette de se voir engagé dans une religion différente de celle de ses pères, le touchèrent plus que toute la faveur du sultan : il résolut, à quelque prix que

JEAN DE LASTIC.

ce fût, de rentrer dans ses Etats et dans le sein de l'église.

Scander-Berg, s'étant affermi dans ce dessein, prit le tems que le secrétaire d'Amurat étoit en campagne: il le fut joindre, le tira à l'écart; et, après lui avoir fait expédier, par force, des lettres-patentes adressées au gouverneur de Croye, capitale de l'Albanie, par lesquelles il lui étoit ordonné de remettre à Scander-Berg le gouvernement de cette place, il poignarda ce ministre, et fit tuer tous les gens de sa suite, sans en épargner un seul; et, avec toute la diligence qu'il put, il se rendit aux portes de Croye. Il fut reçû, dans cette capitale de l'Albanie, avec le respect qui étoit dû aux ordres dont il étoit porteur: mais, à la faveur de la nuit, y ayant introduit trois cents hommes qu'il avoit fait avancer, et qu'il tenoit cachés proche des portes de cette ville, il en fit passer le gouverneur Turc et toute la garnison par le fil de l'épée: il parcourut ensuite le reste de l'Albanie, qu'il remit sous sa domination. La plûpart des princes Chrétiens, ses voisins, l'envoyèrent féliciter d'un si heureux succès; et les Vénitiens, qui regardoient ses États comme un boulevard qui couvriroit ceux de la république, lui firent tenir des sommes considérables pour lever des troupes.

Il ne manqua pas de soldats: les Albanois, nation guerrière, se présentèrent, en foule, pour prendre les armes; mais, parmi ce grand nombre, dont il auroit pu composer une armée

considérable, il choisit seulement huit mille hommes d'infanterie, et sept mille de cavalerie. Avec un si petit corps de troupes, mais à la faveur des montagnes et des défilés dont le pays étoit embarrassé, il battit quatre grandes armées Ottomanes : la première commandée par Ali, la seconde par Feris-Beg, et les deux autres par Mustapha, basha, bassa ou pacha, comme parlent différens écrivains. Amurat attribuant de si grandes pertes au défaut de courage ou de capacité de ses généraux, crut que ses armes seroient plus heureuses entre ses mains. Il résolut de commander, lui-même, ses troupes; il alla, à la tête d'une armée formidable, attaquer Scander-Berg : il emporta quelques places, mais dont la prise lui coûta plus de soldats que la perte d'une bataille. Il étoit accompagné, dans cette expédition, du jeune Mahomet, son fils, que sa valeur et un courage déterminé, autant que sa naissance, l'avoient engagé à associer à l'empire, dans la vûe de faire voir, en même-tems, à ses troupes, la capacité d'un vieux Capitaine, et l'ardeur et le feu d'un jeune conquérant.

Dans la seconde campagne, ces deux sultans se préparoient à faire le siége de Croye, capitale de l'Albanie : mais, avant que de rien entreprendre, et pour n'être pas troublés dans l'exécution de leurs desseins, ils firent un traité de paix avec les Vénitiens, dans lequel il fut expressément stipulé, que la république n'entretiendroit aucune relation avec le prince d'Albanie.

JEAN DE LASTIC.

Ce fut par le même motif, et pour n'avoir rien à craindre des flottes de la religion, qu'Amurat renouvella avec le Grand-Maître les traités de paix qu'il avoit faits avec son prédécesseur.

Le siége de Croye ne fut pas heureux pour les Turcs : Amurat, après avoir vû périr une partie de son armée par des attaques imprévues de Scander-Berg, qui tenoit la campagne, fut, à la fin, obligé de se retirer. Le prince d'Albanie le poursuivit dans sa retraite, et tailla en pièces la meilleure partie de son arrière-garde. Amurat, chagrin du mauvais succès de la campagne, et accablé des infirmités de la vieillesse, tomba malade. Il fut porté à Andrinople : et, après avoir langui cinq à six mois, il y trouva la fin de sa vie. Ce sultan fut regretté par ses sujets, et même par les Chrétiens, sur-tout quand on vint à comparer son règne et sa conduite avec celle de son successeur, jeune prince, à la vérité, un des plus grands conquérans que l'Europe et l'Asie eussent jamais vû ; mais cruel, perfide, sanguinaire, et qui renouvella l'affreux souvenir des plus grands tyrans.

Les liaisons essentielles de son histoire avec celle que j'écris, et les guerres sanglantes qu'il fit à l'Ordre de Saint-Jean, m'obligent à faire connoître plus particulièrement un de ses plus grands ennemis. C'étoit un jeune prince, à peine âgé de vingt et un ans, que la nature et la fortune, jointes à une haute valeur, rendirent la terreur du Monde entier. Son ambition étoit encore plus

JEAN DE LASTIC.

grande que sa naissance et son empire. Il possédoit tous les talens supérieurs, des vues immenses, le génie admirable pour distribuer, dans les tems, l'exécution de ses projets; toujours attentif, toujours présent aux évènemens, et ne perdant jamais de vue les dispositions et les forces de ses ennemis; insatiable de gloire et de plaisirs, et noirci même de ces sales voluptés que la nature ne souffre qu'avec horreur; sans foi, sans humanité, sans religion, il ne faisoit pas plus de cas de l'Alcoran que de l'Évangile; et, selon ses principes, il n'y avoit que deux divinités qui méritâssent le culte des hommes, la fortune et la valeur.

Tel étoit Mahomet II, qui affecta, de bonne-heure, le nom d'Al-Biuch, ou de Mahomet le grand, titre que la postérité lui a conservé. Il en étoit digne, si on en juge seulement par ses conquêtes; mais, dans les souverains, il y a des vertus qui doivent marcher avant la valeur; et un prince n'est véritablement grand que par sa piété et par sa justice : vertus inconnues à Mahomet, ou dont il ne crut la pratique convenable qu'à de simples particuliers.

Cependant on n'eut pas plutôt publié la mort d'Amurat et l'élévation de Mahomet II, sur le trône des Ottomans, qu'on vit accourir, à la Porte, des ambassadeurs des empereurs de Constantinople et de Trébizonde, et de la plûpart des princes de la Grèce et de l'Orient. Le Grand-Maître y envoya aussi, au nom de l'Ordre, frère

JEAN DE LASTIC.

Pierre Zinot. Tous ces ministres, après les complimens ordinaires dans ces occasions, demandèrent, avec empressement, la confirmation des anciennes alliances arrêtées entre les princes, leurs maîtres, et la Maison Ottomane. Mahomet, soit que les charmes de la toute-puissance l'éblouissent, ou pour endormir ces ambassadeurs, les reçût tous avec une joye étudiée, et renouvella, sans difficulté, les traités dont on lui demandoit la confirmation. Mais, comme la conquête de Constantinople étoit le premier objet de son ambition, il employa toute l'année suivante à faire secrettement les préparatifs nécessaires pour une si grande entreprise, et à s'assurer de toutes les avenues qui conduisoient à cette capitale de l'Orient, et, pour empêcher les secours que l'empereur Grec pourroit tirer, tant du côté de terre, que par la Mer-Noire, ou le Pont-Euxin.

Dans cette vûe, il fit construire un fort sur le rivage du Bosphore qui tenoit à l'Europe. L'empereur Constantin, allarmé de cette entreprise, lui dépêcha des ambassadeurs pour s'en plaindre, comme d'une infraction des traités de paix qu'il venoit de renouveller. Mahomet leur répondit d'abord, avec une modération apparente, qu'il n'avoit fait élever ce fort que pour s'opposer aux courses des chevaliers de Rhodes, aussi ennemis des Grecs que des Turcs, et pour mettre, dit-il, les sujets des deux empires à l'abri des incursions des Latins. Mais les ambassadeurs, ayant voulu insister sur la fidélité avec laquelle l'Ordre

observoit ses traités, Mahomet, emporté par son humeur violente, leur imposa silence, et jura « qu'il feroit écorcher tout vif le premier qui « oseroit lui en parler davantage ».

Après cette déclaration, et sans garder aucune mesure, il fit avancer ses troupes et investir la capitale de l'empire Grec; et on commença à former un des siéges le plus mémorable dont il soit fait mention dans toute l'histoire du Bas-Empire.

Le sultan arriva dans le camp, le 2 d'Avril: on prétend qu'il y avoit, au moins, trois cent mille hommes dans son armée, sans compter une flotte nombreuse, composée de deux cent cinquante bâtimens de différentes grandeurs, chargés de vingt-quatre mille hommes. Pour résister à des forces si redoutables, à peine comptoit-on, dans Constantinople, six mille Grecs en armes, et environ trois mille hommes de troupes étrangères et de volontaires: ce qui doit paroître surprenant, par rapport à la grandeur de cette ville, et au nombre prodigieux de ses habitans. Mais ce n'étoient plus ces Grecs, si vantés dans l'antiquité par leur valeur et par leur amour pour la patrie: les esprits s'étoient alors tournés du côté du commerce: Constantinople n'étoit remplie que de marchands, sans compter un grand nombre de Calogers et de religieux, la plûpart avares, et qui, plutôt que de secourir leur souverain, ensevelirent leur argent dans les endroits les plus cachés. Ainsi, il ne faut pas s'étonner si Constan-

JEAN DE LASTIC.

tin, destitué de forces et sans secours, ne put pas soutenir long-tems les efforts des infidèles. Malgré toute la résistance des Chrétiens, la ville fut emportée d'assaut le quarante-deuxième jour.

L'empereur aima mieux se faire tuer, en défendant sa religion et sa couronne, que de tomber vif entre les mains des infidèles. Peut-être que jamais il ne s'étoit vû de spectacle plus funeste et plus touchant que ce qui se passa dans la prise de cette ville. Plus de quarante mille hommes passèrent par le fil de l'épée; soixante mille furent vendus comme esclaves: rien n'échappa à la fureur ou à l'avarice du soldat.

Les femmes détestoient la fécondité qui les avoit rendues mères, et plaignoient, avec des larmes de sang, le sort des jeunes enfans qu'elles portoient dans leurs bras. On voyoit une infinité de jeunes filles, timides et incertaines dans leurs démarches, et sans sçavoir de quel côté tourner leurs pas, qui erroient comme de malheureuses étrangères dans le sein même de leur patrie; et, en cherchant leurs parens, elles tomboient dans l'abîme des malheurs, et entre les mains de ces barbares, dont elles éprouvoient un sort plus affreux, pour elles, que les plus cruels supplices. Les larmes, les cris poussés au ciel, rien ne touchoit l'insolent vainqueur; et le plus misérable des Turcs faisoit sa proye d'une beauté achevée, mais qui lui étoit souvent enlevée par un autre Turc, ou plus fort que lui, ou plus autorisé dans l'armée. La plûpart de ces barbares trafiquoient

de leurs prisonniers : mais, par ordre du sultan, les gens de naissance, les princes et les officiers, qui avoient été pris les armes à la main, furent livrés aux bourreaux : il n'échappa à sa cruauté que les jeunes gens des deux sexes les mieux faits, qu'il réserva pour les abominations de son sérail.

C'est ainsi qu'une Grecque d'une naissance illustre, appellée Irène, à peine âgée de dix-sept ans, tomba entre ses mains. Un bacha venoit de la faire esclave ; mais surpris de sa rare beauté, il la crut digne d'être présentée au sultan. L'Orient n'avoit rien vû naître de si parfait ; ses charmes se firent sentir impérieusement au cœur farouche de Mahomet ; il fallut se rendre ; il s'abandonna même entièrement à cette nouvelle passion ; et, pour être moins détourné de ses assiduités amoureuses, il passa plusieurs jours sans se laisser voir à ses ministres et aux principaux officiers de son armée. Irène le suivit, depuis, à Andrinople ; il y fixa le séjour de la jeune Grecque. Pour lui, de quelque côté que les armes tournâssent ses pas, souvent même au milieu des plus importantes expéditions, il en laissoit la conduite à ses généraux, et revenoit avec empressement auprès d'Irène. On ne fut pas longtems sans découvrir que la guerre n'étoit plus sa première passion : les soldats, accoutumés au butin qu'ils faisoient à sa suite, murmurèrent de ce changement. Ces murmures devinrent contagieux ; l'officier, comme le soldat, se plaignoient

Jean de Lastic.

de cette vie efféminée : cependant sa colère étoit si formidable, que personne n'osoit se charger de lui en parler. Enfin, comme le mécontentement de la milice étoit à la veille d'éclater, le bacha Mustapha, ne consultant que la fidélité qu'il devoit à son maître, l'avertit, le premier, des discours que les janissaires tenoient publiquement au préjudice de sa gloire.

Le sultan, après être demeuré quelque tems dans un sombre silence, et comme s'il eut examiné, en lui-même, quel parti il devoit prendre, pour toute réponse, sous prétexte d'une revûe, ordonna à Mustapha de faire assembler, le lendemain, les bachas et ce qu'il y avoit de troupes pour sa garde, et aux environs de la ville. Il passa ensuite dans l'appartement d'Irène, avec laquelle il resta jusqu'au lendemain.

Jamais cette jeune princesse ne lui avoit parû si charmante; jamais aussi le prince ne lui avoit fait de si tendres caresses. Pour donner un nouvel éclat à sa beauté, si cela étoit possible, il exhorta ses femmes à employer toute leur adresse et tous leurs soins à sa parure. Après qu'elle fut en état de paroître en public, il la prit par la main, la conduisit au milieu de l'assemblée; et, arrachant le voile qui lui couvroit le visage, il demanda fièrement aux bachas qui l'entouroient, s'ils avoient jamais vû une beauté plus accomplie. Tous ces officiers, en bons courtisans, se répandirent en des louanges excessives, et le félicitèrent sur son bonheur. Pour lors Maho-

met, prenant, d'une main, les cheveux de la jeune Grecque, et, de l'autre, tirant son cimeterre, d'un seul coup en fit tomber la tête à ses pieds; et, se tournant vers les grands de la Porte, avec des yeux égarés et pleins de fureur: « Ce fer, leur « dit-il, quand je veux, sçait couper les liens de « l'amour. »

Un frémissement d'horreur se répandit dans toute l'assemblée; la crainte d'un pareil sort fit trembler les plus mutins: chacun croyoit voir ce funeste couteau élevé sur sa tête; mais s'ils échappèrent d'abord à son humeur sanguinaire, ce ne fut que pour mieux assurer sa vengeance. Mustapha, pour prix de ses fidèles avis, fut immolé, le premier, sous un léger prétexte; il le fit étrangler dans le serrail; et dans ces longues guerres qu'il entreprit depuis, et qui durèrent autant que son règne, il eut le cruel plaisir de faire périr, les uns après les autres, la plûpart des janissaires, qui, par leurs cris séditieux, avoient troublé ses plaisirs, et réveillé sa fureur.

Il n'y avoit pas plus de six mois que ce prince étoit maître de Constantinople, que, croyant que tous les princes de l'Asie devoient fléchir sous sa puissance, il commença, par les chevaliers de Rhodes, à faire éclater de si hautes prétentions. Il envoya, au Grand-Maître, un ambassadeur, ou plutôt un hérault, qui le somma, de sa part, de le reconnoître pour son souverain, et de faire porter, tous les ans, à son trésor, deux mille ducats de tribut. A son refus, cet ambas-

sadeur étoit chargé de lui déclarer la guerre, et que le sultan, son maître, étoit résolu de porter, lui-même, ses invincibles armes dans toutes les isles de la religion.

Le Grand-Maître, après avoir pris l'avis du Conseil, lui répondit que son Ordre étoit composé d'un corps de religieux militaires, qui, en cette qualité, dépendoient, par leur profession, du souverain pontife des Chrétiens; que leurs ancêtres, par leur valeur, et au prix de leur sang, avoient, depuis, conquis l'isle de Rhodes et les isles voisines, dont aucun prince ne leur avoit disputé la souveraineté; que, par son élection à la grande-maîtrise, elle avoit été mise en dépôt entre ses mains; qu'il en étoit comptable à ses frères et à leurs successeurs; et qu'il sacrifieroit, avec joye, sa vie, plutôt que de donner atteinte à l'indépendance et à la liberté de la religion.

Ce sage Grand-Maître et son Conseil, ne doutant pas qu'une réponse si ferme n'attirât les armes du sultan dans leurs États, eurent recours aux princes Chrétiens; et ils firent cette démarche, plutôt pour n'avoir rien à se reprocher, que dans l'espérance d'un prompt secours et bien effectif. Le commandeur d'Aubusson, de la langue d'Auvergne, d'une des plus anciennes et des plus illustres Maisons de la Marche, fut nommé pour ambassadeur auprès de Charles VII, qui régnoit alors en France. Le Grand-Maître, qui connoissoit son zèle pour la religion, fit ce

choix, et ce fut la dernière action de son magistère. Il mourut, accablé d'années, après avoir tenu le gouvernail dans des tems difficiles et orageux, avec autant de prudence que de fermeté. JEAN DE LASTIC.

FIN DU SIXIÈME LIVRE.

TABLE

ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

Contenues dans le deuxième volume de l'Histoire des Chevaliers de Malte.

A.

C.



D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

L.

M.

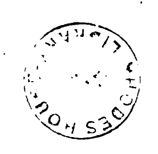
O.

P.

R.

S.

T.



FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES
ET DU TOME DEUXIÈME.

